



Stablex Canada Inc.

**Augmentation de la limite de réception du centre
de traitement Stablex situé à Blainville, Québec**

Demande de modification du décret 1317-81

Mai 2016

N° réf. Stablex : 190-130
N° réf. MDDELCC : 3217-22-034
N° réf. Englobe: 045-P-0008961-0-01-230-EN-R-0100-00





Stablex Canada Inc.

Augmentation de la limite de réception du centre de traitement Stablex situé à Blainville, Québec

Demande de modification du décret 1317-81

Préparé par :

A handwritten signature in black ink, appearing to be "C. Gaudette".

Catherine Gaudette

Professionnelle sénior en environnement –
Englobe Corp.

Révisé par :

Patrick Turgeon, ing.

Directeur de projet – Englobe Corp.

Approuvé par :

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Guy Thibault".

Guy Thibault

Vice-président et directeur général – Stablex
Canada inc.

TABLE DES MATIÈRES

1	INTRODUCTION ET MISE EN CONTEXTE DU PROJET	1
1.1	Présentation de Stablex	1
1.2	Localisation des installations	1
1.3	Opérations et limites de réception actuelles	2
1.4	Raison d'être du projet	5
1.5	Cadre de développement durable.....	6
1.6	Historique du dossier et cadre réglementaire	7
2	DESCRIPTION DES OPÉRATIONS ACTUELLES	9
2.1	Réception et entreposage des matières à traiter	9
2.2	matières premières	9
2.3	Manutention des matières à traiter	9
2.4	Lavage.....	10
2.5	Traitements	10
2.6	Cuvée en bassin et production du stablex.....	10
2.7	Transport aux cellules de placement	11
3	DESCRIPTION DU PROJET	12
3.1	Énoncé général du projet.....	12
3.2	Catégories et types de matières admissibles visées	13
3.3	Réception des matières à traiter	13
3.4	Réception des matières premières	15
3.5	Opérations.....	15
3.6	Calendrier de réalisation	17
4	IMPACTS POTENTIELS ET MESURES D'ATTÉNUATION.....	19
4.1	Sols	19
4.2	Eaux de surface et souterraines	19
4.3	Végétation, faune et habitat	20
4.4	Émissions atmosphériques et qualité de l'air ambiant.....	20
4.5	Climat sonore	20
4.6	Durée de vie utile des cellules de placement	22
4.7	Circulation	23
4.8	Risque d'accidents technologiques.....	25
4.9	Impacts économiques	26
5	RELATIONS AVEC LA COMMUNAUTÉ	27
5.1	Mécanismes en place	27
5.1.1	<i>Vigie : être à l'écoute sur le terrain</i>	<i>27</i>
5.1.2	<i>Processus formel de gestion des signalements</i>	<i>27</i>
5.1.3	<i>Comité de suivi.....</i>	<i>28</i>
5.1.4	<i>Comité de bon voisinage.....</i>	<i>28</i>
5.1.5	<i>Communication continue avec les parties prenantes</i>	<i>28</i>



TABLE DES MATIÈRES

5.2	Démarche d'information et d'échanges dans le cadre du projet.....	29
5.2.1	<i>Intégration des préoccupations au projet</i>	31
6	BILAN ENVIRONNEMENTAL	33
Tableaux		
Tableau 1-1	Historique des décrets et permis.....	8
Tableau 3-1	Scénarios de production pour une limite de réception de 1 125 000 tm sur 5 ans.....	12
Tableau 3-2	Hypothèses de réception des matières à traiter.....	14
Tableau 3-3	Hypothèses de réception des matières premières.....	15
Tableau 3-4	Hypothèses opérationnelles.....	16
Tableau 3-5	Hypothèses du transport aux cellules de placement.....	17
Tableau 3-6	Calendrier de réalisation du projet.....	17
Tableau 4-1	État de la capacité des cellules du site au 31 décembre 2015.....	22
Tableau 4-2	Comptages en semaine des véhicules (journée typique aux heures de pointe du matin et du soir).....	24
Tableau 5-1	Activités tenues dans la démarche d'information et d'échanges dans le cadre du projet.....	30
Tableau 5-2	Questions, commentaires, préoccupations et recommandations recueillis sur le Projet.....	31
Tableau 6-1	Bilan des impacts et des mesures d'atténuation proposées.....	34
Carte		
Carte 1-1	Localisation des installations.....	3
Figures		
Figure 1-1	Évolution de la demande pour les services offerts par Stablex par année civile (tonnes reçues) – 2006-2018.....	5
Figure 4-1	Aménagement de la nouvelle aire d'attente pour les camions.....	25
Annexes		
Annexe 1	Déclaration du demandeur et résolution autorisant à signer	
Annexe 2	Processus Stablex	
Annexe 3	Diagramme – Gestion de l'eau	
Annexe 4	Émissions atmosphériques et qualité de l'air ambiant : rapport de modélisation	
Annexe 5	Étude de bruit (Soft db, 2016)	
Annexe 6	Plan des mesures d'urgence	
Annexe 7	Rapport de la démarche d'information et d'échanges (Transfert Environnement et Société, 2016)	

Propriété et confidentialité

Ce document est la propriété d'Englobe Corp. et est protégé par la loi. Ce rapport est destiné exclusivement aux fins qui y sont mentionnées. Toute reproduction ou adaptation, partielle ou totale, est strictement prohibée sans avoir préalablement obtenu l'autorisation écrite d'Englobe et de Stablex Canada Inc. (« Stablex »).

Si des essais ont été effectués, les résultats de ces essais ne sont valides que pour l'échantillon décrit dans le présent rapport.

Les sous-traitants d'Englobe qui auraient réalisé des travaux au chantier ou en laboratoire sont dûment qualifiés selon la procédure relative à l'approvisionnement de notre manuel qualité. Pour toute information complémentaire ou de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre chargé de projet.

Registre des révisions et émissions		
N° de révision	Date	Description de la modification et/ou de l'émission
0A	29-01-2016	Rapport préliminaire partiel
0B	26-02-2016	Rapport préliminaire partiel
00	06-05-2016	Rapport final

NOTE AU LECTEUR

Stablex inc a mandaté Englobe Corp. afin de préparer la présente demande de modification de décret. Les activités se sont réalisées en collaboration avec Norda Stelo et Transfert Environnement et Société. Cette dernière est notamment impliquée au niveau des relations avec la communauté. Afin de réaliser l'étude de bruit, Stablex a fait appel à la firme Soft dB qui est spécialisée dans ce domaine.

Le processus de préparation de la demande de modification de décret s'est déroulé en impliquant le ministère du Développement durable de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) au tout début du processus. Les représentants du MDDELCC ont par ailleurs fait part de certaines préoccupations environnementales lors de la première rencontre qui s'est tenue le 15 octobre 2015, au bureau de la Direction générale de l'évaluation environnementale et stratégique du MDDELCC. Ces préoccupations ont été prises en considération afin de préparer la demande de modification du décret 1317-81.

L'ensemble du travail a été réalisé en collaboration des représentants de Stablex (M. Guy Thibault, vice-président et directeur général, et M. Pierre Légo, directeur santé, sécurité et environnement). Vous trouverez à l'annexe 1 la Déclaration du demandeur ainsi que la résolution autorisant à signer cette demande de modification de décret.

1 INTRODUCTION ET MISE EN CONTEXTE DU PROJET

1.1 PRÉSENTATION DE STABLEX

Depuis 1983, Stablex Canada Inc. (ci-après Stablex) offre des services de gestion, de traitement et de disposition de matières dangereuses résiduelles et de sols contaminés en réponse à un besoin grandissant par le biais d'une technologie environnementale scientifiquement éprouvée.

L'entreprise est implantée à Blainville en raison notamment d'une structure géologique supérieure et de bonnes relations avec la communauté d'accueil. Certifiée ISO 9001 et ISO 14001, l'entreprise compte 160 employés d'horizons divers (chimistes, ingénieurs, mécaniciens, techniciens, opérateurs et personnel administratif et de gestion).

Les services offerts par Stablex reposent sur une technologie environnementale éprouvée et sont essentiels afin de permettre à de multiples industries québécoises de gérer leurs matières dangereuses résiduelles de façon sécuritaire et conforme à la réglementation applicable. De fait, les services environnementaux de Stablex sont utilisés par plus de 600 entreprises qui œuvrent notamment dans les domaines suivants : produits électriques et électroniques, aérospatiale, automobile, pétrochimique, pharmaceutique, électroplacage, traitement des surfaces métalliques, galvanoplastie, incinération, fonderies, laboratoires, procédés chimiques industriels, usines de traitement des eaux usées industrielles, etc.

Depuis le début de ses opérations, Stablex prend en considération les enjeux environnementaux, économiques et sociaux dans la planification et la réalisation de ses activités et interventions. Les valeurs de l'entreprise s'appuient en effet sur le respect des principes du développement durable, une approche qui continuera de guider les activités de Stablex jusqu'à la fin de ses activités à Blainville.

Stablex est une société de US Ecology depuis 2010. Basée à Boise, Idaho, US Ecology compte plus de 1800 employés. Elle possède et exploite plusieurs sites spécialisés dans le traitement, la disposition et le recyclage de résidus dangereux et non dangereux, incluant notamment six centres de traitement avec sites d'enfouissement et plus de quinze centres de transfert et de recyclage. En activité depuis 1952, US Ecology est un chef de file comme fournisseur de services environnementaux et industriels en Amérique du Nord.

1.2 LOCALISATION DES INSTALLATIONS

Les opérations de gestion et de traitement des matières reçues par Stablex sont réalisées au centre de traitement de Stablex, qui est situé sur les lots suivants, qui sont la propriété de Stablex :

- ▶ lot 1 907 676 de la circonscription foncière de Terrebonne du cadastre du Québec;
- ▶ lot 2 274 255 de la circonscription foncière de Terrebonne du cadastre du Québec.

Les bâtiments où se tiennent les activités de réception et de traitement sont situés sur le lot 1 907 676 de la circonscription foncière de Terrebonne du cadastre du Québec.



Les cellules de placement ainsi que la zone tampon adjacente, sont situées sur le lot 2 272 801 de la circonscription foncière de Terrebonne du cadastre du Québec (propriété du Gouvernement du Québec).

La carte 1-1 à la page suivante présente la localisation des installations ainsi que le milieu dans lequel elles s'insèrent.

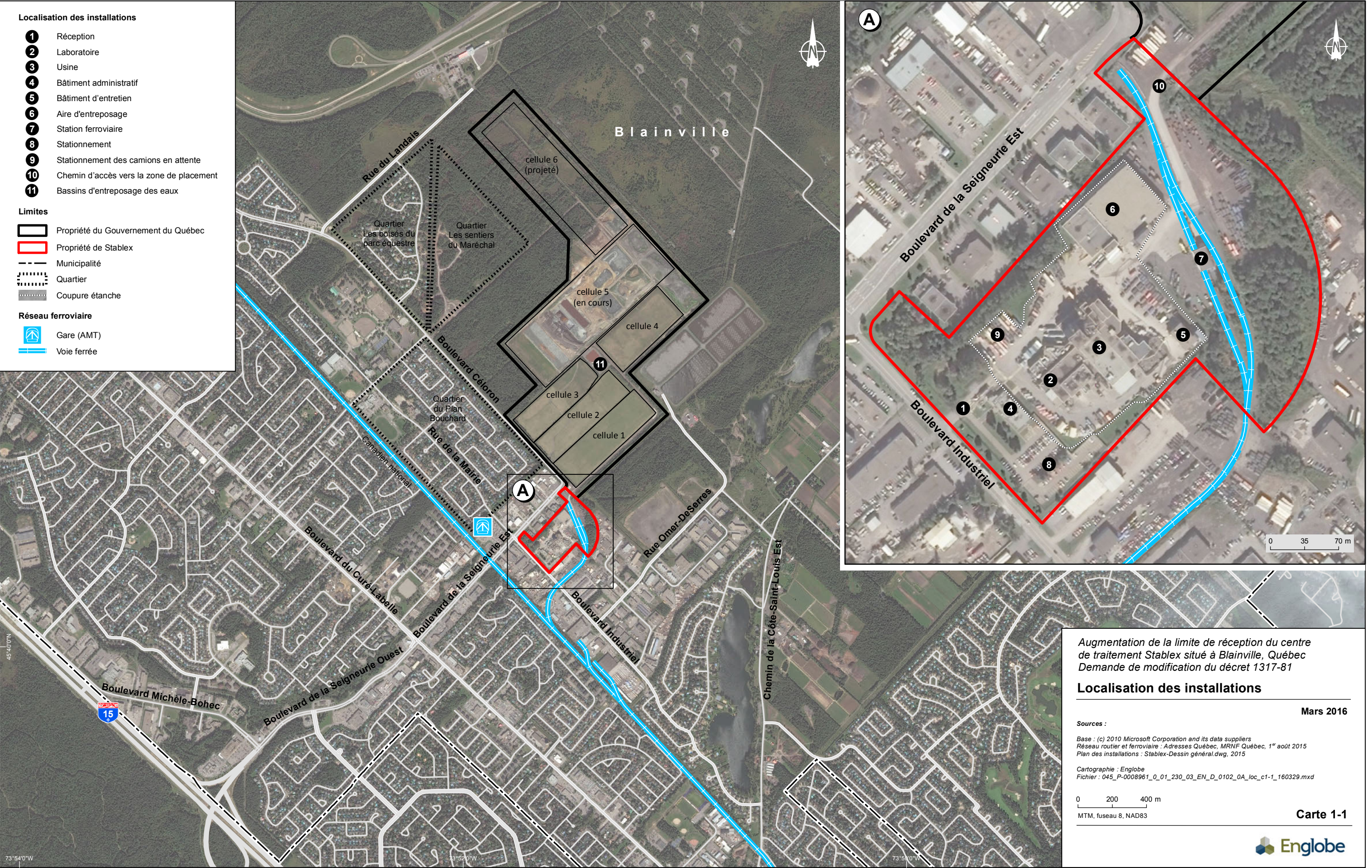
1.3 OPÉRATIONS ET LIMITES DE RÉCEPTION ACTUELLES

Stablex offre un traitement pour les résidus tels que les acides, boues, cyanures, composés du mercure, oxydants, produits alcalins, résidus contaminés aux métaux lourds, débris, sols contaminés inorganiques et piles. Toutes ces matières, sous forme solide, liquide ou de mélange, arrivent en divers types de contenant ou en vrac, par camion ou par train.

Le procédé « stablex » prévoit des étapes de prétraitements physique et chimique, de décontamination et de stabilisation des matières reçues. Les matières issues du procédé forment un amalgame (le stablex), déposé dans les cellules de placement où il se solidifie à maturité. À titre indicatif, l'annexe 2 illustre l'ensemble de l'exploitation dans un diagramme des processus.

À l'heure actuelle, le centre de traitement peut recevoir des matières admissibles en fonction d'une limite de réception totale de 875 000 tonnes métriques (tm) de matières par période de 5 ans. Les quantités autorisées sont comptabilisées par période de 5 ans. La période actuelle a débuté en octobre 2013 et viendra à échéance en septembre 2018.

FORMAT ORIGINAL: 11" x 17"
 Fichier : \mnt6-fil-0011\Projets\045\p-0008961_P-0008961_Carrol1_MXD\045_P-0008961_0_01_230_03_EN_D_0102_0A_loc_c1-1_160329_desisy



Localisation des installations

- 1 Réception
- 2 Laboratoire
- 3 Usine
- 4 Bâtiment administratif
- 5 Bâtiment d'entretien
- 6 Aire d'entreposage
- 7 Station ferroviaire
- 8 Stationnement
- 9 Stationnement des camions en attente
- 10 Chemin d'accès vers la zone de placement
- 11 Bassins d'entreposage des eaux

Limites

- Propriété du Gouvernement du Québec
- Propriété de Stablex
- Municipalité
- Quartier
- Coupure étanche

Réseau ferroviaire

- + Gare (AMT)
- Voie ferrée

Augmentation de la limite de réception du centre
 de traitement Stablex situé à Blainville, Québec
 Demande de modification du décret 1317-81

Localisation des installations

Mars 2016

Sources :
 Base : (c) 2010 Microsoft Corporation and its data suppliers
 Réseau routier et ferroviaire : Adresses Québec, MRNF Québec, 1^{er} août 2015
 Plan des installations : Stablex-Dessin général.dwg, 2015

Cartographie : Englobe
 Fichier : 045_P-0008961_0_01_230_03_EN_D_0102_0A_loc_c1-1_160329.mxd

0 200 400 m
 MTM, fuseau 8, NAD83

Carte 1-1

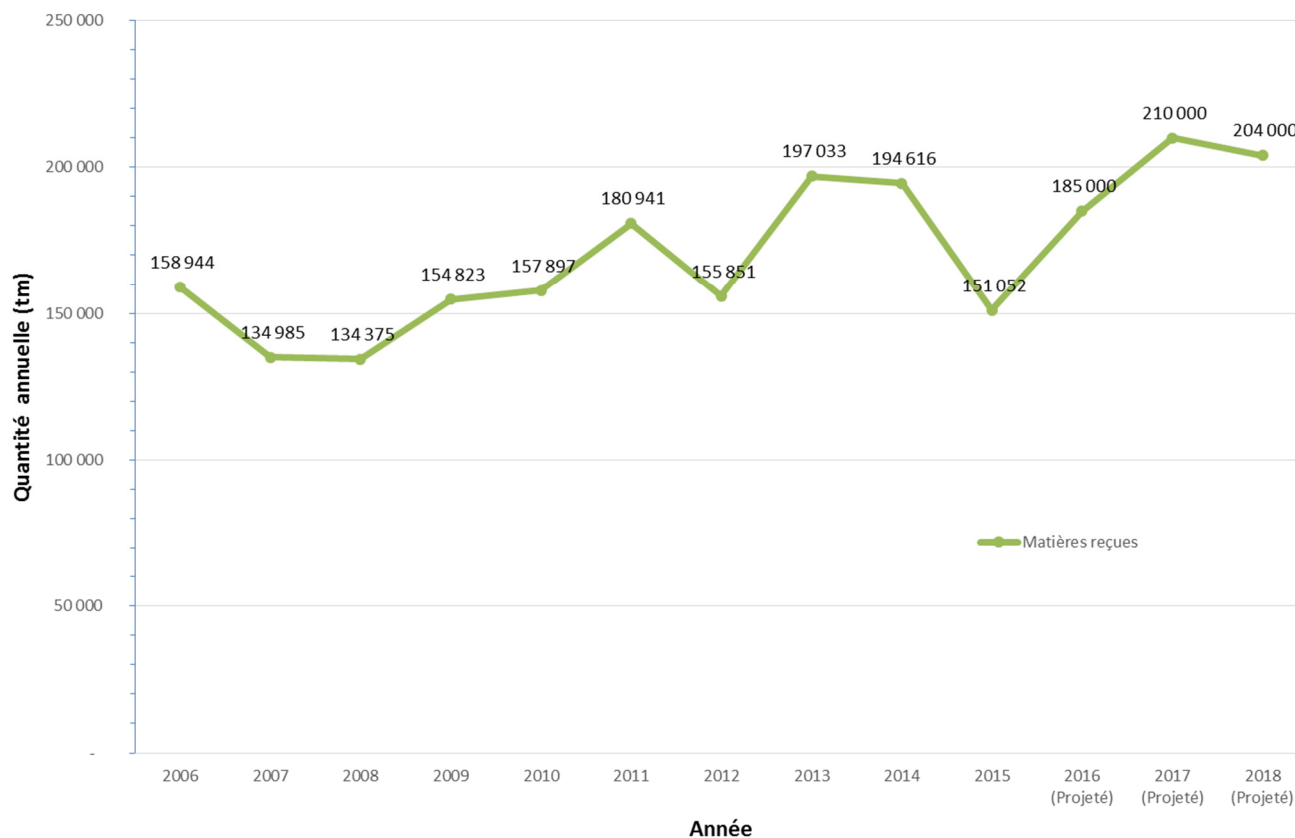


1.4 RAISON D'ÊTRE DU PROJET

Au cours des dernières années, la demande pour les services environnementaux de Stablex a augmenté de façon notable. Cette croissance soutenue est associée à divers facteurs, dont l'augmentation des normes environnementales applicables, la réalisation de certains grands travaux (par exemple l'échangeur Turcot, le CHUM, etc.), les programmes de décontamination gouvernementaux tels que ceux pour les sites orphelins, ainsi que la mise à niveau de certaines pratiques environnementales de certaines industries.

La figure 1-1 permet de constater que Stablex atteindra avant le 30 septembre 2018, soit la date d'échéance de la période en cours, la limite de réception de matières à traiter qui est actuellement fixée à 875 000 tm / 5 ans. Selon les prévisions, cette limite serait atteinte au cours du second trimestre 2018, soit environ cinq mois avant l'échéance de la période actuelle.

Figure 1-1 Évolution de la demande pour les services offerts par Stablex par année civile (tonnes reçues) – 2006-2018



Ainsi, Stablex sera sous peu dans l'obligation de refuser des matières afin de ne pas excéder la limite de réception énoncée au décret 1317-81, ce qui freinera le développement de l'entreprise et forcera diverses industries à se tourner vers des solutions de rechange plus dispendieuses et moins sécuritaires d'un point de vue environnemental afin de disposer de leurs matières dangereuses résiduelles et de leurs sols contaminés.

045-P-0008961-0-01-230-EN-R-0100-00

AUGMENTATION DE LA LIMITE DE RÉCEPTION DU CENTRE DE TRAITEMENT STABLEX SITUÉ À BLAINVILLE, QUÉBEC
DEMANDE DE MODIFICATION DU DÉCRET 1317-81 – DOCUMENT CONFIDENTIEL

Dans ce contexte, la présente demande vise à modifier le décret 1317-81 afin d'augmenter la limite de réception du centre de traitement, permettant de passer de 875 000 tm par période de 5 ans à 1 125 000 tm de matières à traiter, soit une moyenne de 225 000 tm/an (le « Projet »). Par ailleurs, il est essentiel d'établir la limite de réception sur une période de 5 ans (comme le prévoit le permis actuel) afin de permettre à Stablex une certaine flexibilité opérationnelle en regard des fluctuations de la demande.

1.5 CADRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Depuis le début de ses opérations, Stablex prend en considération les enjeux environnementaux, économiques et sociaux dans la planification et la réalisation de ses activités et interventions. Le développement durable est le *modus operandi* de Stablex.

Le Projet proposé par Stablex s'inscrit ainsi dans la perspective d'un développement durable et de plusieurs principes sous-jacents énoncés à la *Loi sur le développement durable* :

Santé et qualité de vie : « Services essentiel » dans le cadre des matières dangereuses résiduelles, Stablex améliore la santé et la qualité de vie des personnes en assurant la neutralisation de ces matières plutôt que leur élimination, par les producteurs ou les utilisateurs, dans la nature ou dans les égouts. Les opérations additionnelles qui seront engendrées par l'augmentation du volume des matières reçues seront soumises au même programme rigoureux, actuellement en place, qui vise à assurer la santé et la sécurité des employés et des populations avoisinantes. À cet effet, notons les mesures d'atténuation que Stablex mettra en place afin de réduire les niveaux sonores. Ces mesures permettront à la population avoisinante de bénéficier d'une meilleure qualité de vie qu'avant la réalisation du Projet. De plus, dans le but de réduire les nuisances qui pourraient être engendrées par l'augmentation du trafic routier, Stablex aménagera, sur son terrain, une nouvelle aire d'attente pour les camions, ce qui permettra d'améliorer la visibilité et la sécurité routière sur le boulevard Industriel, de même que la fluidité de la circulation dans le secteur (voir la section 4.7). Cette mesure s'ajoute à l'ensemble des mesures de gestion des nuisances et à la recherche de solutions qui se sont réalisées au fil des années.

Équité et solidarité sociales : Le procédé Stablex neutralise les matières dangereuses assurant ainsi une qualité de l'environnement pour les générations actuelles et futures.

Protection de l'environnement : Stablex offre un traitement des résidus industriels et des sols contaminés qui constitue une solution environnementale sécuritaire et éprouvée. Les opérations additionnelles découlant de l'augmentation du volume des matières reçues seront soumises aux programmes rigoureux de Stablex déjà en place afin d'assurer la protection de l'environnement, de même que la santé et la sécurité des employés et des populations avoisinantes. De plus, l'augmentation de la limite de réception permettra aux générateurs d'opter pour la technologie stablex, qui offre une protection de l'environnement plus sécuritaire en comparaison à d'autres options disponibles sur le marché où les matières dangereuses résiduelles peuvent être directement enfouies sans subir de traitements préalables.

Efficacité économique : Stablex permet la prospérité économique de la région par la création d'emplois stables, de revenus pour la municipalité sans oublier les impôts pour les deux paliers de gouvernements, tout en étant respectueux de l'environnement. Sa localisation en banlieue de Montréal lui permet d'être au centre d'un vaste marché générant des matières dangereuses résiduelles, ce qui fait de Stablex une solution permettant à plus de 600 utilisateurs d'en bénéficier à un coût acceptable. L'augmentation de la limite de réception permettra aux utilisateurs d'en bénéficier davantage et de rendre ces derniers plus compétitifs. D'autre part, le Projet ne nécessitera pas de nouveaux investissements dans les infrastructures en misant plutôt sur une optimisation des installations existantes. Il permettra en outre d'éviter que les entreprises québécoises n'aient à faire appel aux services environnementaux en Ontario ou aux États-Unis.

Participation, engagement et accès au savoir : Stablex entretient une communication continue avec l'ensemble de ses parties prenantes en lien avec le Projet visé par la présente demande. Voir à cet égard le chapitre 5 du présent rapport.

Accès au savoir : Stablex implique son personnel technique au niveau de la réalisation de dossiers complexes, telle la modélisation des émissions atmosphériques requise dans le contexte du Projet. L'expertise de Stablex figure d'ailleurs aux objectifs d'apprentissage de plusieurs programmes d'études post-secondaires. Stablex organise des visites de son centre de traitement pour les étudiants.

Partenariat et coopération intergouvernementale : La Ville de Blainville est tenue informée de l'évolution du projet et est favorable à sa concrétisation. De plus, le développement du projet est réalisé en étroite collaboration avec le MDDELCC, qui est impliqué en amont du projet afin d'intégrer les préoccupations à l'analyse du projet, de même que dans le suivi des engagements environnementaux pris par Stablex.

Prévention : L'augmentation de la limite de réception du site est susceptible de générer différents impacts environnementaux décrits au chapitre 4. En présence de risques connus, plusieurs mesures d'atténuation sont proposées dans le présent rapport conformément au principe de prévention.

Pollueur-payeur : Stablex assume l'ensemble des coûts associés aux coûts des mesures de protection de l'environnement mises en œuvre au centre de traitement et aux cellules de placement.

Internalisation des coûts : Les coûts associés aux services environnementaux de Stablex sont facturés aux générateurs des matières dangereuses résiduelles et des sols contaminés, ce qui assure l'internalisation des coûts de disposition de ces matières.

1.6 HISTORIQUE DU DOSSIER ET CADRE RÉGLEMENTAIRE

Le Gouvernement du Québec a émis le 13 mai 1981 le décret n° 1317-81 qui autorisait, en vertu de l'article 31.5 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE), la délivrance d'un certificat d'autorisation (CA) pour le projet de construction d'une usine d'élimination des déchets industriels



inorganiques d'une capacité maximale de 100 000 tonnes par année et d'un site d'enfouissement dans la municipalité de Blainville. Sur la base de cette autorisation gouvernementales, divers autres permis et certificats d'autorisation ont été délivrés à Stablex afin d'autoriser les opérations du centre de traitement de Blainville.

En 1996 et en 2000, des modifications de décret ont été adoptées afin d'augmenter la limite annuelle de réception du centre de traitement à 125 000 tm/an, puis à 175 000 tm/an. En 2009, une modification du permis d'exploitation était autorisée notamment afin de calculer la limite de réception du centre de traitement à 175 000 tm/an sur une période de 5 ans (soit 875 000 tm par 5 ans).

Le tableau 1-1 présente une synthèse des décrets et permis adoptés en lien avec la limite de réception du centre de traitement :

Tableau 1-1 Historique des décrets et permis

Décret	Date	Objet
1317-81	13 mai 1981	Délivrance d'un certificat d'autorisation en faveur de la compagnie Stablex Canada pour le projet de construction d'une usine d'élimination des déchets industriels inorganiques d'une capacité maximale de 100 000 tonnes par année et d'un site d'enfouissement dans la municipalité de Blainville.
1164-96	18 septembre 1996	Augmentation de la capacité maximale du centre de traitement à 125 000 tonnes par année .
449-2000	5 avril 2000	Augmentation de la capacité maximale du centre de traitement à 175 000 tonnes par année .
s.o.	20 février 2009	Modification du permis d'exploitation du centre de traitement délivré le 13 octobre 2008 afin notamment de modifier le mode de calcul de la limite de réception du centre de traitement à 875 000 tm sur 5 ans , calculée d'octobre 2008 à septembre 2013. Cette limite de réception a été reconduite au permis renouvelé le 20 juin 2014 pour la période d'octobre 2013 à septembre 2018.

Le 2 septembre 2015, le MDDELCC confirmait à Stablex que la présente demande d'augmentation de la limite de réception du centre de traitement Stablex n'était pas assujettie à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement prévue à la section IV.1 de la LQE puisque ce projet n'est pas visé par le *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*.

Toutefois, une modification du décret numéro 1317-81 du 13 mai 1981 émise en vertu de l'article 122.2 de la LQE est nécessaire afin d'autoriser cette augmentation de la limite de réception, d'où la présente demande.

2 DESCRIPTION DES OPÉRATIONS ACTUELLES

Le procédé stablex consiste à modifier les caractéristiques chimiques et physiques des matières reçues de façon à les transformer en un produit global solide et inerte appelé « stablex ». Tout au long du procédé, certaines réactions chimiques sont utilisées pour réduire la toxicité, la corrosivité, la réactivité ou la mobilité des éléments chimiques présents dans les matières reçues. Des matières cimentaires sont également ajoutées aux matières ainsi traitées afin de former le stablex qui est ensuite placé de manière définitive dans l'une des cellules de placement aménagées à cet effet.

Les prochaines sections décrivent plus en détails les opérations de production actuelles de Stablex.

2.1 RÉCEPTION ET ENTREPOSAGE DES MATIÈRES À TRAITER

Les matières reçues arrivent par camion ou par rail. À leur arrivée au centre de traitement, elles font l'objet de contrôles et d'analyses au laboratoire localisé dans le bâtiment du Centre de traitement afin de confirmer leur acceptabilité en fonction des paramètres prévus aux permis qui encadrent les activités du Centre de traitement.

Les matières acceptées pour traitement sont alors entreposées aux endroits autorisés du centre de traitement, qui sont conçus pour récupérer les précipitations vers le centre de traitement afin d'en faire une réutilisation (ex : lavage des camions) ou un traitement subséquent.

2.2 MATIÈRES PREMIÈRES

Les matières premières solides ou liquides utilisées dans les opérations comprennent notamment de la chaux, du ciment, des cendres volantes, du sulfate ferreux, du chlorure ferreux et de l'hypochlorite de sodium. Ces matières arrivent par camion et sont entreposées dans des réservoirs aménagés à cette fin.

Plusieurs de ces matières premières consistent en des matières résiduelles qui sont revalorisées par le processus de fabrication du stablex.

2.3 MANUTENTION DES MATIÈRES À TRAITER

Les matières solides reçues en vrac sont déchargées directement dans un bassin de traitement, ou dans l'aire de déchargement des solides. Dans ce dernier cas, elles sont éventuellement transportées par un chargeur à un endroit désigné (îlot d'entreposage, aire de plancher utilisée pour la préparation des mélanges, ou bassin de traitement).

Les liquides peuvent être déchargés dans l'une des quatre stations appropriées en fonction de la nature des produits et des traitements à faire : liquides acides, liquides alcalins ou neutres, liquides cyanurés et boues liquides.

Les barils et autres contenants sont soit entreposés dans une aire désignée appropriée à la nature de leur contenu, soit transvidés dans des réservoirs liquides ou des secteurs d'entreposage de solides en vrac à l'intérieur de l'usine, dans un bassin de traitement ou dans un conteneur à l'extérieur de l'usine. Les barils vidés de leur contenu sont soit déchetés ou compactés et ajoutés aux solides en vrac, soit remis temporairement à l'extérieur sur la surface drainée de l'aire de dépotage des résidus liquides, en attente d'y être lavés.

2.4 LAVAGE

Les camions, conteneurs, contenants et matériaux (ex. : palettes de bois, poutres d'acier, roches, etc.) quittant l'usine vers une destination autre que les cellules de placement de Stablex sont dirigés à la station de lavage et sujets à un lavage selon les exigences réglementaires en vigueur. Certains matériaux sont par ailleurs acheminés vers un centre de recyclage ou font l'objet de réutilisation lorsque ceci est possible et sécuritaire.

2.5 TRAITEMENTS

À cette étape, les matières reçues sont incorporées au procédé où leurs propriétés bénéfiques au traitement des autres matières sont optimisées pour une production plus efficace nécessitant le moins de matières premières possible.

Certains arrivages doivent subir des traitements individuels, ou prétraitements, physiques ou chimiques, selon la nature de la contamination, tel que déterminé notamment par la connaissance du contenu de l'arrivage. Dans tous les cas où un tel traitement doit être appliqué, les espèces chimiques contenues sont rendues stables par un traitement approprié. Les méthodes de traitement comprennent notamment la précipitation, l'oxydation, la réduction, la neutralisation et la microencapsulation. Ces traitements sont effectués selon des recettes de traitement établies par le laboratoire de production.

La fonction de la formulation en laboratoire consiste à s'assurer que le stablex obtenu deviendra un matériau solide, non lixiviable et imperméable. Les résultats analytiques de chaque composante permettent de formuler la recette de composition d'une cuvée, ainsi que le rapport de matières nécessaires à la production du stablex.

2.6 CUVÉE EN BASSIN ET PRODUCTION DU STABLEX

La recette de formulation indique la provenance, les quantités et la séquence d'ajout des différentes matières liquides ou solides en faisant partie, ainsi que les quantités de matières premières à utiliser et à consolider pour former la solution concentrée (résultats des matières solides et liquides préalablement traitées). Une cuvée de solution concentrée est préparée dans un bassin en appliquant la recette de formulation, mais sans ajout de matières cimentaires. Par la suite, la cuvée est transférée dans un bassin. Les matières cimentaires spécifiées dans la recette de formulation sont ajoutées et mélangées à la solution concentrée.

2.7 TRANSPORT AUX CELLULES DE PLACEMENT

Après la période de mélange dans le bassin de production finale du stablex, le matériau (stablex fluide) est transféré dans des camions à benne basculante et acheminé aux cellules de placement pour y être déposé par gravité.

3 DESCRIPTION DU PROJET

3.1 ÉNONCÉ GÉNÉRAL DU PROJET

La présente demande vise à augmenter la limite de réception du centre de traitement de Stablex à 1 125 000 tm sur une base quinquennale. Ce projet s'inscrit dans la continuité des activités actuelles et sera réalisé en augmentant et en optimisant le temps de travail, et plus spécifiquement :

- ▶ en augmentant le nombre d'heures d'opérations hebdomadaires (principalement les fins de semaine);
- ▶ en réduisant les pertes de temps et en améliorant l'efficacité opérationnelle lors des périodes d'opérations actuelles.

Le tableau 3-1 illustre de manière plus concrète les différents scénarios de production selon la quantité totale de matières reçues qui sera annuellement traitée au centre de traitement :

Tableau 3-1 Scénarios de production pour une limite de réception de 1 125 000 tm sur 5 ans

Année de référence	Production de semaine					Production de fin de semaine				Total tm / an
	Capacité de traitement tm / an	Nb jours ouvrables / an	Capacité de traitement	Capacité de traitement	Notes	Nb jours ouvrables / an	Capacité de traitement	Capacité de traitement	Notes	
			tm / jour	tm / an			tm / jour	tm / an		
2011	175 000	250	700	175 000		0	0	0		175 000
2014	195 000	250	740	185 000	Remplissage des bassins sur le quart de nuit (du dimanche au lundi) - 50 % de l'année	27	375	10 000	Travail 1 samedi sur 2 - quart de jour (coulée au site et remplissage des bassins)	195 000
Capacité projetée	225 000 (moyenne)	250	760	190 000	Remplissage des bassins sur le quart de nuit (du dimanche au lundi) par une équipe réduite d'opérateurs - toute l'année	82	427	35 000	Travail samedi et dimanche, 3 fins de semaine par mois - quart de jour (coulée au site et remplissage des bassins) et quart de soir (remplissage des bassins)	225 000
Capacité projetée	250 000 (maximale)	250	760	190 000	Remplissage des bassins sur le quart de nuit (du dimanche au lundi) - toute l'année	100	600	60 000	Travail samedi et dimanche, 50 fins de semaine par année - quart de jour et remplissage de soir	250 000

Ainsi, en 2011, un total d'environ 175 000 tm ont été traitées au centre de traitement. Cette année représente une année moyenne où la production était réalisée du lundi matin au vendredi soir.

L'année 2014 représente une année record (195 000 tm traitées), où la production avait lieu en semaine et lors de certaines fins de semaine. L'année 2014 est présentée afin de démontrer que le traitement des quantités supplémentaires découlant de l'augmentation de la limite de réception peut, non seulement théoriquement mais concrètement, être réalisée avec les

équipements et installations actuels du centre de traitement, simplement par l'optimisation du temps de travail. Ainsi, en plus des quarts de travail de 2011, l'ajout d'un quart de travail de nuit (du dimanche au lundi, sur 50 % des semaines) permet de procéder au remplissage des bassins, étapes préalables à la coulée qui débute avec le quart de jour. Stablex a aussi mis en place des quarts de travail durant la fin de semaine (50 % des samedis) afin de répondre aux besoins des clients. L'année 2014 est utilisée pour fins de comparaison dans l'analyse des impacts de l'augmentation de la limite de réception.

Dans le cadre de la demande d'augmentation de la limite de réception, une année de production moyenne (225 000 tm/an) peut se concrétiser en ayant, en plus des quarts de travail de 2011, un quart de travail de nuit du dimanche au lundi, pour les opérations de remplissage des bassins, ce qui permet de débiter les coulées (notamment le transport du stablex vers le site de placement), dès la première heure. De plus, Stablex prévoit opérer sur 75 % des fins de semaine (82 jours), de jour, de soir et de nuit, afin d'être en mesure de traiter les quantités additionnelles qui seraient reçues.

Enfin, afin de recevoir et traiter 250 000 tm/an, Stablex a la possibilité d'opérer de la même manière que pour 225 000 tm/an, à l'exception du fait que les opérations seraient maintenues sur 50 fins de semaines, et que les activités de remplissage et de coulées se dérouleraient sur une plus grande période de temps que ce qui est requis dans le cas d'une année de 225 000 tm.

Il est à noter que le modèle qui vient d'être présenté est une prévision réaliste de Stablex et que le modèle réel pourrait différer.

3.2 CATÉGORIES ET TYPES DE MATIÈRES ADMISSIBLES VISÉES

Les besoins de la clientèle justifiant la demande d'augmentation de la limite de réception touchent les mêmes catégories de matières que celles présentement admissibles, comprenant notamment :

- ▶ les matières dangereuses résiduelles à l'état liquide, solide ou en boue;
- ▶ les sols contaminés.

3.3 RÉCEPTION DES MATIÈRES À TRAITER

Les matières additionnelles à traiter qui seront reçues au centre de traitement seront acheminées au site comme à l'heure actuelle par camion ou par train. La réception de ces matières se fera à l'intérieur des plages horaires autorisées par la municipalité de Blainville, en continuité avec ce qui est fait actuellement. La réception de matières additionnelles à traiter sera normalement effectuée durant la semaine, mais il n'est pas impossible qu'elle puisse être réalisée la fin de semaine, ce qui est actuellement le cas. Il est anticipé qu'environ 70 % à 85 % des arrivages se feront par camion et la différence, soit entre 15 % et 30 %, se fera par train.

Le tableau 3-2 présente les hypothèses relatives aux réceptions de matières à traiter.

Tableau 3-2 Hypothèses de réception des matières à traiter

Paramètres	Unités	Actuel		Projeté	
		Moyen (année 2011)	Record (année 2014)	Moyen (1 125 000 tm/5 ans)	
				Moyenne annuelle	Maximum annuel
Données de production					
<i>Production quinquennale autorisée</i>	tm/5 ans	875 000	875 000	1 125 000	1 125 000
<i>Production annuelle de résidus traités</i>	tm/an	175 000	195 000	225 000	250 000
Données de réception matières à traiter					
<i>Réception de matières à traiter</i>	tm/an	180 179	192 227	225 000	250 000
Proportion par camionnage	%	86%	78%	76%	76%
Proportion par train	%	14%	22%	24%	24%
<i>Réception par camion de matières à traiter</i>	tm/an	155 033	150 271	170 000	190 000
Nb jours réception camions - total	jours	348	331	332	332
Nb jours réception camions - semaine	jours	253	250	250	250
Nb jours réception camions - weekend	jours	95	81	82	82
Nb camions moy. journalière - semaine	camions/j	28	28	31	35
Nb camions moy. journalière - weekend	camions/j	2	3	3	3
Nb camions max. horaire	camions/h	12	12	12	12
<i>Réception par train de matières à traiter</i>	tm/an	25 147	41 956	55 000	60 000
Nb jours réception trains	jours	33	77	101	101
Nb arrivages /an (conteneur/gondoles)	wagons/ans	407	406	532	581

Ce tableau permet de démontrer que l'augmentation de la limite de réception engendrera une augmentation des arrivages de matières à traiter. La quantité de matières à traiter acheminées au site par camion pourrait passer de 150 271 tm (pour l'année 2014) à environ 170 000 tm lorsque Stablex recevra 225 000 tm/an. La quantité acheminée au site par camion serait d'environ 190 000 tm lorsque le centre de traitement recevrait 250 000 tm/an. Notons toutefois que l'augmentation des arrivages ne modifiera que légèrement le nombre d'arrivages journaliers dont la moyenne passera de 28 camions/jour (en 2014) à 31 camions/jour pour une production de 225 000 tm/an et atteindra 35 camions/jour pour une année où la production atteindrait 250 000 tm/an. Il est également à noter que le débit horaire maximal anticipé demeurera le même que l'actuel, soit 12 camions/heure (matières premières et arrivages confondus), débit qui est notamment contrôlé par l'achalandage à la balance et l'organisation des fenêtres d'ancrage (cédule).

Sur le plan ferroviaire, le nombre de réception de trains passerait de 77 (pour l'année 2014) à 101 lorsque Stablex aura une limite de réception de à 225 000 tm/an ou plus. Ainsi, il est prévu de recevoir hebdomadairement 2 arrivages par train, comme ce fut le cas pour une portion de l'année 2014.

Il est à noter que les quantités relatives aux « Données de réception de matières à traiter » présentées à la colonne « Projeté » du tableau 3-2 sont des prévisions et que les quantités

réelles pourraient différer pour une production annuelle donnée, notamment en fonction du niveau des inventaires du centre de traitement.

3.4 RÉCEPTION DES MATIÈRES PREMIÈRES

L'augmentation de la réception des matières à traiter, et par conséquent, de la production, augmentera proportionnellement les besoins de Stablex en matières premières utilisées pour les fins de son procédé. Bien que le transport ferroviaire demeure disponible et soit favorisé dans la mesure du possible, le camionnage restera le mode de transport prédominant pour la réception des matières premières qui se poursuivra à l'intérieur des plages horaires autorisées par la municipalité de Blainville, en continuité avec ce qui est fait actuellement. La réception de matières premières sera effectuée durant la semaine et la fin de semaine.

Le tableau 3-3 présente les hypothèses relatives aux réceptions de matières premières.

Tableau 3-3 Hypothèses de réception des matières premières

Paramètres	Unités	Actuel		Projeté	
		Moyen (année 2011)	Record (année 2014)	Moyen (1 125 000 tm/5 ans)	
				Moyenne annuelle	Maximum (annuel)
Données de production					
<i>Production quinquennale autorisée</i>	tm/5 ans	875 000	875 000	1 125 000	1 125 000
<i>Production annuelle de résidus traités</i>	tm/an	175 000	195 000	225 000	250 000
Données de réception de matières premières					
Réception MP	tm/an	77 015	78 729	93 446	103 829
Nb de jours d'arrivages - TOTAL	jours	255	261	332	350
Nb de jours d'arrivages - SEMAINE	jours	nd	nd	250	250
Nb de jours d'arrivages - WEEKEND	jours	nd	nd	82	100
Nb arrivages /jour moy.	camions/j	11	10	9	10
Nb camions max. horaire	camions/h	Qté de camions incluse dans les réceptions de produits à traiter			

Comme on peut le constater, l'augmentation de la limite de réception engendrera une augmentation des arrivages de matières premières, qui passeraient de 78 729 tm (pour l'année 2014) à 93 446 tm lorsque Stablex traitera 225 000 tm/an. Pour une production annuelle de 250 000 tm, les matières premières utilisées pour les activités du centre de traitement totaliseront environ 103 829 tm. Notons toutefois que l'augmentation de la quantité de matières premières utilisées ne modifiera pas le nombre d'arrivages journaliers puisqu'il est anticipé que les arrivages additionnels de matières premières surviendront la fin de semaine.

Les quantités présentées à la colonne « Projeté » du tableau 3-3 sont des estimés et les quantités réelles pourraient différer.

3.5 OPÉRATIONS

Tel que mentionné précédemment, les opérations de Stablex demeureront les mêmes. Le traitement des arrivages additionnels découlant d'une augmentation de la limite de réception



sera assuré essentiellement par l'instauration de nouveaux quarts de travail durant la fin de semaine ainsi que par l'optimisation des temps non productifs.

Ainsi, le nombre de jours de travail passera de 277 jours (en 2014) à 332 jours pour une production de 225 000 tm/an et pourrait atteindre 350 jours pour une production de 250 000 tm/an.

En semaine, la productivité augmentera marginalement, en passant de 740 tm de matières traitées/jour en 2014 à 760 tm/jour suite à l'optimisation des opérations (impliquant notamment du travail durant les pauses et les heures de repas). La production lors des fins de semaine passera de 370 tm/jour en 2014 à 427 tm/jour pour une production de 225 000 tm/an. Elle atteindra 600 tm/jour pour une production de 250 000 tm/an. Afin d'y parvenir, Stablex misera sur l'embauche d'une vingtaine d'employés, passant ainsi de 160 employés à ultimement 176 employés (et à 182 employés pour une année de 250 000 tm/an).

Le tableau 3-4 présente les hypothèses opérationnelles de la demande d'augmentation de la limite de réception.

Tableau 3-4 Hypothèses opérationnelles

Paramètres	Unités	Actuel		Projeté	
		Moyen (année 2011)	Record (année 2014)	Moyen (1 125 000 tm/5 ans)	
				Moyenne annuelle	Maximum (annuel)
Données de production					
Production quinquennale autorisée	tm/5 ans	875 000	875 000	1 125 000	1 125 000
Production annuelle de résidus traités	tm/an	175 000	195 000	225 000	250 000
Production annuelle - semaine	tm/an	175 000	185 000	190 000	190 000
Production annuelle - weekend	tm/an	-	10 000	35 000	60 000
Nb jours travaillés - semaine (jours)	jours	250	250	250	250
Nb jours travaillés - weekend (jours)	jours	-	27	82	100
Production journalière moy. - semaine (tm)	tm/jour	700	740	760	760
Production journalière moy. - weekend(tm)	tm/jour		370	427	600
Nb jours travaillé (jours)	jours	250	277	332	350
Nb d'employés	employés	155	160	176	182

Tel que décrit à la section 3.1, il est prévu que les opérations en semaine se maintiennent sur trois quarts de travail. Durant la fin de semaine, les opérations seraient principalement réalisées de jour, bien que des activités de soir et de nuit soient prévues et considérées dans le cadre de l'évaluation des impacts.

En fonction de la demande des clients, il se pourrait que les opérations réalisées la fin de semaine requièrent, pour une certaine période, d'être maintenues à la même intensité que celles réalisées durant la semaine.

En ce qui concerne le transport aux cellules de placement, la fréquence sera ajustée en fonction de la production tel que présenté au tableau 3-5.

Tableau 3-5 Hypothèses du transport aux cellules de placement

Paramètres	Unités	Actuel		Projeté	
		Moyen (année 2011)	Record (année 2014)	Moyen (1 125 000 tm/5 ans)	
				Moyenne annuelle	Maximum (annuel)
Données de production					
<i>Production quinquennale autorisée</i>	tm/5 ans	875 000	875 000	1 125 000	1 125 000
<i>Production annuelle de résidus traités</i>	tm/an	175 000	195 000	225 000	250 000
Transport aux cellules de placement					
Nb de voyages (aller/retour) journalier moy.	camions/j	51	40	38	38
Nb de voyages (aller/retour) journalier max.	camions/j	68	52	50	50
Qté de stablex/camion - journalier moy.	tm	24	31	33	33

Le tableau 3-5 permet de constater que l'augmentation de la limite de réception engendrera une légère augmentation du transport entre le centre de traitement et les cellules de placement. Toutefois, le nombre de camions journaliers maximal diminuerait de 52 (pour l'année 2014) à 50 lorsque Stablex aura une limite de réception de 225 000 tm/an. Il serait aussi de 50 voyages par jour lorsque la production du centre de traitement sera de 250 000 tm/an.

Une diminution du nombre de camions maximal journalier est effectivement anticipée par rapport à 2011 et 2014 puisque depuis tout récemment, les camions utilisés ont une capacité de 35 tm, ce qui n'était pas le cas par le passé. Par ailleurs, une marge de sécurité est aussi appliquée en utilisant comme hypothèse que le chargement moyen des camions sera de 33 tm et non la capacité maximale de 35 tm.

3.6 CALENDRIER DE RÉALISATION

Le calendrier de réalisation du projet est présenté au tableau 3-6.

Tableau 3-6 Calendrier de réalisation du projet

Activité	Échéancier
Dépôt de la demande de modification de décret 1317-81	6 mai 2016
Obtention du Décret	23 décembre 2016
Début des opérations avec une limite de réception de 1 125 000 tm/5ans	1 ^{er} avril 2018

Le calendrier de réalisation prend en considération que Stablex prévoit atteindre la limite de réception actuellement autorisée dès le début de l'année 2018, soit quelques mois avant l'échéance de la période 2013-2018. Dans ce contexte, il serait important que la nouvelle limite de réception puisse être applicable dans le cadre du cycle actuel 2013-2018. Il serait



également important que la modification de décret puisse être émise d'ici la fin 2016 afin que Stalex soit en mesure de planifier ses activités en conséquence.

Suite à l'obtention du décret, Stalex déposera une demande de modification du permis d'exploitation d'un centre de traitement émis selon l'article 70,9 de la LQE ainsi qu'une demande de modification du certificat d'autorisation pour le traitement des sols contaminés émis selon l'article 22 de la LQE, en vue de maintenir la proportion de sols contaminés reçus à 40 % de la limite de réception permise (40 % de 1 125 000 tm).

4 IMPACTS POTENTIELS ET MESURES D'ATTÉNUATION

Les sections suivantes traitent des impacts potentiels du Projet ainsi que des mesures d'atténuation qui seront mises en place dans le but de réduire les impacts négatifs non souhaitables, et d'optimiser les impacts positifs.

4.1 SOLS

Puisque le projet ne requiert aucune modification aux installations du centre de traitement ou aux cellules de placement actuelles, ni au mode d'exploitation de l'usine, il est évalué que l'augmentation de la limite de réception n'engendrera aucun impact sur les sols. Les mesures déjà en place relativement à la prévention des déversements accidentels, aux interventions en cas de déversements accidentels, au mode et au lieu d'entreposage des matières ainsi qu'à leur mise en dépôt continueront de s'appliquer.

4.2 EAUX DE SURFACE ET SOUTERRAINES

Différents types d'eau sont gérés par Stablex, soit :

- ▶ eau de lavage;
- ▶ eau de ruissellement de l'usine;
- ▶ eau de ruissellement du lieu de dépôt définitif (cellules vierges ou cellules actives);
- ▶ eau interstitielle des cellules fermées.

Selon leur type, une gestion spécifique est prévue, tel que montré au diagramme présenté à l'annexe 3.

Eau de lavage

Les eaux de lavage et de ruissellement accumulées sur les aires de déchargement sont reprises par le système de drains et puisards de l'usine, et sont acheminées dans l'un des réservoirs de liquide alcalin neutre. Cette eau est réutilisée dans le procédé de fabrication du stablex. Par conséquent, le Projet n'engendre aucun impact à ce niveau.

Eau de ruissellement de l'usine

L'eau de ruissellement du pourtour des bâtiments de la zone opérationnelle provenant des fossés et des aires pavées est recueillie et emmagasinée prioritairement dans un réservoir. Elle peut être utilisée par la station de lavage et peut aussi être utilisée dans le procédé de fabrication du stablex. Par conséquent, le Projet n'engendre aucun impact à ce niveau.

Eau de ruissellement des cellules de placement

Eau de cellules vierges

Une cellule vierge est une cellule creusée et disponible, mais dans laquelle rien n'a été déposé. L'eau d'une cellule vierge est constituée de l'eau de fonte des neiges naturelle ou de l'eau de pluie naturelle accumulée. Elle peut être rejetée dans un fossé ou gérée comme de l'eau de cellule active. Par conséquent, le Projet n'engendre aucun impact à ce niveau.

Eau de cellules actives

L'eau des cellules actives (ayant été en contact avec le stablex) peut être gérée selon les modalités suivantes :

- ▶ réutilisation au niveau du procédé;
- ▶ disposition dans le réseau d'égout sanitaire municipal en conformité aux normes de rejet au pluvial du Règlement n° 2008-47 de la CMM.

Par conséquent, le Projet n'engendre aucun impact à ce niveau.

Eau interstitielle des cellules fermées

Cette eau provient du pompage des cellules fermées. Elle est gérée de façon à être utilisée dans le procédé de fabrication du stablex. Par conséquent, le Projet n'engendre aucun impact à ce niveau.

4.3 VÉGÉTATION, FAUNE ET HABITAT

Puisque le projet ne requiert aucune modification aux installations du centre de traitement ou aux cellules de placement actuelles, ni au mode d'exploitation de l'usine, l'augmentation de la limite de réception ne devrait engendrer aucun impact sur le milieu biologique.

4.4 ÉMISSIONS ATMOSPHÉRIQUES ET QUALITÉ DE L'AIR AMBIANT

Les résultats de la modélisation (annexe 4) seront transmis dans un addenda à la présente demande de modification de décret.

4.5 CLIMAT SONORE

Une étude de bruit a été réalisée par Soft dB (2016) afin de déterminer le bruit continu généré par le centre de traitement. Cette étude est basée sur les conditions horaires pour une production annuelle de 250 000 tm. Elle présente une simulation des niveaux sonores aux résidences avoisinantes en considérant les critères et limites prescrits :

- ▶ au Règlement 1453 sur les nuisances sonores de la municipalité de Blainville;
- ▶ dans la Note d'instructions 98-01 du MDDELCC.

L'étude du climat sonore relative à l'augmentation de la limite de réception est présentée à l'annexe 6.

La simulation acoustique a permis d'établir que l'impact du Projet pour les opérations en semaine (du lundi 7 h au vendredi 22 h) et durant la fin de semaine (du vendredi 22 h au lundi 7 h), le niveau sonore maximal permis par la ville de Blainville reste de 55 dBA aux limites de propriété de Stablex peu importe la période de la journée, ce qui est conforme au Règlement 1453.

Afin de respecter les critères de bruit de la Note d'instructions 98-01 du MDDELCC, que ce soit pour les périodes de semaine ou de fin de semaine, les résultats de la simulation indiquent que des mesures d'atténuation seront requises afin de limiter le niveau acoustique de certaines sources de Stablex.

Mesures d'atténuation et suivi

Stablex prévoit mettre en place les mesures d'atténuation suivantes afin de respecter les critères de bruit de la Note d'instructions 98-01 du MDDELCC :

- ▶ Installation de silencieux (ou mesures équivalentes) au niveau des sources suivantes :
 - cheminée VE-63;
 - cheminée VE-70;
 - cheminée BF-107;
- ▶ Installation de surpresseurs fixes sur le site de Stablex en remplacement des surpresseurs mobiles des camions servant à transporter les matières premières cimentaires.

Dans l'année suivant la mise en fonction de ces nouveaux équipements, Stablex procédera à un suivi sonore afin de valider l'efficacité des mesures mise en place. Cette évaluation sera réalisée conformément à la méthode de référence pour la mesure du bruit et pour la détermination du niveau acoustique d'évaluation décrites dans la Note d'instructions 98-01 du MDDELCC.

Ces mesures auront un effet positif non seulement sur les opérations de la fin de semaine, mais aussi sur les opérations en semaine. Ceci s'inscrit en droite ligne avec le principe de développement durable « Santé et qualité de vie » puisque suite à ces investissements, le bruit émis par les activités au centre de traitement sera moindre qu'il ne l'est actuellement.

Il est possible que d'autres mesures d'atténuation s'ajoutent aux précédentes afin que la contribution de Stablex soit acceptable pour les opérations de fin de semaine. À titre d'exemple, il pourrait être requis que Stablex planifie ses opérations afin de limiter la combinaison de certaines sources d'émission sonores occasionnant un dépassement de la limite établie.

Stablex réévaluera également le besoin de mettre en place des mesures d'atténuation « opérationnelles » lorsqu'elle opérera les soirs de la fin de semaine. Il est possible que de telles mesures ne soient pas requises pour respecter la limite du niveau sonore.

4.6 DURÉE DE VIE UTILE DES CELLULES DE PLACEMENT

Le Projet n'implique aucune modification au niveau de la structure ou la localisation des cellules de placement par rapport à la situation actuelle. Il en va de même des opérations de remplissage et d'entretien des cellules, qui se poursuivront en fonction des mêmes procédures opérationnelles.

Le projet pourrait réduire de quelques années la durée de vie des cellules de placement. En se basant sur les autorisations actuelles de Stablex et en prenant pour hypothèse qu'elle recevra 875 000 tm de matières à traiter par période de 5 ans (soit une moyenne de 175 000 tm/an), il est prévu que les cellules de placement atteignent leur pleine capacité en 2042, soit dans 26 ans. Cette estimation de la durée de vie tient compte d'une capacité de placement de 9 000 000 m³. La capacité résiduelle de ces cellules est de 4 656 548 m³ en date du 31 décembre 2015 (voir le tableau 4-1),

En tenant compte de l'augmentation de la limite de réception, le volume de placement de 9 000 000 m³ devrait être atteint vers 2037, soit dans 21 ans. Les hypothèses suivantes ont servi à établir cette projection :

- ▶ l'augmentation des quantités reçues et traitées tient compte des projections mentionnées à la section 1.4, soit des traitements de 185 000 tm, 210 000 tm, 204 000 tm pour les années 2016, 2017 et 2018 respectivement;
- ▶ il est considéré que la quantité totale de matières reçues et traitées en 2019 sera de 190 000 tm;
- ▶ il est considéré que la croissance de réception, et donc des quantités traitées, entre 2019 et 2026, année de l'atteinte de la capacité moyenne de 225 000 tm/an, sera linéaire avec un taux de 5 000 tm/année;
- ▶ il est considéré que les quantités reçues et traitées dans les années ultérieures à 2026 seront de 225 000 tm/an.

Tableau 4-1 État de la capacité des cellules du site au 31 décembre 2015

Cellules	Capacité (m ³)	Avancement	Commentaires
Cellule 1	413 000	complété	
Cellule 2	583 000	complété	
Cellule 3	947 980	complété	
Cellule 4	886 500	complété	
Cellule 5.1 à 5.7	1 512 972	complété	Au 31 décembre 2015
Cellule 5.8 à 5.15	1 686 028	0%	Fin à 5.15
Cellule 6	2 970 520	0%	Fin à 6.17
Total	9 000 000	48%	

4.7 CIRCULATION

L'analyse de la circulation tient compte des arrivages de matières à traiter et de matières premières.

Les matières premières et les matières à traiter sont acheminées au centre de traitement par rail et par camion. Les trains peuvent accéder aux installations de Stablex par la voie ferrée de CPR (Canadian Pacific Railway) et l'embranchement spécifique à Stablex. Pour leur part, les camions en provenance de l'autoroute 15 accèdent au site par la sortie 25 et par le boulevard de la Seigneurie, puis par le boulevard Industriel. Lorsque les camions ne peuvent accéder directement au site de Stablex, ils se dirigent sur le boulevard Industriel afin de faire demi-tour et se stationnent face au centre de traitement, en attendant l'autorisation d'accéder à la balance à l'entrée de Stablex. L'entrée du centre de traitement est située sur le boulevard Industriel, à environ 140 m de l'intersection boulevard de la Seigneurie Est / rue de la Mairie / boulevard Industriel (voir la carte 1-1 présentée au chapitre 1).

Ferroviaire

En ce qui concerne les arrivages par train, il est prévu que la fréquence atteigne deux arrivages par semaine, comme ce fut le cas en 2014. Actuellement, seules les matières à traiter arrivent par train. La limitation à deux arrivages par semaine est causée par la capacité actuelle du réseau ferroviaire et du transporteur. L'augmentation de la quantité des matières à traiter reçues par train se traduit ainsi par une augmentation du nombre d'arrivages annuels, passant de 77 (en 2014) à 101 arrivages dans le cadre de l'augmentation de la limite de réception, ainsi que par l'augmentation des chargements par train, c'est-à-dire du nombre de gondoles ou de wagons faisant partie de chaque arrivage. Au final, aucun impact n'est ainsi anticipé sur la circulation ferroviaire.

Routière

Le boulevard Industriel est une rue collectrice composée d'une voie de circulation par direction et d'un accotement pavé. Les véhicules lourds peuvent se garer dans l'accotement de cet axe routier aux abords de Stablex. Le boulevard de la Seigneurie est pour sa part une artère composée de deux voies véhiculaires par direction délimitées par un mail central.

Il est estimé que le Projet amènera, en semaine, un **débit additionnel moyen de moins d'un camion à l'heure**. En effet, le nombre d'arrivages moyens journaliers de matières à traiter passera de 28 camions/jour (en 2014) à 35 camions/jours (projection à 250 000 tm/an) tel qu'illustré au tableau 3-2, tandis que le nombre d'arrivages moyens journaliers de matières premières devrait demeurer à 10 camions/jour (voir le tableau 3.3) puisqu'il est anticipé que les quantités additionnelles de matières premières requises pour les opérations arriveront au cours de la fin de semaine. D'autre part, tel qu'indiqué à la section 3.5, il est estimé que le débit horaire maximal entrant chez Stablex (incluant les matières à traiter et les matières premières) demeurera de 12 camions/heure, comme ce fut le cas en 2014. Ce débit est contrôlé par les plages de réception qui sont établies par Stablex.

Durant la fin de semaine, le débit additionnel moyen anticipé sur les routes sera aussi de moins d'un camion à l'heure. Cette évaluation est basée sur les tableaux 3-2 et 3-3 qui indiquent que les arrivages de matières à traiter devraient se maintenir au débit actuel de 3 camions/jour durant la fin de semaine tandis que pour les matières premières, le nombre de camions qui entreront chez Stablex atteindra une moyenne journalière de 10 camions/jour, pour une production de 250 000 tm/an, Ainsi, il est estimé que le Projet amènera un **débit additionnel moyen de moins d'un camion à l'heure** lors des fins de semaine.

Les comptages réalisés dans le cadre de l'étude de circulation du concept d'aménagement de l'intersection des boulevards de la Seigneurie/Industriel et de la rue de la Marie (CIMA, 2014) ont été utilisés afin d'évaluer l'impact de l'accroissement du volume annuel au centre de traitement sur la circulation locale. Cette étude visait notamment à améliorer les conditions de circulation du réseau routier du secteur ainsi que la fluidité du trafic. Il est à noter que les travaux de réaménagement de l'intersection des boulevards de la Seigneurie/Industriel et de la rue de la Marie ont été réalisés en 2015.

Les comptages (automobiles, camions, autobus) utilisés pour les fins de la présente analyse ont été réalisés lors d'une journée typique de 2013, aux heures de pointe du matin et du soir. Plus précisément, ils ont été faits le mercredi 11 décembre 2013 durant les périodes de pointe du matin (6 h 30 à 8 h 30) et de l'après-midi (16 h à 18 h) aux intersections suivantes :

- ▶ boulevard De la Seigneurie/Gare Blainville (AMT);
- ▶ boulevard Industriel/accès Stablex.

Le tableau 4-2 présente le nombre d'automobiles, de camions et d'autobus comptés aux périodes de pointe du matin et du soir (deux heures chacune) aux à ces deux intersections.

Tableau 4-2 Comptages en semaine des véhicules (journée typique aux heures de pointe du matin et du soir)

	Débit de pointe du matin*				Débit de pointe du soir*			
	Total véhicules	Autos	Camions	Autobus	Total véhicules	Autos	Camions	Autobus
Situation actuelle								
Boul. de la Seigneurie / Gare AMT	2661	2379	253	29	2979	2781	167	31
Boul. Industriel / Accès Stablex	1831	1600	207	24	2050	1872	146	32

* Selon comptages réalisés le 11 décembre 2013 (CIMA+, 2014)

Matin: 6h30 à 8h30 / période de 2h

Soir: 16h00 à 18h00 / période de 2h

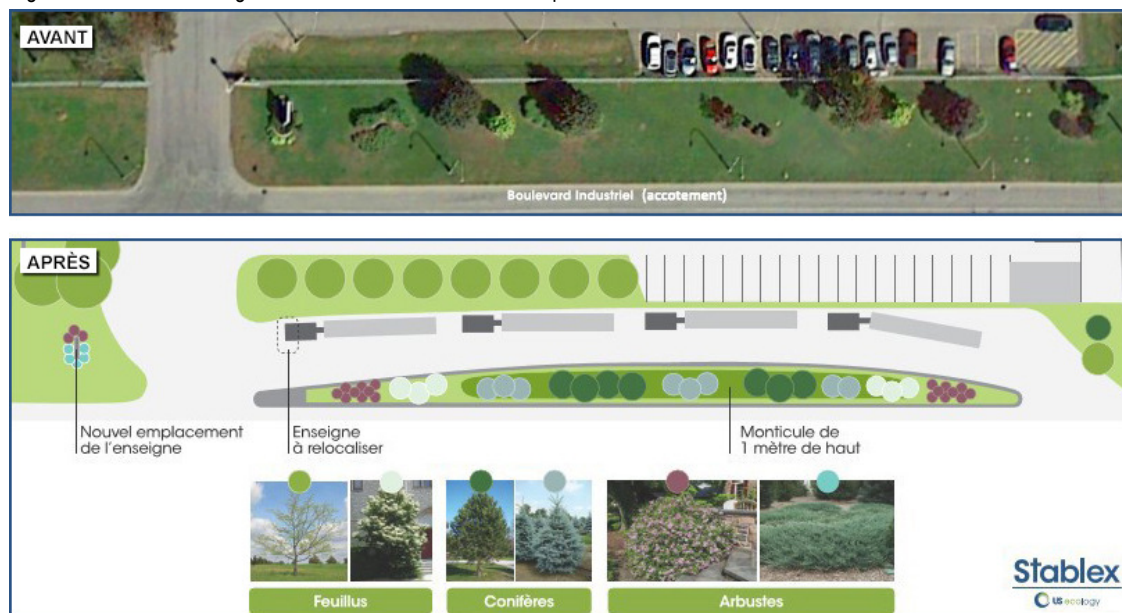
Lorsqu'on mesure un flux d'un camion additionnel à l'heure par rapport aux 1831 véhicules (heure de pointe du matin à l'intersection du boul. Industriel et de l'accès à Stablex) à 2050 véhicules (heure de pointe du soir à la même intersection), on constate que le Projet aura un impact mineur, voire négligeable, sur la circulation locale. Le pourcentage d'augmentation du débit de la circulation représente en effet environ 0,1 % (ex : 2 camions additionnels par rapport aux 1831 véhicules comptés au tableau 4.2) à l'intersection du boulevard de la

Seigneurie et de la gare Blainville (AMT), et à l'intersection du boulevard Industriel et de l'accès à Stablex.

Il est à noter qu'afin de pallier à une éventuelle augmentation de l'attente pour accéder à la balance de Stablex, la planification des arrivages par camions sera réalisée de sorte à répartir ces derniers tout au long de la journée.

Par ailleurs, en vue du développement continu de l'entreprise et de l'amélioration de ses opérations, Stablex prévoit aménager, sur sa propriété, une nouvelle aire d'attente (voir la figure 4-1) pour les camions qui attendent l'accès à la balance afin d'éviter que ces derniers utilisent l'accotement du boulevard Industriel comme c'est le cas à l'heure actuelle. Ce projet, développé en collaboration avec la ville de Blainville assurera une capacité d'attente cohérente avec la présente demande d'augmentation de limite de réception. En libérant l'accotement, l'aire d'attente améliorera la visibilité et la sécurité routière sur le boulevard Industriel, de même que la fluidité de la circulation dans le secteur.

Figure 4-1 Aménagement de la nouvelle aire d'attente pour les camions



4.8 RISQUE D'ACCIDENTS TECHNOLOGIQUES

Les scénarios normalisés ainsi que les scénarios alternatifs associés aux risques d'accidents technologiques du centre de traitement de Stablex demeurent inchangés en raison des facteurs suivants :

- ▶ les types de matières qui seront reçues et traitées demeurent les mêmes;
- ▶ le procédé et les équipements de Stablex demeurent les mêmes;



- ▶ les opérations de Stablex demeurent les mêmes;
- ▶ la capacité d'entreposage sur le site demeure la même.

Ces scénarios ont contribué à l'établissement du Plan des mesures d'urgence « PMU », dont la plus récente mise à jour est présentée à l'annexe 7. Ce PMU couvre les activités actuelles de Stablex et ne requiert pas de mise à jour suite à l'augmentation de la limite de réception puisque les accidents technologiques susceptibles de survenir sont déjà couverts.

4.9 IMPACTS ÉCONOMIQUES

Le Projet permettra de créer jusqu'à 22 nouveaux emplois au centre de traitement, en plus de sécuriser les 160 emplois actuels. Ce projet permettra également de consolider l'expertise québécoise développée au cours des 35 dernières années en matière de traitement et de stabilisation des matières dangereuses résiduelles.

D'autre part, le projet permettra d'offrir une solution accessible pour la clientèle de Stablex et d'éviter des coûts additionnels qui pourraient être occasionnés advenant que Stablex ait à refuser l'acceptation de matières à traiter si la limite de réception autorisée n'est pas révisée.

5 RELATIONS AVEC LA COMMUNAUTÉ

Stablex entretient une communication continue avec les communautés d'accueil et avec les différents acteurs interpellés par ses activités. Différents mécanismes et démarches d'information ont été initiés par l'entreprise dans le cadre de ses opérations usuelles ou en prévision de la présente demande.

5.1 MÉCANISMES EN PLACE

Afin de permettre une cohabitation harmonieuse avec ses voisins industriels et résidentiels, Stablex met en œuvre de nombreuses mesures et approches pour gérer les nuisances potentielles, incluant vigie et processus de signalement. Les engagements de Stablex sont fermes en matière de bonne cohabitation et quatre membres de l'équipe travaillent activement à assurer des relations harmonieuses avec la collectivité :

- ▶ Guy Thibault, vice-président et directeur général;
- ▶ Pierre Légo, directeur santé sécurité environnement;
- ▶ Michel Perron, directeur des opérations;
- ▶ Tania Tzakova, spécialiste santé sécurité environnement.

5.1.1 Vigie : être à l'écoute sur le terrain

Sur une base volontaire, Stablex a mis sur pied une vigie sur sa propriété et dans le voisinage pour être à l'affût des nuisances potentielles. Le mandat de la vigie est de :

- ▶ identifier en temps réel les épisodes de nuisance perçues (quartier, site et environs);
- ▶ évaluer l'efficacité des mesures déployées pour éliminer les nuisances perçues;
- ▶ permettre aux opérations d'apporter les correctifs requis, si nécessaire.

Lors de signalements, qui peuvent avoir lieu à toute heure ou jour de la semaine, des personnes se mobilisent rapidement pour évaluer la situation et prendre les mesures nécessaires si la nuisance perçue est attribuable aux activités de Stablex.

5.1.2 Processus formel de gestion des signalements

Stablex mise sur des canaux de communication ouverts pour qu'en tout temps les gens de la collectivité et du voisinage puissent formuler des commentaires, poser des questions, obtenir une information ou signaler une situation ou une observation.

Pour ce faire, un numéro de téléphone est transmis dans toutes les communications distribuées au voisinage et est disponible sur le site internet de Stablex afin de faciliter les signalements. Une boîte vocale est en fonction 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, et lors d'un appel, une alerte est immédiatement transmise au responsable. L'adresse courriel info@stablex.com est également un autre moyen de communiquer avec l'équipe des relations communautaires.



Stablex s'est dotée d'un processus formel de gestion des signalements et effectue un suivi attentif du traitement des signalements à chaque rencontre du Comité de suivi et du Comité de bon voisinage.

5.1.3 Comité de suivi

Depuis 1991, un comité de suivi se réunit plusieurs fois par année. Ce comité regroupe des représentants de la Ville de Blainville, du service d'incendie de Blainville, du MDDELCC, de la Direction de santé publique des Laurentides et de Stablex auxquels s'ajoutent des citoyens.

Le comité de suivi a comme premier mandat d'assurer le suivi général des activités de Stablex. Il fait également le suivi des engagements pris par les acteurs présents autour de la table, en plus de favoriser leur compréhension commune des enjeux et, au besoin, de formuler des recommandations auprès des décideurs concernés.

La composition officielle du comité est la suivante :

- ▶ Ville de Blainville : un conseiller municipal et un responsable de la division Environnement;
- ▶ Service d'incendie de Blainville : un représentant;
- ▶ MDDELCC : un représentant (poste non comblé par le ministère depuis 2012);
- ▶ Direction de santé publique des Laurentides : un représentant;
- ▶ Stablex : le directeur des opérations, le directeur santé sécurité environnement et la spécialiste santé sécurité environnement;
- ▶ Citoyens : au minimum trois résidents (actuellement quatre résidents).

5.1.4 Comité de bon voisinage

De façon volontaire, Stablex a mis sur pied un comité de bon voisinage en 2009. Des rencontres régulières sont tenues par ce comité constitué de résidents voisins et des dirigeants de l'entreprise. Son mandat est d'assurer une liaison avec les résidents du voisinage de Stablex.

Le comité fait le suivi des activités de la compagnie ainsi que de ses engagements communautaires. Les rencontres permettent aussi d'échanger sur les mesures mises en place pour éliminer les nuisances potentielles et de veiller au traitement des signalements reçus.

À l'heure actuelle, le comité est composé de neuf représentants résidant dans les quartiers limitrophes du site de Stablex, principalement du quartier du Plan Bouchard.

5.1.5 Communication continue avec les parties prenantes

Stablex communique et échange régulièrement avec la Ville de Blainville et le MDDELCC sur l'ensemble des dossiers portant sur la bonne cohabitation et les activités de l'entreprise. À l'occasion, Stablex invite les représentants du ministère et de la Ville à visiter les installations et le site de l'entreprise.

Stablex communique également avec ses voisins industriels et les résidents des quartiers voisins en leur fournissant une information de première main sur ses activités. Plusieurs communications ont été transmises au fil des ans (lettres, dépliants, bulletins d'information, etc.). Des communications sur l'augmentation de la limite de réception ont d'ailleurs été faites depuis l'amorce du projet (voir la section 5.2).

5.2 DÉMARCHÉ D'INFORMATION ET D'ÉCHANGES DANS LE CADRE DU PROJET

Comme toute entreprise, Stablex évalue constamment la possibilité de développer des projets aptes à répondre aux besoins du marché. Stablex veut évidemment poursuivre sa mission, mais elle considère primordial de maintenir de bonnes relations avec ses voisins et la collectivité de Blainville, en plus de développer des projets qui s'harmonisent à l'environnement. Dans ce contexte, il est toujours prioritaire pour Stablex de partager des projets qui pourraient se concrétiser avec toutes les parties prenantes intéressées.

Dans le cadre du Projet, et en respect de cette vision d'échanges continus avec la collectivité et de transparence, une démarche d'information et d'échanges a été conduite à compter du mois d'août 2015. Plusieurs activités ont été réalisées dans le cadre de cette démarche et sont répertoriées dans le tableau 5-1.

Transfert Environnement et Société, une firme spécialisée en participation publique, a accompagné Stablex dans la préparation, la tenue et le suivi des différentes activités d'information et d'échanges de la démarche de Stablex. La firme a notamment eu la responsabilité de rédiger un rapport de la démarche d'information et d'échanges en lien avec le Projet, disponible à l'annexe 8, qui fait état de l'ensemble des résultats de cette démarche.

Tableau 5-1 Activités tenues dans la démarche d'information et d'échanges dans le cadre du projet

Date	Activités tenues	Participants
27 août 2015	Rencontre du Comité de suivi Mise à jour sur les projets de développement et recueil des préoccupations, commentaires et recommandations	Membres du comité et représentants de Stablex
6 octobre 2015	Rencontre du Comité de bon voisinage Mise à jour sur les projets de développement et recueil des préoccupations, commentaires et recommandations	Membres du comité et représentants de Stablex
17 octobre 2015	Journée portes ouvertes Kiosque sur les projets de développement et recueil des préoccupations, commentaires et recommandations	303 participants (employés, voisins résidentiels, voisins industriels, représentants de la collectivité, etc.)
11 novembre 2015	Rencontre d'information et d'échanges avec les groupes économiques locaux et régionaux	Direction de la Chambre de commerce et d'industrie Thérèse-De Blainville (CCITB) Mme Stéphanie Gingras, directrice générale de l'Association des gens d'affaires de Blainville (AGAB) Direction de la Société de développement économique Thérèse-De Blainville (SODET) Direction développement des affaires – investissement Grand Montréal, Montréal International
16 novembre 2015	Rencontre d'information et d'échanges avec les députés	Député provincial de la circonscription Blainville Attaché politique du député de Blainville Député fédéral de la circonscription Thérèse-De Blainville Directrice du bureau de Circonscription de Député fédéral de Thérèse-De Blainville
20 novembre 2015	Rencontre d'information et d'échanges avec un groupe environnemental régional	Présidente du Conseil des bassins versants des Mille-Îles (COBAMIL)
Novembre et décembre 2015	Envoi d'un bulletin d'information contenant les informations sur les projets de développement	Distribution dans les quartiers du Plan-Bouchard, Les sentiers du maréchal, Les boisés du parc équestre et aux voisins industriels Envoi aux représentants de la Ville et du MDDELCC et à toutes les parties prenantes rencontrées au cours de la démarche
1 ^{er} décembre 2015	Rencontre du Comité de bon voisinage Mise à jour sur les projets de développement et recueil des préoccupations, commentaires et recommandations	Membres du comité et représentants de Stablex
2 décembre 2015	Rencontre d'information et d'échanges avec la direction de l'évaluation environnementale du MDDELCC	Représentants de la direction de l'évaluation environnementale et experts en qualité de l'air
3 décembre 2015	Rencontre du Comité de suivi Mise à jour sur les projets de développement et recueil des préoccupations, commentaires et recommandations	Membres du comité et représentants de Stablex
18 janvier 2016	Rencontre d'information et d'échanges avec la MRC Thérèse-De Blainville et des groupes environnementaux régionaux	Direction du Conseil des bassins versants des Mille-Îles (COBAMIL) Président du CRE Laurentides Responsable à l'aménagement et à l'environnement à la MRC Thérèse-De Blainville
20 avril 2016	Rencontre d'information et d'échanges avec des représentants de la direction régionale du MDDELCC	Direction générale de l'analyse et de l'expertise régionales Montréal, Laval, Lanaudière et Laurentides Direction du Centre de Contrôle Environnemental de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides

Le tableau 5-2 présente une synthèse de l'ensemble des préoccupations et commentaires recueillis au cours de la démarche d'information et d'échanges de Stablex sur le Projet.

Tableau 5-2 Questions, commentaires, préoccupations et recommandations recueillis sur le Projet

Thème	Principaux questionnements, commentaires, préoccupations et recommandations
Justification	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Conséquences en cas de non-autorisation du projet
Évaluation environnementale / qualité de vie	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Potentielle augmentation des nuisances en lien avec le projet (bruit, transport, odeurs, etc.) ▶ Réalisation des études ▶ Création d'emploi ▶ Préoccupations des voisins des nouveaux quartiers
Besoins du marché	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Prévisions et évaluation des besoins futurs pour les services de Stablex ▶ Type et provenance des nouvelles matières ▶ Autres entreprises dans le domaine
Capacité du site	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Durée de vie du site en fonction du projet ▶ Nécessité ou possibilités d'expansion du site
Scénario de production	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Changements au niveau des opérations ▶ Nombre de camions supplémentaires à entrer au site ▶ Impacts sur la qualité de vie des voisins ▶ Trafic et circulation dans le secteur

* Les éléments en **caractère gras** ont été mentionnés à plus d'une reprise

Concernant le projet d'augmentation de capacité, les thèmes ayant suscité davantage de questionnements et de préoccupations sont les changements apportés par le projet aux opérations de Stablex et leurs conséquences potentielles sur la gestion des nuisances et la qualité de vie du voisinage. La question de la durée de vie du site découlant de l'augmentation de capacité est revenue pratiquement à chaque discussion.

5.2.1 Intégration des préoccupations au projet

Concernant les questions, commentaires, préoccupations et recommandations recueillis sur le Projet, voici les principaux éléments de réponses et de prise en compte par Stablex :

- ▶ Maintien des mesures de gestion des nuisances déjà en place et mise à jour du plan d'action prioritaire des odeurs pour 2016
- ▶ Maintien des canaux de communication avec le quartier du Plan Bouchard, mais aussi avec les quartiers des Sentiers du Maréchal et des Boisés du Parc équestre
- ▶ Établissement et mise en place de toutes les mesures d'atténuation nécessaires en fonction des études en lien avec le climat sonore et la qualité de l'air (2016-2017)
- ▶ Partage des résultats finaux de l'étude en lien avec la demande de modification de décret
- ▶ Respect de toutes les exigences reliées à la réception des matières (type et provenance)
- ▶ Réalisation du projet d'aire d'attente pour les camions en 2016

6 BILAN ENVIRONNEMENTAL

L'analyse des impacts de la présente demande de modification de décret a été réalisée en fonction des activités prévues par l'augmentation de la limite de réception. Bien que cette dernière soit fixée à 1 125 000 tm sur une base quinquennale (moyenne de 225 000 tm/an), l'analyse du Projet a été réalisée en présumant qu'un total de 250 000 tm seraient reçues et traitées annuellement.

De fait, le projet n'engendrera aucun impact additionnel significatif sur les composantes suivantes : **sols; eaux de surface et souterraines; faune et flore**. Ceci s'explique par le fait que le projet ne requiert aucune modification aux installations ou aux procédés du centre de traitement ou des cellules de placement actuelles. Les mesures déjà en place relativement à la prévention des déversements accidentels, aux interventions en cas de déversements accidentels, à la gestion et au traitement de l'eau, au mode et au lieu d'entreposage des matières ainsi qu'à leur mise en dépôt continueront de s'appliquer.

Il est également évalué que l'augmentation de limite de réception n'entraînera pas de changement relatifs aux risques d'**accidents technologiques**, de même qu'au niveau du Plan des mesures d'urgence qui en découle, puisque 1) les types de matières qui seront reçues et traitées, 2) le procédé et les équipements, 3) les opérations et 4) la capacité d'entreposage sur le site demeureront les mêmes.

Il est estimé que le Projet réduira de cinq années la **durée de vie résiduelle des cellules de placement** prévue et autorisée par le décret actuel.

Le Projet est conforme au Règlement 1453 sur les **nuisances sonores** de la municipalité de Blainville, tant pour les opérations en semaine (du lundi 7 h au vendredi 22 h) que pour celles de la fin de semaine (du vendredi 22 h au lundi 7 h). Afin de respecter les limites du niveau sonore conformément à la Note d'instructions 98-01 du MDDELCC, des mesures d'atténuation seront requises. Elles impliquent l'installation de silencieux (ou mesures équivalentes) au niveau de trois cheminées et l'installation de surpresseurs fixes en remplacement des surpresseurs mobiles des camions servant à transporter les matières premières cimentaires.

En ce qui a trait à la **circulation**, il est estimé que le Projet aura un impact mineur, voire négligeable, sur la circulation locale. En effet, un flux d'environ un camion additionnel à l'heure est attendu par rapport aux centaines de véhicules de toutes sortes qui sillonnent les boulevards de la Seigneurie et Industriel à l'heure actuelle. Stablex aménagera par ailleurs une nouvelle aire d'attente pour les camions, laquelle améliorera la visibilité et la sécurité routière sur le boulevard Industriel, de même que la fluidité de la circulation dans le secteur.

En revanche, le Projet permettra à plusieurs industries de continuer à **bénéficier des services environnementaux sécuritaires** fournis par Stablex pour la gestion finale des matières dangereuses résiduelles et d'opter pour un **choix économiquement viable**. Il permettra en



outre la création d'environ 22 nouveaux **emplois** tout en sécurisant les emplois actuels du centre de traitement de Stablex.

Le tableau présente un bilan des impacts appréhendés du Projet et des mesures d'atténuation proposées.

Tableau 6-1 Bilan des impacts et des mesures d'atténuation proposées

COMPOSANTE	ACTIVITÉ	IMPACTS	MESURES D'ATTÉNUATION ¹	MESURE Additionnelle / Maintenu
Bruit ²	Transbordement des produits cimentaires avec surpresseurs des camions	Contribution au dépassement des limites acoustiques projetées, selon la modélisation réalisée en fonction de la Note d'instruction 98-01 qui deviendra applicable	Installation et utilisation de surpresseurs au centre de traitement de Stablex, en remplacement des surpresseurs sur les camions	Additionnelle
Bruit	Prétraitement et traitement	Contribution au dépassement des limites acoustiques projetées, selon la modélisation réalisée en fonction de la Note d'instruction 98-01 qui deviendra applicable, causé par les équipements de ventilation	Installation de silencieux, plénum, ou équivalent, aux équipements suivants: VEN-63, VEN-70, BF-107	Additionnelle
Bruit	Prétraitement et traitement (le soir durant le weekend)	Contribution au dépassement potentiel des limites acoustiques projetées, selon la modélisation réalisée en fonction de la Note d'instruction 98-01 qui deviendra applicable	Optimisation des opérations en soirée durant la fin de semaine (éviter les longues périodes d'activités bruyantes réalisées en même temps)	Additionnelle
Circulation	Réception de camions	Augmentation potentielle de l'attente afin d'accéder à la balance de Stablex puisqu'il y aura une légère augmentation du transport par camion	Construction d'une aire d'attente afin d'éviter que les camions attendent le long du boulevard Industriel	Additionnelle
Circulation	Réception de camions	Augmentation potentielle de l'attente afin d'accéder à la balance de Stablex puisqu'il y aura une légère augmentation du transport par camion	Planification des arrivages afin de répartir ces derniers au long de la journée	Maintenu

Note 1 : En cas de divergence, les mesures d'atténuation indiquées à ce tableau prévaudront sur celles du document.

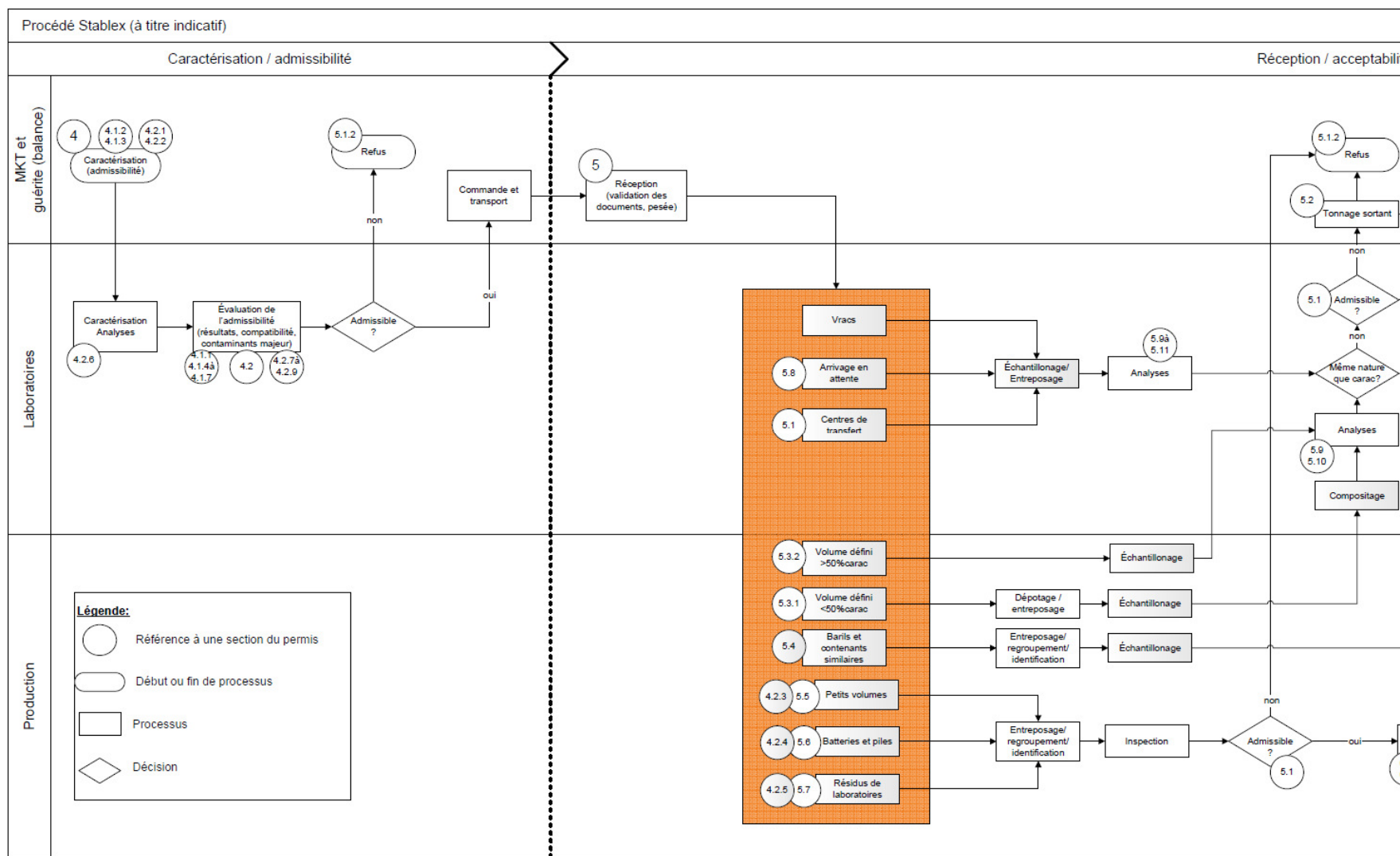
Note 2 : Le Projet n'affecte pas les niveaux sonores en semaine; toutefois, les activités additionnelles au cours des fins de semaines augmenteront le niveau de bruit ambiant.

[Qualité de l'air : addenda à venir]

Annexe 1 **Déclaration du demandeur et résolution
autorisant à signer**

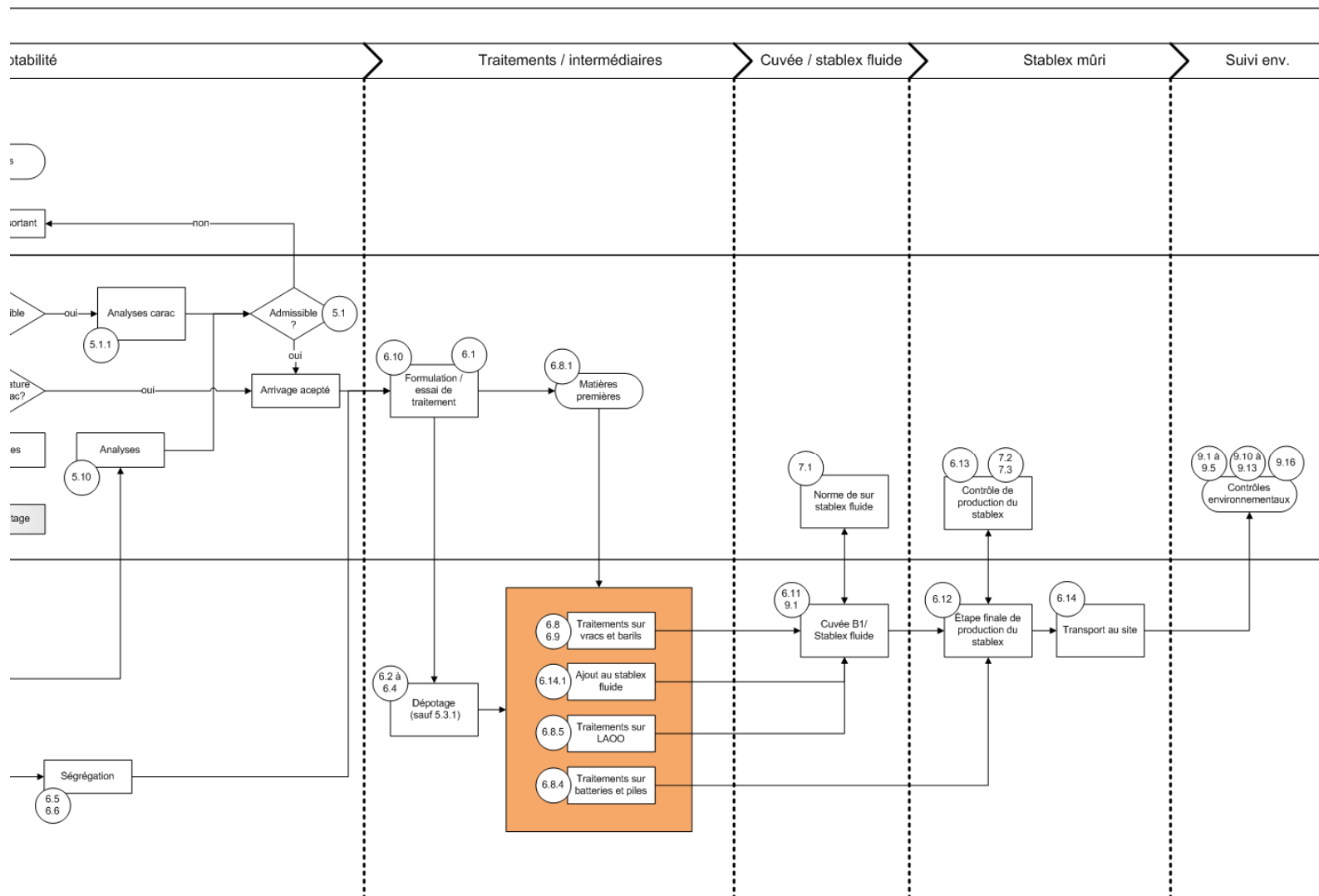
Le registraire a supprimé ces informations en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1).

Annexe 2 **Processus Stablex**



045-P-0008961-0-01-230-EN-R-0100-00

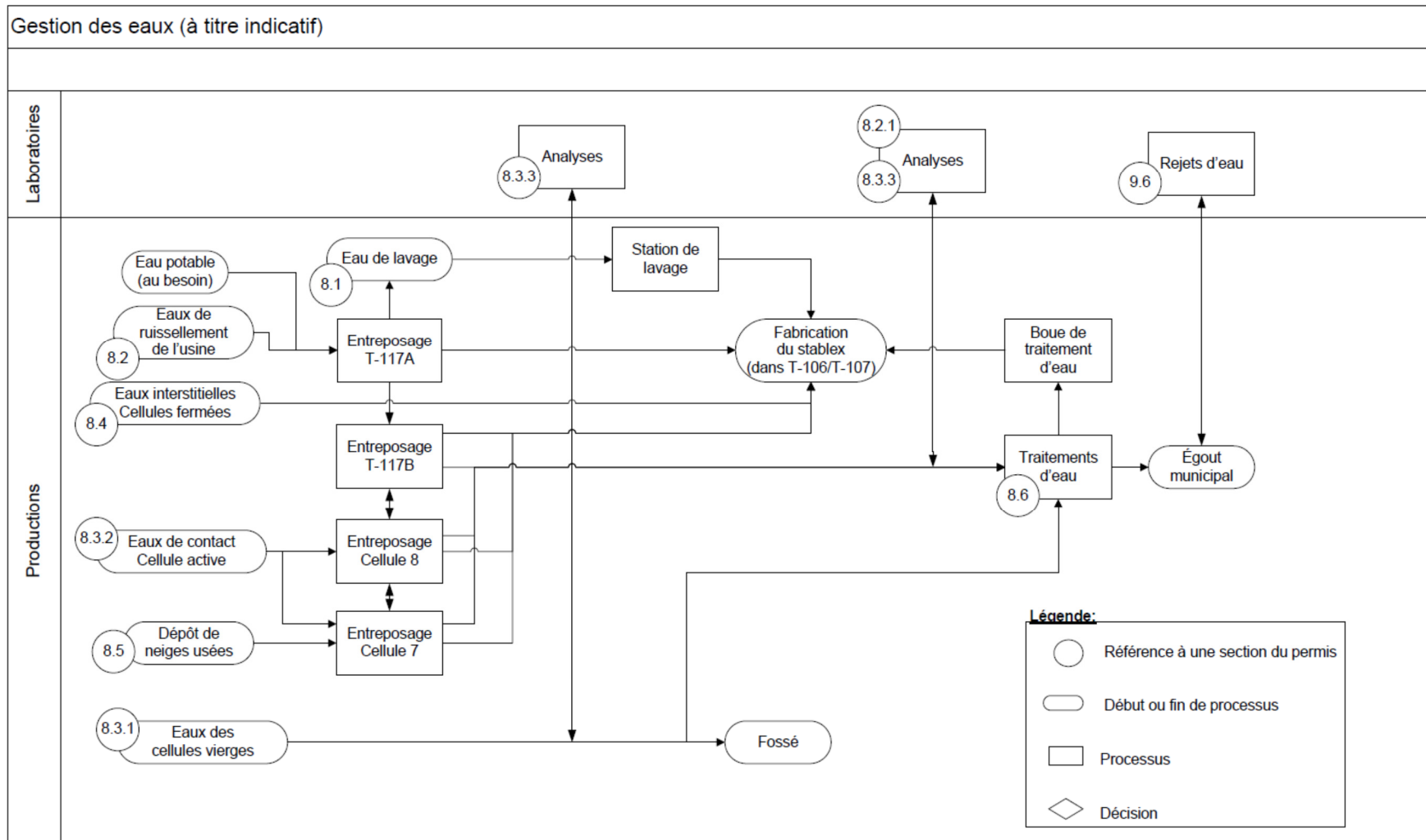
AUGMENTATION DE LA LIMITE DE RÉCEPTION DU CENTRE DE TRAITEMENT STABLEX SITUÉ À BLAINVILLE, QUÉBEC
 DEMANDE DE MODIFICATION DU DÉCRET 1317-81 - DOCUMENT CONFIDENTIEL



045-P-0008961-0-01-230-EN-R-0100-00

AUGMENTATION DE LA LIMITE DE RÉCEPTION DU CENTRE DE TRAITEMENT STABLEX SITUÉ À BLAINVILLE, QUÉBEC
 DEMANDE DE MODIFICATION DU DÉCRET 1317-81 - DOCUMENT CONFIDENTIEL

Annexe 3 **Diagramme – Gestion de l'eau**



Annexe 4 **Émissions atmosphériques et qualité de l'air ambiant : rapport de modélisation**

[Addenda à venir]

Annexe 5 **Étude de bruit (Soft db, 2016)**

**Étude de bruit environnementale pour
l'augmentation de capacité de
réception à 1 125 000 tm/5ans du centre
de traitement Stablex**

760, boulevard industriel

Blainville

Rapport réalisé pour :

M. Pierre Légo

Préparé par :

Marc Poirier, ing.



Révisé par :

Anthony Gérard, ing., PhD



Soft dB

Avril 2016

N/Réf. : 15-11-04-AG

1240, avenue Beaumont, Bureau 206
Mont Royal, Qc, H3P 3E5, Canada
tél. : 514 727 3800 poste 324
fax. : 418-686-2043
www.softdb.com

Table des matières

1	Contexte	9
2	Objectif	9
3	Réglementations	9
3.1	Réglementation municipale	9
3.2	Note d'instructions 98-01 du MDDELCC.....	10
4	Méthodologie	12
4.1	Mesure du bruit résiduel	12
4.2	Mesure du bruit ambiant.....	14
4.3	Mesure des équipements	14
4.4	Modélisation	15
4.5	Conditions météorologiques	15
4.6	Pistes de solutions pour des traitements acoustiques	15
5	Analyse du climat sonore actuel	16
5.1	Points récepteurs mesurés et utilisés durant la modélisation.....	16
5.2	Mesure du bruit résiduel	16
5.3	Limites de bruit selon la Note d'instructions 98-01	17
5.3.1	Limite durant la semaine	18
5.3.2	Limite durant la fin de semaine.....	18
5.4	Contribution sonore mesurée du centre de traitement aux zones sensibles	18
6	Niveau acoustique d'évaluation actuel ($L_{Ar,T}$)	21
6.1	Bruit d'impact, Facteur K_i	21
6.2	Bruit à caractère tonal, Facteur K_t	21
6.2.1	Cheminée BF-107	21
6.2.2	Surpresseurs.....	22
6.2.3	Cheminée VE-70	23
6.2.4	Cheminée VE-63.....	24
6.2.5	Évaluation du caractère tonal K_t aux différents points de mesure autour du centre de traitement.....	25
6.3	Bruit à contenu spécial, Facteur K_s	27
6.4	Conformité actuelle du centre de traitement Stablex aux points de mesures	27
6.4.1	Conformité par rapport à la réglementation municipale.....	27
6.4.2	Conformité relative à la note d'instructions 98-01	28

7	Simulation acoustique après augmentation de capacité.....	29
7.1	Classification des sources de bruit fixes selon leurs puissances acoustiques.....	30
7.2	Classification des sources de bruit mobiles selon leurs puissances acoustiques.	31
7.3	Calibration du modèle à partir des points de mesure autour du centre de traitement	34
7.4	Contribution sonore des activités les plus bruyantes du centre de traitement aux résidences (scénarios de semaine)	34
7.4.1	Contribution sonore de jour (7h à 19h)	34
7.4.2	Contribution sonore de soir (19h à 22h).....	37
7.4.3	Contribution sonore de nuit (22h à 7h).....	39
7.5	Contribution sonore des activités les plus bruyantes du centre de traitement aux résidences (scénarios de fin de semaine).....	43
7.5.1	Contribution sonore de jour (7h à 19h)	43
7.5.2	Contribution sonore de soir (19h à 22h).....	45
7.5.3	Contribution sonore de nuit (22h à 7h).....	47
7.6	Synthèse des résultats de simulations.....	48
7.6.1	Scénarios de semaine	48
7.6.2	Scénarios de fin de semaine	48
8	Mesures de réduction du bruit	50
8.1	Équipements ciblés	50
8.2	Cibles d'atténuation du bruit	50
8.3	Pistes de solutions	50
8.3.1	Cheminées	50
8.3.2	Surpresseurs	50
8.3.3	Diminutions des activités sur le site (sources mobiles)	51
8.4	Modélisations et simulations des cibles de réduction de bruit	51
8.4.1	Scénario 1 – Cibles de réduction pour atteindre les critères de jour durant la semaine.....	51
8.4.2	Scénario 2 – Cibles de réduction pour atteindre les critères de soir durant la semaine.....	53
8.4.3	Scénario 3 – Cibles de réduction pour atteindre les critères de nuit durant la semaine.....	54
8.4.4	Scénario 4 – Cibles de réduction pour atteindre les critères de jour durant la fin de semaine	55
8.4.5	Scénario 5 – Cibles de réduction pour atteindre les critères de soir durant la fin de semaine	56
8.5	Synthèse des résultats de simulations avec les cibles d'atténuations recommandées.....	57

9 Conclusion.....	59
Annexe A : Données météorologiques.....	61
Annexe B : Note d'instructions 98-01 sur le bruit	69
Annexe C : Fiches de mesures	75
Annexe D : Paramètres utilisés pour les sources mobiles – périodes jour, soir et nuit	112
Annexe E : Emplacement des sources mobiles pour les simulations	115
Annexe F : Données fournisseur pour le dépoussiéreur	125

Liste des figures

Figure 1 :	Position des points de mesure P5 et P9 (évaluation du bruit résiduel)	12
Figure 2 :	Position des points de mesure P1, P4, P8 et P9 (évaluation du bruit résiduel la fin de semaine)	13
Figure 3 :	Position des points de mesure P1, P2, P3, P4, P6 et P8 (évaluation bruit ambiant).....	14
Figure 4 :	Localisation des points de mesures mesurés et simulés	16
Figure 5 :	Spectre en bandes fines mesuré près de la cheminée BF-107-F1	22
Figure 6 :	Spectre en bandes fines mesuré près des surpresseurs.....	23
Figure 7 :	Spectre en bandes fines mesuré près de la cheminée VE-70	24
Figure 8 :	Spectre en bandes fines mesuré près de la cheminée VE-63	25
Figure 9 :	Spectres en bandes fines aux points P1 et P4 de jour et de nuit (tonalité BF-107)	26
Figure 10 :	Spectre en bandes fines au point P8 de nuit (tonalité 703Hz)	26
Figure 11 :	Modélisation des sources sonores du centre de traitement Stablex	29
Figure 12 :	Modélisation des sources sonores aux sites d'enfouissement.....	30
Figure 13 :	Localisation des sources de bruit les plus importantes.....	31
Figure 14 :	Localisation des sources mobiles sur le site.....	33
Figure 15 :	Cartographie des niveaux sonores maximums de jour aux points récepteurs (semaine).....	37
Figure 16 :	Cartographie des niveaux sonores de soir aux points récepteurs (semaine) .	39
Figure 17 :	Cartographie des niveaux sonores de nuit aux points récepteurs (semaine) .	42
Figure 18 :	Cartographie des niveaux sonores maximums de jour aux points récepteurs (fin de semaine)	45
Figure 19 :	Cartographie des niveaux sonores de soir aux points récepteurs (fin de semaine)	47
Figure 20 :	Scénario 1 de jour avec atténuation du bruit des surpresseurs et avec atténuation du bruit des cheminées VE-63, VE-70 et BF-107 (semaine)	52
Figure 21 :	Scénario 2 de soir, avec atténuation du bruit des surpresseurs et avec atténuation du bruit des cheminées VE-63, VE-70 et BF-107 (semaine)	53
Figure 22 :	Scénario 3 de nuit, sans le bruit des surpresseurs et avec atténuation du bruit des cheminées VE-63, VE-70 et BF-107 (semaine)	54
Figure 23 :	Scénario 4 de jour avec une réduction sonore du bruit aux cheminées VE-63, VE-70 et BF-107 (fin de semaine)	55

Figure 24 : Scénario 5 de soir, atténuation nécessaire pour atteindre les critères de soir
(fin de semaine) 57

Liste des tableaux

Tableau 1 :	Zonage selon la Note d'instructions 98-01	10
Tableau 2 :	Instrumentation pour les mesures de pression et d'intensité	15
Tableau 3 :	Instrumentation pour les mesures de pression longue durée	15
Tableau 4 :	Bruit résiduel mesuré à P5 et P9 (mesures de semaine, Stablex inaudible) ..	17
Tableau 5 :	Bruit résiduel mesuré à P1, P4, P8 et P9 (mesures de fin de semaine).....	17
Tableau 6 :	Limite maximale de bruit selon la note d'instructions 98-01 (période de semaine)	18
Tableau 7 :	Limite maximale de bruit selon la note d'instructions 98-01 (période de fin de semaine)	18
Tableau 8 :	Bruit ambiant au point P1 et P4 de jour et de nuit (non consigné)	19
Tableau 9 :	Bruit ambiant au point P6 et P8 de jour et de nuit (non consigné)	19
Tableau 10 :	Bruit ambiant consigné, bruit résiduel consigné et contribution sonore du centre de traitement au point P1 et P4	20
Tableau 11 :	Bruit ambiant consigné, bruit résiduel consigné et contribution sonore du centre de traitement au point P6 et P8	20
Tableau 12 :	Caractère tonal du bruit mesuré	25
Tableau 13 :	Détermination du contenu basse fréquence	27
Tableau 14 :	Détermination du contenu basse fréquence	27
Tableau 15 :	Conformité de l'impact sonore aux résidences sensibles	28
Tableau 16 :	Conformité de l'impact sonore aux résidences sensibles	28
Tableau 17 :	Puissances acoustiques des sources fixes considérées (dBA)	30
Tableau 18 :	Puissances acoustiques des sources mobiles considérées (dBA).....	31
Tableau 19 :	Contribution sonore mesurée et simulée du centre de traitement.....	34
Tableau 20 :	Niveau sonore au point P1 de jour & contribution sonore partielle des équipements les plus importants (semaine)	35
Tableau 21 :	Niveau sonore au point P4 de jour & contribution sonore partielle des équipements les plus importants (semaine)	35
Tableau 22 :	Niveau sonore au point P6 de jour & contribution sonore partielle des équipements les plus importants (semaine)	35
Tableau 23 :	Niveau sonore au point P7 de jour & contribution sonore partielle des équipements les plus importants (semaine)	35
Tableau 24 :	Niveau sonore au point P8 de jour & contribution sonore partielle des équipements les plus importants (semaine)	36

Tableau 25 : Niveau sonore au point P10 de jour & contribution sonore partielle des équipements les plus importants (semaine)	36
Tableau 26 : Niveau sonore au point P6 de soir & contribution sonore partielle des équipements les plus importants (semaine)	38
Tableau 27 : Niveau sonore au point P8 de soir & contribution sonore partielle des équipements les plus importants (semaine)	38
Tableau 28 : Niveaux sonores de soir aux points P1, P4, P7 et P10 (semaine)	38
Tableau 29 : Niveau sonore au point P1 de nuit & contribution sonore partielle des équipements les plus importants (semaine)	40
Tableau 30 : Niveau sonore au point P4 de nuit & contribution sonore partielle des équipements les plus importants (semaine)	40
Tableau 31 : Niveau sonore au point P6 de nuit & contribution sonore partielle des équipements les plus importants (semaine)	40
Tableau 32 : Niveau sonore au point P7 de nuit & contribution sonore partielle des équipements les plus importants (semaine)	41
Tableau 33 : Niveau sonore au point P8 de nuit & contribution sonore partielle des équipements les plus importants (semaine)	41
Tableau 34 : Niveau sonore au point P1 de jour & contribution sonore partielle des équipements les plus importants (fin de semaine).....	43
Tableau 35 : Niveau sonore au point P4 de jour & contribution sonore partielle des équipements les plus importants (fin de semaine).....	43
Tableau 36 : Niveau sonore au point P6 de jour & contribution sonore partielle des équipements les plus importants (fin de semaine).....	43
Tableau 37 : Niveau sonore au point P7 de jour & contribution sonore partielle des équipements les plus importants (fin de semaine).....	44
Tableau 38 : Niveau sonore au point P8 de jour & contribution sonore partielle des équipements les plus importants (fin de semaine).....	44
Tableau 39 : Niveau sonore au point P1 de soir & contribution sonore partielle des équipements les plus importants (fin de semaine).....	46
Tableau 40 : Niveau sonore au point P4 de soir & contribution sonore partielle des équipements les plus importants (fin de semaine).....	46
Tableau 41 : Niveau sonore au point P6 de soir & contribution sonore partielle des équipements les plus importants (fin de semaine).....	46
Tableau 42 : Niveau sonore au point P7 de soir & contribution sonore partielle des équipements les plus importants (fin de semaine).....	46
Tableau 43 : Niveau sonore au point P8 de soir & contribution sonore partielle des équipements les plus importants (fin de semaine).....	46

Tableau 44 :	Synthèse des résultats de simulations pour les activités maximums du centre de traitement dans les zones sensibles (semaine)	48
Tableau 45 :	Synthèse des simulations pour les activités les plus bruyantes du centre de traitement dans les zones sensibles (fin de semaine)	49
Tableau 46 :	Perte par insertion nécessaire pour les cheminées VE-63, VE-70 et BF-107	50
Tableau 47 :	Diminution de l'utilisation de certains équipements pour respecter les critères de soir durant la fin de semaine	56
Tableau 48 :	Synthèse des résultats de simulations de semaine avec les cibles atténuations (zones critiques uniquement)	58
Tableau 49 :	Synthèse des résultats de simulations de fin de semaine avec les cibles atténuations (zones critiques uniquement)	58
Tableau 50 :	Résumé des résultats de simulations avec les cibles atténuations (zones critiques uniquement).....	60
Tableau 51 :	Paramètres pour les simulations de semaine	112
Tableau 52 :	Paramètres pour les simulations de fin de semaine*	114

1 Contexte

Stablex exploite un centre de traitement de matières inorganiques dangereuses ainsi qu'un lieu d'enfouissement où sont déposées les matières traitées par son procédé, afin d'y être confinées dans des cellules de façon sécuritaire et définitive. L'objectif du procédé Stablex consiste à modifier les caractéristiques chimiques et physiques des matières reçues de façon à les transformer en un produit global solide et environnementalement inerte appelé «Stablex». Des matières cimentaires sont ajoutées aux matières ainsi traitées afin de former le Stablex qui est ensuite placé de manière définitive, dans l'une des cellules de placement prévues à cet effet. Au moment de l'étude de bruit, Stablex est autorisée à traiter, sur une base quinquennale, 875 000 tonnes de matières autorisées.

Le projet d'augmentation de capacité vise à traiter, sur une base quinquennale, 1 125 000 tm de matières autorisées. L'augmentation de la capacité de réception et de traitement des matières seront réalisable en augmentant et en optimisant le temps de travail, c'est-à-dire:

- En augmentant le nombre d'heures d'opérations hebdomadaires en opérant durant les fins de semaine;
- En réduisant les pertes de temps et en améliorant l'efficacité opérationnelle lors des périodes d'opérations actuelles.

2 Objectif

L'objectif est de réaliser une étude acoustique pour déterminer le bruit continu généré par le centre de traitement Stablex pour une capacité de réception de 1 125 000 tm/5ans.

Les sous-objectifs suivants sont visés :

- 1) Recommander la limite sonore à respecter pour les activités;
- 2) Modéliser les niveaux sonores aux résidences;
- 3) Si requis, proposer des pistes de solutions de traitement acoustique.

3 Réglementations

3.1 Réglementation municipale

Les articles 8 et 9 du règlement 1453 sur les nuisances sonores de la municipalité de Blainville sont présentés ci-dessous :

Infraction générale

8. Nonobstant toute disposition spécifique du présent règlement, constitue une nuisance et est interdit tout bruit susceptible de troubler la paix ou la tranquillité du voisinage. Sans limiter la généralité de ce qui précède, est susceptible de troubler la paix ou la tranquillité du voisinage, tout bruit repérable distinctement du bruit d'ambiance usuel de nature à affecter le confort, le repos, le bien-être du citoyen ou qui est de nature à empêcher l'usage paisible de la propriété dans le voisinage.

Bruit excédant le niveau permis

9. Nonobstant toute disposition spécifique du présent règlement, constitue une nuisance et est interdit tout bruit dont le niveau, perçu au-delà de la limite du terrain d'où il émane, est supérieur à 55 dB(A).

Ce règlement indique une limite de 55 dBA à la limite de propriété de Stablex.

3.2 Note d'instructions 98-01 du MDDELCC

La Note d'Instructions 98-01 (NI 98-01) du MDDELCC (ministère du Développement Durable et de la Lutte contre les Changements Climatiques) fixe les méthodes et critères qui permettent l'acceptabilité des émissions sonores. Au final, les limites à respecter sont celles autorisées par le MDDELCC lors d'émission de certificats d'autorisation. Le Tableau 1 présente le niveau de bruit maximal applicable selon le zonage, qui est le « zonage I » dans ce cas (résidentiel).

Lorsque le niveau de bruit résiduel du secteur est supérieur à la limite prévue dans la catégorie de zonage, le niveau de bruit résiduel du secteur devient le niveau de bruit maximal à respecter. La section 3 de la NI 98-01 indique toutefois qu'à partir du moment où le niveau maximum est atteint, les ajouts d'activités ou l'augmentation de la production de la source fixe ne doivent amener aucune augmentation supplémentaire du niveau sonore.

La période prévue pour les opérations de semaine et de fin de semaine est de 24h sur 24h. Les activités sont de moindre intensité durant les périodes de fin de semaine, de soir et de nuit.

Tableau 1 : Zonage selon la Note d'instructions 98-01

Zonage	Description	Nuit [dB(A)]	Jour [dB(A)]
I	Résidentiel	40 ou bruit résiduel	45 ou bruit résiduel
II	Logements multiples	45 ou bruit résiduel	50 ou bruit résiduel
III	Usages commerciaux	50 ou bruit résiduel	55 ou bruit résiduel
IV	Industriel	70 ou bruit résiduel	70 ou bruit résiduel
Période		19h à 7h	7h à 19 h

CATÉGORIES DE ZONAGE :

Zones sensibles

- I : Territoire destiné à des habitations unifamiliales isolées ou jumelées, à des écoles, hôpitaux ou autres établissements de services d'enseignement, de santé ou de convalescence. Terrain d'une habitation existante en zone agricole.*
- II : Territoire destiné à des habitations en unités de logements multiples, des parcs de maisons mobiles, des institutions ou des campings.*
- III : Territoire destiné à des usages commerciaux ou à des parcs récréatifs. Toutefois, le niveau de bruit prévu pour la nuit ne s'applique que dans les limites de propriété des établissements utilisés à des fins résidentielles. Dans les autres cas, le niveau maximal de bruit prévu le jour s'applique généralement la nuit.*

Zones non sensibles

- IV : Territoire zoné pour fins industrielles ou agricoles. Toutefois, sur le terrain d'une habitation existante en zone industrielle établie conformément aux règlements municipaux en vigueur au moment de sa construction, les critères sont de 50 dBA la nuit et de 55 dBA le jour. »*

4 Méthodologie

4.1 Mesure du bruit résiduel

Durant la semaine, des relevés 24h ont été réalisés le vendredi 8 mai 2015 et le lundi 23 novembre 2015 à des points représentatifs du bruit résiduel de 2 secteurs (centre de traitement inaudible). Tel que présenté à la Figure 1, le point P5 représente le bruit résiduel du secteur avoisinant le centre de traitement Stalex et le point P9 représente le secteur près du site de confinement.



Figure 1 : Position des points de mesure P5 et P9 (évaluation du bruit résiduel)

Pour la période de fin de semaine, des relevés 24h ont été réalisés du samedi 21 au dimanche 22 novembre 2015 à quatre points représentatifs du bruit résiduel du secteur (P1,

P4, P8 et P9, voir Figure 2). Mentionnons que pour cette période, les activités du centre de traitement sont actuellement limitées par rapport aux périodes de semaine. Le centre de traitement était inaudible durant la fin de semaine à ces points de mesure.

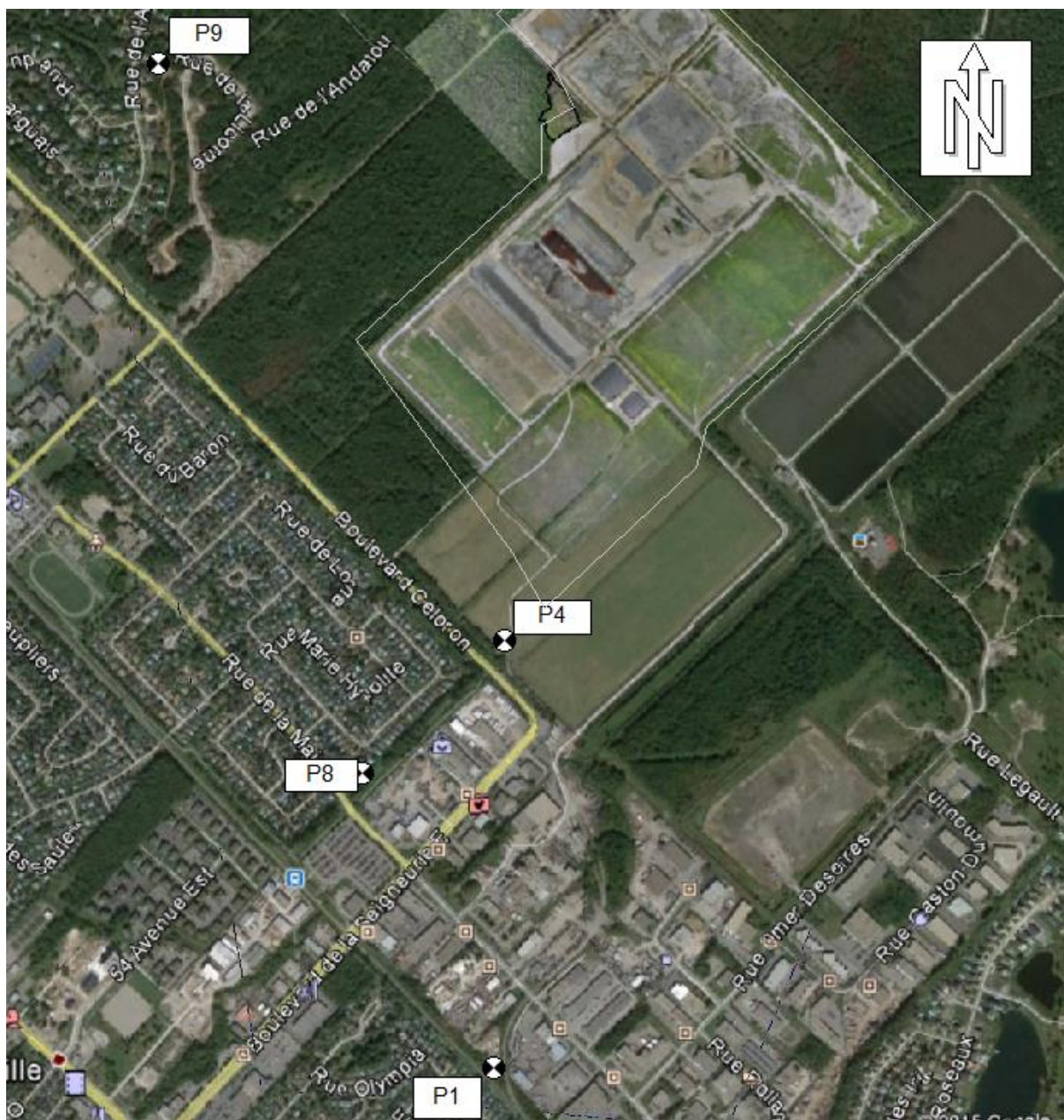


Figure 2 : Position des points de mesure P1, P4, P8 et P9 (évaluation du bruit résiduel la fin de semaine)

4.2 Mesure du bruit ambiant

Des mesures sonores d'une durée de 24h ont été effectuées afin de quantifier la contribution sonore du centre de traitement pour six points récepteurs (P1, P2, P3, P4, P6 et P8, voir Figure 3) durant les activités de semaine. Ces mesures ont été réalisées lors de trois séances différentes, soit le 7-8 mai 2015, le 10 septembre 2015 et le 23 novembre 2015.

Notons que les points P2 et P3 ont uniquement servi à la calibration du modèle puisqu'ils sont à l'intérieur du site de Stablex (section 7.3).



Figure 3 : Position des points de mesure P1, P2, P3, P4, P6 et P8 (évaluation bruit ambiant)

4.3 Mesure des équipements

Les équipements jugés plus à risque ont été identifiés et leur puissance acoustique a été mesurée. La puissance acoustique de chaque source de bruit fixe a été estimée avec une sonde intensimétrique et la puissance acoustique de chaque source mobile a été estimée à partir de mesure de pression acoustique. Les équipements utilisés lors des mesures sont présentés aux tableaux 2 et 3.

Tableau 2 : Instrumentation pour les mesures de pression et d'intensité

Description	Manufacturier	Modèle
1 Analyseur multifonctions 4 canaux	Soft dB	Concerto
1 paire de Microphones classe 1 (sonde d'intensité)	BSWA	MPA201
Microphones classe 1 (mesure pression)	BSWA	MPA201
1 Calibreur microphone	BSWA	CA111

Tableau 3 : Instrumentation pour les mesures de pression longue durée

Description	Manufacturier	Modèle
Analyseurs multifonctions	Soft dB	Alto 6 et Concerto
Microphones environnementaux classe 1	BSWA	MPA221

4.4 Modélisation

Une modélisation de la propagation du bruit a été effectuée avec le logiciel d'acoustique prévisionnelle Cadna-A. Le modèle a été calibré à partir des points P1, P2, P3, P4, P6 et P8 qui ont été mesurés durant la semaine. Les simulations effectuées tiennent compte des conditions favorables à la propagation du bruit et de la topographie des lieux. Les cellules de confinements ont été modélisées à partir des courbes topographiques du mois d'août 2015 fournies par Stablex (résolution de 1 mètre).

4.5 Conditions météorologiques

Lors des relevés sonores (7-8 mai 2015, 10 septembre 2015, 23 novembre 2015 et 21-22 novembre 2015), les conditions météorologiques (voir Annexe A) ont respecté les spécifications de la Note d'Instructions 98-01, soit :

- La vitesse du vent n'a pas excédé 20 km/h, le taux d'humidité n'a pas excédé 90 %; les plages horaires où il y a un dépassement n'ont pas été prises en considération
- La chaussée était sèche et il n'y avait pas de précipitation;
- La température ambiante est demeurée à l'intérieur des limites des tolérances spécifiées par le fabricant de l'équipement de mesure.

4.6 Pistes de solutions pour des traitements acoustiques

Le modèle acoustique a permis de hiérarchiser les sources de bruit et de fournir des pistes de solutions pour des traitements acoustiques à apporter aux sources problématiques dans le cadre du projet d'augmentation de capacité Stablex.

5 Analyse du climat sonore actuel

5.1 Points récepteurs mesurés et utilisés durant la modélisation

La Figure 4 illustre les points récepteurs mesurés et simulés. En plus des points de mesure P1, P2, P3, P4, P6 et P8, les points P7 et P10 sont ajoutés au modèle pour simuler d'autres résidences près du site.

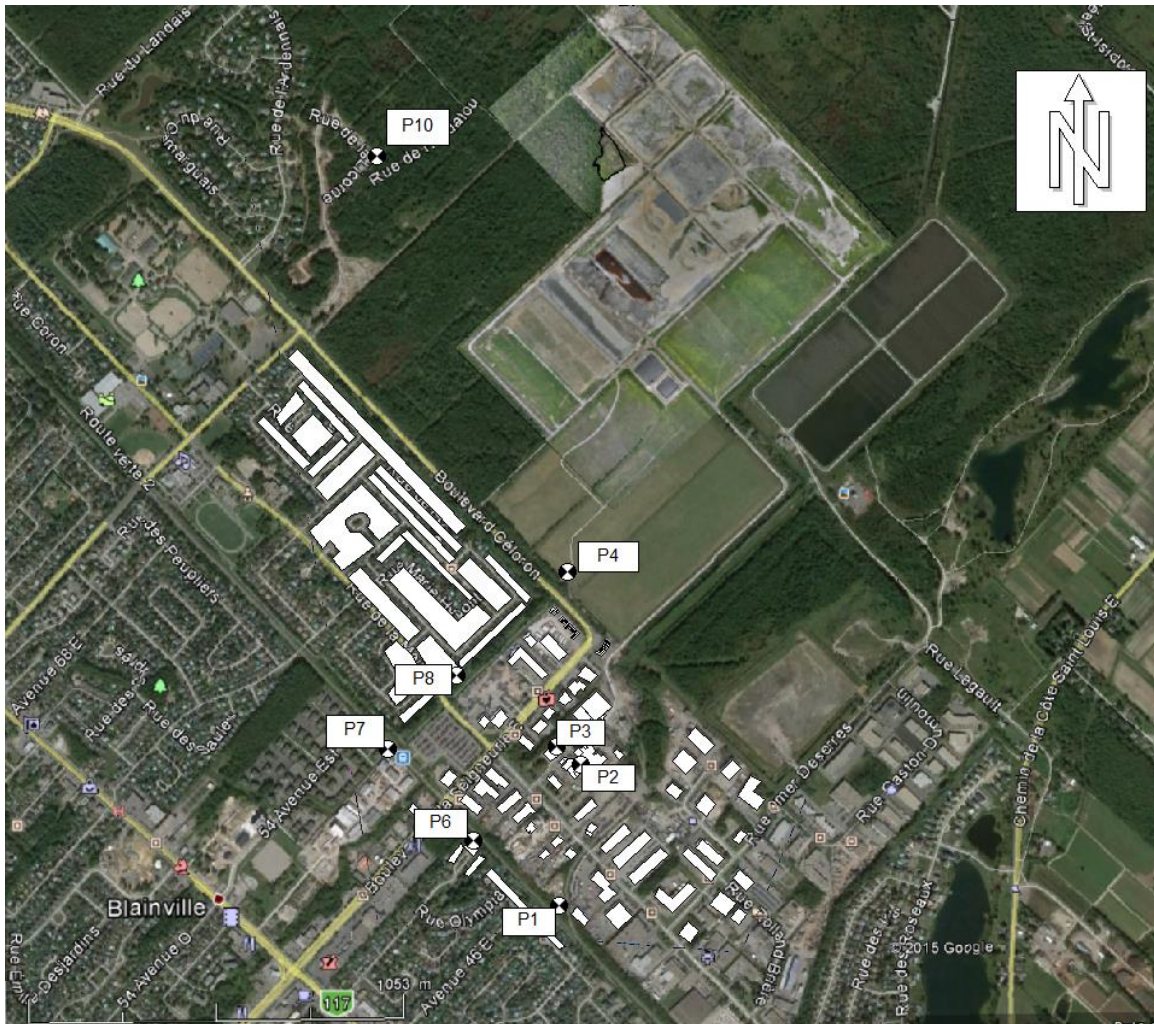


Figure 4 : Localisation des points de mesures mesurés et simulés

5.2 Mesure du bruit résiduel

Le bruit résiduel de semaine a été évalué aux points de mesure P5 et P9 (voir Figure 1). Les fiches et les relevés sonores détaillés sont présentés en détail à l'annexe C et les conditions météorologiques à l'annexe A. Un sommaire est présenté au tableau 4 pour les jours de semaine (lundi au vendredi).

Tableau 4 : Bruit résiduel mesuré à P5 et P9 (mesures de semaine, Stablex inaudible)

Période	Bruit résiduel mesuré (niveau sonore minimum) LAeq, 1h (dBA)	
	P5	P9
Jour (7h-19h)	50,4	41,5
Soir (19h-22h)	47,9	38,4
Nuit (22h-7h)	42,2	28,7

Le bruit résiduel mesuré la nuit et le jour au point P5 est supérieur à celui mentionné dans la note d'instructions 98-01, donc le bruit limite maximal devient 42,2 dBA pour la nuit, 47,9 dBA pour le soir et 50,4 dBA pour le jour.

Mentionnons qu'une période de soir (19h00 à 22h00) est rajouté dans cette étude puisque certaines opérations du centre de traitement s'effectuent jusqu'à 22h00. Toutefois, pour des fins d'analyse, la période de soir est uniquement utilisée lors des simulations (section 7). Ainsi, les sections 5.3 et 6 du rapport utilisent les périodes de jour (7h à 19h) et nuit (19h à 7h) pour l'analyse des mesures.

Pour la fin de semaine, le Tableau 5 indique les bruits résiduels mesurés au point P1, P4, P8 et P9 (samedi et dimanche). L'annexe A présente les conditions météorologiques durant ces mesures et l'annexe C présente les fiches de mesure.

Tableau 5 : Bruit résiduel mesuré à P1, P4, P8 et P9 (mesures de fin de semaine)

Période	Bruit résiduel mesuré* (niveau sonore minimum) LAeq, 1h (dBA)			
	P1	P4	P8	P9
Jour (7h-19h)	43,7	47,7	44,2	41,9
Soir (19h-22h)	45,8	45,1	40,3	37,1
Nuit (22h-7h)	39,6	43,0	38,5	32,9

* Le bruit routier est la principale source de bruit des différents points de mesure. Les fréquences liées aux cheminées de Stablex sont inaudibles et ne sont pas présentes dans les spectres pour les niveaux sonores minimums qui sont présentés.

5.3 Limites de bruit selon la Note d'instructions 98-01

Lorsque le bruit résiduel du secteur est supérieur à la limite prévue dans la catégorie de zonage de la note d'instructions 98-01, le niveau de bruit résiduel du secteur devient le niveau de bruit maximal à respecter (section 3.2). Les sections 5.3.1 et 5.3.2 présentent les limites de bruit à respecter selon la Note d'Instructions 98-01, durant la semaine et la fin de semaine, respectivement.

5.3.1 Limite durant la semaine

Le Tableau 6 indique les limites maximales de bruit durant la semaine selon la Note d'Instructions 98-01 (du lundi 7h au vendredi 22h).

Tableau 6 : Limite maximale de bruit selon la note d'instructions 98-01 (période de semaine)

Période	La limite maximale de bruit selon la note d'instructions 98-01 Zonage I (jour : 45 dBA ou bruit résiduel et soir-nuit : 40 dBA ou bruit résiduel) (dBA)	
	P5	P9
Jour (7h-19h)	50,4	45
Soir (19h-22h)	47,9	40
Nuit (22h-7h)	42,2	40

5.3.2 Limite durant la fin de semaine

Le Tableau 7 indique les limites maximales de bruit durant la semaine selon la Note d'Instructions 98-01 (du vendredi 22h au lundi 7h).

Tableau 7 : Limite maximale de bruit selon la note d'instructions 98-01 (période de fin de semaine)

Période	La limite maximale de bruit selon la note d'instructions 98-01 Zonage I (jour : 45 ou bruit résiduel et soir-nuit : 40 ou bruit résiduel) (dBA)			
	P1	P4	P8	P9
Jour (7h-19h)	45	47,7	45	45
Soir (19h-22h)	45,8	45,1	40,3	40
Nuit (22h-7h)	40	43,0	40	40

5.4 Contribution sonore mesurée du centre de traitement aux zones sensibles

Les mesures de bruit ambiant, c'est-à-dire le bruit du secteur incluant le bruit produit par le centre de traitement, ont été prises durant le jour et la nuit des journées suivantes :

- 7-8 mai 2015 pour les points P1 et P4 (ces points de mesure sont situés à des distances typiques séparant le centre de traitement Stalex des résidences);

- 10 septembre 2015 pour les points P6 et P8 (ces points sont situés aux zones sensibles le plus près du centre de traitement et aux limites de propriété sud et ouest du centre de traitement).

Le Tableau 8 et le Tableau 9 présentent les niveaux de bruit ambiant de jour et de nuit pendant l'heure où le niveau de bruit résiduel était le plus bas et le centre de traitement audible aux points P1, P4, P6 et P8. Les fiches de mesures complètes sont disponibles à l'annexe C.

Tableau 8 : Bruit ambiant au point P1 et P4 de jour et de nuit (non consigné)

Point de mesure	Période	Bruit ambiant mesuré $L_{Aeq, 1hr}$ (dBA)	Activités notables
Période de nuit (19h à 7h)			
P1	8/05/15 à 3h00	44,9	Bruit d'oiseau régulier
P4	8/05/15 à 2h00	46,9	-
Période de jour (7h00 à 19h)			
P1	7/05/15 à 9h00	48,0	Passage de train
P4	8/05/15 à 10h00	54,9	-

Tableau 9 : Bruit ambiant au point P6 et P8 de jour et de nuit (non consigné)

Point de mesure	Période	Bruit ambiant mesuré $L_{Aeq, 1hr}$ (dBA)	Activités notables
Période de nuit (19h à 7h)			
P6	10/09/15, 20h-21h	62.2	Insectes (haute fréquence), passage de train
P8	10/09/15, 20h-21h	48.3	Insectes (haute fréquence)
Période de jour (7h00 à 19h)			
P6	10/09/15, 12h-13h	59.1	Insectes (haute fréquence), passage de train
P8	10/09/15, 18h-19h	48.3	Insectes (haute fréquence)

Afin d'estimer de manière représentative la contribution sonore du centre de traitement, les événements sonores transitoires (circulation routières) ne provenant pas du centre de traitement ont été consignés (filtrés) aux points de mesure à partir d'enregistrements audio.

La contribution sonore du centre de traitement est donc obtenue en soustrayant le « bruit résiduel consigné » (sans trafic) du « bruit ambiant consigné » (sans trafic) aux points selon l'équation suivante :

$$L_{Aeq, T}(source\ visée) = 10 \log [10^{L_{Aeq, T}(bruit\ ambiant)/10} - 10^{L_{Aeq, T}(bruit\ résiduel)/10}]$$

Le Tableau 10 et le Tableau 11 présentent le bruit ambiant consigné et le bruit résiduel consigné le jour et la nuit pour P1, P4, P6 et P8. Les données sont représentatives des niveaux sonores que le centre de traitement produit lors de ses activités normales.

Tableau 10 : Bruit ambiant consigné, bruit résiduel consigné et contribution sonore du centre de traitement au point P1 et P4

Position	Bruit ambiant consigné $L_{Aeq, T}$ (dBA)	Bruit résiduel consigné $L_{Aeq, T}$ (dBA)	Contribution sonore du centre de traitement $L_{Aeq, T}$ (dBA)
Période de nuit (19h à 7h)			
P1	43,8	40,3	41,2
P4	44.5 (L95%)*	40,3	42,4
Période de jour (7h00 à 19h)			
P1	45,3	40,3	43,6
P4	44,8 (L95%)*	40,3	42,9

* L'indice statistique L95% (bruit qui a été dépassé 95% du temps) a été utilisé au point P4 puisqu'il y avait trop de bruit autre que Stalex à consigner et que, dans ce cas, le L_{eq} n'a pu être évalué pour ce point (i.e pas assez de données dans le signal consigné)

Tableau 11 : Bruit ambiant consigné, bruit résiduel consigné et contribution sonore du centre de traitement au point P6 et P8

Position	Bruit ambiant consigné $L_{Aeq, T}$ (dBA)	Bruit résiduel consigné $L_{Aeq, T}$ (dBA)	Contribution sonore du centre de traitement $L_{Aeq, T}$ (dBA)
Période de nuit (19h à 7h)			
P6 (20h-21h)	47.2	40,3	46.2
P8 (20h-21h)	47.6	40,3	46.7
Période de jour (7h00 à 19h)			
P6 (12h-13h)	49.2	40,3	48.6
P8 (18h-19h)	44,9	40,3	43.0

6 Niveau acoustique d'évaluation actuel ($L_{Ar,T}$)

Le niveau acoustique d'évaluation ($L_{Ar,T}$) est obtenu selon l'équation suivante :

$$L_{Ar,T} = L_{aeq,T} + K_i + K_t + K_s$$

Où, K_i , K_t et K_s sont des termes correctifs pour les bruits d'impact, le bruit à caractère tonal et pour certaines situations spéciales, telles les bruits perturbateurs ou les bruits basse fréquence.

6.1 Bruit d'impact, Facteur K_i

Lors des mesures sur le site, aucun bruit d'impact n'a été observé. Ainsi, la correction pour le bruit d'impact K_i n'est pas appliquée pour cette étude.

6.2 Bruit à caractère tonal, Facteur K_t

Un terme correctif K_t est applicable lorsqu'un bruit à caractère tonal est clairement audible et que la bande de tiers d'octave qui le comprend dépasse les bandes adjacentes d'une valeur égale ou supérieure à celles inscrites au tableau 4 de la Note d'instructions 98-01 (voir annexe B). Cependant, dans le cas présent, une fréquence émergente (en Hz) du bruit à caractère tonal s'approche de la limite de deux bandes de tiers d'octave adjacentes. Ainsi, une analyse en bandes plus fines s'avère utile pour évaluer la pertinence d'appliquer un terme correctif.

Afin d'évaluer le caractère tonal du centre de traitement aux zones sensibles, les sections 6.2.1 à 6.2.4 présentent les spectres en bandes fines des sources fixes principales du centre de traitement. Les fréquences tonales identifiées à partir de ces spectres représentent des signatures propres à chacune des sources et elles peuvent être identifiées aux points de mesure effectués autour du centre de traitement. La section 6.2.5 résume les termes correctifs applicables aux points de mesure P1, P4, P6 et P8.

6.2.1 Cheminée BF-107

Un spectre en bandes fines a été mesuré proche de la cheminée BF-107-F1. Le résultat obtenu est présenté à la Figure 5 pour illustrer le bruit à caractère tonal à 282 Hz et 558 Hz provenant de cette cheminée.

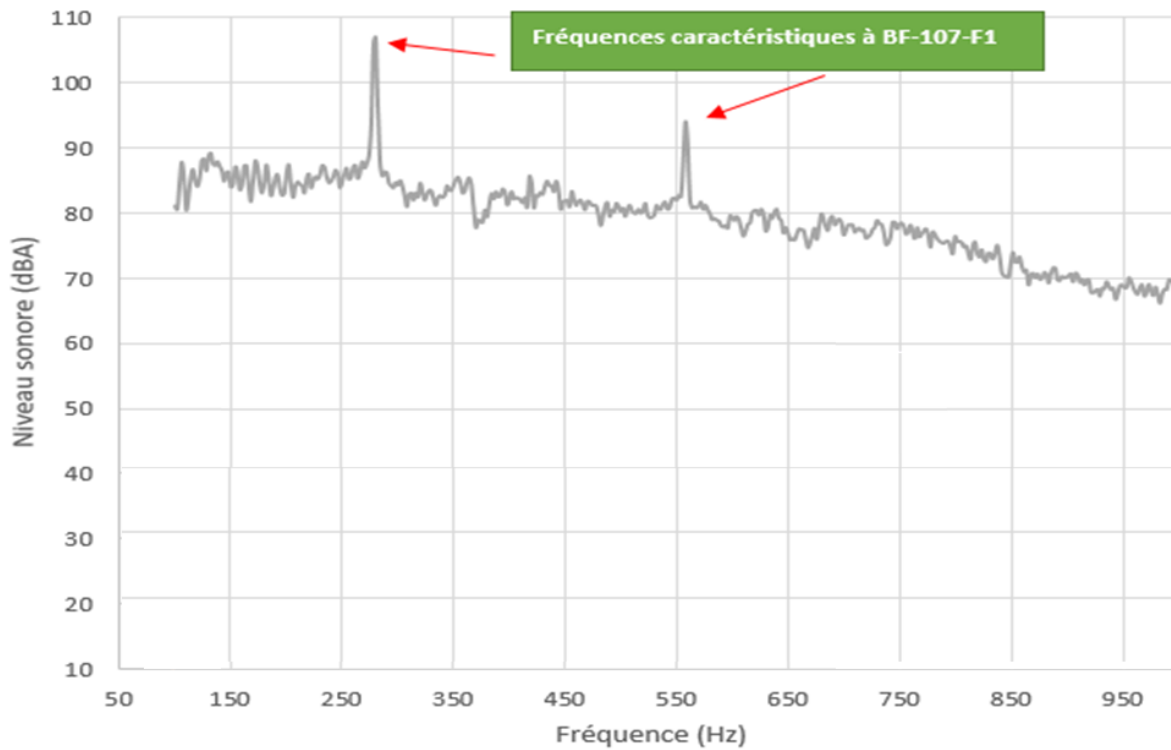
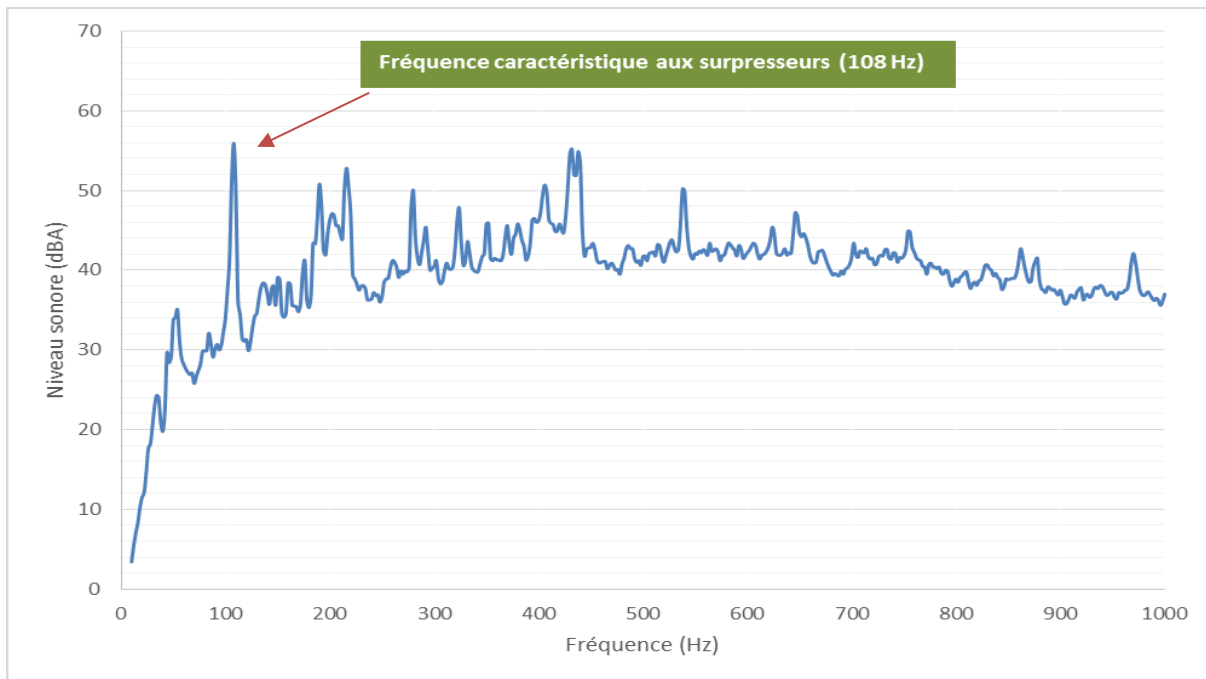


Figure 5 : Spectre en bandes fines mesuré près de la cheminée BF-107-F1

6.2.2 Surpresseurs

Une mesure de pression acoustique a été prise à 68 mètres des surpresseurs en fonction. Le spectre du bruit en bandes fines est illustré à la Figure 6. Un ton pur 108 Hz est clairement identifiable pour cette source.



6.2.3 Cheminée VE-70

Une mesure de pression acoustique a été prise à 3 mètres de la cheminée VE-70 en fonction. Le spectre du bruit en bandes fines est illustré à la Figure 7. Plusieurs tons purs sont remarqués à 178 Hz, 350 Hz et 526 Hz.

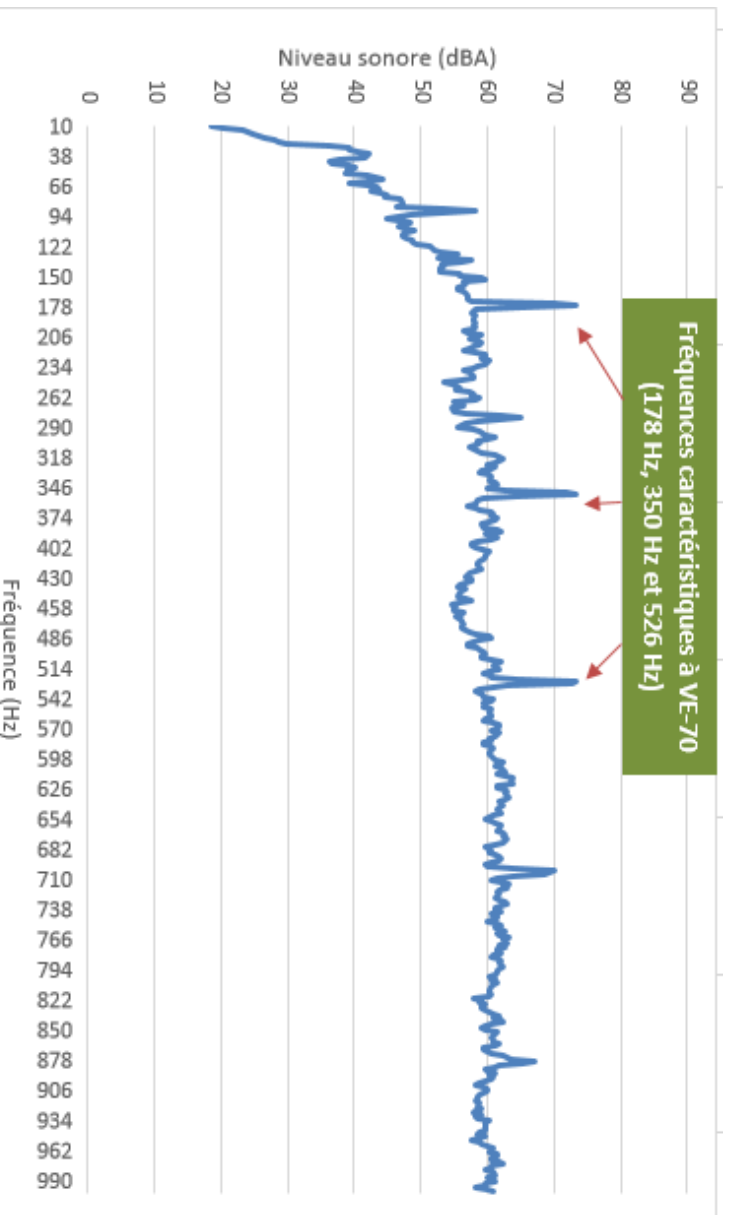


Figure 7 : Spectre en bandes fines mesuré près de la cheminée VE-70

6.2.4 Cheminée VE-63

Une mesure de pression acoustique a été prise à 3 mètres de la cheminée VE-63 en fonction. Le spectre du bruit en bandes fines est illustré à la Figure 8. Des tons purs sont clairement identifiables à 162 Hz, 324 Hz et 648 Hz.

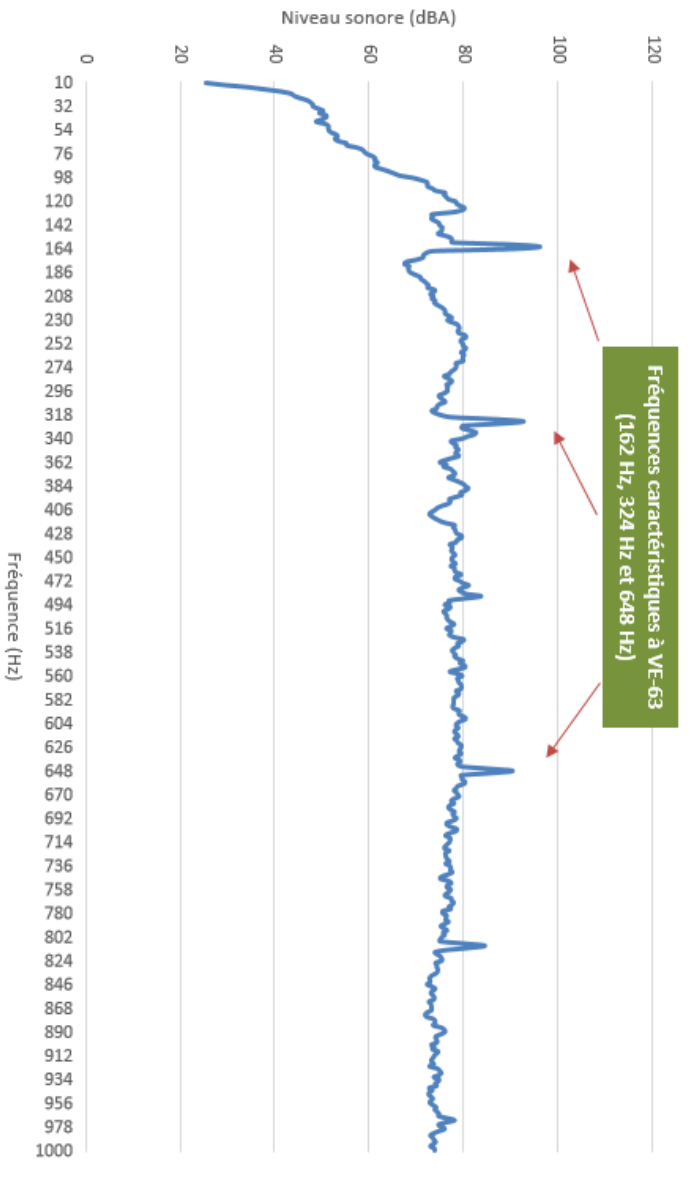


Figure 8 : Spectre en bandes fines mesuré près de la cheminée VE-63

6.2.5 Évaluation du caractère tonal K_t aux différents points de mesure autour du centre de traitement

Les figures 9 et 10 illustrent les caractères tonals identifiés aux points P1, P4 et P8 à partir des spectres en bandes fines enregistrés (émergence selon la Note d'instructions 98-01, annexe B). Le Tableau 12 résume les termes correctifs K_t applicables aux différents points de mesure.

Tableau 12 : Caractère tonal du bruit mesuré

Position d'évaluation	Caractère tonal (bande d'octaves)	Caractère tonal (FFT)
P1 (nuit) 2h-3h	Non	Oui (282 Hz et 558 Hz, BF-107)
P1 (jour) 13-14h	Non	Non
P4 (nuit) 2h-3h	Non	Oui (282 Hz et 558 Hz, BF-107)
P4 (jour) 13-14h	Non	Oui (282 Hz, BF-107)
P6 (nuit) 20h-21h	Non	Non
P6 (jour) 12h-13h	Non	Non
P8 (nuit) 20h-21h	Non	Oui (703 Hz, VE-70)
P8 (jour) 18h-19h	Non	Non

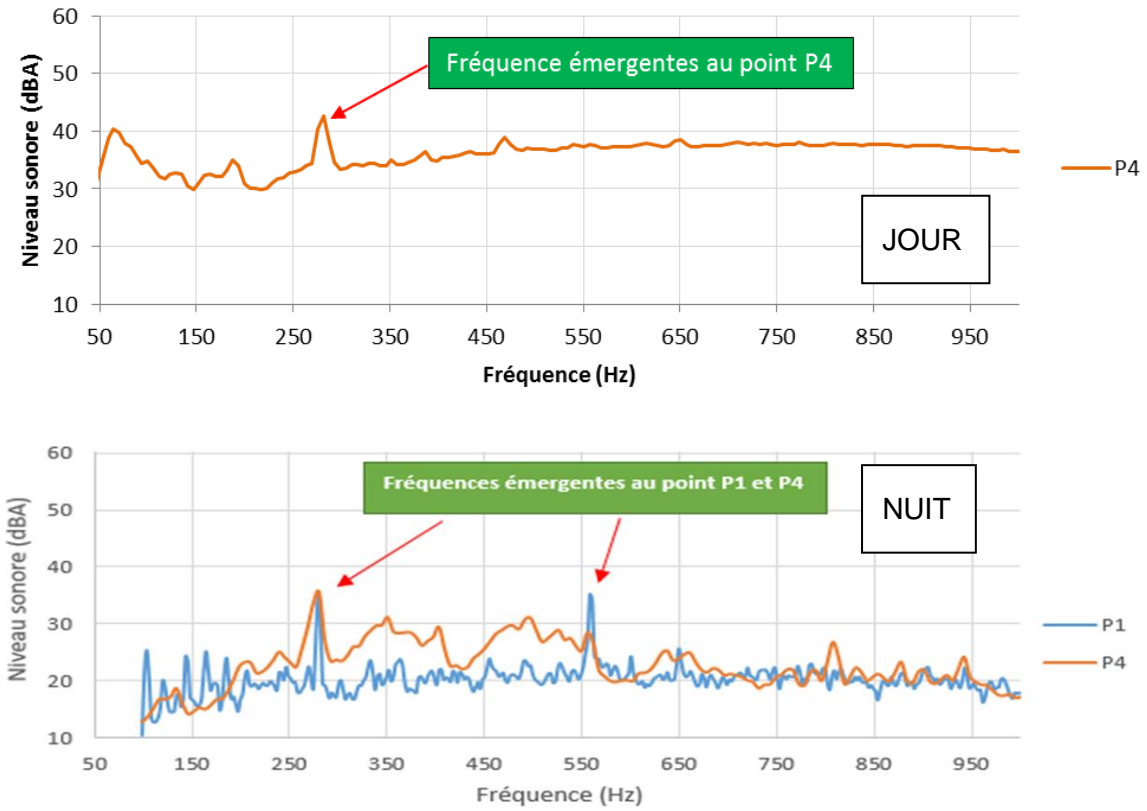


Figure 9 : Spectres en bandes fines aux points P1 et P4 de jour et de nuit (tonalité BF-107)

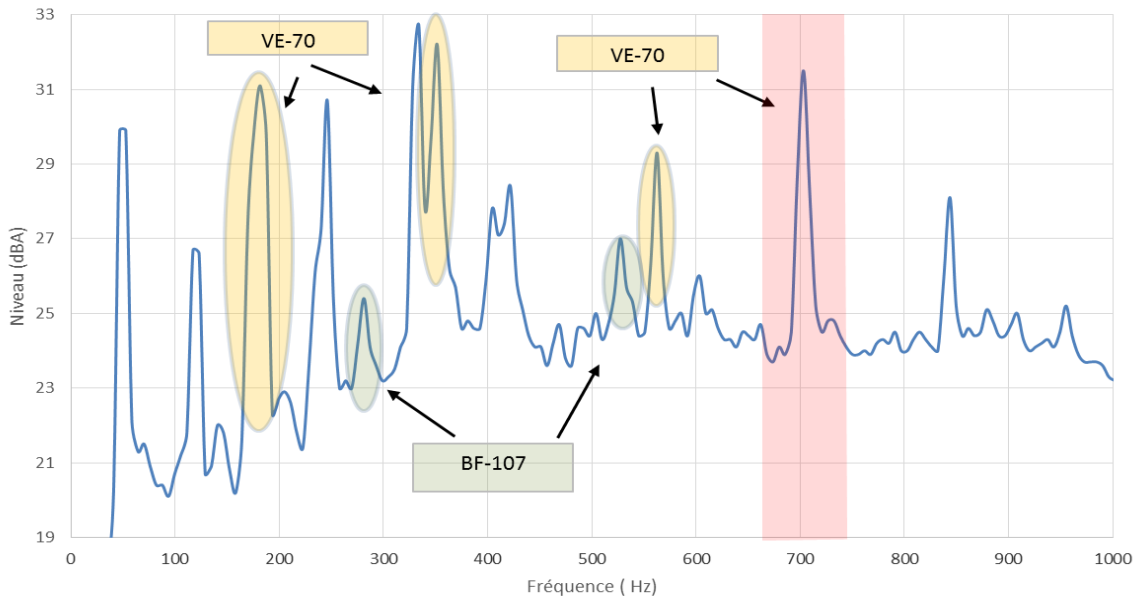


Figure 10 : Spectre en bandes fines au point P8 de nuit (tonalité 703Hz)

Sur la Figure 10, certaines des fréquences émergentes du spectre n'ont jamais été remarquées sur le site de Stablex. Il se peut que la contribution de Stablex soit légèrement surestimée à ce point.

6.3 Bruit à contenu spécial, Facteur K_s

Selon la Note d'instructions 98-01, un terme correctif peut être appliqué si le bruit généré est porteur d'information ou comprend un contenu élevé en basse fréquence. Les observations réalisées sur le site lors des visites ont permis de constater que la nature du bruit généré n'était pas porteuse d'information.

Le Tableau 13 et le Tableau 14 présente le calcul pour la détermination du contenu basse fréquence. Selon le calcul, aucune correction pour un contenu basse fréquence ne s'applique.

Tableau 13 : Détermination du contenu basse fréquence

Point d'évaluation	L_{Aeq} (dBA)	L_{Ceq} (dBC)	Différence (dB)	Résultat	Correctif K_s
P1(jour)	45,3	59,4	14,1	< 20	Non
P1(nuit)	43,8	51,5	7,7	< 20	Non
P4 (jour)	52,7	64,1	11,4	< 20	Non
P4 (nuit)	46,0	55,1	9,1	< 20	Non

Tableau 14 : Détermination du contenu basse fréquence

Point d'évaluation	L_{Aeq} (dBA)	L_{Ceq} (dBC)	Différence (dB)	Résultat	Correctif K_s
P6 (jour)	49.2	63.9	14.7	< 20	Non
P6 (nuit)	47.2	54.6	7.4	< 20	Non
P8 (jour)	44.9	59.4	14.5	< 20	Non
P8 (nuit)	47.6	62.4	14.8	< 20	Non

6.4 Conformité actuelle du centre de traitement Stablex aux points de mesures

Cette section présente la conformité actuelle du centre de traitement Stablex selon la réglementation municipale et provinciale.

6.4.1 Conformité par rapport à la réglementation municipale

Actuellement, les niveaux de bruit mesurés aux points P1, P4, P6 et P8 sont inférieurs à 55 dBA et sont **conformes à la réglementation municipale**.

6.4.2 Conformité relative à la note d'instructions 98-01

Selon les mesures réalisées aux résidences sensibles, une comparaison par rapport à la note d'instructions 98-01 est présentée aux tableaux 15 et 16. Les niveaux sonores atteignent les critères pour la période de jour pour les points de mesure P1, P4, P6 et P8. Cependant, le bruit produit par le centre de traitement durant la nuit est supérieur aux critères établis pour tous ces points de mesure. Il est à noter que cette comparaison des résultats à la NI 98-01 est à titre informatif puisque les activités actuelles de Stablex ne sont pas assujetties à cette note.

Tableau 15 : Conformité de l'impact sonore aux résidences sensibles

Point d'évaluation	Contribution du centre de traitement ($L_{Aeq,1h}$)	Pénalités (dBA)			Niveau acoustique d'évaluation ($L_{Ar,1h}$)*	Niveau maximal 98-01	Conformité
	(dBA)	Ki	Kt	Ks	(dBA)	(dBA)	
Période de jour (7h-19h)							
P1 (13h à 14h)	43,6	0	0	0	43,6	50,4	s/o
P4 (13h à 14h)	42,9	0	5	0	47,9	50,4	s/o
Période de nuit (19h-7h)							
P1 (2h à 3h)	41,2	0	5	0	46,2	42,2	s/o
P4 (2h à 3h)	42,4	0	5	0	47,4	42,2	s/o

$$*L_{Ar,T} = L_{Aeq,T} + K_i + K_t + K_s$$

Tableau 16 : Conformité de l'impact sonore aux résidences sensibles

Point d'évaluation	Contribution du centre de traitement ($L_{Aeq,1h}$)	Pénalités (dBA)			Niveau acoustique d'évaluation ($L_{Ar,1h}$)*	Niveau maximal 98-01	Conformité
	(dBA)	Ki	Kt	Ks	(dBA)	(dBA)	
Période de jour (7h-19h)							
P6 (12h-13h)	48.6	0	0	0	48.6	50.4	s/o
P8 (18h-19h)	43.0	0	0	0	43.0	50.4	s/o
Période de nuit (19h-7h)							
P6 (20h-21h)	46.2	0	0	0	46.2	42.2	s/o
P8 (20h-21h)	46.7**	0	5	0	51.7	42.2	s/o

$$*L_{Ar,T} = L_{Aeq,T} + K_i + K_t + K_s$$

**Sur la Figure 10, certaines des fréquences émergentes du spectre n'ont jamais été remarquées sur le site de Stablex. Il se peut que la contribution de Stablex soit légèrement surestimée à ce point.

7 Simulation acoustique après augmentation de capacité

Cette section a pour objectif de modéliser le bruit généré par l'augmentation des activités du centre de traitement Stablex.

L'outil logiciel Cadna-A de *DataKustic* a été utilisé pour calculer les niveaux sonores produits par les équipements sur et autour du site de Stablex. La modélisation du centre de traitement et du site d'enfouissement est illustrée aux figures 11 et 12.

Les modèles acoustiques ont été simulés avec les paramètres suivants :

- Procédure de calcul ISO 9613;
- Température moyenne de 20°C et humidité relative à 70 %;
- Conditions météorologiques favorables à la propagation du bruit (aucun vent);
- Les simulations tiennent compte de la topographie du site;
- Les sources fixes ont été modélisées en fonction des mesures réalisées sur le site, à l'exception du futur dépoussiéreur (données fournisseur);
- Les sources mobiles ont pour la plupart été modélisées en fonction de mesures de pression acoustiques réalisées sur le site et d'autres ont été estimées à partir de bases de données;
- Les taux d'utilisation et les trajectoires des sources mobiles ont été fournis par Stablex pour les activités de semaine et de fin de semaine, ainsi que pour les périodes jour/soir/nuit (disponible à l'annexe D);
- Les scénarios d'opération présentés dans cette section représentent les activités les plus bruyantes sur le site après augmentation des activités de Stablex. Les hypothèses utilisées sont donc conservatrices.

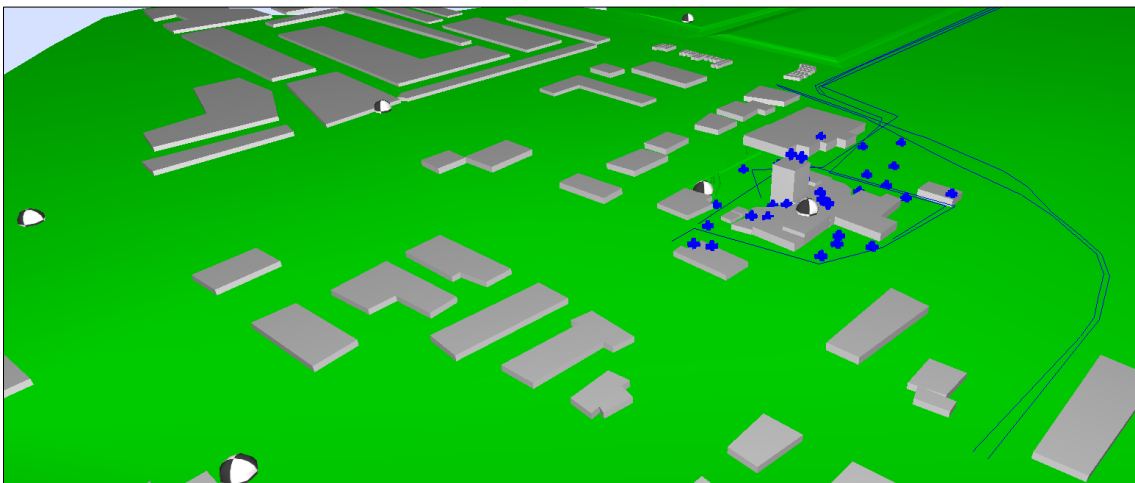


Figure 11 : Modélisation des sources sonores du centre de traitement Stablex

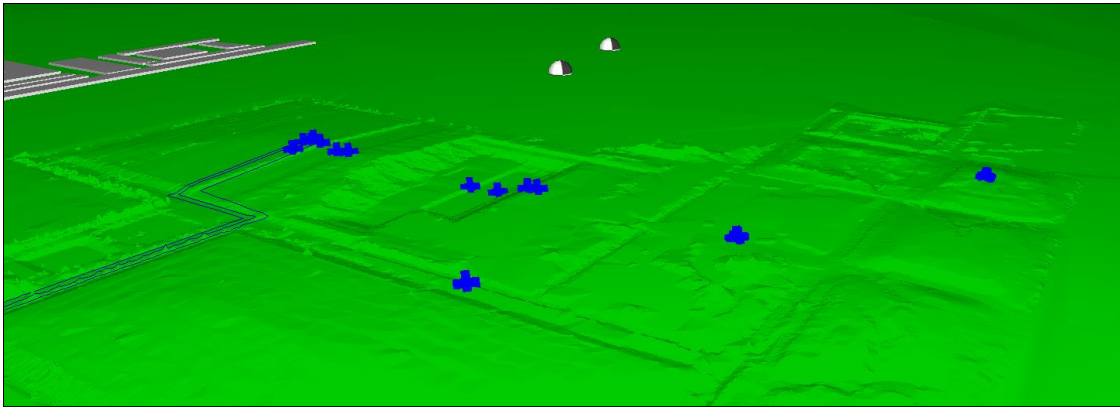


Figure 12 : Modélisation des sources sonores aux sites d'enfouissement

7.1 Classification des sources de bruit fixes selon leurs puissances acoustiques

Suite à des mesures d'intensité acoustique, les puissances des sources fixes ont été estimées. Les sources sonores les plus importantes sont présentées au Tableau 17 et leur localisation à la Figure 13. Notons que ces paramètres sont les mêmes durant la semaine et la fin de semaine. Le dépoussiéreur (lettre O) est également une source fixe qui sera utilisé pour l'augmentation de capacité du centre de traitement, mais qui n'a pas été mesuré sur le site. Pour cette source, la puissance acoustique est théorique et elle est estimée à partir des données du fabricant (annexe F)

Tableau 17 : Puissances acoustiques des sources fixes considérées (dBA)

Lettre	Description	Global (dBA)	31.5 Hz	63 Hz	125 Hz	250 Hz	500 Hz	1000 Hz	2000 Hz	4000 Hz	8000 Hz
A	Surpresseur (1)	107,1	56,8	68,7	91,9	100,8	103	99,6	98,1	92,5	82
B	Cheminée VEN-70	103,7	62,8	69,1	88,7	94,2	99,9	99,2	92,5	81,6	61,5
C	Cheminée VEN-63	102,6	63,8	71,1	95,8	95,4	97,3	96	91,7	84,6	67,3
D	Cheminée BF-107-F1	98,3	55,7	70,1	81,7	95,7	93	88,3	82,1	71,2	51,7
E	UV-11	93,2	74,2	76,1	78,3	83,6	87,6	88,6	85,3	78,7	66,2
F	VE-11	89	61,5	62,4	72,6	82,3	85,7	80,9	80,2	70,2	55,3
G	UV-8	88,4	66,7	64,8	68,8	79,7	83,1	84	80,1	73,2	59,8
H	U-1	87,2	66,1	66,5	65,8	75,1	80,7	82,7	81,3	76	62,2
I	Cheminée BF-150-F1	87	29	58,6	68,6	76,5	82,4	83,1	78,1	67,2	47,1
J	Cheminée DS-111-F1	86,9	39,4	45,4	63,5	86,3	77,5	65,5	49,5	39,5	9,7
K	VEN-002	86,7	65,1	63,4	76,8	77,7	82,4	81,8	74,0	62,3	45,8
L	E-53	86,2	56,6	62,0	75,7	78,8	81,0	79,5	78,0	72,7	61,0
M	AC-8	83,1	7,8	57,6	61,9	71,4	75,6	79,7	76,6	71,0	57,5
N	VE-87	77,9	36,2	50,6	60,4	70,0	74,1	72,2	68,3	60,7	46,0
O	Dépoussiéreur BF-115	100,8	69,6	82,8	90,9	93,4	94,8	95,0	92,2	86,0	77,9

Pour la modélisation acoustique, les équipements sont considérés en opération à pleine puissance, simultanément. Deux (2) surpresseurs sont considérés pour les calculs de jour et de soir.

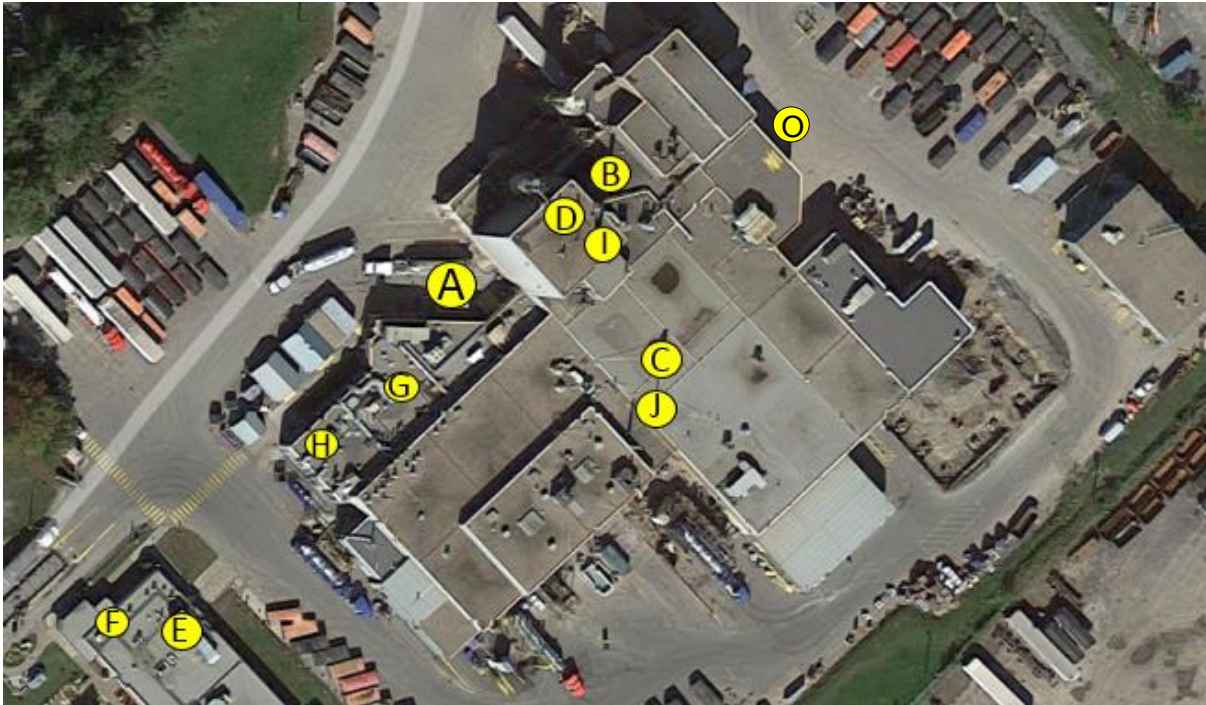


Figure 13 : Localisation des sources de bruit les plus importantes

7.2 Classification des sources de bruit mobiles selon leurs puissances acoustiques

Suite aux mesures de pression acoustique, les puissances des sources mobiles ont été estimées. Les sources sonores mesurées sont présentées au Tableau 18 et illustrées à la Figure 14 (l'emplacement exact des sources dans le modèle est présenté à l'annexe E).

Tableau 18 : Puissances acoustiques des sources mobiles considérées (dBA)

Lettre	Description ^{1,2}	Régime moteur	Global dBA	31.5 Hz	63 Hz	125 Hz	250 Hz	500 Hz	1000 Hz	2000 Hz	4000 Hz	8000 Hz
A-S	Trackmobile V-34 (rail de chemin de fer courbé) ³	-	113,5	60,1	74,9	87,6	96,7	102,4	105,8	110,1	107,6	97,7
B-S	LA-Hébert Bulldozer et Bulldozer V-32 (ref: CAT D6N)	accélééré	113,4	0,0	78,0	90,5	97,2	103,8	112,2	101,6	98,9	93,3
C-S	Hyster container handler V-36 (levage)	-	112,9	63,0	90,0	109,1	101,7	102,1	105,5	104,4	102,7	88,1

Lettre	Description ^{1,2}	Régime moteur	Global dBA	31.5 Hz	63 Hz	125 Hz	250 Hz	500 Hz	1000 Hz	2000 Hz	4000 Hz	8000 Hz
D-S	Trackmobile V-34 (rail de chemin de fer droit) ³	-	108,7	60,1	74,0	85,8	99,5	100,5	103,7	103,8	97,7	89,3
E-S	Sterling dump truck V-20 (40 km/h)	-	108,9	68,3	85,8	95,2	97,4	100,4	104,1	103,2	97,5	88,2
F-S	Train diesel (ref : Canadian Transportation agency)	-	107,0	0,00	77,20	90,30	99,80	103,20	10,40	97,60	92,40	85,30
G-S	Sterling roll-off V-23 (levage)	-	106,0	59,2	73,7	90,2	98,5	99,2	101,1	99,3	92,8	83,3
H-S	Sterling dump truck V-20 (levage)	-	105,7	60,6	87,1	88,2	91,3	96,8	100,9	101,7	93,1	83,7
I-S	LA-Hébert 35 Tonnes (ref : Volvo A-35)	normal	105,6	0,0	73,7	82,5	89,4	96,5	103,4	98,4	91,9	83,3
J-S	GMC T8500 water truck V-25 (40 km/h)	-	105,5	57,0	77,8	94,4	93,1	96,0	100,7	99,0	97,9	88,5
K-S	Freightliner Shunter truck V-27 (40 km/h et plein régime)	-	105,4	58,6	90,2	88,1	87,6	92,7	100,3	101,1	98,3	88,7
L-S	Grande pelle LA-Hébert (ref : CAT 345BL)	normal	105,3	0,0	77,1	93,4	94,9	98,8	100,5	99,0	91,7	80,7
M-S	Western star roll-off V-37 (levage)	-	104,6	53,7	69,3	90,7	89,2	96,3	100,2	99,8	93,6	83,1
N-S	Western star roll-off V-37 (8 km/h)	-	104,4	59,1	74,1	85,3	85,0	96,5	100,3	99,4	94,7	84,2
O-S	Camion Visiteurs (ref : Western star 4900)	ralenti	101,8	63,4	75,2	80,3	86,0	91,2	98,4	97,5	87,4	73,8
P-S	Pelles CAT 320DL E-16, CAT 320E E-19 et moyenne pelle LA-Hébert (ref : CAT 320C)	normal	99,2	0,0	0,0	87,3	90,5	92,3	92,7	91,8	90,3	84,6

Lettre	Description ^{1,2}	Régime moteur	Global dBA	31.5 Hz	63 Hz	125 Hz	250 Hz	500 Hz	1000 Hz	2000 Hz	4000 Hz	8000 Hz
Q-S	CAT 930H chargeur L-06 (8 kmh et levage)	-	99,0	59,5	73,3	76,2	87,3	92,0	94,2	94,1	86,3	74,1
R-S	Pelles CAT 316D E-15, CAT 315DL E-18 et petite pelle LA-Hébert (ref : pelle typique 6-25tons)	normal	98,0	66,4	85,9	84,0	86,2	89,8	91,2	92,6	86,5	81,6
S-S	Fork lift C9, C12 et C15 (ref : lift typique au propane)	normal	96,7	59,8	73,8	71,7	82,7	88,2	94,0	90,6	82,6	67,0

¹ Les véhicules avec la lettre « V », « C » et « E » appartiennent à Stablex.

² La puissance acoustique des véhicules avec la mention « ref » a été estimée à partir de la base de données Soft dB.

³ Les puissances acoustiques de la trackmobile sont indiquées à titre indicatif car elles n'ont pas été utilisées pour le modèle numérique. Noter que ce véhicule ne peut être utilisé en même temps que le train et que l'utilisation du train représente le pire scénario.

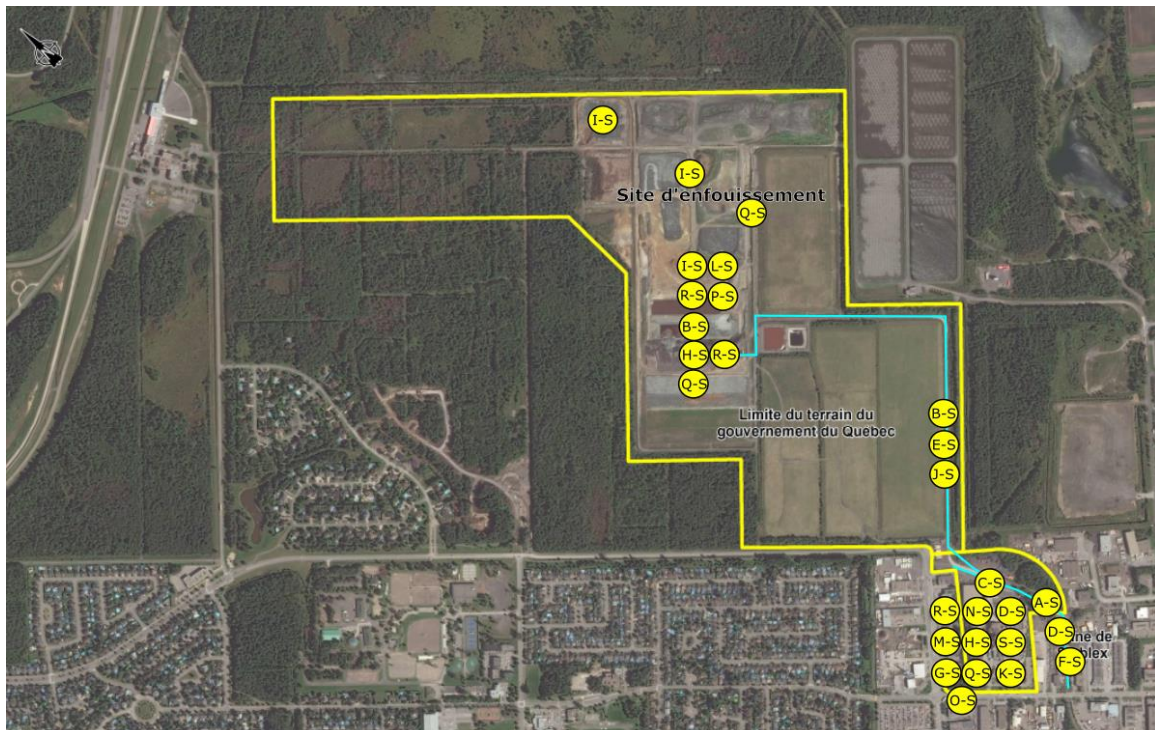


Figure 14 : Localisation des sources mobiles sur le site

7.3 Calibration du modèle à partir des points de mesure autour du centre de traitement

Les mesures réalisées aux points P1, P2, P3, P4, P6 et P8 (voir Tableau 19) permettent de calibrer le modèle avec les sources en fonction lors des périodes de mesure. Ainsi, les niveaux sonores de nuit simulés (section 7.4.3) sont donc comparés aux niveaux sonores de nuit mesurés. En considérant les limites inhérentes à la modélisation acoustique et à la précision des mesures, le modèle acoustique semble représentatif de la propagation sonore réelle avec un écart moyen (absolu) de 1,1 dBA entre les mesures et les simulations.

Tableau 19 : Contribution sonore mesurée et simulée du centre de traitement

Point de mesure	Contribution mesurée du centre de traitement ($L_{Aeq,1h}$) de nuit	Contribution simulée du centre de traitement ($L_{Aeq,1h}$) de nuit	Écart entre modèle et mesure (dB)
P1	41,2	41,7	0,5
P2	68,9	69,2	0,3
P3	61,4 (L95%)*	60,2	-1,2
P4	42,4	41,7	-0,7
P6	46,2	44,6	-1,6
P8**	46,7	44,7	-2,0

*L'indice statistique L95% (bruit qui a été dépassé 95% du temps) a été utilisé au point P3 pour considérer le bruit constant provenant du centre de traitement. Noter que les sources mobiles opéraient près de ce point de mesure et que ceci affectait la valeur L_{eq} .

**Sur la Figure 10 (point P8), certaines des fréquences émergentes du spectre n'ont jamais été remarquées sur le site de Stalex. Il se peut que la contribution mesurée de Stalex soit légèrement surestimée à ce point.

7.4 Contribution sonore des activités les plus bruyantes du centre de traitement aux résidences (scénarios de semaine)

Pendant les périodes de jour et soir, il peut y avoir jusqu'à deux surpresseurs en fonction simultanément tandis que la nuit, aucun surpresseur n'est en fonction.

Le niveau sonore maximal de la Note d'instructions 98-01 diffère entre les périodes de jour, de soir et de nuit tandis que le niveau sonore maximal permis par la Ville de Blainville reste de 55 dBA aux limites de propriété de Stalex peu importe la période de la journée.

Pour ces raisons, des simulations de jour, de soir et de nuit ont été effectuées.

7.4.1 Contribution sonore de jour (7h à 19h)

Ce scénario considère que tous les équipements sont en fonction (source fixes) et que deux surpresseurs sont en fonction. Les activités des sources mobiles sur le site sont également à leurs niveaux sonores le plus bruyants. Le détail des activités de jour est disponible à l'annexe D. Les niveaux sonores obtenus et les contributions partielles des équipements sont présentés du Tableau 20 au Tableau 25 pour les points P1, P4, P6, P7, P8 et P10. Une cartographie acoustique du scénario de jour est également présentée à la Figure 15.

Selon ces résultats, les surpresseurs 1 et 2 représentent des sources de bruit dominantes aux points de mesure P6 et P8 et le bulldozer de L-A Hébert au point P10.

Tableau 20 : Niveau sonore au point P1 de jour & contribution sonore partielle des équipements les plus importants (semaine)

Description	Global (dBA)	31.5 Hz	63 Hz	125 Hz	250 Hz	500 Hz	1000 Hz	2000 Hz	4000 Hz	8000 Hz
Point P1	46,3	12,8	23,2	37,9	38,6	40,2	41,4	36,3	21,9	-
Contribution partielle des équipements										
Cheminée VE-63	39,1	-	8,5	33,1	32,3	33,6	32,4	25,6	9,0	-
Hyster container handler V-36	37,2	-	13,4	34,8	27,1	27,1	29,5	25	10,5	-
Train	36,4	-	7,9	20,8	30	33	29,6	24,9	14,6	-
Bulldozer CAT V32	35,5	-	4,8	16,6	22,4	27,9	34,3	17,1	-	-
Camions visiteurs	35	-	5,8	16,6	15,9	28,4	31,8	29,1	15,1	-

Tableau 21 : Niveau sonore au point P4 de jour & contribution sonore partielle des équipements les plus importants (semaine)

Description	Global (dBA)	31.5 Hz	63 Hz	125 Hz	250 Hz	500 Hz	1000 Hz	2000 Hz	4000 Hz	8000 Hz
Point P4	47,9	11,2	27,6	35,9	39,1	41,9	44,6	36,9	21,9	-
Contribution partielle des équipements										
Bulldozer CAT V32	43,1	-	10	21,7	27,8	34,1	42,1	29,4	19,1	-
Surpresseur 1	36,7	-	-	21,6	30,1	33,8	29,2	24,8	6,4	-
Surpresseur 2	36,7	-	-	21,6	30,1	33,8	29,2	24,8	6,4	-
Cheminée VE-63	36,4	-	6,3	30,8	29,9	31,1	29,2	21,3	2,0	-
Cheminée VE-70	36,3	-	1,9	21,4	26,8	32,5	32	25,1	2,6	-

Tableau 22 : Niveau sonore au point P6 de jour & contribution sonore partielle des équipements les plus importants (semaine)

Description	Global (dBA)	31.5 Hz	63 Hz	125 Hz	250 Hz	500 Hz	1000 Hz	2000 Hz	4000 Hz	8000 Hz
Point P6	48,4	14,4	25,4	37,9	40,0	43,3	43,6	39,0	26,3	-
Contribution partielle des équipements										
Cheminée VE-63	42,2	-	9,3	34,0	33,8	37,6	36,7	31,5	16,2	-
Surpresseur 1	37,9	-	2,8	24,9	32,3	35	29	23	11,9	-
Surpresseur 2	37,9	-	2,8	24,9	32,3	35	29	23	11,9	-
Freightliner Shunter truck V-27	36,7	-	14,2	18,5	22,6	28,1	34,1	30,6	18,8	-
Camions visiteurs	36,3	-	8,2	18,7	17,6	29,8	33,1	30,4	19,7	-

Tableau 23 : Niveau sonore au point P7 de jour & contribution sonore partielle des équipements les plus importants (semaine)

Description	Global (dBA)	31.5 Hz	63 Hz	125 Hz	250 Hz	500 Hz	1000 Hz	2000 Hz	4000 Hz	8000 Hz
Point P7	48,4	11,0	23,0	35,3	40,9	44,1	43,1	38,3	20,0	-
Contribution partielle des équipements										
Surpresseur 1	42,8	-	4,4	27,3	35,9	39,6	36,3	31,6	13,6	-
Surpresseur 2	42,8	-	4,4	27,3	35,9	39,6	36,3	31,6	13,6	-
Cheminée VE-63	39,3	-	6,4	31,3	31,6	34,7	33,6	25,5	5,6	-
Freightliner Shunter truck V-27	36,3	-	13,2	18,1	23,4	27,7	33,7	30,3	8,9	-
Camions visiteurs	35,2	-	7,2	18	17,2	28,6	32,2	29	13	-

Tableau 24 : Niveau sonore au point P8 de jour & contribution sonore partielle des équipements les plus importants (semaine)

Description	Global (dBA)	31.5 Hz	63 Hz	125 Hz	250 Hz	500 Hz	1000 Hz	2000 Hz	4000 Hz	8000 Hz
Point P8	50,3	13,9	27,3	36,8	43,4	45,8	44,4	41,4	25,7	-
Contribution partielle des équipements										
Surpresseur 1	44,1	-	5,6	28,4	37,4	40,4	35,7	36,5	21,2	-
Surpresseur 2	44,1	-	5,6	28,4	37,4	40,4	35,7	36,5	21,2	-
Cheminée VE-70	41,1	-	1,4	21,2	29,9	38,1	36,9	27,7	7,2	-
Cheminée BF-107-F1	39,7	-	8,7	20,8	37,8	33,7	27,8	20,9	-	-
Bulldozer CAT V32	38,3	-	4,7	16,6	22,7	29,9	37,3	22,4	-	-

Tableau 25 : Niveau sonore au point P10 de jour & contribution sonore partielle des équipements les plus importants (semaine)

Description	Global (dBA)	31.5 Hz	63 Hz	125 Hz	250 Hz	500 Hz	1000 Hz	2000 Hz	4000 Hz	8000 Hz
Point P10	43,4	5,4	25,3	27,7	31,1	35,2	41,8	30,8	8,4	-
Contribution partielle des équipements										
LA-Hebert Bulldozer	41,2	-	11	19,5	24,6	31,4	40,4	25,6	5,5	-
Dump truck Stablex V20	32,1	-	19,7	17,1	18,6	24,3	28,8	25,5	0,2	-
Bulldozer Stablex CAT V32	32,1	-	1	12,4	18,2	24	30,9	14,8	-	-
Chargeur L05	29,0	3,4	22,9	17,2	17,9	21,6	23,4	20,6	-	-

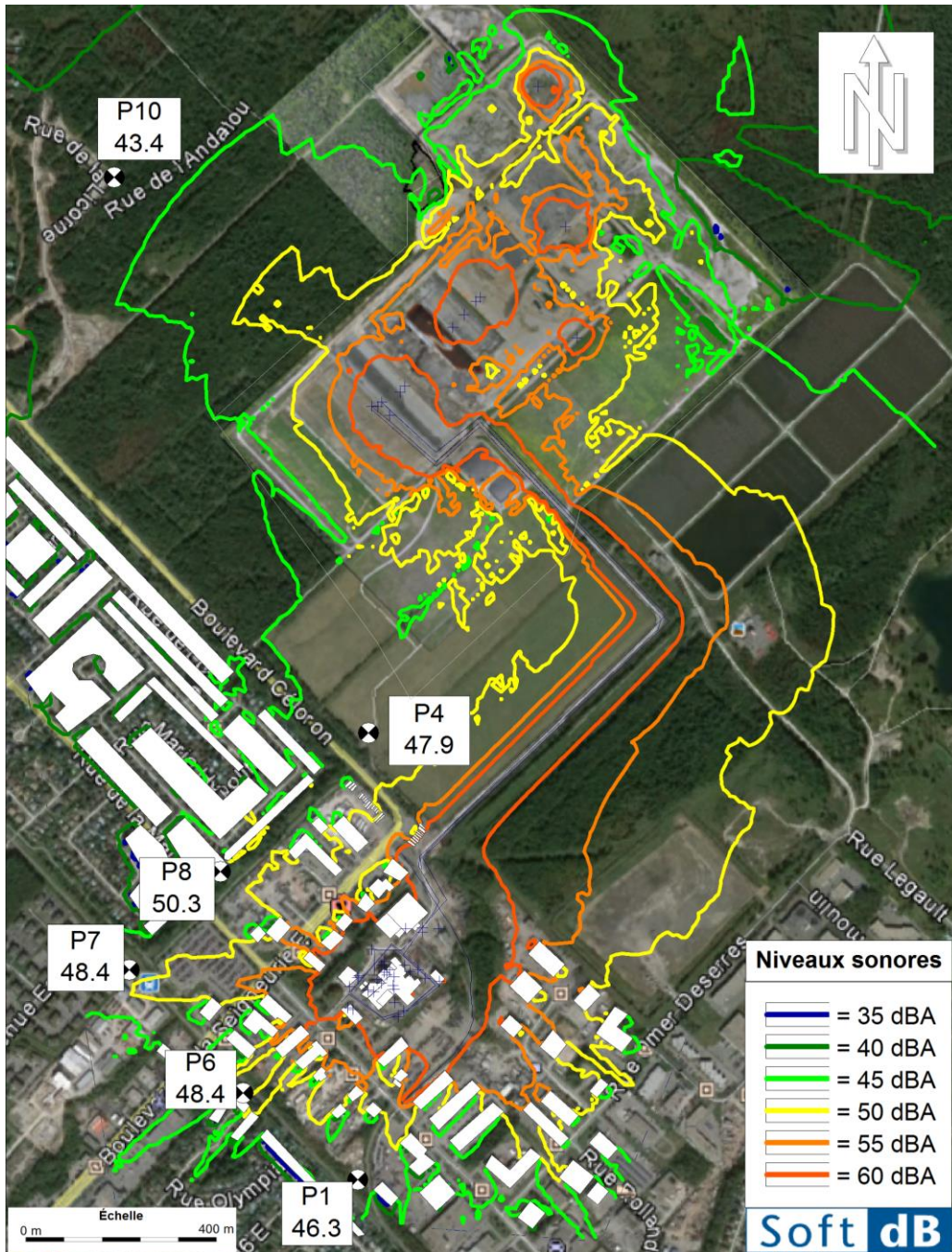


Figure 15 : Cartographie des niveaux sonores maximums de jour aux points récepteurs (semaine)

7.4.2 Contribution sonore de soir (19h à 22h)

Durant les soirs de semaine, il est admis comme hypothèse que deux (2) surpresseurs soient en fonction et que les activités sur le site soient réduites (peu d'activité aux cellules de

confinement, autre que le transport de Stablex). Les détails des activités de soir sont présentés à l'annexe D.

Les Tableau 26 et Tableau 27 illustrent les contributions partielles des équipements pour les 2 points de mesure les plus près du site de Stablex, soit P6 et P8. Une cartographie acoustique du scénario de soir est présentée à la Figure 16 et les niveaux sonores globaux des autres points sont présentés au Tableau 28.

Tableau 26 : Niveau sonore au point P6 de soir & contribution sonore partielle des équipements les plus importants (semaine)

Description	Global (dBA)	31.5 Hz	63 Hz	125 Hz	250 Hz	500 Hz	1000 Hz	2000 Hz	4000 Hz	8000 Hz
Point P6	48,1	14,2	24,4	37,8	39,9	43,1	43,0	38,9	26,3	-
Contribution partielle des équipements										
Cheminée VE-63	42,2	-	9,3	34,0	33,8	37,6	36,7	31,5	16,2	-
Surpresseur 1	37,9	-	2,8	24,9	32,3	35	29	23	11,9	-
Surpresseur 2	37,9	-	2,8	24,9	32,3	35	29	23	11,9	-
Freightliner Shunter truck V-27	36,7	-	14,2	18,5	22,6	28,1	34,1	30,6	18,8	-
Camions visiteurs	36,3	-	8,2	18,7	17,6	29,8	33,1	30,4	19,7	-

Tableau 27 : Niveau sonore au point P8 de soir & contribution sonore partielle des équipements les plus importants (semaine)

Description	Global (dBA)	31.5 Hz	63 Hz	125 Hz	250 Hz	500 Hz	1000 Hz	2000 Hz	4000 Hz	8000 Hz
Point P8	49,8	13,3	24,5	36,5	43,3	45,5	43,1	41,1	25,3	-
Contribution partielle des équipements										
Surpresseur 1	44,1	-	5,6	28,4	37,4	40,4	35,7	36,5	21,2	-
Surpresseur 1	44,1	-	5,6	28,4	37,4	40,4	35,7	36,5	21,2	-
Cheminée VE-70	41,1	-	1,4	21,2	29,9	38,1	36,9	27,7	7,2	-
Cheminée BF-107-F1	39,7	-	8,7	20,8	37,8	33,7	27,8	20,9	-	-

Tableau 28 : Niveaux sonores de soir aux points P1, P4, P7 et P10 (semaine)

Description	Global (dBA)
Point P1	45,8
Point P4	45,3
Point P7	48,2
Point P10	35,1

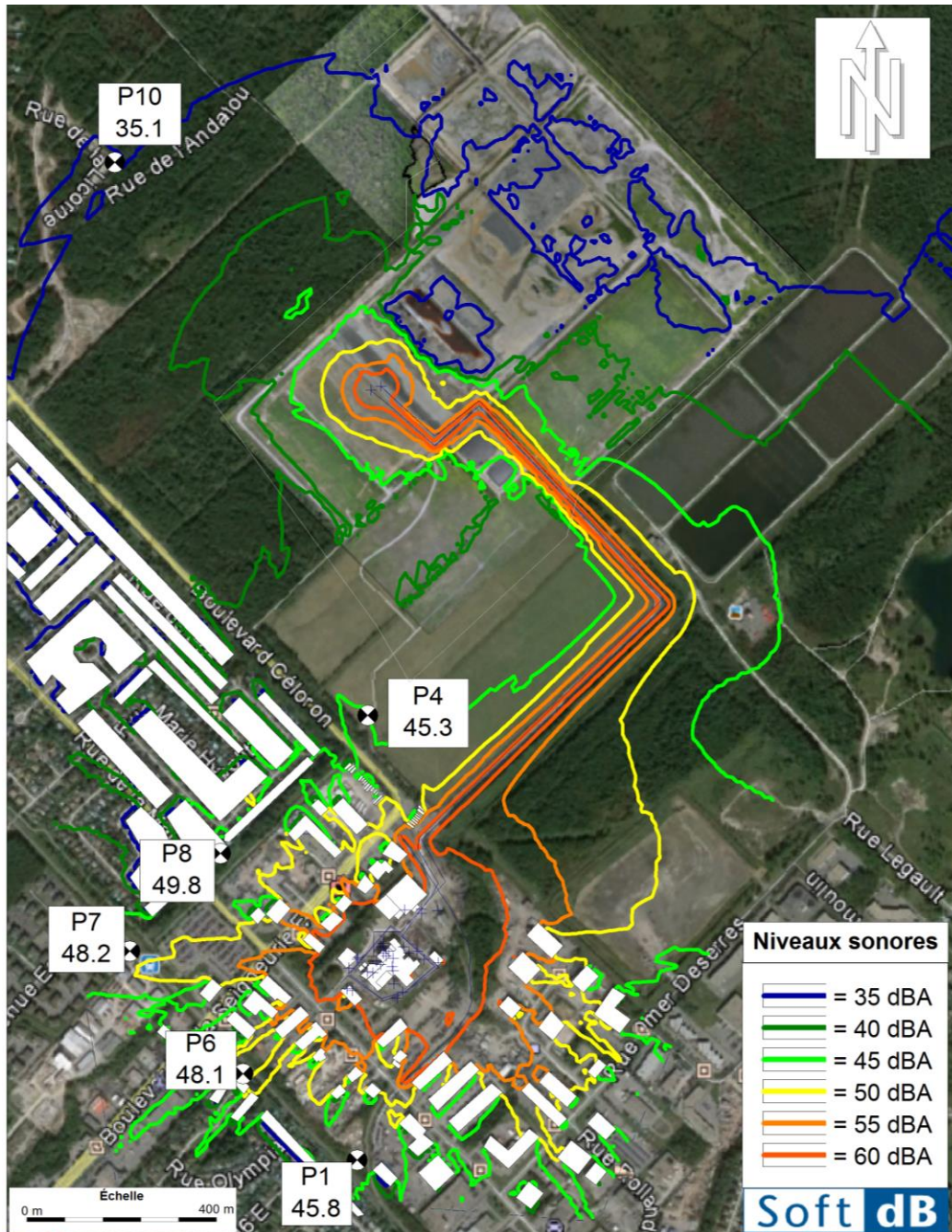


Figure 16 : Cartographie des niveaux sonores de soir aux points récepteurs (semaine)

7.4.3 Contribution sonore de nuit (22h à 7h)

Durant les nuits de semaine, l'intensité des sources mobiles est réduite et plusieurs activités sont à l'arrêt, dont les arrivages (par conséquent les surpresseurs servant au transbordement des ajouts cimentaires). Les détails des activités de nuit sont présentés à l'annexe D.

Les tableaux 29 à 33 illustrent les contributions partielles des équipements pour chaque point de mesure à l'extérieur du site de Stablex (P1, P4, P6, P7 et P8). Une cartographie acoustique du scénario de nuit est présentée à la Figure 17. Pour le point de mesure P10, le niveau sonore est faible avec un niveau global de 26,5 dBA.

Tableau 29 : Niveau sonore au point P1 de nuit & contribution sonore partielle des équipements les plus importants (semaine)

Description	Global (dBA)	31.5 Hz	63 Hz	125 Hz	250 Hz	500 Hz	1000 Hz	2000 Hz	4000 Hz	8000 Hz
Point P1	41,7	12,4	19,0	33,6	35,7	36,2	35,4	29,2	12,2	-
Contribution partielle des équipements										
Cheminée VE-63	39,1	-	8,5	33,1	32,3	33,6	32,4	25,6	9,0	-
Cheminée BF-107-F1	33,4	-	6,2	18,1	31,5	27,4	21,7	15,2	-	-
Cheminée VE-70	30,1	-	2,1	20,3	23,7	26,8	22,8	10,6	-	-
Hyster Fork Lift C-15	27,5	-	6,7	4,4	15,2	20,2	25,2	19,3	2,2	-

Tableau 30 : Niveau sonore au point P4 de nuit & contribution sonore partielle des équipements les plus importants (semaine)

Description	Global (dBA)	31.5 Hz	63 Hz	125 Hz	250 Hz	500 Hz	1000 Hz	2000 Hz	4000 Hz	8000 Hz
Point P4	41,7	9,6	23,0	32,2	35,7	36,7	35,4	29,9	10,8	-
Contribution partielle des équipements										
Cheminée VE-63	36,4	-	6,3	30,8	29,9	31,1	29,2	21,3	2,0	-
Cheminée VE-70	36,3	-	1,9	21,4	26,8	32,5	32	25,1	2,6	-
Cheminée BF-107-F1	34,7	-	6,1	18,4	32,6	29,1	23,0	15,6	-7,6	-

Tableau 31 : Niveau sonore au point P6 de nuit & contribution sonore partielle des équipements les plus importants (semaine)

Description	Global (dBA)	31.5 Hz	63 Hz	125 Hz	250 Hz	500 Hz	1000 Hz	2000 Hz	4000 Hz	8000 Hz
Point P6	44,6	13,7	19,9	34,4	36,8	39,8	39,5	34,4	19,7	-
Contribution partielle des équipements										
Cheminée VE-63	42,2	-	9,3	34,0	33,8	37,6	36,7	31,5	16,2	-
Cheminée BF-107-F1	35,6	-	7,3	19,6	32,6	31,0	25,5	19,6	0,4	-
VE-11	33,6	9,6	11,6	14,1	20,2	29,2	29,8	25	12,9	-
UV-11	33	9,3	11,3	13,6	20,2	27,3	29,9	24,8	11,6	-

Tableau 32 : Niveau sonore au point P7 de nuit & contribution sonore partielle des équipements les plus importants (semaine)

Description	Global (dBA)	31.5 Hz	63 Hz	125 Hz	250 Hz	500 Hz	1000 Hz	2000 Hz	4000 Hz	8000 Hz
Point P7	41,2	9,9	17,5	32,0	35,3	36,5	34,9	27,1	7,3	-
Contribution partielle des équipements										
Cheminée VE-63	39,3	-	6,4	31,3	31,6	34,7	33,6	25,5	5,6	-
Cheminée BF-107-F1	33,9	-	6,1	17,8	31,7	28,5	22,4	14,8	-	-
Cheminée VE-70	28,6	-	1	19	22,3	25,3	21,1	8,3	-	-

Tableau 33 : Niveau sonore au point P8 de nuit & contribution sonore partielle des équipements les plus importants (semaine)

Description	Global (dBA)	31.5 Hz	63 Hz	125 Hz	250 Hz	500 Hz	1000 Hz	2000 Hz	4000 Hz	8000 Hz
Point P8	44,7	13,0	21,1	33,7	39,3	40,3	38,5	30,4	11,1	-
Contribution partielle des équipements										
Cheminée VE-70	41,1	-	1,4	21,2	29,9	38,1	36,9	27,7	7,2	-
Cheminée BF-107-F1	39,7	-	8,7	20,8	37,8	33,7	27,8	20,9	-	-
Cheminée VE-63	35,7	-	10,7	32,9	29,0	28,2	24,2	14,4	-	-
Dépoussiéreur BF-115	28,3	5,2	16,9	22,0	21,6	22,6	20,9	12,6	-	-

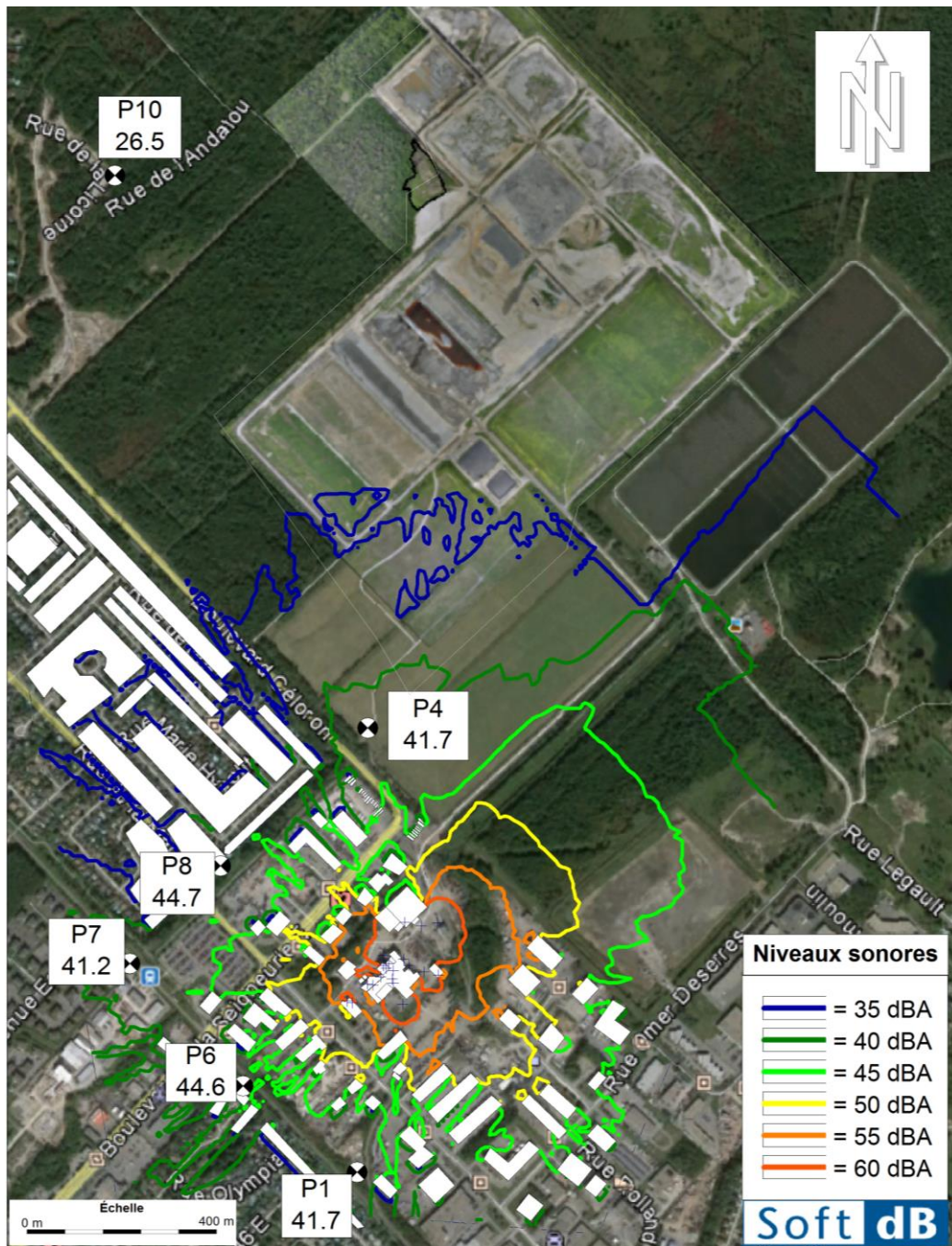


Figure 17 : Cartographie des niveaux sonores de nuit aux points récepteurs (semaine)

7.5 Contribution sonore des activités les plus bruyantes du centre de traitement aux résidences (scénarios de fin de semaine)

7.5.1 Contribution sonore de jour (7h à 19h)

Ce scénario considère que toutes les sources fixes et deux surpresseurs sont en fonction. Les activités des sources mobiles sur le site sont également à leurs niveaux sonores les plus bruyants. Le détail des activités de jour est disponible au Tableau 52 (annexe D). Les niveaux sonores obtenus aux points récepteurs, ainsi que la contribution partielle des équipements sont présentés aux tableaux 34 à 38 pour les points P1, P4, P6, P7, P8. Une cartographie acoustique du scénario de jour est également présentée à la Figure 18. Notons que le point P10 est peu impacté par les activités du site avec un niveau sonore simulé de 37,5 dBA.

Selon ces résultats, les surpresseurs 1 et 2 et la cheminée VE-63 représentent des sources de bruit dominantes aux points de mesure P6, P7 et P8.

Tableau 34 : Niveau sonore au point P1 de jour & contribution sonore partielle des équipements les plus importants (fin de semaine)

Description	Global (dBA)	31.5 Hz	63 Hz	125 Hz	250 Hz	500 Hz	1000 Hz	2000 Hz	4000 Hz	8000 Hz
Point P1	45,2	12,7	22,8	37,8	38,4	39,4	39,3	34,9	19,5	-
Contribution partielle des équipements										
Cheminée VE-63	39,1	-	8,5	33,1	32,3	33,6	32,4	25,6	9,0	-
Hyster container handler V-36	37,2	-	13,4	34,8	27,1	27,1	29,5	25	10,5	-
Train	36,4	-	7,9	20,8	30	33	29,6	24,9	14,6	-

Tableau 35 : Niveau sonore au point P4 de jour & contribution sonore partielle des équipements les plus importants (fin de semaine)

Description	Global (dBA)	31.5 Hz	63 Hz	125 Hz	250 Hz	500 Hz	1000 Hz	2000 Hz	4000 Hz	8000 Hz
Point P4	45,6	11,1	27,2	35,5	38,6	40,8	39,8	35,7	18,3	-
Contribution partielle des équipements										
Surpresseur 1	36,7	-	-	21,6	30,1	33,8	29,2	24,8	6,4	-
Surpresseur 2	36,7	-	-	21,6	30,1	33,8	29,2	24,8	6,4	-
Cheminée VE-63	36,4	-	6,3	30,8	29,9	31,1	29,2	21,3	2,0	-
Cheminée VE-70	36,3	-	1,9	21,4	26,8	32,5	32	25,1	2,6	-

Tableau 36 : Niveau sonore au point P6 de jour & contribution sonore partielle des équipements les plus importants (fin de semaine)

Description	Global (dBA)	31.5 Hz	63 Hz	125 Hz	250 Hz	500 Hz	1000 Hz	2000 Hz	4000 Hz	8000 Hz
Point P6	47,6	14,3	24,1	37,6	39,8	42,8	42,2	37,9	24,4	-
Contribution partielle des équipements										
Cheminée VE-63	42,2	-	9,3	34,0	33,8	37,6	36,7	31,5	16,2	-
Surpresseur 1	37,9	-	2,8	24,9	32,3	35	29	23	11,9	-
Surpresseur 2	37,9	-	2,8	24,9	32,3	35	29	23	11,9	-
Freightliner Shunter truck V-27	36,7	-	14,2	18,5	22,6	28,1	34,1	30,6	18,8	-

Tableau 37 : Niveau sonore au point P7 de jour & contribution sonore partielle des équipements les plus importants (fin de semaine)

Description	Global (dBA)	31.5 Hz	63 Hz	125 Hz	250 Hz	500 Hz	1000 Hz	2000 Hz	4000 Hz	8000 Hz
Point P7	47,9	10,9	22,1	35,0	40,8	43,9	42,0	37,4	18,8	-
Contribution partielle des équipements										
Surpresseur 1	42,8	-	4,4	27,3	35,9	39,6	36,3	31,6	13,6	-
Surpresseur 2	42,8	-	4,4	27,3	35,9	39,6	36,3	31,6	13,6	-
Cheminée VE-63	39,3	-	6,4	31,3	31,6	34,7	33,6	25,5	5,6	-
Freightliner Shunter truck V-27	36,3	-	13,2	18,1	23,4	27,7	33,7	30,3	8,9	-

Tableau 38 : Niveau sonore au point P8 de jour & contribution sonore partielle des équipements les plus importants (fin de semaine)

Description	Global (dBA)	31.5 Hz	63 Hz	125 Hz	250 Hz	500 Hz	1000 Hz	2000 Hz	4000 Hz	8000 Hz
Point P8	49,6	13,8	26,3	36,5	43,3	45,4	42,6	40,8	25,1	-
Contribution partielle des équipements										
Surpresseur 1	44,1	-	5,6	28,4	37,4	40,4	35,7	36,5	21,2	-
Surpresseur 2	44,1	-	5,6	28,4	37,4	40,4	35,7	36,5	21,2	-
Cheminée VE-70	41,1	-	1,4	21,2	29,9	38,1	36,9	27,7	7,2	-
Cheminée BF-107-F1	39,7	-	8,7	20,8	37,8	33,7	27,8	20,9	-	-

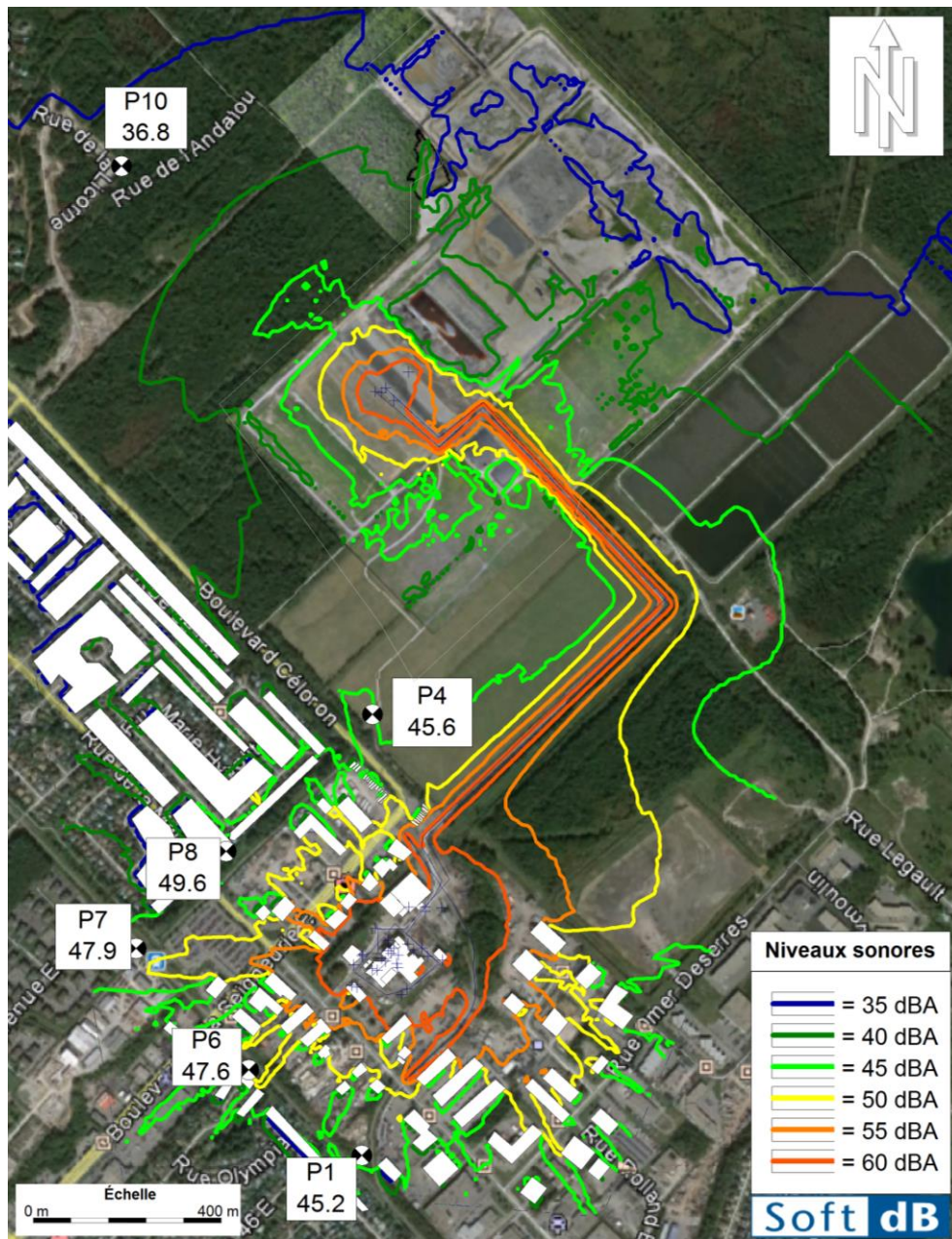


Figure 18 : Cartographie des niveaux sonores maximums de jour aux points récepteurs (fin de semaine)

7.5.2 Contribution sonore de soir (19h à 22h)

Durant le soir, deux (2) surpresseurs sont également en fonction et les activités sur le site sont réduites. Les détails des activités de soir sont présentés au Tableau 52 (annexe D). Les tableaux 39 à 43 illustrent les contributions partielles des équipements pour les points de mesure P1, P4, P6, P7, P8. Notons que les contributions partielles dominantes sont les mêmes que celles de jour. Une cartographie acoustique du scénario de soir est présentée à la Figure 19. Le niveau sonore simulé du point P10 est de 36,9 dBA.

Tableau 39 : Niveau sonore au point P1 de soir & contribution sonore partielle des équipements les plus importants (fin de semaine)

Description	Global (dBA)	31.5 Hz	63 Hz	125 Hz	250 Hz	500 Hz	1000 Hz	2000 Hz	4000 Hz	8000 Hz
Point P1	44,4	12,5	21,6	36,8	38,1	39,0	38,0	33,0	18,9	-
Contribution partielle des équipements										
Cheminée VE-63	39,1	-	8,5	33,1	32,3	33,6	32,4	25,6	9,0	-
Hyster container handler V-36	37,2	-	13,4	34,8	27,1	27,1	29,5	25	10,5	-
Train	36,4	-	7,9	20,8	30	33	29,6	24,9	14,6	-

Tableau 40 : Niveau sonore au point P4 de soir & contribution sonore partielle des équipements les plus importants (fin de semaine)

Description	Global (dBA)	31.5 Hz	63 Hz	125 Hz	250 Hz	500 Hz	1000 Hz	2000 Hz	4000 Hz	8000 Hz
Point P4	45,2	10,0	24,4	35,1	38,2	40,4	39,2	35,1	17,8	-
Contribution partielle des équipements										
Surpresseur 1	36,7	-	-	21,6	30,1	33,8	29,2	24,8	6,4	-
Surpresseur 2	36,7	-	-	21,6	30,1	33,8	29,2	24,8	6,4	-
Cheminée VE-63	36,4	-	6,3	30,8	29,9	31,1	29,2	21,3	2,0	-
Cheminée VE-70	36,3	-	1,9	21,4	26,8	32,5	32	25,1	2,6	-

Tableau 41 : Niveau sonore au point P6 de soir & contribution sonore partielle des équipements les plus importants (fin de semaine)

Description	Global (dBA)	31.5 Hz	63 Hz	125 Hz	250 Hz	500 Hz	1000 Hz	2000 Hz	4000 Hz	8000 Hz
Point P6	47,6	14,2	22,8	37,6	39,8	42,7	42,2	37,8	24,3	-
Contribution partielle des équipements										
Cheminée VE-63	42,2	-	9,3	34,0	33,8	37,6	36,7	31,5	16,2	-
Surpresseur 1	37,9	-	2,8	24,9	32,3	35	29	23	11,9	-
Surpresseur 2	37,9	-	2,8	24,9	32,3	35	29	23	11,9	-
Freightliner Shunter truck V-27	36,7	-	14,2	18,5	22,6	28,1	34,1	30,6	18,8	-

Tableau 42 : Niveau sonore au point P7 de soir & contribution sonore partielle des équipements les plus importants (fin de semaine)

Description	Global (dBA)	31.5 Hz	63 Hz	125 Hz	250 Hz	500 Hz	1000 Hz	2000 Hz	4000 Hz	8000 Hz
Point P7	47,8	10,7	20,7	35,0	40,8	43,9	41,9	37,3	18,7	-
Contribution partielle des équipements										
Surpresseur 1	42,8	-	4,4	27,3	35,9	39,6	36,3	31,6	13,6	-
Surpresseur 2	42,8	-	4,4	27,3	35,9	39,6	36,3	31,6	13,6	-
Cheminée VE-63	39,3	-	6,4	31,3	31,6	34,7	33,6	25,5	5,6	-
Freightliner Shunter truck V-27	36,3	-	13,2	18,1	23,4	27,7	33,7	30,3	8,9	-

Tableau 43 : Niveau sonore au point P8 de soir & contribution sonore partielle des équipements les plus importants (fin de semaine)

Description	Global (dBA)	31.5 Hz	63 Hz	125 Hz	250 Hz	500 Hz	1000 Hz	2000 Hz	4000 Hz	8000 Hz
Point P8	49,4	13,2	22,5	36,3	43,2	45,3	42,3	40,4	24,7	-
Contribution partielle des équipements										
Surpresseur 1	44,1	-	5,6	28,4	37,4	40,4	35,7	36,5	21,2	-
Surpresseur 2	44,1	-	5,6	28,4	37,4	40,4	35,7	36,5	21,2	-
Cheminée VE-70	41,1	-	1,4	21,2	29,9	38,1	36,9	27,7	7,2	-
Cheminée BF-107-F1	39,7	-	8,7	20,8	37,8	33,7	27,8	20,9	-	-

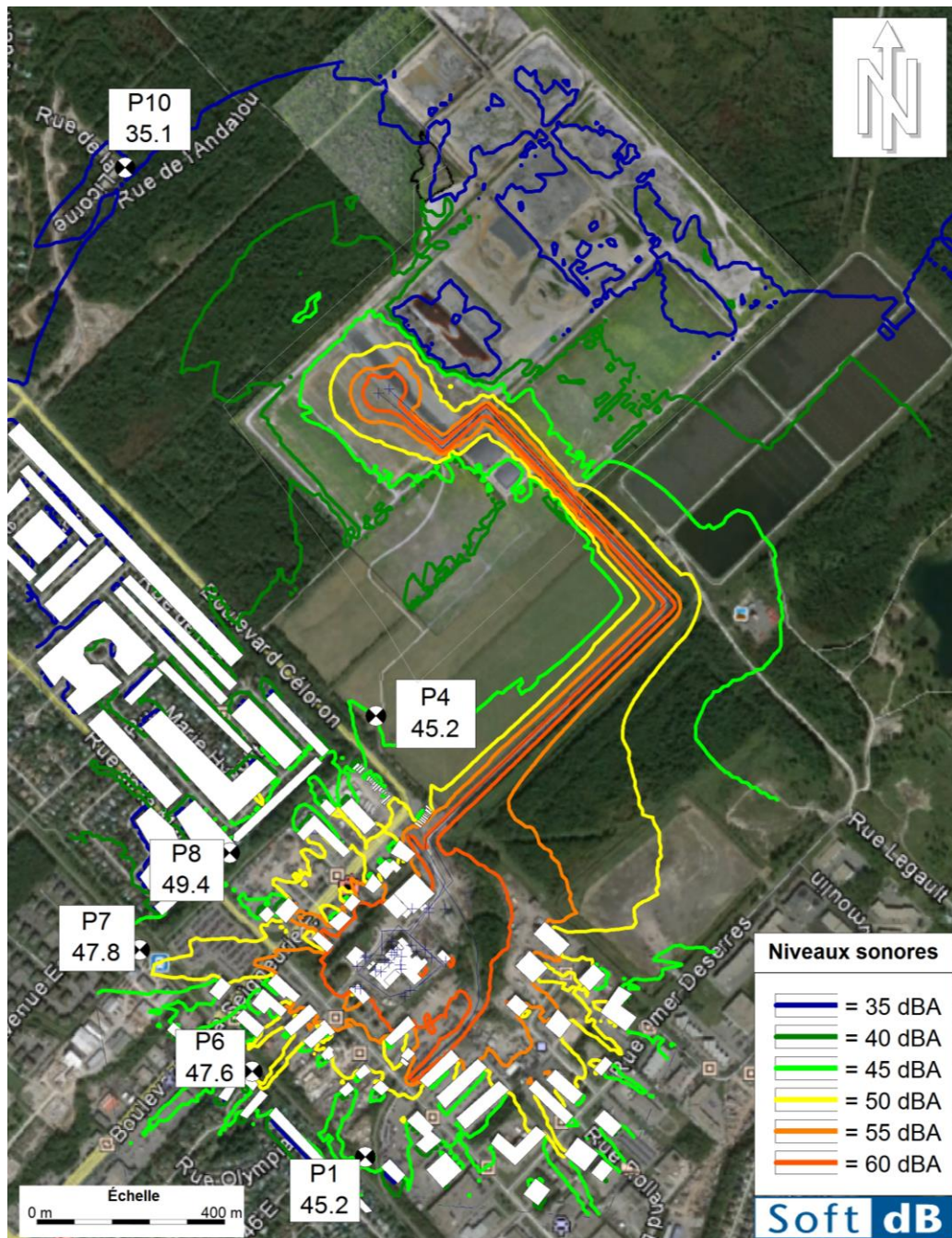


Figure 19 : Cartographie des niveaux sonores de soir aux points récepteurs (fin de semaine)

7.5.3 Contribution sonore de nuit (22h à 7h)

Étant donné que les activités de nuit seront les mêmes ou de moindres importances que la semaine, les activités n'ont pas été modélisées. Les résultats de la modélisation sur la semaine seront comparés aux limites de la fin de semaine.

7.6 Synthèse des résultats de simulations

7.6.1 Scénarios de semaine

Une synthèse des simulations de semaine pour les activités les plus bruyantes du centre de traitement aux zones sensibles est présentée au Tableau 45. Pour l'atteinte les critères de la note d'instructions 98-01, les niveaux sonores obtenus sont comparés aux critères établies pour les trois périodes de la journée, soit le jour (50,4 dBA), le soir (47,9 dBA) et la nuit (42,2 dBA). Les pénalités établis à la section 6 sont également appliquées.

Tableau 44 : Synthèse des résultats de simulations pour les activités maximums du centre de traitement dans les zones sensibles (semaine)

Point d'évaluation	Contribution du centre de traitement ($L_{Aeq,1h}$)	Conformité Municipale Niveau maximal 55 dBA	Pénalités (dBA)			Niveau acoustique d'évaluation ($L_{Ar,1h}$)*	Niveau maximal 98-01 (dBA)	Conformité 98-01
	(dBA)		Ki	Kt	Ks			
Période de jour (7h à 19h)								
P1	46,3	OUI	0	0	0	46,3	50,4	OUI
P4	47,9	OUI	0	5	0	52,9	50,4	NON
P6	48,4	OUI	0	0	0	48,4	50,4	OUI
P8	50,3	OUI	0	0	0	50,3	50,4	OUI
P10**	43,4	OUI	0	0	0	43,4	45,0	OUI
Période de soir (19h à 22h)								
P1	45,8	OUI	0	5	0	50,8	47,9	NON
P4	45,3	OUI	0	5	0	50,3	47,9	NON
P6	48,1	OUI	0	0	0	48,1	47,9	NON
P8	49,8	OUI	0	5	0	54,8	47,9	NON
Période de nuit (22h à 7h)								
P1	41,7	OUI	0	5	0	46,7	42,2	NON
P4	41,7	OUI	0	5	0	46,7	42,2	NON
P6	44,6	OUI	0	0	0	44,6	42,2	NON
P7	41,2	OUI	0	0	0	41,2	42,2	OUI
P8	44,7	OUI	0	5	0	49,7	42,2	NON

* $L_{Ar,T} = L_{Aeq,T} + K_i + K_t + K_s$

**Le niveau maximal simulé à la limite de propriété (secteur du point P10) est de 46,5 dBA. Ce niveau sonore est obtenu à la limite de la zone tampon délimitant les cellules de confinement.

7.6.2 Scénarios de fin de semaine

Une synthèse des simulations de fin de semaine pour les activités maximales du centre de traitement aux zones sensibles est présentée au Tableau 45. Les niveaux sonores

modélisés sont comparés aux critères établis dans la NI 98-01 pour les deux périodes de la journée. De plus, le niveau sonore maximal permis par la ville de Blainville reste de 55 dBA aux limites de propriété de Stablex peu importe la période de la journée.

Tableau 45 : Synthèse des simulations pour les activités les plus bruyantes du centre de traitement dans les zones sensibles (fin de semaine)

Point d'évaluation	Contribution du centre de traitement ($L_{Aeq,1h}$)	Conformité Municipale Niveau maximal 55 dBA	Pénalités (dBA)			Niveau acoustique d'évaluation ($L_{Ar,1h}$)*	Niveau maximal 98-01 (dBA)	Conformité 98-01
	(dBA)		Ki	Kt	Ks			
Période de jour (7h à 19h)								
P1	45,2	OUI	0	0	0	45,2	45,0	OUI
P4	45,6	OUI	0	5	0	50,6	47,7	NON
P6	47,6	OUI	0	0	0	47,6	45,0	NON
P8	49,6	OUI	0	0	0	49,6	45,0	NON
P10	36,8	OUI	0	0	0	36,8	45,0	OUI
Période de soir (19h à 22h)								
P1	45,2	OUI	0	5	0	50,2	45,8	NON
P4	45,2	OUI	0	5	0	50,2	45,1	NON
P6	47,6	OUI	0	0	0	47,6	45,8	NON
P8	49,4	OUI	0	5	0	54,4	40,3	NON
P10	35,1	OUI	0	0	0	35,1	40,0	OUI

* $L_{Ar,T} = L_{Aeq,T} + K_i + K_t + K_s$

Que ce soit pour les périodes de semaine ou de fin de semaine, certaines sources de Stablex doivent être traitées afin de satisfaire les critères de la NI 98-01.

8 Mesures de réduction du bruit

8.1 Équipements ciblés

Selon les résultats de modélisation présentés dans la section précédente, des mesures de réduction du bruit sont suggérées sur les équipements suivants :

- La cheminée VE-63;
- La cheminée BF-107-F1 (tonal);
- La cheminée VE-70 (tonal);
- Les surpresseurs (sources principales aux résidences de jour et de soir).

Pour les niveaux sonores de fins de semaine, nous suggérons également :

- De diminuer les activités des sources mobiles les plus bruyantes.

8.2 Cibles d'atténuation du bruit

Pour les équipements ciblés, des objectifs de réduction de bruit de jour, de soir et de nuit sont étudiés pour les activités en semaine et de fin de semaine. Une description plus détaillée des pistes de solutions proposées est présentée aux sections suivantes.

8.3 Pistes de solutions

8.3.1 Cheminées

Pour les cheminées, les pertes par insertion des silencieux ou les atténuations des plénums par bandes d'octaves sont présentées au Tableau 46. Ces atténuations seront utilisées pour les simulations présentées ultérieurement.

Tableau 46 : Perte par insertion nécessaire pour les cheminées VE-63, VE-70 et BF-107

Cheminée	Fréquence (Hz)	63 Hz	125 Hz	250 Hz	500 Hz	1000 Hz	2000 Hz	4000 Hz	8000 Hz
VE-63	Perte par insertion (dB)	--	12	13	15	13	12	--	--
VE-70	Perte par insertion (dB)	--	10	10	11	12	8	--	--
BF-107-F1	Perte par insertion (dB)	--	5	15	15	16	10	--	--

8.3.2 Surpresseurs

Une cible de réduction de bruit de 9 dBA par surpresseur est suggérée pour être conforme pour toutes les périodes de la journée durant la semaine. Pour la fin de semaine, cette réduction serait de 20 dBA par surpresseur. Le cas échéant, une solution possible serait un

garage/bâtiment avec porte coulissante pour les camions surpresseurs afin de limiter la transmission du son vers les résidences au nord.

8.3.3 Diminutions des activités sur le site (sources mobiles)

Certaines sources mobiles peuvent avoir une contribution sonore non-négligeable aux zones sensibles. Lorsque c'est le cas, le débit des sources en mouvement peut diminuer (qté/h), le taux d'utilisation peut changer et, parfois, l'arrêt des sources mobiles peut être nécessaire.

8.4 Modélisations et simulations des cibles de réduction de bruit

Après la mise en place des mesures d'atténuation présentées aux sections précédentes, quelques scénarios ont été simulés. Les trois scénarios utilisés pour les périodes de semaine sont les suivantes :

- Scénario 1 (jour): Réduction sonore des surpresseurs et des cheminées VE-63, VE-70 et BF-107
- Scénario 2 (soir): Réduction sonore des surpresseurs et des cheminées VE-63, VE-70 et BF-107
- Scénario 3 (nuit): Réduction sonore des cheminées VE-63, VE-70 et BF-107

Les deux scénarios utilisés pour les périodes de fin de semaine sont les suivantes :

- Scénario 4 (jour): Réduction sonore des surpresseurs et des cheminées VE-63, VE-70 et BF-107
- Scénario 5 (soir): Réduction sonore des surpresseurs et des cheminées VE-63, VE-70 et BF-107 et réduction du temps d'utilisation des camions porte-conteneur

8.4.1 Scénario 1 – Cibles de réduction pour atteindre les critères de jour durant la semaine

Les simulations de jour (section 7.4.1) ont démontré que les surpresseurs étaient la principale source de bruit aux résidences sensibles.

Le scénario 1 simule une diminution de 9 dBA de la puissance acoustique des surpresseurs ainsi que des réductions du bruit des cheminées VE-63, VE-70 et BF-107 (voir Figure 20).

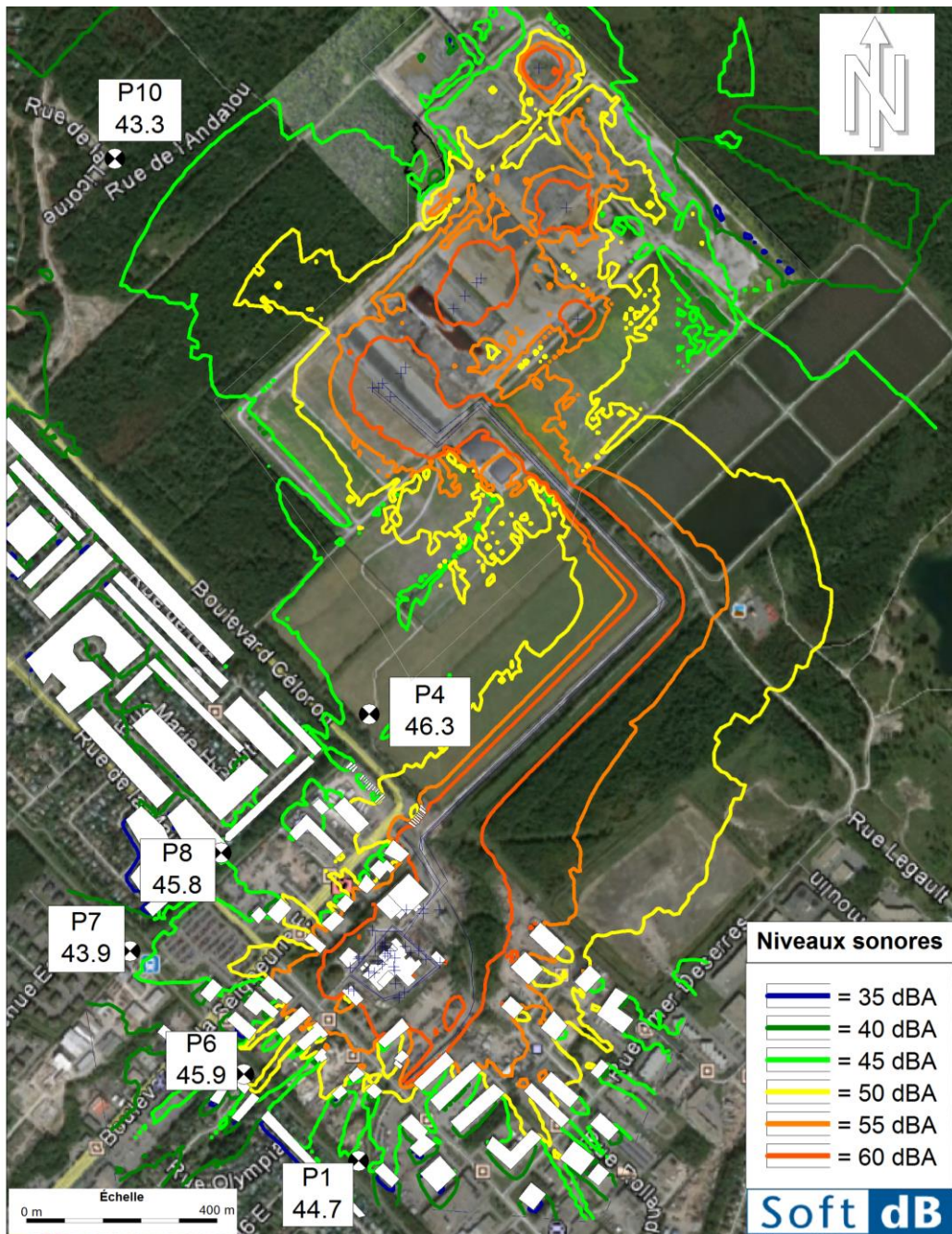


Figure 20 : Scénario 1 de jour avec atténuation du bruit des surpresseurs et avec atténuation du bruit des cheminées VE-63, VE-70 et BF-107 (semaine)

8.4.2 Scénario 2 – Cibles de réduction pour atteindre les critères de soir durant la semaine

La Figure 21 montre un scénario de soir avec une atténuation de 9dB aux surpresseurs et avec atténuation des cheminées VE-63, VE-70 et BF-107. Ces atténuations sont les mêmes que le scénario 1 de jour.

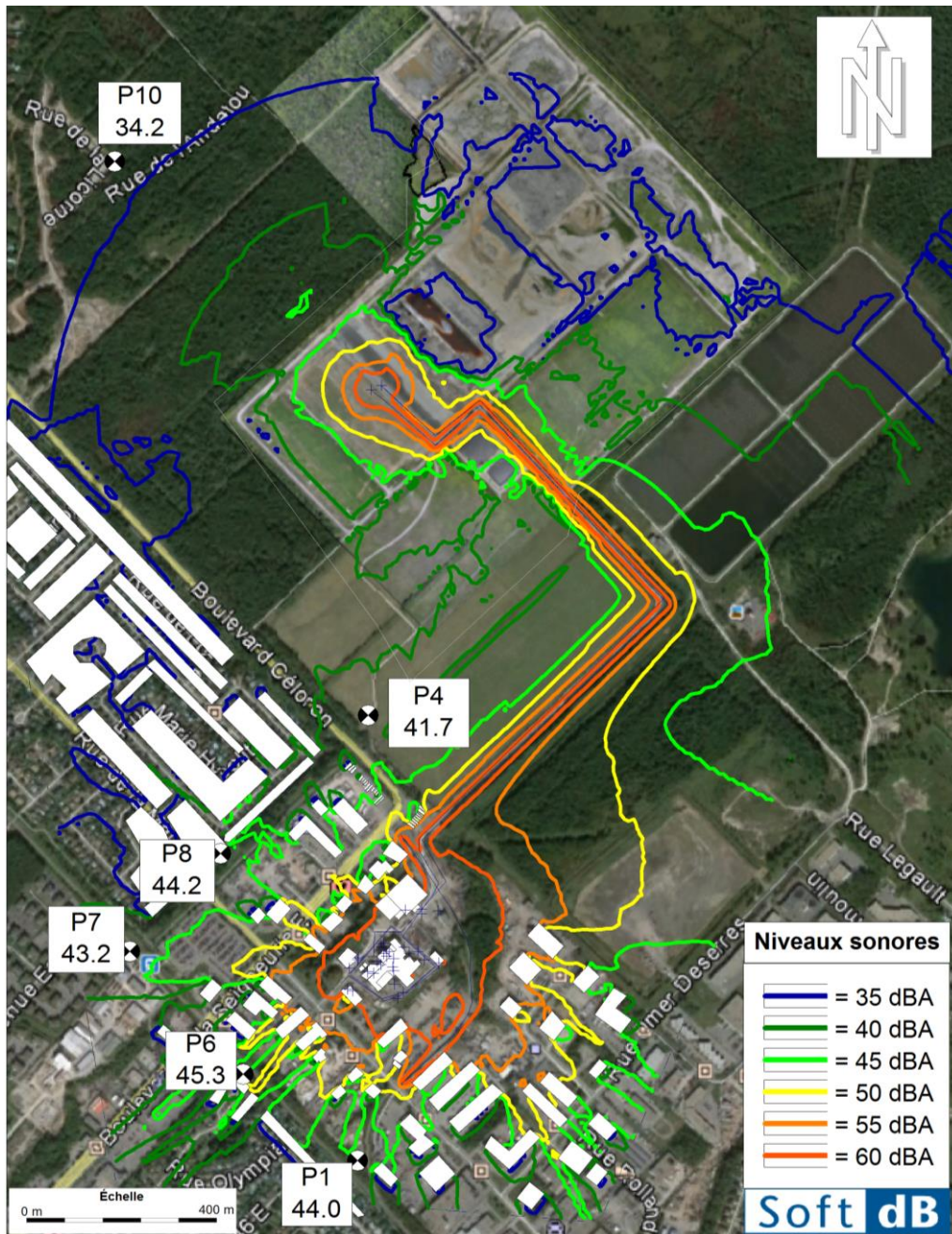


Figure 21 : Scénario 2 de soir, avec atténuation du bruit des surpresseurs et avec atténuation du bruit des cheminées VE-63, VE-70 et BF-107 (semaine)

8.4.3 Scénario 3 – Cibles de réduction pour atteindre les critères de nuit durant la semaine

La Figure 22 montre un scénario de nuit sans les surpresseurs et avec atténuation des cheminées VE-63, VE-70 et BF-107.

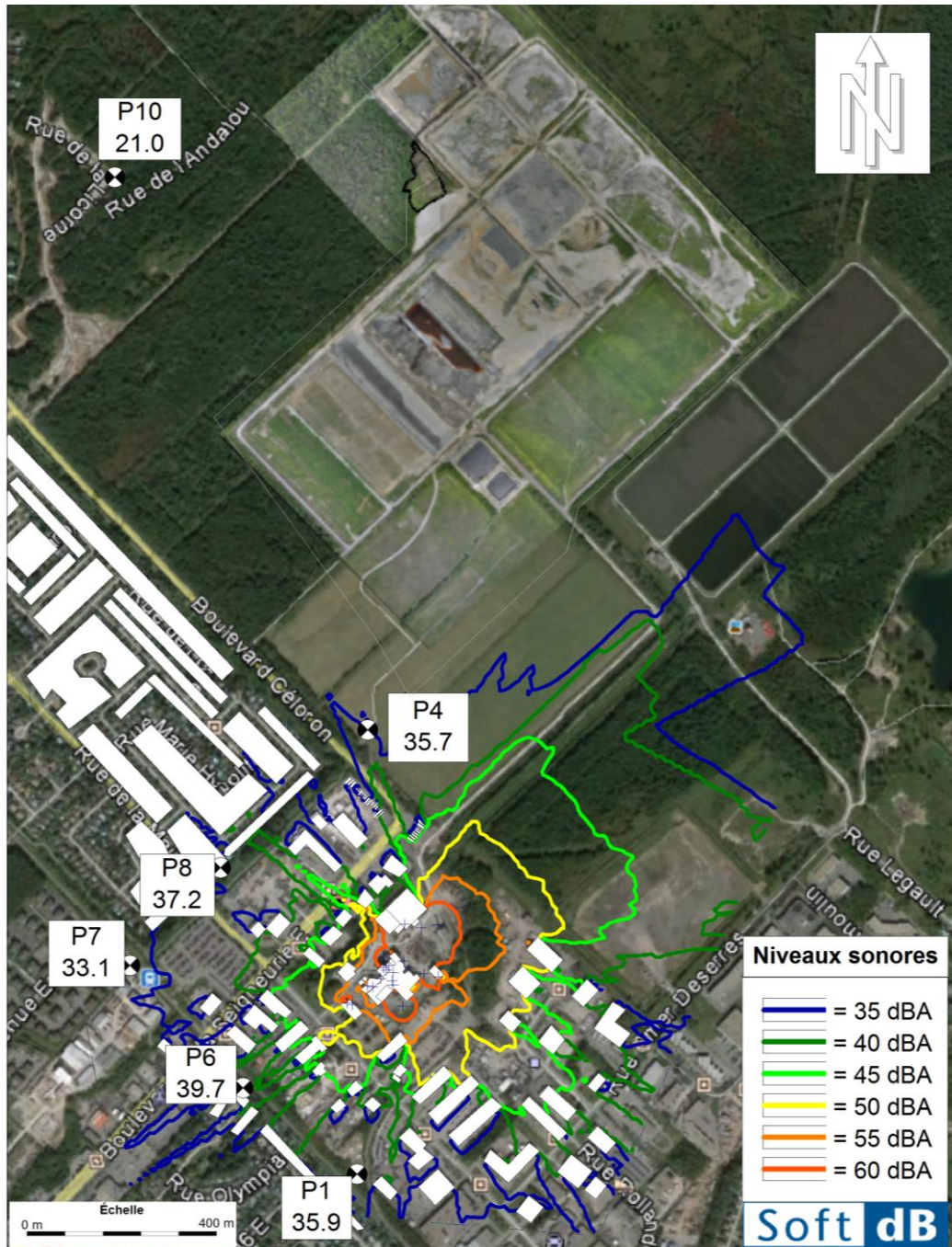


Figure 22 : Scénario 3 de nuit, sans le bruit des surpresseurs et avec atténuation du bruit des cheminées VE-63, VE-70 et BF-107 (semaine)

8.4.4 Scénario 4 – Cibles de réduction pour atteindre les critères de jour durant la fin de semaine

La Figure 23 montre la cartographie acoustique avec une atténuation 20dBA pour les surpresseurs et une réduction sonore des cheminées VE-63, VE-70 et BF-107. D'après ces résultats, les critères de la note d'instructions 98-01 seront atteints pour tous les points.

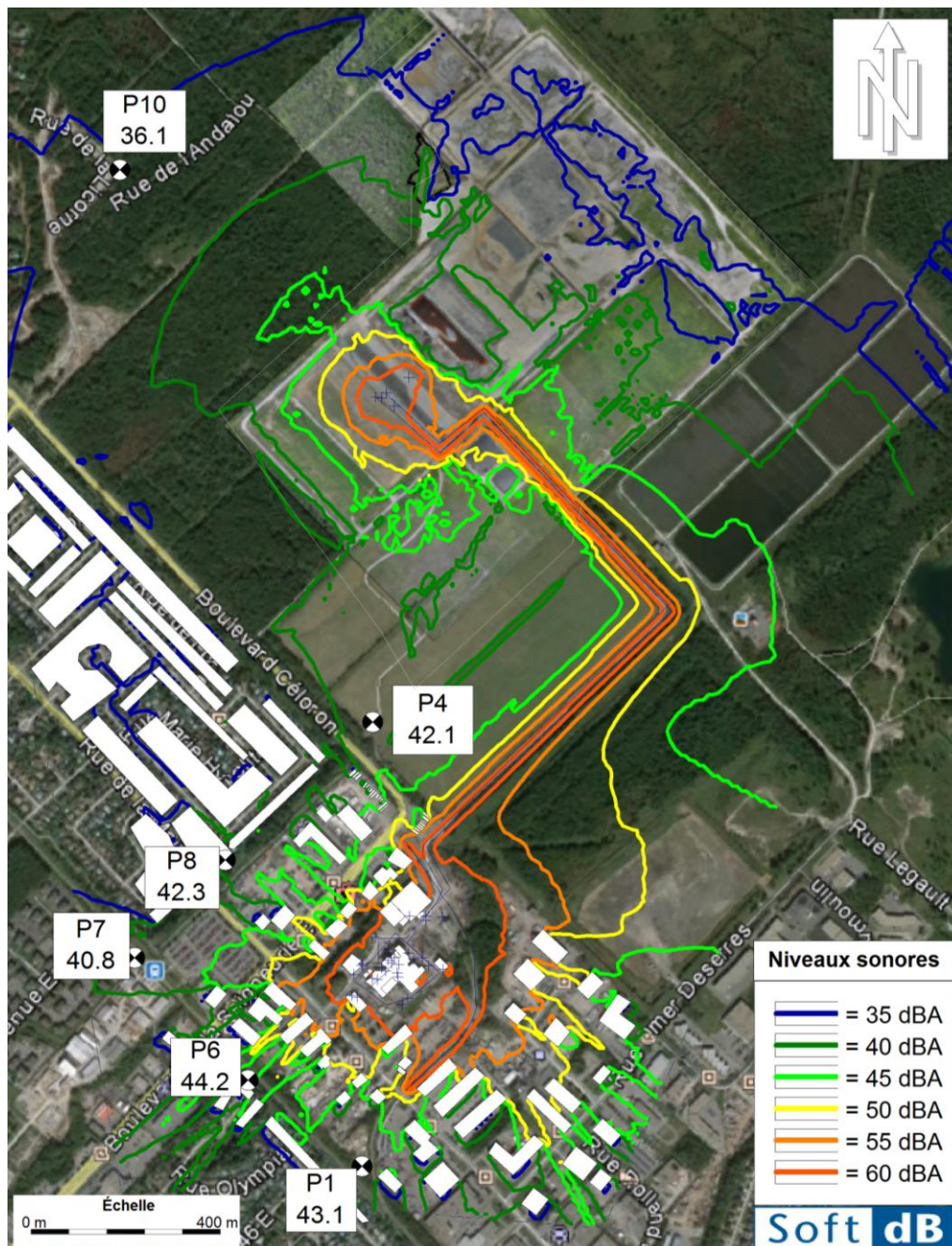


Figure 23 : Scénario 4 de jour avec une réduction sonore du bruit aux cheminées VE-63, VE-70 et BF-107 (fin de semaine)

8.4.5 Scénario 5 – Cibles de réduction pour atteindre les critères de soir durant la fin de semaine

Pour le scénario de soir, les cibles de la note d'instructions 98-01 sont encore plus faibles que ceux de jour. Le Tableau 47 indique des exemples de réduction pour atteindre cette cible pour les équipements mobiles : le Sterling V-23 passerait d'un taux d'utilisation de 42% à taux d'utilisation de 17% et le western V-37 passerait de 25% à 17%. Les activités du camion porte-conteneur à l'est de l'usine n'ont pas d'impact au point P8, alors il serait préférable d'opérer d'avantage dans cette zone le soir pour limiter la contribution des camions porte-conteneur. De plus, une réduction de 20 dBA par surpresseur serait nécessaire pour atteindre les cibles, la Figure 24 montre un scénario de soir avec ces mesures d'atténuation recommandées.

Tableau 47 : Diminution de l'utilisation de certains équipements pour respecter les critères de soir durant la fin de semaine

	Type de source	Qté	Scénario soir (Semaine de 6h35 à 14h15)	
			Nouveau taux d'utilisation recommandé	vitesse (km/h)
Roll-off				
Sterling LTS9000 roll-off V-23 (17-608)	Fixe	1	17%	N/A
Western star roll off V-37 (554)	Fixe	1	17%	N/A

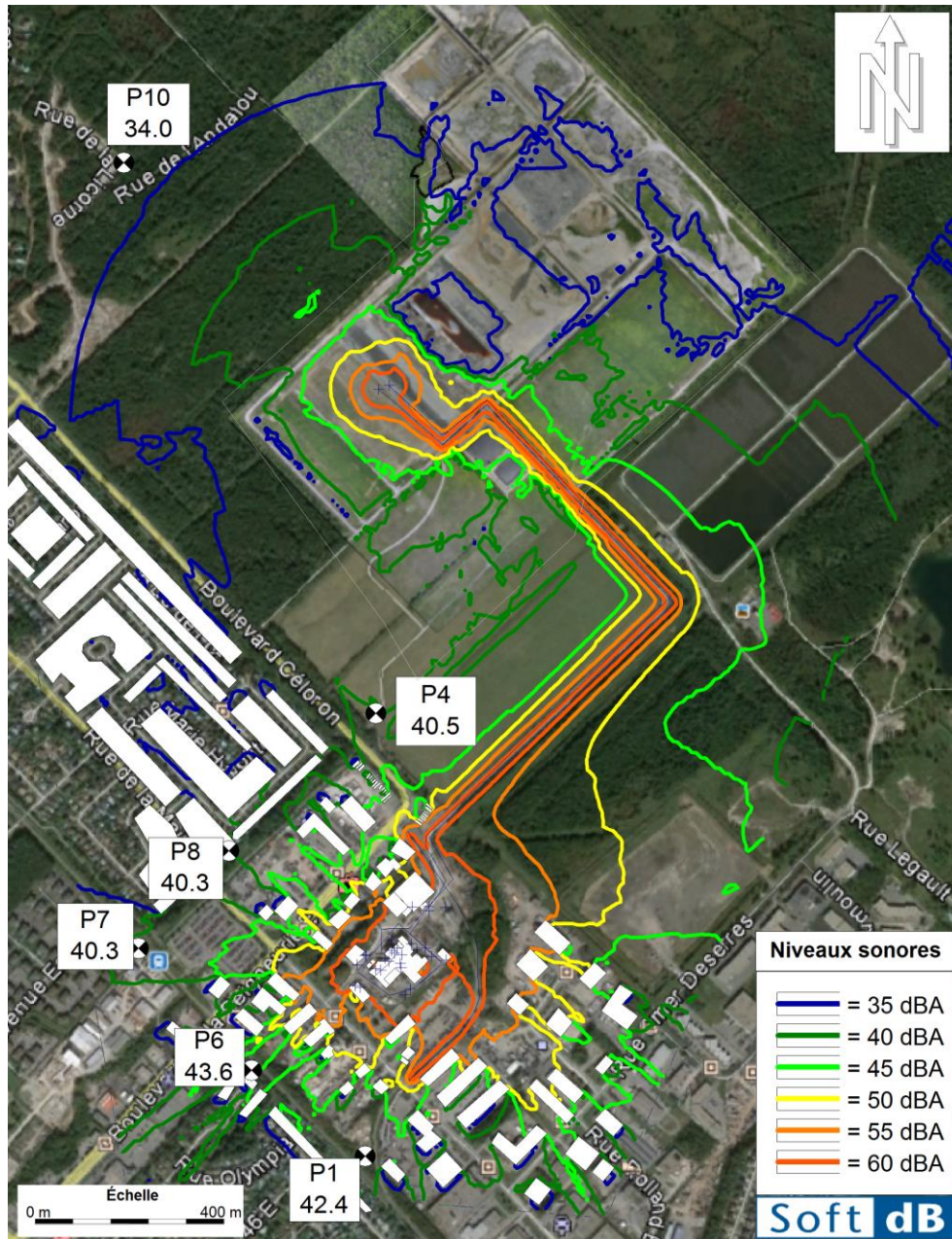


Figure 24 : Scénario 5 de soir, atténuation nécessaire pour atteindre les critères de soir (fin de semaine)

8.5 Synthèse des résultats de simulations avec les cibles d'atténuations recommandées

Une synthèse des simulations aux zones sensibles avec les cibles d'atténuations recommandées est présentée au Tableau 48 et au Tableau 49. Les pénalités établies à la section 6 sont également éliminées avec ces scénarios, car l'annulation des tonalités a été considérée dans les scénarios d'atténuation du bruit.

Tableau 48 : Synthèse des résultats de simulations de semaine avec les cibles atténuations (zones critiques uniquement)

Point d'évaluation	Contribution de centre de traitement ($L_{Aeq,1h}$)	Pénalités (dBA)			Niveau acoustique d'évaluation ($L_{Ar,1h}$)*	Niveau maximal 98-01	Conformité
	(dBA)	Ki	Kt	Ks	(dBA)	(dBA)	
Scénario 1 jour: réduction sonore des surpresseurs et des cheminées VE-63, VE-70 et BF-107							
P1	44,7	0	0	0	44,7	50,4	OUI
P4	46,3	0	0	0	46,3	50,4	OUI
P6	45,9	0	0	0	45,9	50,4	OUI
P8	45,8	0	0	0	45,8	50,4	OUI
Scénario 2 soir : réduction sonore des surpresseurs et des cheminées VE-63, VE-70 et BF-107							
P1	44,0	0	0	0	44,0	47,6	OUI
P4	41,7	0	0	0	41,7	47,6	OUI
P6	45,3	0	0	0	45,3	47,6	OUI
P8	44,2	0	0	0	44,2	47,6	OUI
**Scénario 3 nuit : réduction sonore des cheminées VE-63, VE-70 et BF-107 uniquement							
P1	35,9	0	0	0	35,9	42,2	OUI
P4	35,7	0	0	0	35,7	42,2	OUI
P6	39,7	0	0	0	39,7	42,2	OUI
P7	33,1	0	0	0	33,1	42,2	OUI
P8	37,2	0	0	0	37,2	42,2	OUI

* $L_{Ar,T} = L_{Aeq,T} + K_i + K_t + K_s$

**Les niveaux acoustiques de nuit la semaine sont les mêmes que ceux de la fin de semaine et la totalité de ces niveaux respectent les limites sonores de 40 dBA de la NI 98-01.

Tableau 49 : Synthèse des résultats de simulations de fin de semaine avec les cibles atténuations (zones critiques uniquement)

Point d'évaluation	Contribution de centre de traitement ($L_{Aeq,1h}$)	Pénalités (dBA)			Niveau acoustique d'évaluation ($L_{Ar,1h}$)*	Niveau maximal 98-01	Conformité
	(dBA)	Ki	Kt	Ks	(dBA)	(dBA)	
Scénario 4 jour : réduction sonore des surpresseurs et des cheminées VE-63, VE-70 et BF-107							
P1	43,1	0	0	0	43,1	45,0	OUI
P4	42,1	0	0	0	42,1	47,7	OUI
P6	44,2	0	0	0	44,2	45,0	OUI
P8	42,3	0	0	0	42,3	45,0	OUI
Scénario 5 soir : Atténuation nécessaire pour atteindre les critères de soir							
P1	42,4	0	0	0	42,4	45,8	OUI
P4	40,5	0	0	0	40,5	45,1	OUI
P6	43,6	0	0	0	43,6	45,8	OUI
P8	40,3	0	0	0	40,3	40,3	OUI

* $L_{Ar,T} = L_{Aeq,T} + K_i + K_t + K_s$

9 Conclusion

Cette étude environnementale consistait à évaluer la contribution sonore (jour, soir et nuit) du centre de traitement Stablex (Blainville) durant la semaine et les fins de semaine dans le cadre du projet d'augmentation de capacité du site. Plusieurs simulations ont été mises en œuvre afin d'évaluer les impacts sonores aux zones sensibles lors des activités les plus bruyantes prévues la fin de semaine.

Les deux points suivants résument les résultats de cette étude :

- **Le centre de traitement est conforme à la réglementation municipale de Blainville aux résidences sensibles (<55 dBA) pour les activités de fin de semaine;**
- **Afin d'atteindre les critères de bruit de la Note d'Instructions 98-01 du MDDELCC la semaine et la fin de semaine, des mesures de réduction du bruit seraient nécessaires.**

Afin de respecter les critères de bruit de la note d'instructions 98-01, cinq scénarios ont été présentés dans ce rapport pour évaluer plusieurs mesures d'atténuation. Le Tableau 50 résume les simulations aux zones sensibles de ces différents scénarios.

Suite à ces résultats, nous recommandons la réduction du bruit des cheminées eu aux surpresseurs dans un premier temps et d'effectuer des mesures pour vérifier l'efficacité des solutions mises en œuvre.

Il est entendu que la mise en œuvre des mesures d'atténuation de 20 dBA sur les surpresseurs, afin que les opérations de la fin de semaine projetées respectent les limites, constituera à réduire davantage le niveau sonore sur la semaine puisque les résultats présentés considèrent une réduction de seulement 9 dBA par surpresseur.

Après l'augmentation des capacités du site, un suivi sonore serait nécessaire pour vérifier que les cibles sont atteintes.

Tableau 50 : Résumé des résultats de simulations avec les cibles atténuations (zones critiques uniquement)

Point d'évaluation	Contribution de centre de traitement (L _{Aeq,1 h})	Pénalités (dBA)			Niveau acoustique d'évaluation (L _{Ar,1 h})*	Niveau maximal 98-01	Conformité
	(dBA)	Ki	Kt	Ks	(dBA)	(dBA)	
Scénario de semaine							
Scénario 1 jour: réduction sonore des surpresseurs (-9dB) et des cheminées VE-63, VE-70 et BF-107							
P1	44,7	0	0	0	44,7	50,4	OUI
P4	46,3	0	0	0	46,3	50,4	OUI
P6	45,9	0	0	0	45,9	50,4	OUI
P8	45,8	0	0	0	45,8	50,4	OUI
Scénario 2 soir : réduction sonore des surpresseurs (-9dB) et des cheminées VE-63, VE-70 et BF-107							
P1	44,0	0	0	0	44,0	47,6	OUI
P4	41,7	0	0	0	41,7	47,6	OUI
P6	45,3	0	0	0	45,3	47,6	OUI
P8	44,2	0	0	0	44,2	47,6	OUI
Scénario 3 nuit : réduction sonore des cheminées VE-63, VE-70 et BF-107 uniquement							
P1	35,9	0	0	0	35,9	42,2	OUI
P4	35,7	0	0	0	35,7	42,2	OUI
P6	39,7	0	0	0	39,7	42,2	OUI
P7	33,1	0	0	0	33,1	42,2	OUI
P8	37,2	0	0	0	37,2	42,2	OUI
Scénario de fin de semaine							
Scénario 4 jour : réduction sonore des surpresseurs (-20dB) et des cheminées VE-63, VE-70 et BF-107							
P1	43,1	0	0	0	43,1	45,0	OUI
P4	42,1	0	0	0	42,1	47,7	OUI
P6	44,2	0	0	0	44,2	45,0	OUI
P8	42,3	0	0	0	42,3	45,0	OUI
Scénario 5 soir : Atténuation nécessaire pour atteindre les critères de soir (voir section 8.4.5)							
P1	42,4	0	0	0	42,4	45,8	OUI
P4	40,5	0	0	0	40,5	45,1	OUI
P6	43,6	0	0	0	43,6	45,8	OUI
P8	40,3	0	0	0	40,3	40,3	OUI
**Scénario 3 nuit : réduction sonore des cheminées VE-63, VE-70 et BF-107 uniquement							
P1	35,9	0	0	0	35,9	40,0	OUI
P4	35,7	0	0	0	35,7	43,0	OUI
P6	39,7	0	0	0	39,7	40,0	OUI
P7	33,1	0	0	0	33,1	40,0	OUI
P8	37,2	0	0	0	37,2	40,0	OUI

*L_{Ar,T} = L_{Aeq,T} + K_i + K_t + K_s

**Les activités de nuit pour la fin de semaine sont les mêmes que la semaine à l'exception que les limites sonores de la NI 98-01 sont différentes.

Annexe A : Données météorologiques

Période du 7 au 8 mai 2015

Rapport de données horaires pour le 7 mai 2015

HEURE	Temp. °C	Point de rosée °C	Hum. rel. %	Dir. du vent 10's deg	Vit. du vent km/h	Visibilité km	Pression à la station kPa	Hmdx	Refroid. éolien	Temps
00:00 ±	15,0	1,6	40	27	9	40,2	101,11			ND
01:00 ±	15,6	1,4	38	25	5	40,2	101,10			Dégagé
02:00 ±	13,2	1,6	45	23	6	40,2	101,08			ND
03:00 ±	13,3	2,3	47	24	8	40,2	101,11			ND
04:00 ±	13,2	2,2	47	24	8	40,2	101,11			Généralement dégagé
05:00 ±	12,4	2,3	50	24	7	72,4	101,11			ND
06:00 ±	12,2	2,7	52	25	7	72,4	101,14			ND
07:00 ±	13,4	3,5	51	26	10	64,4	101,16			Généralement nuageux
08:00 ±	15,8	4,0	45	25	10	64,4	101,19			ND
09:00 ±	18,3	4,6	40	29	5	64,4	101,16			ND
10:00 ±	21,3	5,8	36	26	11	48,3	101,13			Généralement dégagé
11:00 ±	24,2	5,8	30	21	18	56,3	101,05			ND
12:00 ±	25,9	4,0	24	21	21	72,4	100,98	25		ND
13:00 ±	26,0	2,9	22	25	15	72,4	100,92	25		Généralement dégagé
14:00 ±	26,6	3,4	22	24	18	48,3	100,85	25		ND
15:00 ±	26,9	3,0	21	24	15	72,4	100,78	26		ND
16:00 ±	26,7	4,1	23	23	12	72,4	100,72	26		Généralement nuageux
17:00 ±	26,2	2,4	21	23	14	72,4	100,71	25		ND
18:00 ±	25,3	1,7	21	24	18	72,4	100,69			ND
19:00 ±	23,2	2,3	25	22	8	48,3	100,70			Généralement nuageux
20:00 ±	20,8	3,2	31	21	14	40,2	100,73			ND
21:00 ±	18,6	4,9	40	22	7	40,2	100,74			ND
22:00 ±	16,4	5,5	48	25	3	40,2	100,72			Généralement dégagé
23:00 ±	17,8	5,5	44	25	9	40,2	100,72			ND

Rapport de données horaires pour le 8 mai 2015

HEURE	Temp. °C	Point de rosée °C	Hum. rel. %	Dir. du vent 10's deg	Vit. du vent km/h	Visibilité km	Pression à la station kPa	Hmdx	Refroid. éolien	Temps
00:00 ±	17,5	4,9	43	26	5	40,2	100,75			ND
01:00 ±	15,7	4,8	48	27	5	40,2	100,76			Généralement dégagé
02:00 ±	16,3	5,1	47	26	9	40,2	100,74			ND
03:00 ±	16,3	6,2	51	22	8	40,2	100,75			ND
04:00 ±	14,4	6,8	60	20	4	40,2	100,78			Généralement dégagé
05:00 ±	12,0	6,5	69	4	8	48,3	100,87			ND
06:00 ±	12,1	5,1	62	4	8	40,2	100,97			ND
07:00 ±	13,4	0,5	41	5	12	40,2	101,01			Généralement dégagé
08:00 ±	15,4	2,3	41	8	14	40,2	101,02			ND
09:00 ±	17,4	4,5	42	9	7	40,2	101,00			ND
10:00 ±	19,7	5,9	40	5	5	40,2	101,00			Généralement dégagé
11:00 ±	21,5	7,5	40	8	3	40,2	100,98			ND
12:00 ±	23,9	8,9	38	18	8	40,2	100,94	25		ND
13:00 ±	25,5	10,8	39	24	4	40,2	100,88	27		Généralement nuageux
14:00 ±	27,5	10,9	35	17	15	40,2	100,80	29		ND
15:00 ±	28,4	12,2	36	15	9	40,2	100,73	31		ND
16:00 ±	28,9	12,2	35	15	6	40,2	100,70	31		Généralement nuageux
17:00 ±	28,8	9,8	30	16	12	40,2	100,67	30		ND
18:00 ±	27,7	10,7	34	16	10	40,2	100,66	29		ND
19:00 ±	25,4	11,4	41	16	8	40,2	100,68	27		Généralement nuageux
20:00 ±	23,8	11,0	44	15	9	40,2	100,70	26		ND
21:00 ±	22,1	9,8	45	17	9	40,2	100,73			ND
22:00 ±	20,6	8,7	46	36	1	40,2	100,74			Généralement nuageux
23:00 ±	18,1	8,8	54	6	8	40,2	100,79			ND

Période du 10 au 11 septembre 2015

PROJET :	Stablex	RELEVÉ :	24h
		DATE :	2015-09-10
ENDROIT :	Aéroport international de Mirabel	DÉBUT :	00:00
		FIN :	00:00

CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES

PÉRIODE	TEMPÉRATURE	HUMIDITÉ	VITESSE DES VENTS		
		RELATIVE	Km/h		
	°C	%	Moyenne	Rafale	Direction
00:00-01:00	16,1	94,0	4,0		27
01:00-02:00	15,1	97,0	4,0		27
02:00-03:00	14,6	98,0	3,0		36
03:00-04:00	14,6	98,0	2,0		36
04:00-05:00	14,9	96,0	2,0		36
05:00-06:00	14,3	95,0	4,0		30
06:00-07:00	14,1	95,0	5,0		28
07:00-08:00	16,2	84,0	3,0		33
08:00-09:00	17,7	75,0	4,0		36
09:00-10:00	20,1	57,0	9,0		33
10:00-11:00	21,1	43,0	9,0		32
11:00-12:00	21,7	42,0	9,0		9
12:00-13:00	21,7	38,0	8,0		15
13:00-14:00	22,5	43,0	5,0		20
14:00-15:00	22,8	45,0	4,0		12
15:00-16:00	22,0	46,0	5,0		29
16:00-17:00	20,2	61,0	6,0		28
17:00-18:00	20,2	57,0	4,0		31
18:00-19:00	17,5	80,0	1,0		36
19:00-20:00	16,3	80,0	1,0		36
20:00-21:00	15,2	86,0	3,0		36
21:00-22:00	14,5	94,0	7,0		36
22:00-23:00	15,5	82,0	5,0		2
23:00-24:00	15,6	80,0	7,0		36


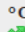


PROJET :	Stablex	RELEVÉ :	24h
		DATE :	11-09-2015
ENDROIT :	Aéroport international de Mirabel	DÉBUT :	00:00
		FIN :	00:00

CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES


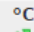
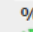



PÉRIODE	TEMPÉRATURE	HUMIDITÉ	VITESSE DES VENTS		
		RELATIVE	Km/h		
	°C	%	Moyenne	Rafale	Direction
00:00-01:00	14,6	89,0	5,0		5
01:00-02:00	14,3	97,0	8,0		1
02:00-03:00	13,6	90,0	6,0		5
03:00-04:00	13,3	90,0	8,0		36
04:00-05:00	12,6	89,0	4,0		36
05:00-06:00	11,8	97,0	3,0		36
06:00-07:00	11,5	92,0	4,0		35
07:00-08:00	14,9	82,0	5,0		3
08:00-09:00	17,6	71,0	8,0		36
09:00-10:00	20,0	63,0	8,0		7
10:00-11:00	21,4	58,0	9,0		9
11:00-12:00	21,9	46,0	9,0		2
12:00-13:00	23,6	45,0	3,0		9
13:00-14:00	24,2	43,0	4,0		10
14:00-15:00	24,1	45,0	2,0		36
15:00-16:00	23,4	51,0	7,0		27
16:00-17:00	24,2	49,0	5,0		20
17:00-18:00	23,2	51,0	5,0		22
18:00-19:00	20,4	62,0	3,0		36
19:00-20:00	19,3	63,0	4,0		27
20:00-21:00	18,4	68,0	8,0		28
21:00-22:00	18,0	74,0	4,0		28
22:00-23:00	17,2	87,0	4,0		33
23:00-24:00	17,2	83,0	5,0		35

Période du 21 au 24 novembre 2015







Rapport de données horaires pour le 21 novembre 2015

	<u>Temp.</u> °C 	<u>Point de rosée</u> °C 	<u>Hum. rel.</u> % 	<u>Dir. du vent</u> 10's deg	<u>Vit. du vent</u> km/h 	<u>Visibilité</u> km 	<u>Pression à la station</u> kPa 	<u>Hmdx</u>	<u>Refroid. éolien</u>	<u>Temps</u>
HEURE										
00:00 ±	0,4	-4,3	71	25	13	24,1	101,92			<u>ND</u>
01:00 ±	0,3	-4,0	73	24	13	24,1	101,98			Généralement dégagé
02:00 ±	-0,5	-4,0	77	24	10	24,1	102,02		-4	<u>ND</u>
03:00 ±	-0,7	-4,4	76	23	12	24,1	102,08		-5	<u>ND</u>
04:00 ±	-1,0	-4,0	80	25	3	24,1	102,12		-2	Généralement dégagé
05:00 ±	-0,1	-3,8	76	20	3	24,1	102,15		-1	<u>ND</u>
06:00 ±	-1,7	-4,7	80	23	8	24,1	102,20		-5	<u>ND</u>
07:00 ±	-1,1	-4,0	81	27	7	48,3	102,19		-4	Généralement dégagé
08:00 ±	-0,1	-3,5	78	36	2	48,3	102,16		-1	<u>ND</u>
09:00 ±	2,5	-1,5	75	22	8	48,3	102,19			<u>ND</u>
10:00 ±	3,3	-0,9	74	21	12	48,3	102,21			Généralement nuageux
11:00 ±	4,1	-1,9	65	25	4	48,3	102,14			<u>ND</u>
12:00 ±	4,4	-3,9	55	36	2	48,3	102,00			<u>ND</u>
13:00 ±	4,8	-4,0	53	12	13	48,3	101,96			Nuageux
14:00 ±	4,5	-4,0	54	12	13	48,3	101,79			<u>ND</u>
15:00 ±	4,4	-3,1	58	11	16	48,3	101,73			<u>ND</u>
16:00 ±	4,1	-2,8	61	10	14	48,3	101,67			Nuageux
17:00 ±	3,8	-2,6	63	8	18	24,1	101,50			<u>ND</u>
18:00 ±	4,0	-3,5	58	8	25	24,1	101,36			<u>ND</u>
19:00 ±	3,9	-3,6	58	7	20	24,1	101,28			Nuageux
20:00 ±	4,1	-3,9	56	8	20	24,1	101,17			<u>ND</u>
21:00 ±	3,5	-4,0	58	8	10	24,1	101,10			<u>ND</u>
22:00 ±	3,5	-3,8	59	9	15	24,1	100,90			Nuageux
23:00 ±	4,1	-3,2	59	10	21	24,1	100,73			<u>ND</u>


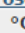
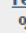
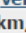

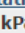
Rapport de données horaires pour le 22 novembre 2015

HEURE	Temp. °C 	Point de rosée °C 	Hum. rel. % 	Dir. du vent 10's deg	Vit. du vent km/h 	Visibilité km 	Pression à la station kPa 	Hmdx	Refroid. éolien	Temps
00:00 ±	4,7	-3,6	55	12	32	24,1	100,57			ND
01:00 ±	5,3	-4,0	51	12	26	24,1	100,46			Nuageux
02:00 ±	5,3	-2,5	57	13	26	24,1	100,43			ND
03:00 ±	5,8	-1,4	60	14	28	24,1	100,26			ND
04:00 ±	5,6	-0,5	65	14	28	24,1	100,14			Nuageux
05:00 ±	5,8	0,6	69	15	32	24,1	100,06			ND
06:00 ±	5,9	0,9	70	15	31	24,1	100,03			ND
07:00 ±	6,7	2,4	74	20	36	48,3	100,18			Généralement nuageux
08:00 ±	6,7	0,6	65	24	42	48,3	100,27			ND
09:00 ±	6,9	-0,8	58	23	46	48,3	100,37			ND
10:00 ±	6,6	-0,4	61	22	50	48,3	100,51			Généralement nuageux
11:00 ±	7,2	-2,0	52	24	47	48,3	100,55			ND
12:00 ±	6,5	-1,9	55	23	35	48,3	100,65			ND
13:00 ±	6,5	-2,6	52	25	32	48,3	100,72			Généralement nuageux
14:00 ±	6,0	-4,2	48	25	28	48,3	100,80			ND
15:00 ±	5,8	-4,9	46	25	25	48,3	100,86			ND
16:00 ±	4,8	-3,7	54	27	21	48,3	100,95			Généralement dégagé
17:00 ±	3,2	-4,5	57	27	22	24,1	100,99			ND
18:00 ±	2,3	-5,8	55	28	15	24,1	101,05			ND
19:00 ±	1,2	-6,0	59	30	18	24,1	101,15			Généralement nuageux
20:00 ±	0,2	-6,3	62	29	11	24,1	101,24			ND
21:00 ±	0,0	-6,7	61	32	6	24,1	101,28		-2	ND
22:00 ±	-2,3	-6,9	71	25	9	24,1	101,26		-6	Généralement dégagé
23:00 ±	-1,7	-6,9	68	28	9	24,1	101,24		-5	ND

Rapport de données horaires pour le 23 novembre 2015

	Temp. °C 	Point de rosée °C 	Hum. rel. % 	Dir. du vent 10's deg	Vit. du vent km/h 	Visibilité km 	Pression à la station kPa 	Hmdx	Refroid. éolien	Temps
HEURE										
00:00 ±	-2,3	-7,4	68	30	13	24,1	101,21		-7	<u>ND</u>
01:00 ±	-3,1	-7,8	70	30	9	24,1	101,22		-7	Dégagé
02:00 ±	-3,3	-8,0	70	31	13	24,1	101,27		-8	<u>ND</u>
03:00 ±	-3,7	-8,0	72	30	10	24,1	101,33		-8	<u>ND</u>
04:00 ±	-4,2	-8,5	72	30	9	24,1	101,31		-8	Dégagé
05:00 ±	-5,0	-9,3	72	30	12	24,1	101,38		-10	<u>ND</u>
06:00 ±	-5,1	-9,8	70	30	10	24,1	101,47		-9	<u>ND</u>
07:00 ±	-5,4	-10,0	70	29	9	48,3	101,48		-9	Dégagé
08:00 ±	-4,7	-9,9	67	28	7	48,3	101,50		-8	<u>ND</u>
09:00 ±	-2,7	-11,0	53	29	14	48,3	101,51		-8	<u>ND</u>
10:00 ±	-2,0	-11,4	49	28	14	48,3	101,51		-7	Dégagé
11:00 ±	-1,5	-10,9	49	29	21	48,3	101,45		-7	<u>ND</u>
12:00 ±	-0,4	-10,4	47	28	18	48,3	101,36		-5	<u>ND</u>
13:00 ±	0,3	-12,5	38	29	26	48,3	101,33			Dégagé
14:00 ±	0,4	-14,1	33	29	26	48,3	101,31			<u>ND</u>
15:00 ±	0,2	-14,3	33	29	19	48,3	101,35			<u>ND</u>
16:00 ±	-0,4	-14,8	33	31	22	48,3	101,42		-6	Généralement dégagé
17:00 ±	-1,4	-14,3	37	32	13	24,1	101,46		-6	<u>ND</u>
18:00 ±	-2,0	-13,6	41	32	9	24,1	101,55		-5	<u>ND</u>
19:00 ±	-2,5	-13,8	42	31	13	24,1	101,60		-7	Généralement nuageux
20:00 ±	-3,1	-13,5	45	32	7	24,1	101,65		-6	<u>ND</u>
21:00 ±	-3,4	-12,9	48	33	8	24,1	101,65		-7	<u>ND</u>
22:00 ±	-4,1	-12,8	51	30	5	24,1	101,69		-6	Généralement nuageux
23:00 ±	-4,4	-12,2	55	30	4	24,1	101,73		-6	<u>ND</u>

Rapport de données horaires pour le 24 novembre 2015

	Temp. °C 	Point de rosée °C 	Hum. rel. % 	Dir. du vent 10's deg	Vit. du vent km/h 	Visibilité km 	Pression à la station kPa 	Hmdx	Refroid. éolien	Temps
HEURE										
00:00 ±	-4,1	-11,4	57	36	3	24,1	101,74		-5	ND
01:00 ±	-4,5	-10,1	65	36	1	24,1	101,77		-5	Nuageux
02:00 ±	-4,9	-11,1	62	3	8	24,1	101,81		-8	ND
03:00 ±	-4,1	-10,6	61	2	7	24,1	101,83		-7	ND
04:00 ±	-3,8	-10,7	59	4	5	24,1	101,87		-6	Neige
05:00 ±	-4,5	-8,1	76	7	8	16,1	101,92		-8	Neige
06:00 ±	-5,2	-7,5	84	4	9	4,8	101,98		-9	Neige
07:00 ±	-5,4	-7,7	84	9	12	4,0	102,08		-10	Neige
08:00 ±	-5,2	-7,7	83	8	10	9,7	102,16		-10	Neige
09:00 ±	-5,0	-7,6	82	8	12	4,0	102,20		-10	Neige
10:00 ±	-4,8	-7,3	83	6	8	4,0	102,26		-8	Neige
11:00 ±	-4,5	-7,0	83	6	8	3,6	102,25		-8	Neige
12:00 ±	-4,0	-7,3	78	6	8	16,1	102,27		-7	Neige
13:00 ±	-3,5	-7,3	75	4	6	24,1	102,27		-6	Neige
14:00 ±	-3,1	-6,9	75	35	4	24,1	102,30		-5	ND
15:00 ±	-3,0	-7,4	72		0	24,1	102,35			ND
16:00 ±	-3,0	-7,2	73	36	1	24,1	102,41		-3	Nuageux
17:00 ±	-2,9	-7,4	71	36	2	24,1	102,49		-4	ND
18:00 ±	-2,9	-6,7	75	29	3	24,1	102,59		-4	ND
19:00 ±	-3,0	-6,7	76	36	3	24,1	102,67		-4	Généralement nuageux
20:00 ±	-3,6	-6,4	81	26	7	24,1	102,75		-7	ND
21:00 ±	-5,2	-7,3	85	28	5	24,1	102,82		-7	ND
22:00 ±	-5,7	-7,2	89	36	3	24,1	102,88		-7	Généralement dégagé
23:00 ±	-5,4	-6,6	91	22	7	24,1	102,91		-9	ND

Annexe B : Note d'instructions 98-01 sur le bruit

Partie 1 - Niveau sonore maximum des sources fixes

Le niveau acoustique d'évaluation ($L_{Ar,1h}$) d'une source fixe sera inférieur, en tout temps, pour tout intervalle de référence d'une heure continue et en tout point de réception du bruit, au plus élevé des niveaux sonores suivants :

1. le niveau de bruit résiduel (tel que défini dans la méthode de référence au glossaire de la partie 2), ou
2. le niveau maximal permis selon le zonage et la période de la journée, tel que mentionné au tableau suivant :

Zonage	Nuit (dB_A)	Jour (dB_A)
I	40	45
II	45	50
III	50	55
IV	70	70

CATÉGORIES DE ZONAGE

Zones sensibles

- I : Territoire destiné à des habitations unifamiliales isolées ou jumelées, à des écoles, hôpitaux ou autres établissements de services d'enseignement, de santé ou de convalescence. Terrain d'une habitation existante en zone agricole.
- II : Territoire destiné à des habitations en unités de logements multiples, des parcs de maisons mobiles, des institutions ou des campings.
- III : Territoire destiné à des usages commerciaux ou à des parcs récréatifs. Toutefois, le niveau de bruit prévu pour la nuit ne s'applique que dans les limites de propriété des établissements utilisés à des fins résidentielles. Dans les autres cas, le niveau maximal de bruit prévu le jour s'applique également la nuit.

Zones non sensibles

- IV : Territoire zoné pour fins industrielles ou agricoles. Toutefois, sur le terrain d'une habitation existante en zone industrielle et établie conformément aux règlements municipaux en vigueur au moment de sa construction, les critères sont de 50 dB_A la nuit et 55 dB_A le jour.

La catégorie de zonage est établie en vertu des usages permis par le règlement de zonage municipal. Lorsqu'un territoire ou une partie de territoire n'est pas zoné tel que prévu, à l'intérieur d'une municipalité, ce sont les usages réels qui déterminent la catégorie de zonage.

Le jour s'étend de 7 h à 19 h, tandis que la nuit s'étend de 19 h à 7 h.

Ces critères ne s'appliquent pas à une source de bruit en mouvement sur un chemin public.

Tableau 1 Exemple de stratégie de mesure du bruit¹¹

Objectif de l'évaluation	Nature de la mesure à effectuer		
	Bruit ambiant	Source stable (continue) ¹²	Source aléatoire (fluctuante)
Évaluation sommaire ¹³	<ul style="list-style-type: none"> - 5 à 10 minutes si le bruit est relativement stable (ou très faible, c'est-à-dire inférieur à 45dB le jour et 40 dB la nuit) - 20 à 60 minutes si le bruit est relativement chaotique +Prise de notes terrains 	<ul style="list-style-type: none"> - 4 à 5 échantillons $L_{Aeq,30\text{ sec}}$, si l'écart des résultats < 3 dB - 8 à 10 échantillons $L_{Aeq,30\text{ sec}}$, si l'écart entre les résultats ≥ 3 et < 5 dB) Indices statistiques et si justifié, analyse 1/3 oct. 	<ul style="list-style-type: none"> 20 à 60 minutes d'échantillonnage programmé le plus judicieusement possible +Prise de notes terrains +Paramètres d'évaluation du $L_{Ae,T}$ si des termes correctifs sont applicables
Évaluation de la conformité	<ul style="list-style-type: none"> Couvrir l'intervalle de référence en continue¹⁴ +Prise de notes terrains 	<ul style="list-style-type: none"> - 4 à 5 échantillons $L_{Aeq,30\text{ sec}}$, si l'écart des résultats < 3 dB - 8 à 10 échantillons $L_{Aeq,30\text{ sec}}$, si l'écart entre les résultats ≥ 3 et < 5 dB) Indices statistiques et si justifié, analyse 1/3 oct. 	<ul style="list-style-type: none"> Au moins 60 minutes en continue +Prise de notes terrains (les conditions du bruit ambiant doivent être similaires à celles prévalant lors de son évaluation) +le cas échéant, les paramètres d'évaluation du $L_{Ae,T}$
Évaluation détaillée...	<ul style="list-style-type: none"> Profil complet sur 12 heures de jour, 3 heures de soirée et les 9 heures de nuit. (avec les $L_{Aeq,1h}$, évaluation des $L_{Ae,T}$ et les notes terrains (jour de la semaine ou, si requis, jour de fin de semaine) 	<ul style="list-style-type: none"> Mêmes échantillons que ceux mentionnés ci haut, mais avec en plus une mesure continue de 20 à 60 minutes avec indices statistiques par bande de 1/3 octave et toutes les notes terrains 	<ul style="list-style-type: none"> Profil complet pour chaque heure de production au cours d'une journée. +le cas échéant, les paramètres d'évaluation du $L_{Ae,T}$ +notes terrains
... et de long terme	<ul style="list-style-type: none"> Durée suffisante pour couvrir les diverses conditions de bruit ambiant et de météo 	<ul style="list-style-type: none"> Durée suffisante pour couvrir les diverses conditions de météo 	<ul style="list-style-type: none"> Durée suffisante pour couvrir les diverses conditions d'exploitation ou de météo

¹¹ Ces exemples sont fournis à titre indicatif seulement, chaque situation étant jugée selon ses spécificités.

¹² Un échantillon n'est valable que si la source fixe était clairement émergente pendant le relevé.

¹³ L'évaluation sommaire peut poursuivre différents buts notamment documenter une problématique, identifier une empreinte acoustique, de déterminer le niveau sonore prévalant à un moment précis ou pour planifier des mesures plus détaillées.

¹⁴ Cette mesure est faite sans exploitation de la source fixe. Elle sera souvent effectuée au moment de la journée où le bruit ambiant est au plus faible.

Explications complémentaires concernant la correction K_I pour les bruits d'impact

Deux méthodes sont acceptées pour déterminer la correction K_I .

Méthode 1

Le terme correctif peut être obtenu directement en soustrayant deux paramètres mesurés par l'appareil. L'équation de correction est la suivante :

$$K_I = L_{AFTm5} - L_{Aeq, T} \quad \text{où}$$

Le L_{AFTm5} est mesuré directement par les appareils qui intègrent cet indice, conformément aux normes allemandes TA Lärm et VDI 2058.

Cette correction n'est applicable que s'il y a des bruits d'impact (voir définition) et que la différence est plus grande que 2 dB.

Méthode 2

Si l'indice L_{AFTm5} n'est pas disponible avec un appareil de mesure, la correction K_I peut être évaluée avec l'équation suivante :

$$K_I = 10 \log \left\{ \left[\left(\frac{5 \times m}{T_{(sec)}} \right) \times 10^{L_i/10} \right] + \left[\left(\frac{T_{(sec)} - (5 \times m)}{T_{(sec)}} \right) \times 10^{L_{Aeq, T}/10} \right] \right\} - L_{Aeq, T}$$

où

L_i (niveau équivalent du bruit d'impact) est le calcul de la moyenne logarithmique des niveaux maximum ($L_{AF \text{ Max}}$) sur la réponse rapide "fast" imputables aux bruits d'impact qui se produisent durant la période de référence et qui sont perçus au point d'évaluation. La valeur de L_i se calcule avec l'équation suivante :

$$L_i = 10 \log_{10} \left\{ \frac{1}{m} \sum_{n=1}^m 10^{\frac{dB_n}{10}} \right\} \quad \text{où}$$

dB_n = niveau maximum ($L_{AF \text{ Max}}$) sur la réponse rapide "fast" correspondant au nième bruit d'impact durant la période de référence;

m = nombre d'impacts admissibles pendant la période de référence. Le nombre d'impact admissible est égal au nombre d'impact réel si en aucun moment la cadence des impacts est plus grande que 1 impact par 5 secondes. Cependant, lorsque pour une partie ou la totalité

de la période de référence, la cadence des impacts est plus grande que 1 impact par 5 secondes, le nombre d'impacts admissibles ne peut dépasser 1 impact par 5 secondes pour la partie ou la totalité de la période de référence.

Malgré ce qui précède, aucune correction n'est ajoutée lorsque K_i est égal ou inférieur à 2 dB.

Explications complémentaires concernant la correction K_t pour le bruit à caractère tonal

Un terme correctif K_t de 5 dB est applicable lorsqu'un bruit à caractère tonal est clairement audible et que la bande de tiers d'octave qui le comprend dépasse les bandes adjacentes d'une valeur égale ou supérieure à celles inscrites au tableau 4. Si plus d'une composante tonale répondent à ces critères, un seul terme correctif demeure applicable. Les bandes de tiers d'octave mesurées et analysées vont de 16 à 20 000 Hz.

Tableau 4 Critères pour l'application d'une correction au bruit à caractère tonal

Fréquence émergente en Hz	141 Hz et moins	141 à 440 Hz	440 Hz et plus
Bande passante de tiers d'octave	125 Hz et moins	160 à 400 Hz	500 Hz et plus
Dépassement des bandes adjacentes (dB linéaire)	15 dB et plus	8 dB et plus	5 dB et plus

Si une fréquence émergente (en Hz) du bruit à caractère tonal s'approche de la limite de deux bandes de tiers d'octave adjacentes, les critères du tableau 4 deviennent techniquement nuls. Aussi, avant de conclure qu'un terme correctif n'est pas applicable, il conviendra lors de l'analyse d'un bruit à caractère tonal, d'identifier la valeur de la fréquence émergente. Si cette fréquence s'approche de la limite de deux bandes de tiers d'octave, l'analyse en bandes plus fines (1/12 d'octave, 1/24 d'octave, FFT avec la fenêtre Hanning) peut alors s'avérer utile, voire nécessaire⁸, pour évaluer la pertinence d'appliquer un terme correctif. L'analyse en bandes fines peut aussi s'avérer utile pour une meilleure compréhension de certaines problématiques singulières.

Malgré ce qui précède, aucune correction n'est appliquée si le niveau sonore pondéré A de la bande de tiers d'octave qui contient une fréquence prééminente est inférieur de 15 dB ou plus au niveau sonore en dB_A de tout le spectre.

⁸ Cette analyse peut être évitée si l'existence d'une fréquence importune n'est aucunement mise en doute.

Informations complémentaires concernant les termes correctifs pour certaines situations spéciales, K_S

Un terme correctif peut être appliqué face à certaines situations spéciales notamment :

- 5 dB_A pour tout bruit de basse fréquence, c'est à dire un bruit dont les caractéristiques fréquentielles font que le $L_{C_{\text{eq}},T} - L_{A_{\text{eq}},T} \geq 20 \text{ dB}$; toutefois cette correction est applicable exceptionnellement si la mesure est accompagnée d'une démonstration que le bruit de basse fréquence est la cause de nuisance accrue à l'intérieur de bâtiment à vocation résidentielle ou l'équivalent;
- 5 dB_A pour tout bruit perturbateur comportant des éléments verbaux, musicaux ou porteurs d'information (signaux sonores).

Note : Lorsque les éléments verbaux, musicaux ou porteurs d'information constituent l'essentiel du bruit perturbateur, l'application de la pénalité ne pose pas de problème. Si tel n'est pas le cas, il faut que ces éléments contribuent significativement au bruit de la source pour que la pénalité s'applique. S'il est possible de mesurer isolément la contribution d'éléments verbaux, musicaux ou porteurs d'information en provenance d'une source sonore, cette contribution sonore ne devrait pas être de plus de 2 dB inférieur à la contribution sonore totale de la source pour justifier l'application d'une pénalité.

Annexe C : Fiches de mesures

Période du 7 au 8 mai 2015

PROJET :	Stablex , Blainville	RELEVÉ :	P1
		DATE :	07/05/2015
ENDROIT :	760, blvd industriel à Blainville	DÉBUT :	9h12
	près du chemin de fer	FIN :	9h58
SONOMÈTRE / N.S. :	Soft dB Concerto	ÉTALONNAGE INITIAL :	93,8
ÉTALONNEUR / N.S. :	B&K Type 4231	ÉTALONNAGE FINAL :	93,8
REMARQUES :			

CROQUIS



NOM DES OPÉRATEURS	SIGNATURES
Nicolas Véronneau	

PROJET :	Stablex , Blainville	RELEVÉ :	P1
		DATE :	07/05/2015
ENDROIT :	760, blvd industriel Blainville	DÉBUT :	9h12
		FIN :	0h00

RÉSULTATS

PÉRIODE	L _{eq, h} dBA	L _{1%} dBA	L _{10%} dBA	L _{50%} dBA	L _{90%} dBA	L _{95%} dBA	L _{99%} dBA
00:00-01:00							
01:00-02:00							
02:00-03:00							
03:00-04:00							
04:00-05:00							
05:00-06:00							
06:00-07:00							
07:00-08:00							
08:00-09:00							
09:00-10:00	48,0	55,4	49,1	45,2	43,1	42,7	41,8
10:00-11:00	50,4	59,9	50,6	44,7	42,5	42,1	41,3
11:00-12:00	53,2	56,3	50,7	44,4	42,2	41,8	40,9
12:00-13:00	56,9	57,2	49,5	44,9	42,9	42,4	41,5
13:00-14:00	53,2	57,1	50,7	47,4	45,3	44,8	43,8
14:00-15:00	48,7	55,1	50,1	47,1	44,6	44,0	43,1
15:00-16:00	51,7	59,9	51,9	47,6	45,3	44,8	43,9
16:00-17:00	54,4	61,5	52,9	47,7	45,1	44,3	43,3
17:00-18:00	57,8	65,8	50,6	47,1	45,0	44,6	43,8
18:00-19:00	50,0	57,6	50,7	46,7	45,1	44,7	44,0
19:00-20:00	58,0	61,0	49,8	46,6	45,0	44,6	43,8
20:00-21:00	52,7	56,8	54,5	52,5	47,8	46,5	44,9
21:00-22:00	58,2	64,9	51,9	48,4	46,2	45,8	45,0
22:00-23:00	46,7	51,7	48,2	45,8	43,8	43,4	42,8
23:00-24:00	46,9	52,5	47,5	45,3	43,9	43,5	42,9

NOM DES OPÉRATEURS	SIGNATURES
Nicolas Véronneau	

PROJET :	Stablex , Blainville	RELEVÉ :	P1
ENDROIT :	760, blvd industriel Blainville	DATE :	08/05/2015
		DÉBUT :	0h00
		FIN :	9h00

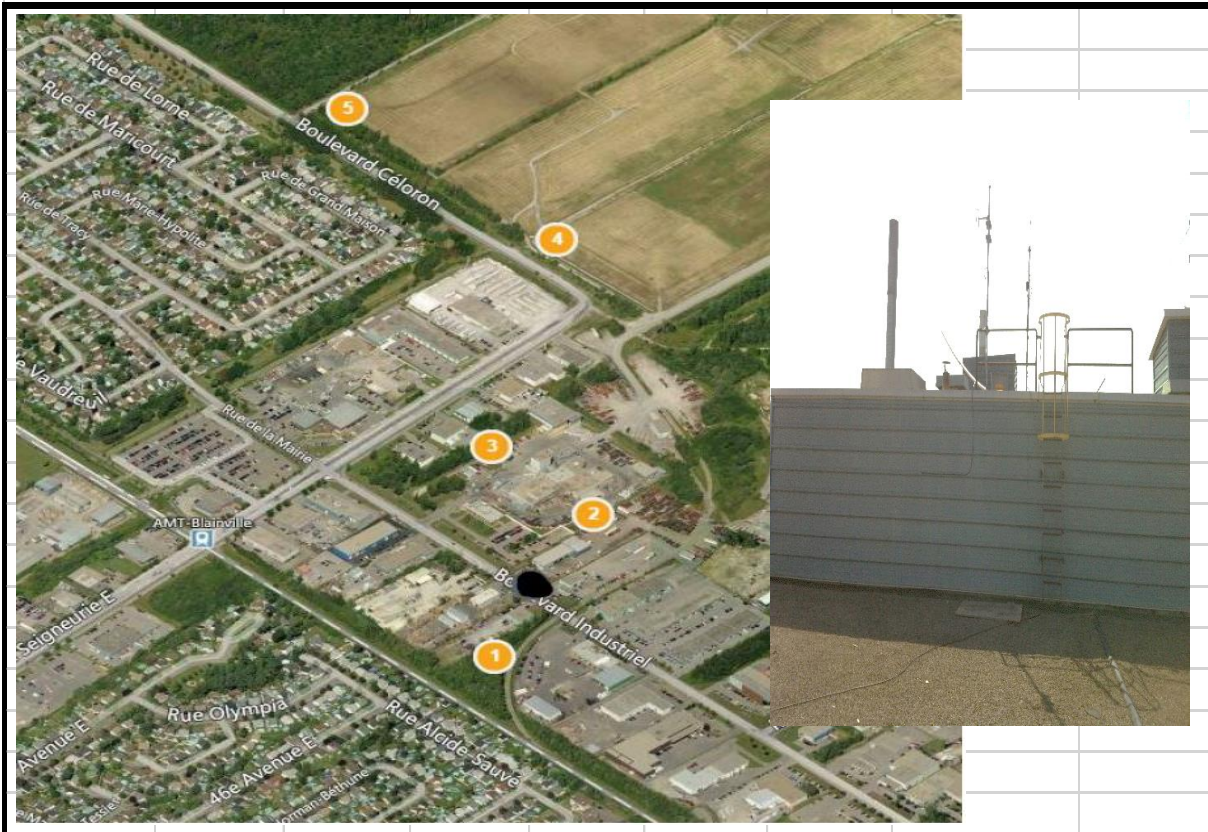
RÉSULTATS

PÉRIODE	L _{eq} , h dBA	L _{1%} dBA	L _{10%} dBA	L _{50%} dBA	L _{90%} dBA	L _{95%} dBA	L _{99%} dBA
00:00-01:00	56,8	53,4	47,7	45,1	43,2	42,9	41,9
01:00-02:00	45,2	49,0	46,7	44,7	43,1	42,7	41,5
02:00-03:00	45,6	49,6	47,4	45,1	43,3	42,7	41,9
03:00-04:00	44,9	49,9	47,6	43,6	41,2	40,7	39,6
04:00-05:00	48,2	52,5	50,9	47,6	42,6	41,5	40,4
05:00-06:00	57,2	60,6	57,0	53,8	50,2	48,3	46,8
06:00-07:00	59,8	62,3	54,4	52,2	50,6	50,2	49,4
07:00-08:00	60,4	65,8	59,0	53,4	50,5	49,9	48,7
08:00-09:00	56,0	60,3	53,2	50,0	48,0	47,5	46,5
09:00-10:00							
10:00-11:00							
11:00-12:00							
12:00-13:00							
13:00-14:00							
14:00-15:00							
15:00-16:00							
16:00-17:00							
17:00-18:00							
18:00-19:00							
19:00-20:00							
20:00-21:00							
21:00-22:00							
22:00-23:00							
23:00-24:00							

NOM DES OPÉRATEURS	SIGNATURES
Nicolas Véronneau	

PROJET :	Stablex , Blainville	RELEVÉ :	P2
		DATE :	07/05/2015
ENDROIT :	760, blvd industriel à Blainville	DÉBUT :	10h10
	sur le toit près du VEN-51	FIN :	12h53
SONOMÈTRE / N.S. :	Soft dB Concerto	ÉTALONNAGE INITIAL :	93,8
ÉTALONNEUR / N.S. :	B&K Type 4231	ÉTALONNAGE FINAL :	93,8
REMARQUES :			

CROQUIS



NOM DES OPÉRATEURS	SIGNATURES
Nicolas Véronneau	

PROJET :	Stablex , Blainville	RELEVÉ :	P2
		DATE :	07/05/2015
ENDROIT :	760, blvd industriel Blainville	DÉBUT :	10h10
		FIN :	0h00

RÉSULTATS

PÉRIODE	L_{eq, h} dBA	L_{1%} dBA	L_{10%} dBA	L_{50%} dBA	L_{90%} dBA	L_{95%} dBA	L_{99%} dBA
00:00-01:00							
01:00-02:00							
02:00-03:00							
03:00-04:00							
04:00-05:00							
05:00-06:00							
06:00-07:00							
07:00-08:00							
08:00-09:00							
09:00-10:00							
10:00-11:00	73,3	74,5	74,0	73,3	72,4	72,2	71,9
11:00-12:00	73,0	74,0	73,5	72,9	72,3	72,2	71,7
12:00-13:00	72,8	73,8	73,4	72,8	72,2	72,0	71,6
13:00-14:00	71,2	74,1	73,2	70,2	69,2	69,0	68,5
14:00-15:00	72,2	74,3	73,4	71,9	71,1	70,9	70,5
15:00-16:00	71,6	72,7	72,2	71,6	71,0	70,8	70,3
16:00-17:00	71,8	72,9	72,4	71,7	71,1	70,9	70,4
17:00-18:00	71,5	72,5	72,1	71,5	70,9	70,7	70,3
18:00-19:00	71,8	73,2	72,6	71,7	71,1	70,9	70,5
19:00-20:00	72,8	73,6	73,3	72,8	72,3	72,1	71,7
20:00-21:00	70,8	73,5	73,0	68,9	68,2	68,1	67,8
21:00-22:00	68,9	69,7	69,3	68,9	68,4	68,3	68,0
22:00-23:00	69,2	73,1	69,6	69,0	68,5	68,4	68,1
23:00-24:00	72,6	74,1	73,8	73,2	69,2	69,0	68,6

NOM DES OPÉRATEURS	SIGNATURES
Nicolas Véronneau	

PROJET :	Stablex , Blainville	RELEVÉ :	P2
		DATE :	08/05/2015
ENDROIT :	760, blvd industriel Blainville	DÉBUT :	0h00
		FIN :	10h00

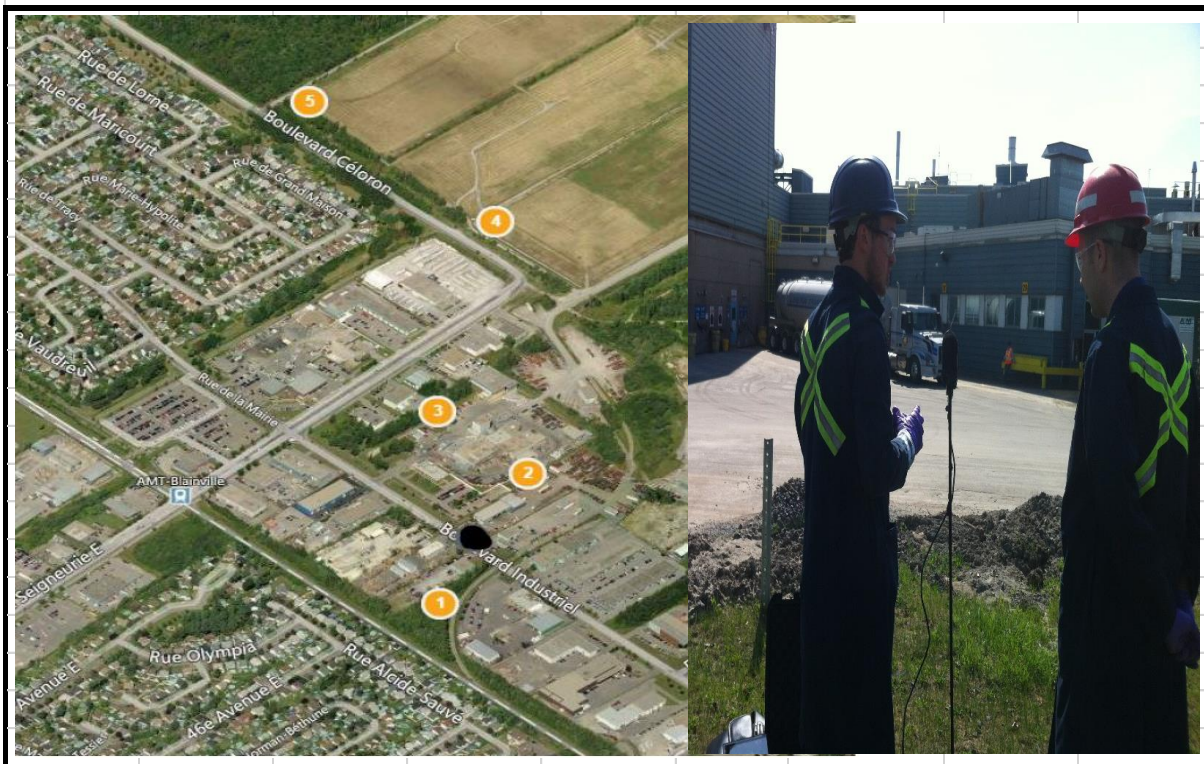
RÉSULTATS

PÉRIODE	L _{eq, h} dBA	L _{1%} dBA	L _{10%} dBA	L _{50%} dBA	L _{90%} dBA	L _{95%} dBA	L _{99%} dBA
00:00-01:00	73,4	74,2	73,9	73,4	72,9	72,8	72,5
01:00-02:00	73,5	74,3	73,9	73,4	73,0	72,8	72,5
02:00-03:00	73,5	74,4	74,0	73,5	73,0	72,9	72,6
03:00-04:00	73,7	74,5	74,2	73,6	73,1	73,0	72,7
04:00-05:00	73,9	74,7	74,3	73,8	73,3	73,2	72,9
05:00-06:00	74,0	74,8	74,5	74,0	73,5	73,4	73,1
06:00-07:00	74,0	75,5	74,9	73,8	73,3	73,1	72,8
07:00-08:00	73,9	74,9	74,4	73,9	73,4	73,2	72,9
08:00-09:00	73,4	74,3	73,9	73,4	72,7	72,4	72,0
09:00-10:00	72,9	74,1	73,6	72,9	72,0	71,8	71,5
10:00-11:00							
11:00-12:00							
12:00-13:00							
13:00-14:00							
14:00-15:00							
15:00-16:00							
16:00-17:00							
17:00-18:00							
18:00-19:00							
19:00-20:00							
20:00-21:00							
21:00-22:00							
22:00-23:00							
23:00-24:00							

NOM DES OPÉRATEURS	SIGNATURES
Nicolas Véronneau	

PROJET :	Stablex , Blainville	RELEVÉ :	P3
ENDROIT :	760, blvd industriel à Blainville sur le gazon près des surpresseurs	DATE :	07/05/2015
		DÉBUT :	10h28
		FIN :	11h50
SONOMÈTRE / N.S. :	Soft dB Concerto	ÉTALONNAGE INITIAL :	93,8
ÉTALONNEUR / N.S. :	B&K Type 4231	ÉTALONNAGE FINAL :	93,8
REMARQUES :			

CROQUIS



NOM DES OPÉRATEURS	SIGNATURES
Nicolas Véronneau	

PROJET :	Stablex , Blainville	RELEVÉ :	P3
		DATE :	07/05/2015
ENDROIT :	760, blvd industriel Blainville	DÉBUT :	11h00
		FIN :	0h00

RÉSULTATS

PÉRIODE	L _{eq, h} dBA	L _{1%} dBA	L _{10%} dBA	L _{50%} dBA	L _{90%} dBA	L _{95%} dBA	L _{99%} dBA
00:00-01:00							
01:00-02:00							
02:00-03:00							
03:00-04:00							
04:00-05:00							
05:00-06:00							
06:00-07:00							
07:00-08:00							
08:00-09:00							
09:00-10:00							
10:00-11:00							
11:00-12:00	69,4	79,2	73,3	63,7	62,0	61,8	61,3
12:00-13:00	64,7	69,6	66,4	63,9	62,1	61,8	61,3
13:00-14:00	72,7	77,6	75,8	72,2	64,8	64,1	63,3
14:00-15:00	72,4	78,1	76,7	68,4	63,9	62,7	61,7
15:00-16:00	68,2	73,5	71,7	65,4	62,8	62,4	61,5
16:00-17:00	70,6	75,2	73,0	70,5	65,0	64,6	63,6
17:00-18:00	64,2	68,2	65,3	63,2	61,8	61,5	61,0
18:00-19:00	63,8	68,8	65,6	62,7	61,6	61,4	60,8
19:00-20:00	66,5	74,8	68,5	64,0	62,0	61,7	61,2
20:00-21:00	63,4	66,2	64,6	62,9	61,8	61,6	61,2
21:00-22:00	63,8	68,2	64,8	63,2	62,4	62,2	61,8
22:00-23:00	68,9	73,8	73,3	64,8	63,0	62,7	62,0
23:00-24:00	63,9	67,4	65,2	63,5	62,1	61,9	61,5

NOM DES OPÉRATEURS	SIGNATURES
Nicolas Véronneau	

PROJET :	Stablex , Blainville	RELEVÉ :	P3
		DATE :	08/05/2015
ENDROIT :	760, blvd industriel Blainville	DÉBUT :	0h00
		FIN :	11h00

RÉSULTATS

PÉRIODE	L _{eq, h} dBA	L _{1%} dBA	L _{10%} dBA	L _{50%} dBA	L _{90%} dBA	L _{95%} dBA	L _{99%} dBA
00:00-01:00	65,9	70,8	66,3	63,9	63,0	62,8	62,4
01:00-02:00	64,8	68,4	65,8	64,3	63,5	63,3	62,9
02:00-03:00	64,0	66,6	65,1	63,7	63,1	62,9	62,6
03:00-04:00	64,1	67,6	64,9	63,7	63,1	62,9	62,6
04:00-05:00	64,5	68,9	65,1	63,7	63,0	62,8	62,5
05:00-06:00	63,7	65,6	64,0	63,2	62,5	62,4	62,1
06:00-07:00	65,0	72,2	66,1	63,5	62,8	62,6	62,2
07:00-08:00	72,9	79,6	74,4	72,3	68,4	67,1	63,4
08:00-09:00	70,5	76,5	74,5	67,2	64,2	63,6	62,7
09:00-10:00	74,8	76,8	75,6	74,6	73,6	73,4	71,2
10:00-11:00	80,1	84,5	82,8	80,3	71,7	70,4	66,9
11:00-12:00							
12:00-13:00							
13:00-14:00							
14:00-15:00							
15:00-16:00							
16:00-17:00							
17:00-18:00							
18:00-19:00							
19:00-20:00							
20:00-21:00							
21:00-22:00							
22:00-23:00							
23:00-24:00							

NOM DES OPÉRATEURS	SIGNATURES
Nicolas Véronneau	

PROJET :	Stablex , Blainville	RELEVÉ :	P4
		DATE :	07/05/2015
ENDROIT :	760, blvd industriel à Blainville	DÉBUT :	10h58
	Champs près du EMF2	FIN :	13h13
SONOMÈTRE / N.S. :	Soft dB Concerto	ÉTALONNAGE INITIAL :	93,8
ÉTALONNEUR / N.S. :	B&K Type 4231	ÉTALONNAGE FINAL :	93,8
REMARQUES :			

CROQUIS



NOM DES OPÉRATEURS	SIGNATURES
Nicolas Véronneau	

PROJET :	Stablex , Blainville	RELEVÉ :	P4
		DATE :	07/05/2015
ENDROIT :	760, blvd industriel Blainville	DÉBUT :	11h00
		FIN :	0h00

RÉSULTATS

PÉRIODE	L _{eq, h} dBA	L _{1%} dBA	L _{10%} dBA	L _{50%} dBA	L _{90%} dBA	L _{95%} dBA	L _{99%} dBA
00:00-01:00							
01:00-02:00							
02:00-03:00							
03:00-04:00							
04:00-05:00							
05:00-06:00							
06:00-07:00							
07:00-08:00							
08:00-09:00							
09:00-10:00							
10:00-11:00							
11:00-12:00	58,2	66,1	61,7	55,6	51,8	51,1	49,7
12:00-13:00	56,8	64,9	60,0	54,2	50,8	50,1	48,5
13:00-14:00	58,7	66,3	62,0	55,6	51,3	50,5	48,7
14:00-15:00	59,0	68,6	61,1	55,3	51,4	50,2	48,2
15:00-16:00	58,2	66,1	61,5	55,7	50,3	49,4	47,9
16:00-17:00	58,6	65,6	61,7	56,7	51,6	50,5	48,8
17:00-18:00	58,3	64,6	61,6	56,9	51,4	50,0	48,3
18:00-19:00	56,8	63,0	60,1	55,1	50,0	49,0	47,8
19:00-20:00	55,0	61,6	58,6	52,6	48,6	48,1	47,1
20:00-21:00	54,7	61,3	58,0	51,9	48,6	47,9	46,7
21:00-22:00	54,4	61,6	57,8	51,5	48,5	47,9	46,8
22:00-23:00	52,2	59,0	55,4	50,2	47,6	46,9	46,1
23:00-24:00	50,5	58,4	53,0	48,4	46,6	46,1	44,9

NOM DES OPÉRATEURS	SIGNATURES
Nicolas Véronneau	

PROJET :	Stablex , Blainville	RELEVÉ :	P4
		DATE :	08/05/2015
ENDROIT :	760, blvd industriel Blainville	DÉBUT :	0h00
		FIN :	11h00

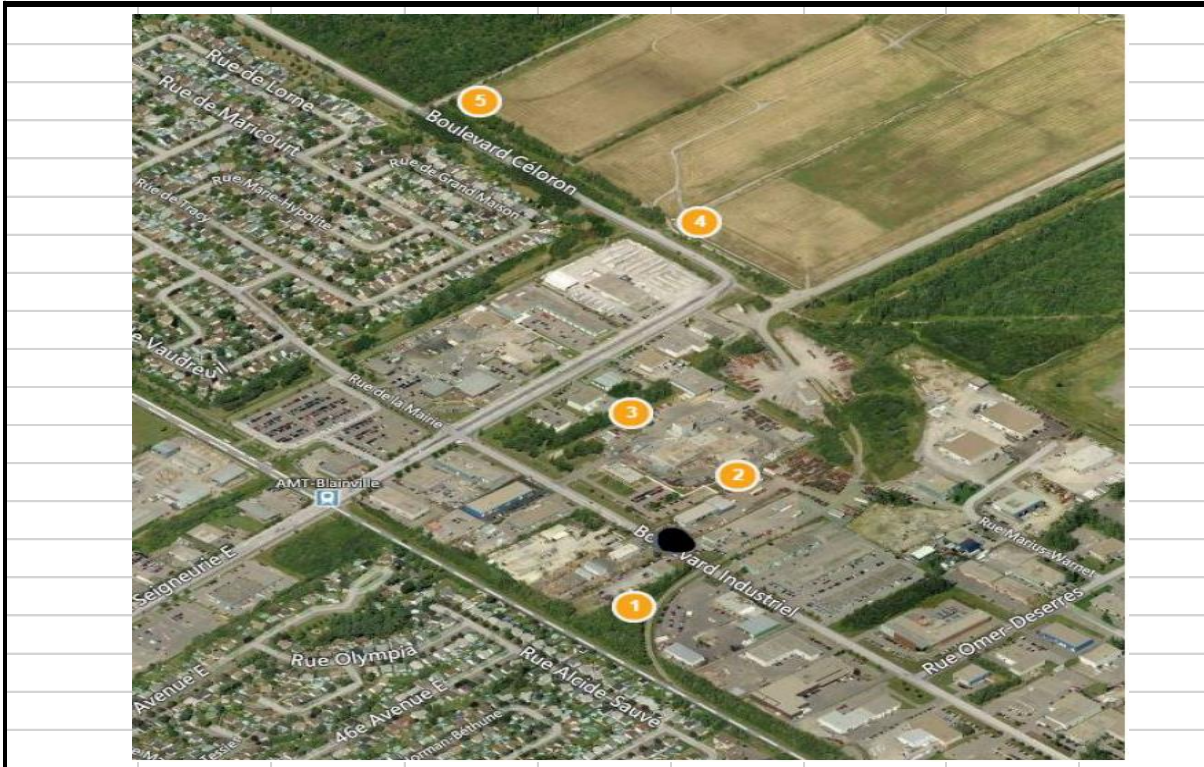
RÉSULTATS

PÉRIODE	L _{eq, h} dBA	L _{1%} dBA	L _{10%} dBA	L _{50%} dBA	L _{90%} dBA	L _{95%} dBA	L _{99%} dBA
00:00-01:00	49,5	56,3	51,3	48,2	46,4	45,9	45,1
01:00-02:00	48,3	54,9	49,8	47,4	45,5	45,0	44,1
02:00-03:00	46,9	54,0	47,6	46,1	45,0	44,7	44,0
03:00-04:00	48,1	54,1	49,6	47,4	45,6	45,2	44,3
04:00-05:00	51,0	58,0	52,4	49,7	47,6	47,1	45,9
05:00-06:00	54,6	61,6	57,9	52,4	50,2	49,8	48,8
06:00-07:00	55,5	63,2	58,4	53,2	49,4	48,6	46,6
07:00-08:00	55,9	63,7	59,5	53,9	48,5	47,7	46,5
08:00-09:00	55,7	64,9	59,0	52,2	46,4	45,4	43,8
09:00-10:00	55,6	64,8	58,5	51,4	46,4	45,6	43,6
10:00-11:00	54,9	63,9	58,0	50,8	45,8	44,8	42,4
11:00-12:00							
12:00-13:00							
13:00-14:00							
14:00-15:00							
15:00-16:00							
16:00-17:00							
17:00-18:00							
18:00-19:00							
19:00-20:00							
20:00-21:00							
21:00-22:00							
22:00-23:00							
23:00-24:00							

NOM DES OPÉRATEURS	SIGNATURES
Nicolas Véronneau	

PROJET :	Stablex , Blainville	RELEVÉ :	P5
		DATE :	07/05/2015
ENDROIT :	760, blvd industriel à Blainville	DÉBUT :	10h58
	Champs le plus éloigné près du quartier résidentiel	FIN :	13h13
SONOMÈTRE / N.S. :	Soft dB Concerto	ÉTALONNAGE INITIAL :	93,8
ÉTALONNEUR / N.S. :	B&K Type 4231	ÉTALONNAGE FINAL :	93,8
REMARQUES :			

CROQUIS



NOM DES OPÉRATEURS	SIGNATURES
Nicolas Véronneau	

PROJET :	Stablex , Blainville	RELEVÉ :	P5
		DATE :	07/05/2015
ENDROIT :	760, blvd industriel Blainville	DÉBUT :	11h00
		FIN :	0h00

RÉSULTATS

PÉRIODE	L _{eq, h} dBA	L _{1%} dBA	L _{10%} dBA	L _{50%} dBA	L _{90%} dBA	L _{95%} dBA	L _{99%} dBA
00:00-01:00							
01:00-02:00							
02:00-03:00							
03:00-04:00							
04:00-05:00							
05:00-06:00							
06:00-07:00							
07:00-08:00							
08:00-09:00							
09:00-10:00							
10:00-11:00							
11:00-12:00	51,9	59,8	55,0	48,2	44,2	43,5	42,4
12:00-13:00	50,3	58,2	53,3	47,7	44,1	43,5	42,5
13:00-14:00	52,8	60,5	55,8	49,5	45,4	44,8	43,8
14:00-15:00	52,9	61,3	55,3	48,9	44,7	43,9	42,7
15:00-16:00	52,7	59,8	55,6	50,3	45,6	44,5	43,0
16:00-17:00	53,2	59,8	56,3	51,6	46,7	45,7	43,6
17:00-18:00	53,4	59,1	56,2	52,3	47,5	46,4	44,6
18:00-19:00	51,9	57,6	54,9	50,4	45,4	44,6	43,4
19:00-20:00	49,4	55,5	52,9	47,4	43,5	43,1	42,1
20:00-21:00	49,4	56,1	52,9	47,0	43,6	43,1	42,2
21:00-22:00	50,4	56,6	53,1	46,8	43,5	43,0	42,1
22:00-23:00	47,6	54,6	50,9	44,9	42,2	41,6	40,6
23:00-24:00	46,1	54,5	49,0	42,1	40,5	40,1	39,4

NOM DES OPÉRATEURS	SIGNATURES
Nicolas Véronneau	

PROJET :	Stablex , Blainville	RELEVÉ :	P5
		DATE :	08/05/2015
ENDROIT :	760, blvd industriel Blainville	DÉBUT :	0h00
		FIN :	11h00

RÉSULTATS

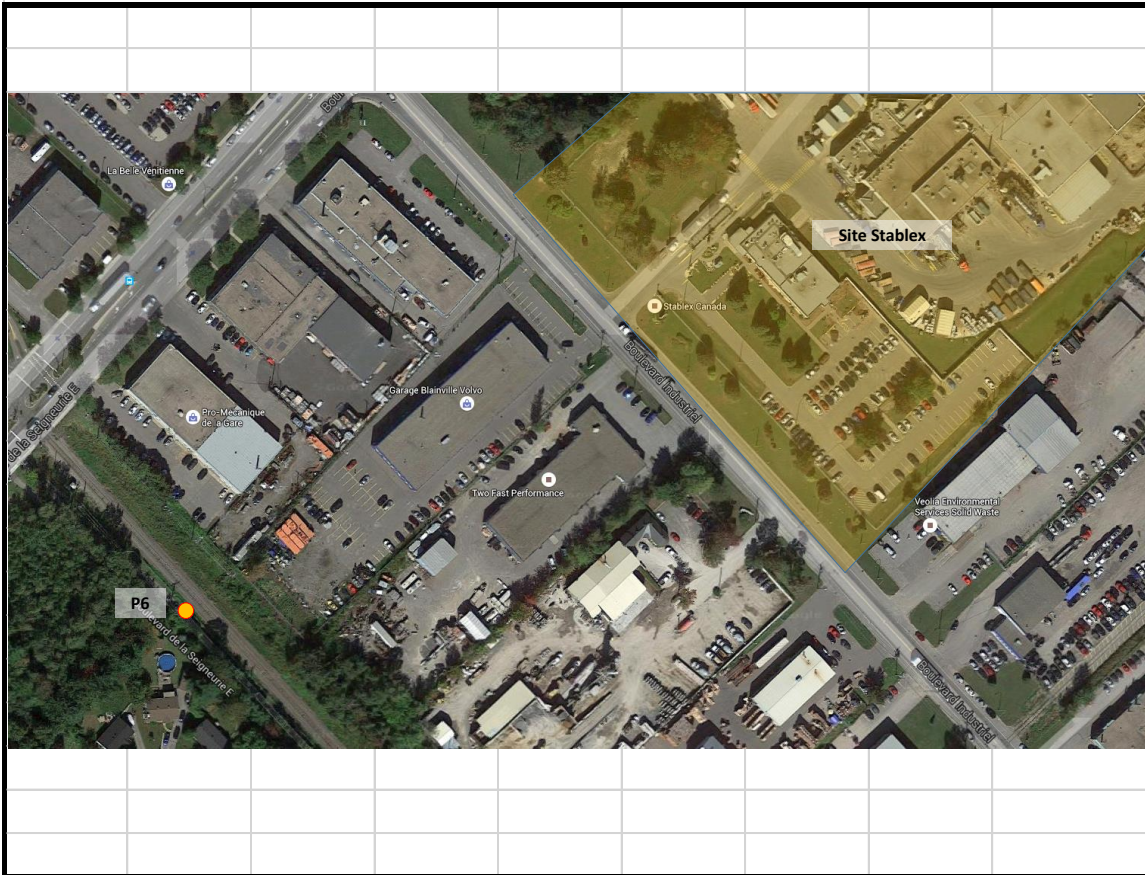
PÉRIODE	L_{eq, h} dBA	L_{1%} dBA	L_{10%} dBA	L_{50%} dBA	L_{90%} dBA	L_{95%} dBA	L_{99%} dBA
00:00-01:00	44,1	53,1	47,2	40,6	39,1	38,7	38,1
01:00-02:00	42,7	51,9	42,5	40,6	39,4	39,0	38,2
02:00-03:00	42,1	51,1	42,6	40,2	38,9	38,6	37,7
03:00-04:00	43,6	51,1	45,0	42,6	39,6	39,1	38,3
04:00-05:00	47,1	53,4	48,8	46,0	43,8	43,2	42,2
05:00-06:00	51,0	56,6	53,8	49,8	46,7	46,0	45,1
06:00-07:00	51,7	57,3	53,8	50,6	47,6	46,5	44,6
07:00-08:00	51,7	57,9	54,3	50,5	47,1	46,2	43,5
08:00-09:00	52,2	59,0	55,0	50,4	46,1	44,8	42,9
09:00-10:00	49,3	57,1	52,6	46,7	42,0	41,2	40,1
10:00-11:00	49,3	57,4	52,6	46,3	41,5	40,7	39,4
11:00-12:00							
12:00-13:00							
13:00-14:00							
14:00-15:00							
15:00-16:00							
16:00-17:00							
17:00-18:00							
18:00-19:00							
19:00-20:00							
20:00-21:00							
21:00-22:00							
22:00-23:00							
23:00-24:00							

NOM DES OPÉRATEURS	SIGNATURES
Nicolas Véronneau	

Période du 10 au 11 septembre 2015

PROJET :	Stablex	RELEVÉ :	24h
		DATE :	10/11-09-2015
ENDROIT :	Point P6 (sud de Stablex)	DÉBUT :	11:00
		FIN :	15:30
SONOMÈTRE / N.S. :	Soft dB, Concerto	ÉTALONNAGE INITIAL :	93,8
ÉTALONNEUR / N.S. :	BSWA CA111 sound calibrator	ÉTALONNAGE FINAL :	93,8
REMARQUES :			

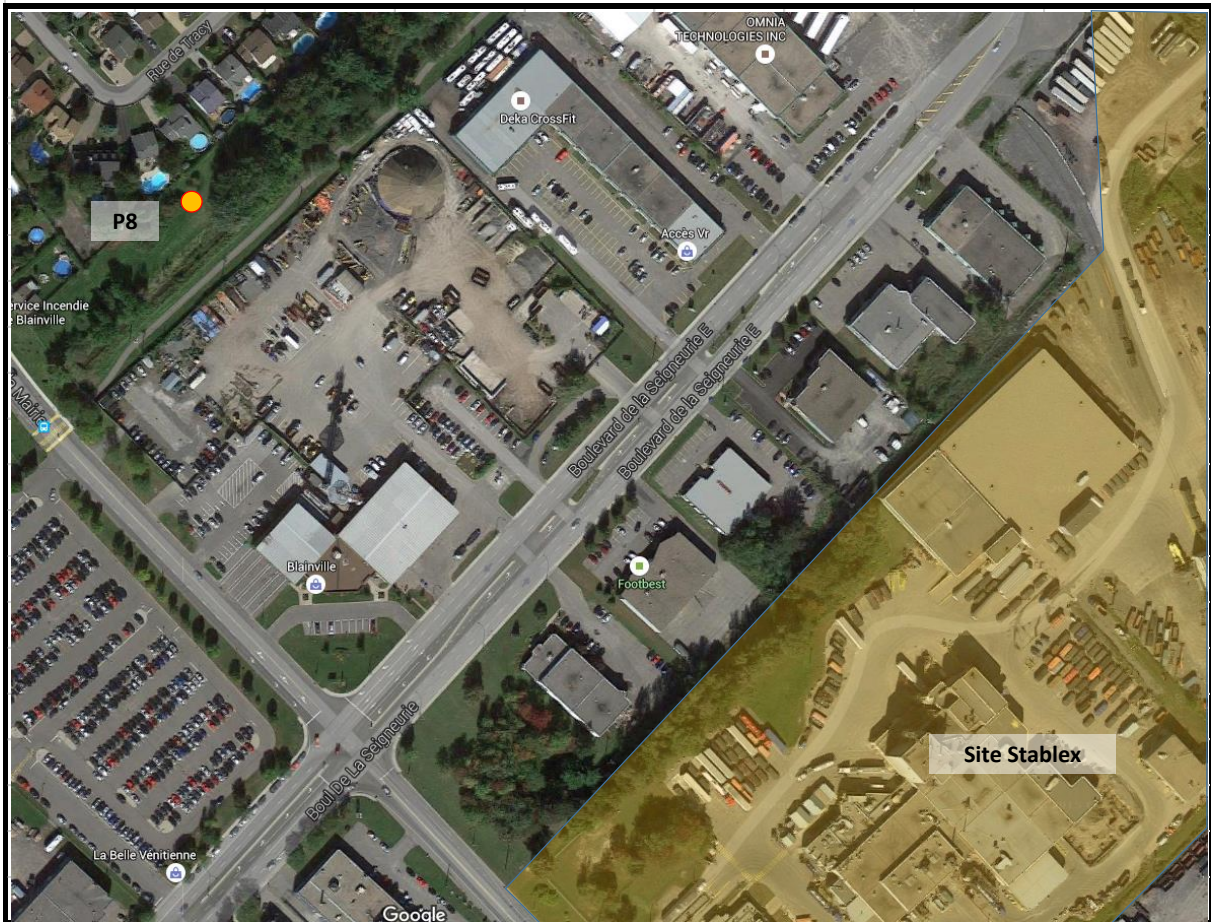
CROQUIS



NOM DES OPÉRATEURS	SIGNATURES
Pierre-Claude Ostiguy	

PROJET :	Stablex	RELEVÉ :	24h
		DATE :	10/11-09-2015
ENDROIT :	Point P8 (ouest de Stablex)	DÉBUT :	10h45
		FIN :	3h18
SONOMÈTRE / N.S. :	Soft dB, Alto	ÉTALONNAGE INITIAL :	93,8
ÉTALONNEUR / N.S. :	BSWA CA111 sound calibrator	ÉTALONNAGE FINAL :	93,8
REMARQUES :			

CROQUIS



NOM DES OPÉRATEURS	SIGNATURES
Pierre-Claude Ostiguy	

PROJET :	Stablex					RELEVÉ :	24h
						DATE :	10-09-2015
ENDROIT :	P8					DÉBUT :	10:00
	Niveaux sonores partiellement consignés					FIN :	00:00

RÉSULTATS

PÉRIODE	L _{eq, h} dBA	L _{1%} dBA	L _{10%} dBA	L _{50%} dBA	L _{90%} dBA	L _{95%} dBA	L _{99%} dBA
00:00-01:00							
01:00-02:00							
02:00-03:00							
03:00-04:00							
04:00-05:00							
05:00-06:00							
06:00-07:00							
07:00-08:00							
08:00-09:00							
09:00-10:00							
10:00-11:00	48,8	55,9	51,1	47,1	45,4	44,9	44,3
11:00-12:00	48,4	56,2	50,8	45,7	43,5	43,0	42,3
12:00-13:00	44,8	48,5	46,4	44,3	42,7	42,4	41,8
13:00-14:00	48,3	55,9	50,1	47,1	45,5	45,1	44,7
14:00-15:00	49,0	56,6	51,7	47,0	43,6	43,0	42,1
15:00-16:00	46,3	52,6	48,4	45,3	42,4	41,6	40,7
16:00-17:00	45,4	48,6	46,8	45,2	43,8	43,3	42,5
17:00-18:00	45,6	48,7	46,6	45,3	44,1	43,6	42,9
18:00-19:00	46,1	49,9	47,4	45,1	44,0	43,7	43,1
19:00-20:00	46,3	48,3	47,4	46,1	44,8	44,6	44,1
20:00-21:00	48,5	50,1	49,4	48,3	47,3	47,1	46,4
21:00-22:00	47,6	49,2	48,5	47,5	46,4	45,8	45,0
22:00-23:00	45,5	47,0	46,3	45,4	44,5	44,3	43,5
23:00-24:00	44,8	47,2	45,6	44,6	43,8	43,5	43,0

PROJET :	Stablex	RELEVÉ :	24h
		DATE :	11-09-2015
ENDROIT :	Point P8	DÉBUT :	00:00
		FIN :	03:00

RÉSULTATS

	L_{eq, h}	L_{1%}	L_{10%}	L_{50%}	L_{90%}	L_{95%}	L_{99%}
PÉRIODE	dB(A)	dB(A)	dB(A)	dB(A)	dB(A)	dB(A)	dB(A)
00:00-01:00	45,0	48,8	46,3	44,6	43,9	43,7	43,2
01:00-02:00	43,6	46,2	44,6	43,3	42,4	42,2	41,7
02:00-03:00	44,1	45,7	45,0	44,1	42,9	42,6	42,0
03:00-04:00	42,9	44,3	43,5	42,6	41,8	41,6	41,3
04:00-05:00							
05:00-06:00							
06:00-07:00							
07:00-08:00							
08:00-09:00							
09:00-10:00							
10:00-11:00							
11:00-12:00							
12:00-13:00							
13:00-14:00							
14:00-15:00							
15:00-16:00							
16:00-17:00							
17:00-18:00							
18:00-19:00							
19:00-20:00							
20:00-21:00							
21:00-22:00							
22:00-23:00							
23:00-24:00							

PROJET :	Stablex	RELEVÉ :	24h
		DATE :	10-09-2015
ENDROIT :	Point de mesure P6	DÉBUT :	11:00
		FIN :	00:00

RÉSULTATS

	L_{eq, h}	L_{1%}	L_{10%}	L_{50%}	L_{90%}	L_{95%}	L_{99%}
PÉRIODE	dB(A)	dB(A)	dB(A)	dB(A)	dB(A)	dB(A)	dB(A)
00:00-01:00							
01:00-02:00							
02:00-03:00							
03:00-04:00							
04:00-05:00							
05:00-06:00							
06:00-07:00							
07:00-08:00							
08:00-09:00							
09:00-10:00							
10:00-11:00							
11:00-12:00	52,1	59,7	54,7	49,3	45,9	45,2	43,8
12:00-13:00	49,8	56,4	52,2	48,3	45,4	44,6	43,6
13:00-14:00	51,2	58,6	54,1	48,6	44,9	44,1	42,4
14:00-15:00	51,1	58,8	53,6	48,9	46,2	45,7	44,8
15:00-16:00	51,9	59,6	54,3	49,7	46,6	46,0	44,2
16:00-17:00	52,9	60,8	55,0	50,9	47,6	46,9	45,6
17:00-18:00	53,7	62,1	55,6	51,3	47,9	47,1	45,6
18:00-19:00	51,8	58,7	54,2	50,1	46,9	46,2	44,9
19:00-20:00	49,3	54,0	51,7	48,2	45,5	45,0	44,0
20:00-21:00	49,5	53,1	50,9	49,0	47,6	47,2	45,9
21:00-22:00	49,4	52,8	50,7	48,9	47,4	47,0	46,2
22:00-23:00	48,9	51,9	50,0	48,5	47,4	47,1	46,4
23:00-24:00	47,7	50,2	48,6	47,4	46,6	46,3	45,7

PROJET :	Stablex	RELEVÉ :	24h
		DATE :	11-09-2015
ENDROIT :	Point de mesure P6	DÉBUT :	00:00
		FIN :	16:00

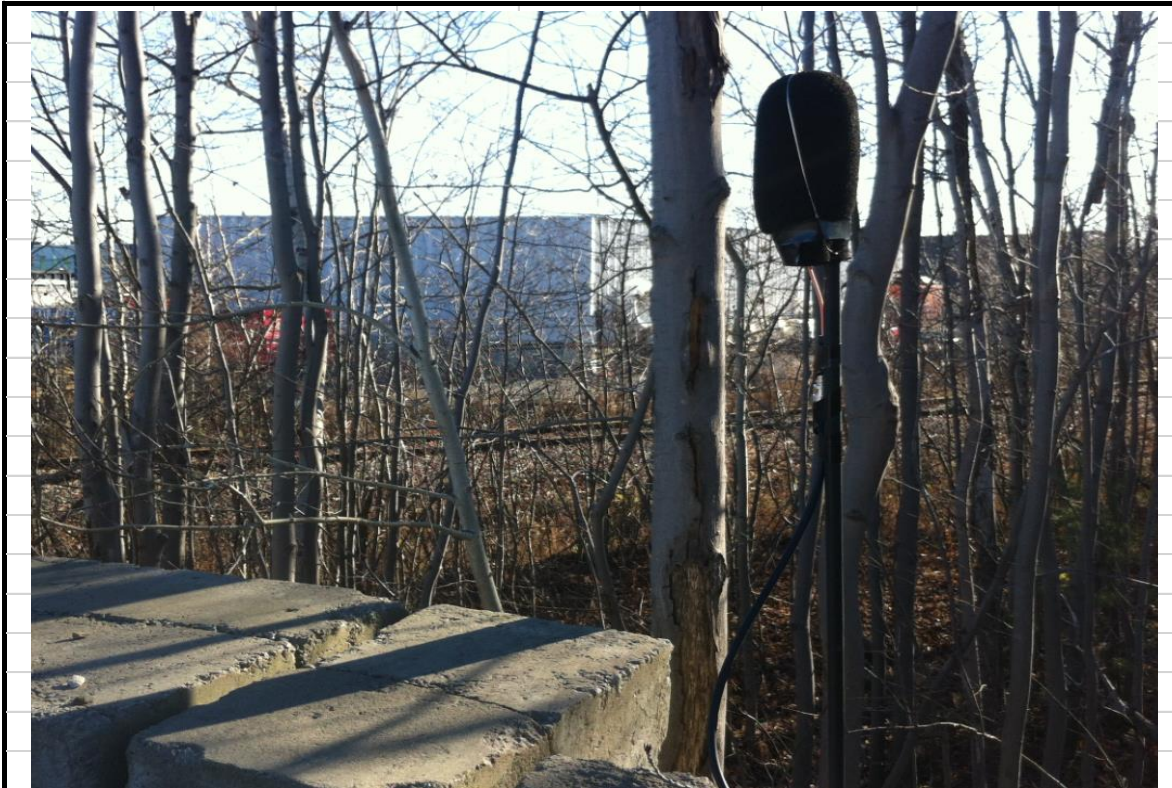
RÉSULTATS

	L_{eq, h}	L_{1%}	L_{10%}	L_{50%}	L_{90%}	L_{95%}	L_{99%}
PÉRIODE	dBA	dBA	dBA	dBA	dBA	dBA	dBA
00:00-01:00	46,5	48,5	47,2	46,4	45,5	45,3	44,8
01:00-02:00	46,3	48,6	47,0	46,1	45,2	44,9	44,2
02:00-03:00	46,1	48,2	46,9	46,0	45,0	44,7	44,2
03:00-04:00	44,5	47,0	45,4	44,4	43,5	43,3	42,7
04:00-05:00	43,9	48,5	45,1	43,2	42,1	41,8	40,8
05:00-06:00	47,0	52,4	49,6	45,6	43,0	42,5	41,7
06:00-07:00	48,2	54,7	50,5	46,6	44,1	43,6	42,4
07:00-08:00	49,9	55,8	52,0	48,7	45,5	44,9	44,0
08:00-09:00	53,5	59,3	55,7	52,3	49,9	49,5	48,5
09:00-10:00	53,9	60,3	56,2	52,5	50,2	49,7	48,2
10:00-11:00	54,0	60,3	55,9	52,4	49,8	49,2	48,2
11:00-12:00	53,5	60,1	55,8	51,7	49,2	48,6	47,4
12:00-13:00	51,7	58,1	54,1	50,3	47,2	46,5	45,2
13:00-14:00	52,2	60,7	53,9	49,4	46,2	45,7	44,7
14:00-15:00	52,3	60,4	54,9	49,5	45,8	45,0	43,8
15:00-16:00	52,7	60,9	56,2	49,3	45,3	44,6	43,5
16:00-17:00							
17:00-18:00							
18:00-19:00							
19:00-20:00							
20:00-21:00							
21:00-22:00							
22:00-23:00							
23:00-24:00							

Période du 21 au 24 novembre 2015

PROJET :	Stablex	RELEVÉ :	P1
		DATE :	
ENDROIT :	P1 (près du chemin de fer)	DÉBUT :	
		FIN :	
SONOMÈTRE / N.S. :	SoftdB, Concerto	ÉTALONNAGE INITIAL :	93,8
ÉTALONNEUR / N.S. :	BSWA CA111 sound calibrator	ÉTALONNAGE FINAL :	93,8
REMARQUES :	Mesures du 21 au 22 Novembre 2015		

CROQUIS



NOM DES OPÉRATEURS	SIGNATURES
Marc Poirier	

PROJET :	Stablex					RELEVÉ :	P1
						DATE :	21/11/2015
ENDROIT :	P1 (près du chemin de fer)					DÉBUT :	00:00
						FIN :	00:00

RÉSULTATS

	$L_{eq, h}$	$L_{1\%}$	$L_{10\%}$	$L_{50\%}$	$L_{90\%}$	$L_{95\%}$	$L_{99\%}$
PÉRIODE	dBA	dBA	dBA	dBA	dBA	dBA	dBA
00:00-01:00	44,3	46,5	45,2	44,1	42,9	42,5	41,7
01:00-02:00	48	48,4	45,3	43,7	42,4	42	41,3
02:00-03:00	42,8	45,8	44,2	42,4	41,1	40,7	39,5
03:00-04:00	41,7	44,6	42,9	41,2	40	39,7	39,1
04:00-05:00	40,6	44,6	42,1	40	38,6	38,2	37,6
05:00-06:00	40,2	43,2	41,6	39,9	38,3	38	37,2
06:00-07:00	41,8	45,5	42,9	41,3	40,2	39,9	39,2
07:00-08:00	45	51,1	45,4	43,6	41,4	40,8	40
08:00-09:00	47,6	51	49,2	47,3	44,5	44	43
09:00-10:00	52,9	51,9	48	46,1	41,8	40,8	39,7
10:00-11:00	48,2	55,8	44,7	41	38,4	37,9	36,9
11:00-12:00	53,4	52,2	43,4	39,7	37,9	37,4	36,1
12:00-13:00	46,5	49,5	42,2	38,7	36,7	36,2	35,5
13:00-14:00	54	51,2	43,6	39,4	36,5	35,7	34,5
14:00-15:00	50,3	51,5	45,4	41,2	37,1	36,1	34,6
15:00-16:00	43,7	48,3	45,4	43	40,6	39,8	38
16:00-17:00	53,1	53,2	47,4	42,3	39,9	39,4	38,2
17:00-18:00	48,2	50,9	46	43,5	41,5	41	39,9
18:00-19:00	53,6	52,2	47,2	44,9	43,3	42,9	41,9
19:00-20:00	48,9	51	47,3	45,2	43,6	43,2	42,4
20:00-21:00	53,9	55,1	47,2	45	43,6	43,3	42,6
21:00-22:00	45,8	49	46,7	44,9	43,6	43,2	42,5
22:00-23:00	50	49,1	47,5	45,8	44,4	44	43,3
23:00-24:00	46,7	49,3	48	46,4	45,1	44,8	44,1
NOM DES OPÉRATEURS					SIGNATURES		
Marc Poirier							

PROJET :	Stablex	RELEVÉ :	P1
		DATE :	22/11/2015
ENDROIT :	P1 (près du chemin de fer)	DÉBUT :	00:00
		FIN :	00:00

RÉSULTATS

	L_{eq, h}	L_{1%}	L_{10%}	L_{50%}	L_{90%}	L_{95%}	L_{99%}
PÉRIODE	dB(A)	dB(A)	dB(A)	dB(A)	dB(A)	dB(A)	dB(A)
00:00-01:00	45,8	48,4	47,1	45,6	44,4	44,1	43,4
01:00-02:00	45,4	47,8	46,6	45,1	43,8	43,4	42,7
02:00-03:00	44,7	47,4	46,2	44,7	41,6	39,7	37,8
03:00-04:00	39,7	43,8	41,2	38,9	37,7	37,4	37
04:00-05:00	40,6	45,5	42,2	39,2	37,5	37,2	36,3
05:00-06:00	39,6	44,6	41,5	38,8	37,2	36,8	36,2
06:00-07:00	39,8	45	41,1	38,8	37,5	37,2	36,5
07:00-08:00	45,8	53,7	48	43,7	38,9	38,4	37,6
08:00-09:00	51,3	61,5	53,9	44,5	43,1	42,8	42,2
09:00-10:00	54,7	60,9	54,6	48,6	45,2	44,7	44,1
10:00-11:00	51,8	57,3	52,5	47,9	46	45,4	44,3
11:00-12:00	54,4	56,3	50,4	47,3	45,7	45,4	44,6
12:00-13:00	51,5	55	50,9	48,1	46,7	46,4	45,8
13:00-14:00	54,1	57,6	53,2	48,9	46,6	46,2	45,6
14:00-15:00	51,5	55,8	51,9	48,1	46,3	45,9	45
15:00-16:00	47,7	53,2	49,1	46,6	45,3	44,9	44,3
16:00-17:00	55	57,2	55,3	49,5	45	44,6	44,1
17:00-18:00	55,3	56,7	55,8	54,7	53,5	53,1	52,1
18:00-19:00	56,8	58,7	56,3	55,2	53,8	53,2	48,5
19:00-20:00	50,2	51,2	48	46,4	45,3	45	44,4
20:00-21:00	52,9	53	46,4	44,7	43	42,5	41,6
21:00-22:00	46,1	50,3	46,7	44,6	43	42,6	41,8
22:00-23:00	47,5	49,3	45,2	43,1	41,7	41,3	40,3
23:00-24:00	43,4	47,6	44,8	42,8	41,2	40,8	40,2
	NOM DES OPÉRATEURS			SIGNATURES			
	Marc Poirier						

PROJET :	Stablex	RELEVÉ :	P4
		DATE :	
ENDROIT :	P4 (sur le site)	DÉBUT :	
		FIN :	
SONOMÈTRE / N.S. :	SoftdB, Concerto	ÉTALONNAGE INITIAL :	93,8
ÉTALONNEUR / N.S. :	BSWA CA111 sound calibrator	ÉTALONNAGE FINAL :	93,8
REMARQUES :	Mesures du 21 au 22 Novembre 2015		

CROQUIS

PROJET :	Stablex	RELEVÉ :	P4
		DATE :	21/11/2015
ENDROIT :	P1 (près du chemin de fer)	DÉBUT :	00:00
		FIN :	00:00

RÉSULTATS

	L_{eq, h}	L_{1%}	L_{10%}	L_{50%}	L_{90%}	L_{95%}	L_{99%}	
PÉRIODE	dBA	dBA	dBA	dBA	dBA	dBA	dBA	
00:00-01:00	48,5	57,2	52,9	44,3	42	41,6	40,9	
01:00-02:00	46,3	56,4	47,3	42,5	40,7	40,4	39,6	
02:00-03:00	46,1	56,9	47,5	42,2	40,5	40,1	39,4	
03:00-04:00	44,6	55,3	45,5	41,2	39,5	39,2	38,6	
04:00-05:00	43,7	55,5	42,6	40,1	38,7	38,3	37,7	
05:00-06:00	43,5	53,1	43,6	41	39,3	38,9	38	
06:00-07:00	47,9	58,1	50,4	43,7	41,7	41,3	40,6	
07:00-08:00	52,2	60,5	56,4	48,5	45,3	44,7	43,6	
08:00-09:00	52,4	60,7	56,8	48,6	43,5	42,9	41,8	
09:00-10:00	53,3	60,5	57,4	50,2	43,7	42,8	40,9	
10:00-11:00	53,4	60,4	57,5	50,7	42,7	41,6	39,9	
11:00-12:00	52,5	59,9	56,8	49,4	40,2	38,7	36,9	
12:00-13:00	51,9	59,4	56,3	48,5	39,8	38,4	35,9	
13:00-14:00	51,2	59,6	55,6	48,1	39,7	38,4	36,8	
14:00-15:00	49,4	56,8	54	45,6	37,6	36,4	34,7	
15:00-16:00	51,6	60	56,2	47,6	39,9	39	37,4	
16:00-17:00	51,5	58,9	55,9	48,8	40,2	39,1	37,9	
17:00-18:00	48,7	56,6	53	44,8	40,2	39,4	38,5	
18:00-19:00	47,7	55,9	52,1	43,1	40,1	39,7	38,9	
19:00-20:00	46,8	54,7	51,3	42,2	39,4	39	38,3	
20:00-21:00	45,9	54,6	50,5	41,6	39,2	38,8	38,2	
21:00-22:00	45,1	54	49,2	41,8	40,2	39,8	39,1	
22:00-23:00	47	55,1	50,8	43,8	41,9	41,6	40,8	
23:00-24:00	46,3	54,2	50,3	43,7	42,3	42	41,4	
	NOM DES OPÉRATEURS				SIGNATURES			
	Marc Poirier							

PROJET :	Stablex	RELEVÉ :	P4
		DATE :	22/11/2015
ENDROIT :	P1 (près du chemin de fer)	DÉBUT :	00:00
		FIN :	00:00

RÉSULTATS

	L_{eq, h}	L_{1%}	L_{10%}	L_{50%}	L_{90%}	L_{95%}	L_{99%}
PÉRIODE	dBA	dBA	dBA	dBA	dBA	dBA	dBA
00:00-01:00	45,5	54,1	49,2	42,2	40,3	39,9	39,4
01:00-02:00	43	53,2	45,4	40,1	38,5	38,1	37,3
02:00-03:00	43,8	53,9	45,6	41,6	39,4	38,9	38,1
03:00-04:00	46,2	54,4	48,2	43,2	40,5	40	38,9
04:00-05:00	46,4	56	48,2	43,4	40,9	40,4	39,6
05:00-06:00	45,2	53,4	46,9	43,4	41,2	40,8	40,1
06:00-07:00	46,6	55	48,7	44,6	42,6	42,1	40,9
07:00-08:00	50,7	60	54,4	45,9	43,1	42,6	41,9
08:00-09:00	53,8	61,6	57,3	50,9	47,4	46,3	45,1
09:00-10:00	54	61,3	58	51,2	47,1	46,3	44,7
10:00-11:00	53,6	60,8	57,7	51	46,6	46,1	44,7
11:00-12:00	54,8	61,8	58,7	52,6	47,7	47	45,4
12:00-13:00	54,8	61,7	58,7	52,4	46,9	46,1	44,3
13:00-14:00	54,5	61,2	58,5	52,4	47,1	46,1	44,4
14:00-15:00	54,2	60,9	58,4	52,1	45,3	44,6	42,6
15:00-16:00	54,2	61,1	58,3	51,6	44,6	43,2	41,3
16:00-17:00	54,1	61,1	58	51,6	45,6	44,8	43,7
17:00-18:00	53,1	60,6	57,4	50,1	43	41,6	39,2
18:00-19:00	50	58,1	54,5	45,2	39,1	38,4	37,2
19:00-20:00	49,7	58,8	54,5	43,3	35,2	34,3	33,3
20:00-21:00	48,8	57,6	54,3	42,3	34,7	33,8	32,6
21:00-22:00	48,4	57,9	54,2	39,9	34,1	33,5	32,3
22:00-23:00	47,6	57,5	52,6	39	34,2	33,6	32,5
23:00-24:00	44,3	56,1	46,6	34,1	32,1	31,8	31,3
	NOM DES OPÉRATEURS				SIGNATURES		
	Marc Poirier						

PROJET :	Stablex	RELEVÉ :	P8
		DATE :	
ENDROIT :	P8 (Résidences Nord-Ouest)	DÉBUT :	
		FIN :	
SONOMÈTRE / N.S. :	SoftdB, Concerto	ÉTALONNAGE INITIAL :	93,8
ÉTALONNEUR / N.S. :	BSWA CA111 sound calibrator	ÉTALONNAGE FINAL :	93,8
REMARQUES :	Mesures du 21 au 24 Novembre 2015		

CROQUIS



NOM DES OPÉRATEURS	SIGNATURES
Marc Poirier	

PROJET :	Stablex					RELEVÉ :	P8
						DATE :	21/11/2015
ENDROIT :	P8 (Résidences Nord-Ouest)					DÉBUT :	00:00
						FIN :	00:00

RÉSULTATS

	L_{eq, h}	L_{1%}	L_{10%}	L_{50%}	L_{90%}	L_{95%}	L_{99%}
PÉRIODE	dB(A)	dB(A)	dB(A)	dB(A)	dB(A)	dB(A)	dB(A)
00:00-01:00	45,5	54,1	49,2	42,2	40,3	39,9	39,4
01:00-02:00	43	53,2	45,4	40,1	38,5	38,1	37,3
02:00-03:00	43,8	53,9	45,6	41,6	39,4	38,9	38,1
03:00-04:00	46,2	54,4	48,2	43,2	40,5	40	38,9
04:00-05:00	46,4	56	48,2	43,4	40,9	40,4	39,6
05:00-06:00	45,2	53,4	46,9	43,4	41,2	40,8	40,1
06:00-07:00	46,6	55	48,7	44,6	42,6	42,1	40,9
07:00-08:00	50,7	60	54,4	45,9	43,1	42,6	41,9
08:00-09:00	53,8	61,6	57,3	50,9	47,4	46,3	45,1
09:00-10:00	54	61,3	58	51,2	47,1	46,3	44,7
10:00-11:00	53,6	60,8	57,7	51	46,6	46,1	44,7
11:00-12:00	54,8	61,8	58,7	52,6	47,7	47	45,4
12:00-13:00	54,8	61,7	58,7	52,4	46,9	46,1	44,3
13:00-14:00	54,5	61,2	58,5	52,4	47,1	46,1	44,4
14:00-15:00	54,2	60,9	58,4	52,1	45,3	44,6	42,6
15:00-16:00	54,2	61,1	58,3	51,6	44,6	43,2	41,3
16:00-17:00	54,1	61,1	58	51,6	45,6	44,8	43,7
17:00-18:00	53,1	60,6	57,4	50,1	43	41,6	39,2
18:00-19:00	50	58,1	54,5	45,2	39,1	38,4	37,2
19:00-20:00	49,7	58,8	54,5	43,3	35,2	34,3	33,3
20:00-21:00	48,8	57,6	54,3	42,3	34,7	33,8	32,6
21:00-22:00	48,4	57,9	54,2	39,9	34,1	33,5	32,3
22:00-23:00	47,6	57,5	52,6	39	34,2	33,6	32,5
23:00-24:00	44,3	56,1	46,6	34,1	32,1	31,8	31,3
NOM DES OPÉRATEURS				SIGNATURES			
Marc Poirier							

PROJET :	Stablex					RELEVÉ :	P8
						DATE :	22/11/2015
ENDROIT :	P8 (Résidences Nord-Ouest)					DÉBUT :	00:00
						FIN :	23:00

RÉSULTATS

	L_{eq, h}	L_{1%}	L_{10%}	L_{50%}	L_{90%}	L_{95%}	L_{99%}
PÉRIODE	dBA	dBA	dBA	dBA	dBA	dBA	dBA
00:00-01:00	45,1	47,7	46,3	44,9	43,7	43,3	42,7
01:00-02:00	44,6	47,9	46,4	43,7	42,1	41,5	40,8
02:00-03:00	45,6	50,1	47,4	45	43,3	42,8	41,9
03:00-04:00	46,9	52,1	48,9	46,2	44,1	43,5	42,3
04:00-05:00	47,2	51,2	49,3	46,6	44,4	43,7	42,6
05:00-06:00	46,4	50	48,2	45,9	43,9	43,5	42,5
06:00-07:00	47,3	53,6	49,3	46,2	44,3	43,8	42,9
07:00-08:00	49,4	58	52,5	46,4	44	43,6	42,8
08:00-09:00	52,7	60,2	56	50,5	47,6	46,9	45,8
09:00-10:00	51,3	57,7	53,7	49,9	47,6	47	46,2
10:00-11:00	50,3	55,7	52,5	49,3	47,2	46,6	45,3
11:00-12:00	50,5	57,3	52,6	49,3	47,4	46,8	46
12:00-13:00	50,6	57,8	53,1	49,1	46,8	46,3	45,5
13:00-14:00	50,9	59	52,8	48,8	46,3	45,9	44,7
14:00-15:00	48,1	54,8	50,1	46,8	44,7	44,1	43,6
15:00-16:00	47,1	53,5	48,7	46,1	44,2	43,9	43,2
16:00-17:00	48	55,6	49,6	46,7	45	44,6	43,9
17:00-18:00	47,7	57,1	49,8	45,2	42,4	41,7	40,4
18:00-19:00	44,9	54,1	46,8	41,9	39,4	39,1	38,3
19:00-20:00	41,2	47,7	44,1	39,7	37	36,5	35,8
20:00-21:00	40,3	47,5	43	38,2	36,4	35,9	34,4
21:00-22:00	42,1	52,4	43,3	38,2	36	35,6	34,7
22:00-23:00	39,9	46,4	42,6	38,3	36,5	36,1	34,9
23:00-24:00							
	NOM DES OPÉRATEURS				SIGNATURES		
	Marc Poirier						

PROJET :	Stablex	RELEVÉ :	P8
		DATE :	23/11/2015
ENDROIT :	P8 (Résidences Nord-Ouest)	DÉBUT :	10:00
		FIN :	00:00

RÉSULTATS

	L_{eq, h}	L_{1%}	L_{10%}	L_{50%}	L_{90%}	L_{95%}	L_{99%}
PÉRIODE	dB(A)	dB(A)	dB(A)	dB(A)	dB(A)	dB(A)	dB(A)
00:00-01:00							
01:00-02:00							
02:00-03:00							
03:00-04:00							
04:00-05:00							
05:00-06:00							
06:00-07:00							
07:00-08:00							
08:00-09:00							
09:00-10:00							
10:00-11:00	46	53,4	48,2	44	41,4	40,7	39,5
11:00-12:00	52,9	56,3	48,2	42,2	22,3	22,3	22,1
12:00-13:00	52,9	34,2	25,5	22,8	22,5	22,4	22,3
13:00-14:00	47,8	42,7	29,7	22,8	22,5	22,5	22,3
14:00-15:00	52,5	52,5	46,5	42,4	22,9	22,7	22,5
15:00-16:00	49,9	56,6	50,2	45,8	42,3	41,6	39,8
16:00-17:00	47,1	54,2	49,4	45,3	42,4	41,8	40,6
17:00-18:00	47,1	54,4	49,4	45,2	42,1	41,4	40,3
18:00-19:00	45,9	54,2	48,6	43,1	40,5	40	39,1
19:00-20:00	43,8	51,3	46,3	42,2	39,4	38,9	37,7
20:00-21:00	42,4	49,4	44,7	41,1	39	38,5	37,5
21:00-22:00	46,3	54,6	47,8	42,7	40,3	39,6	38,4
22:00-23:00	47,6	53,9	47,7	44,5	42,8	42,4	41,7
23:00-24:00	45,5	56	45,8	42,9	41,2	40,9	40
	NOM DES OPÉRATEURS			SIGNATURES			
	Marc Poirier						

PROJET :	Stablex	RELEVÉ :	P8
		DATE :	24/11/2015
ENDROIT :	P8 (Résidences Nord-Ouest)	DÉBUT :	00:00
		FIN :	16:00

RÉSULTATS

	L_{eq, h}	L_{1%}	L_{10%}	L_{50%}	L_{90%}	L_{95%}	L_{99%}
PÉRIODE	dBA	dBA	dBA	dBA	dBA	dBA	dBA
00:00-01:00	42	50,9	41,9	38,7	36,9	36,5	35,5
01:00-02:00	40,7	43,9	42	40,4	39,1	38,7	38,1
02:00-03:00	41,4	43,7	42,8	41,2	39,9	39,5	38,6
03:00-04:00	41,8	44,5	43,2	41,6	40,3	40	39,3
04:00-05:00	44,1	47,2	44,8	42,9	41,3	41	40,3
05:00-06:00	43,9	48,3	45,3	43,1	41,7	41,3	40,5
06:00-07:00	45,1	51,6	46,3	44,2	42,6	42,1	41,2
07:00-08:00	53,3	61,5	55,8	49,7	45,6	45	43,5
08:00-09:00	48,9	56,1	50,4	47,3	45	44,5	43,5
09:00-10:00	49,3	57	50,7	47,4	45,5	44,9	43,8
10:00-11:00	53	64,2	53,3	48,3	46,3	45,7	44,2
11:00-12:00	56,1	61,8	52,6	48,3	46,5	46,2	45,4
12:00-13:00	48,1	53,2	49,2	47,1	45,6	45,2	44,2
13:00-14:00	49,3	56,4	51,4	47,4	45,2	44,9	44,1
14:00-15:00	46,8	53,8	48,7	45,5	43,7	43,2	42,2
15:00-16:00	52,8	57,4	52,1	47,6	43,5	42,8	22,2
16:00-17:00							
17:00-18:00							
18:00-19:00							
19:00-20:00							
20:00-21:00							
21:00-22:00							
22:00-23:00							
23:00-24:00							
	NOM DES OPÉRATEURS				SIGNATURES		
	Marc Poirier						

PROJET :	Stablex	RELEVÉ :	P9
		DATE :	
ENDROIT :	P9 (Coin rue Ardennais et de la licorne)	DÉBUT :	
		FIN :	
SONOMÈTRE / N.S. :	SoftdB, Concerto	ÉTALONNAGE INITIAL :	93,8
ÉTALONNEUR / N.S. :	BSWA CA111 sound calibrator	ÉTALONNAGE FINAL :	93,8
REMARQUES :	Mesures du 21 au 24 Novembre 2015		

CROQUIS



NOM DES OPÉRATEURS	SIGNATURES
Marc Poirier	

PROJET :	Stablex					RELEVÉ :	P9
						DATE :	21/11/2015
ENDROIT :	P8 (Résidences Nord-Ouest)					DÉBUT :	00:00
						FIN :	00:00

RÉSULTATS

	L_{eq, h}	L_{1%}	L_{10%}	L_{50%}	L_{90%}	L_{95%}	L_{99%}	
PÉRIODE	dB(A)	dB(A)	dB(A)	dB(A)	dB(A)	dB(A)	dB(A)	
00:00-01:00	39,7	47,4	40,7	37,2	35,7	35,4	34,9	
01:00-02:00	38,6	42	37,5	35,8	34,3	34	33,3	
02:00-03:00	36	40,3	37,4	35,4	33,7	33,3	32,1	
03:00-04:00	35,5	38,5	34,6	32,5	30,2	29,8	29,2	
04:00-05:00	32,9	36,8	34,7	32,6	30,5	29,6	28,7	
05:00-06:00	35,8	40,5	36,4	34,7	33,1	32,7	32,3	
06:00-07:00	39,9	44,4	39,8	38	36	35,3	34,4	
07:00-08:00	44	53,5	42,6	40,3	38,9	38,6	37,5	
08:00-09:00	42,7	54,3	42,5	40,3	38,8	38,3	37,7	
09:00-10:00	47,3	59,3	45,9	41,1	35,3	34,7	33,6	
10:00-11:00	44,4	57,2	43,9	36,5	34,8	34,4	33,6	
11:00-12:00	43,9	58,1	43,3	33,8	29,7	29,1	28,4	
12:00-13:00	42,7	55,5	41,7	32,7	28,7	28,1	27,3	
13:00-14:00	43,8	57,5	42,6	32,6	29,7	29,1	28,2	
14:00-15:00	47,2	58,2	45,5	32,7	29,9	29,2	28,2	
15:00-16:00	42,9	55,9	41,8	33,2	30,8	30,4	29,6	
16:00-17:00	41,9	54,9	43,1	35,1	32,9	32,4	31,7	
17:00-18:00	41,9	55	42,4	36,5	34,4	34,1	33,3	
18:00-19:00	42	54,8	40,3	34,9	33,8	33,5	32,9	
19:00-20:00	40	52,3	39,3	34,7	33,6	33,3	32,8	
20:00-21:00	37,6	43,3	36,5	35,1	34,2	34	33,5	
21:00-22:00	39,4	45,4	39,2	37,2	35,7	35,5	34,8	
22:00-23:00	42	51,1	42,7	40,5	37,9	37,3	36,4	
23:00-24:00	42,8	46,5	42,9	41,4	40,3	40	39,5	
	NOM DES OPÉRATEURS				SIGNATURES			
	Marc Poirier							

PROJET :	Stablex					RELEVÉ :	P9
						DATE :	22/11/2015
ENDROIT :	P8 (Résidences Nord-Ouest)					DÉBUT :	00:00
						FIN :	00:00

RÉSULTATS

	L_{eq, h}	L_{1%}	L_{10%}	L_{50%}	L_{90%}	L_{95%}	L_{99%}
PÉRIODE	dB(A)	dB(A)	dB(A)	dB(A)	dB(A)	dB(A)	dB(A)
00:00-01:00	40,7	43,4	41,7	40	38,5	38,2	37,5
01:00-02:00	39,8	42,8	40,2	38,5	36,8	36,2	35,4
02:00-03:00	35,8	39,9	37,5	35,2	33,7	33,3	32,5
03:00-04:00	38	45,8	40,4	36	34,1	33,8	33
04:00-05:00	41	49,8	43	37,8	35,2	34,7	33,8
05:00-06:00	40,6	46,9	42,4	38,3	36,5	36,2	35,6
06:00-07:00	45,8	56,8	48,5	40,9	38,8	38,2	37,4
07:00-08:00	51,8	62,4	54,9	41,9	40,1	39,8	39,2
08:00-09:00	54,8	64,1	58,3	51	45,7	44,4	43
09:00-10:00	52	61,4	55,7	47,7	43,8	43,2	41,8
10:00-11:00	48,6	58,2	51,5	44,9	42	41,6	40,3
11:00-12:00	49,2	57,2	52,3	47	43,8	43,3	42,2
12:00-13:00	49,7	59,2	52,7	45,9	42,5	42	41
13:00-14:00	48,6	57,8	51,5	45,3	42	41,1	39,7
14:00-15:00	46,6	57,9	48,4	42,4	40,1	39,7	38,7
15:00-16:00	47,5	59	47,8	42,8	40,3	39,7	38,6
16:00-17:00	45,3	56,4	45,6	42,2	40,7	40,4	39,7
17:00-18:00	46,4	57,9	49,2	40	37,3	36,8	36
18:00-19:00	42,5	55,7	40,8	36,7	34,8	34,3	33,6
19:00-20:00	40,1	53,8	39,2	34,5	33	32,7	32
20:00-21:00	43,3	54,6	38,7	32,4	30,8	30,4	29,6
21:00-22:00	38,4	51,1	35,6	31,5	29,8	29,3	28,4
22:00-23:00	37,3	49,3	35,4	32,1	30,3	30	28,9
23:00-24:00	38,5	45,3	33,5	31,1	29,3	28,9	28,3

NOM DES OPÉRATEURS

Marc Poirier

SIGNATURES

PROJET :	Stablex	RELEVÉ :	P9
		DATE :	23/11/2015
ENDROIT :	P8 (Résidences Nord-Ouest)	DÉBUT :	00:00
		FIN :	00:00

RÉSULTATS

	L_{eq, h}	L_{1%}	L_{10%}	L_{50%}	L_{90%}	L_{95%}	L_{99%}	
PÉRIODE	dBA	dBA	dBA	dBA	dBA	dBA	dBA	
00:00-01:00	31,2	35,4	32,7	30,7	29,1	28,7	28	
01:00-02:00	34,5	45,8	32,4	29,4	26,2	25,7	25,1	
02:00-03:00	29,1	31,7	30,3	28,7	26	25,7	24,7	
03:00-04:00	29,5	32,5	31	29,6	26,8	26,4	25,9	
04:00-05:00	34,9	35,3	30,9	29,7	27,9	27,4	26,4	
05:00-06:00	36,8	45,2	39,3	33,8	30,2	29,9	29,4	
06:00-07:00	44	53,5	46	41,5	37,4	35,9	33,1	
07:00-08:00	48	58,3	48,9	45,3	42,2	40,4	36,7	
08:00-09:00	48,2	60,4	48,4	43,7	42,2	41,9	41,2	
09:00-10:00	48,1	59,4	48,7	39,5	36,4	35,8	34,7	
10:00-11:00	45,5	57,1	47,1	41,6	38,5	37,9	36,9	
11:00-12:00	51,4	60,7	51,1	43,6	39,3	38,5	36,8	
12:00-13:00	45,7	57,5	47,7	40,3	36,8	36,1	35,1	
13:00-14:00	46,3	56,6	49,9	42,1	37,7	36,7	35,3	
14:00-15:00	46,9	58,2	49,8	41,7	36,7	35,7	34,1	
15:00-16:00	49,9	62	50,1	40,9	36,5	35,7	34,3	
16:00-17:00	48,4	60,6	49,4	39	34,8	34,1	33,4	
17:00-18:00	41,5	53,9	42,4	34,4	32	31,5	30,2	
18:00-19:00	43,6	56,8	42,8	33,9	32,2	31,8	30,9	
19:00-20:00	43,3	56,1	43,9	33,6	31,3	30,7	29,7	
20:00-21:00	41,2	55,6	36,4	31,9	30	29,3	28,3	
21:00-22:00	38,4	51	38	33	31	30,4	29,6	
22:00-23:00	37,6	45,1	38,1	32,6	29,4	28,9	27,8	
23:00-24:00	33,4	41,2	33	29,2	27	26,6	26	
	NOM DES OPÉRATEURS				SIGNATURES			
	Marc Poirier							

PROJET :	Stablex					RELEVÉ :	P9
						DATE :	24/11/2015
ENDROIT :	P8 (Résidences Nord-Ouest)					DÉBUT :	00:00
						FIN :	17:00

RÉSULTATS

	$L_{eq, h}$	$L_{1\%}$	$L_{10\%}$	$L_{50\%}$	$L_{90\%}$	$L_{95\%}$	$L_{99\%}$
PÉRIODE	dBA	dBA	dBA	dBA	dBA	dBA	dBA
00:00-01:00	32,4	39	30,6	28,7	26,2	26	25,2
01:00-02:00	33,3	42,1	36,9	28,9	27,2	26,7	25,9
02:00-03:00	28,8	31,8	29,4	28,3	26,9	26,5	26
03:00-04:00	28,7	32,7	29,8	28,4	25,4	24,9	24,4
04:00-05:00	41,2	37,6	32,6	30,2	27,6	26,9	26
05:00-06:00	34,3	38,1	34,1	32,1	31	30,7	29,9
06:00-07:00	38,5	49,4	39,4	33,3	31,7	31,4	30,5
07:00-08:00	44,4	55,8	45,8	38,8	35,7	35	32,9
08:00-09:00	47	57,6	48,1	39,6	34,9	34,2	33,5
09:00-10:00	44,2	56	45,7	38	34,7	34	32,9
10:00-11:00	51,3	63,4	53,3	42,4	35,5	34,3	33,1
11:00-12:00	44,2	56,6	46,5	40,6	34,8	34,1	32,1
12:00-13:00	47,3	58,6	46,5	38,5	33,3	32,3	30,8
13:00-14:00	48,1	60,3	50	41,7	38,8	38,4	36,9
14:00-15:00	47,6	58,7	50	42,2	38,6	37,5	36,4
15:00-16:00	48,2	59,5	48,7	42,1	37,5	36,8	35,1
16:00-17:00	52,6	59,5	52	40	36,5	36,1	35,1
17:00-18:00							
18:00-19:00							
19:00-20:00							
20:00-21:00							
21:00-22:00							
22:00-23:00							
23:00-24:00							
	NOM DES OPÉRATEURS				SIGNATURES		
	Marc Poirier						

Annexe D : Paramètres utilisés pour les sources mobiles – périodes jour, soir et nuit

Tableau 51 : Paramètres pour les simulations de semaine

	Type de source	Spectre de puissance utilisée	Scénario jour (Semaine de 6h35 à 14h15)			Scénario soir (Semaine de 14h à 22h)			Scénario nuit (Semaine de 21h30 à 6h45)		
			Qté	Taux d'utilisation	vitesse (km/h)	Qté	Taux d'utilisation	vitesse (km/h)	Qté	Taux d'utilisation	vitesse (km/h)
Lift Trucks											
Toyota Fork lift C-09 (33-432-36-603)	Fixe	Spectre typique, ref:BS5228-1 table D,7 (DB 104)	1	25%	N/A	1	25%	N/A	1	25%	N/A
Toyota Fork Lift C-10 (34-605)	Fixe	Spectre typique, ref:BS5228-1 table D,7 (DB 104)	1	25%	N/A	1	25%	N/A	1	25%	N/A
Hyster Fork Lift C-15 (496)	Fixe	Spectre typique, ref:BS5228-1 table D,7 (DB 104)	1	100%	N/A	1	100%	N/A	1	100%	N/A
Pelles											
CAT 316D E-15 (18)	Fixe	Excavator wheeled/tracked (6-25 Tons), ref: base de données Soft dB	1	100%	N/A	0	0%	N/A	0	0%	N/A
CAT 320DL E-16 (21-547)	Fixe	CAT 320C (ref: base de données Soft dB)	1	100%	N/A	0	0%	N/A	0	0%	N/A
CAT 315DL E-18 (405)	Fixe	Excavator wheeled/tracked (6-25 Tons), ref: base de données Soft dB	1	100%	N/A	1	100%	N/A	1	100%	N/A
CAT 320E E-19 (506)	Fixe	CAT 320C (ref: base de données Soft dB)	1	100%	N/A	0	0%	N/A	0	0%	N/A
Pelle - LA Hébert (petit)	Fixe	Excavator wheeled/tracked (6-25 Tons), ref: base de données Soft dB	1	100%	N/A	0	0%	N/A	0	0%	N/A
Pelle - LA Hébert (moyen)	Fixe	CAT 320C (ref: base de données Soft dB)	1	100%	N/A	0	0%	N/A	0	0%	N/A
Pelle - LA Hébert (grand)	Fixe	CAT 345BL (ref: base de données Soft dB)	1	100%	N/A	0	0%	N/A	0	0%	N/A
Chargeur											
CAT 930G Chargeur L-05 (14-397)	Fixe	Basé sur le spectre du modèle CAT 930H L-06	1	100%	N/A	0	0%	N/A	0	0%	N/A
CAT 930H Chargeur L-06 (40-558)	Fixe	Mesuré sur le site (levage)	1	100%	N/A	1	100%	N/A	1	100%	N/A
CAT Chargeur L-07	Fixe	Basé sur le spectre du modèle CAT 930H L-06	1	100%	N/A	1	100%	N/A	1	100%	N/A
Chargeur - LA Hébert	Fixe	Basé sur le spectre du modèle CAT 930H L-06	1	100%	N/A	0	0%	N/A	0	0%	N/A
Dump Trucks											
Sterling Y113064S dump truck V-20 (26)	Fixe	Mesuré sur le site (levage)	1	33%	N/A	1	33%	N/A	0	0%	N/A
	Mobile	Mesuré sur le site (source à 40km/h)	8/hr	100%	40	8/hr	100%	N/A	0	0%	N/A
Dump truck visiteur	Fixe	Basé sur le spectre du modèle Sterling V-20(levage)	1	33%	N/A	1	33%	N/A	0	0%	N/A
Roll-off											
Sterling LTS9000 roll-off V-23 (17-608)	Fixe	Mesuré sur le site (levage)	1	42%	N/A	1	42%	N/A	0	0%	N/A
Peterbilt 365HD roll-off V-26 (39-374)	Fixe	Basé sur le spectre du modèle Sterling V-37 (levage)	1	17%	N/A	1	17%	N/A	0	0%	N/A
Western star roll off V-37 (554)	Fixe	Mesuré sur le site (levage)	1	25%	N/A	1	25%	N/A	0	0%	N/A
Roll-off visiteur	Fixe	Basé sur le spectre du modèle Sterling V-23 (levage)	1	17%	N/A	1	17%	N/A	0	0%	N/A
Trucks											
Freightliner Shunter truck V-22 (15)	Mobile	Basé sur le spectre du modèle V-27(source à 40km/h)	1/hr	100%	8	1/hr	100%	8	0	0%	N/A
GMC T8500 water truck V-25 (22-452)	Fixe	Basé sur le spectre d'un Western star 4900 (camion visiteur) au ralenti	2	50%	N/A	2	50%	N/A	0	0%	N/A
	Mobile	Mesuré sur le site (source à 40km/h)	1/hr	100%	40	1/hr	100%	40	0	0%	N/A
Freightliner Shunter truck V-27 (440)	Fixe	Basé sur le spectre d'un Western star 4900 (camion visiteur) au ralenti	1	100%	N/A	1	100%	N/A	1	100%	N/A
Container Handler											
Hyster container handler V-36 (478)	Fixe	Mesuré sur le site (levage)	1	25%	N/A	1	25%	N/A	0	0%	N/A

	Type de source	Spectre de puissance utilisée	Scénario jour (Semaine de 6h35 à 14h15)			Scénario soir (Semaine de 14h à 22h)			Scénario nuit (Semaine de 21h30 à 6h45)		
			Qté	Taux d'utilisation	vitesse (km/h)	Qté	Taux d'utilisation	vitesse (km/h)	Qté	Taux d'utilisation	vitesse (km/h)
Autres équipements											
Camions hors route (35 tonnes) - LA Hébert	Fixe	Volvo A35 (ref: base de données Soft dB)	3	83%	N/A	0	0%	N/A	0	0%	N/A
CAT Bulldozer V-32 (460-461)	Mobile	CAT D6N (ref: base de données Soft dB)	1/hr	40%	2	0	0%	N/A	0	0%	N/A
Bulldozer - LA Hébert	Fixe	CAT D6N (ref: base de données Soft dB)	1	40%	N/A	0	0%	N/A	0	0%	N/A
Camions d'arrivage											
Camion visiteurs (45 et 51pieds)	Mobile	Basé sur le spectre du modèle V-37(source à 8km/h)	10/hr	100%	8	10/hr	100%	8	0	0%	N/A
Citerne	Fixe	Basé sur le spectre du modèle V-25 (source à plein régime)	1	17%	N/A	1	17%	N/A	0	0%	N/A
Train											
Train diesel	Mobile	Spectre typique, ref: Canadian Transportation agency	1	100%	5	1	100%	5	0	0%	N/A

Tableau 52 : Paramètres pour les simulations de fin de semaine*

	Type de source	Scénario jour (6h35 à 14h15)			Scénario soir (14h à 22h)			Scénario nuit (21h30 à 6h45)		
		Qté	Taux d'utilisation	vitesse (km/h)	Qté	Taux d'utilisation	vitesse (km/h)	Qté	Taux d'utilisation	vitesse (km/h)
Lift Trucks										
Toyota Fork lift C-09 (33-432-36-603)	Fixe	1	25%	N/A	1	25%	N/A	1	25%	N/A
Toyota Fork Lift C-10 (34-605)	Fixe	1	25%	N/A	1	25%	N/A	1	25%	N/A
Hyster Fork Lift C-15 (496)	Fixe	1	100%	N/A	1	100%	N/A	1	100%	N/A
Pelles										
CAT 316D E-15 (18)	Fixe	1	100%	N/A	0	0%	N/A	0	0%	N/A
CAT 320DL E-16 (21-547)	Fixe	1	100%	N/A	0	0%	N/A	0	0%	N/A
CAT 315DL E-18 (405)	Fixe	1	100%	N/A	1	100%	N/A	1	100%	N/A
CAT 320E E-19 (506)	Fixe	1	100%	N/A	0	0%	N/A	0	0%	N/A
Chargeur										
CAT 930G Chargeur L-05 (14-397)	Fixe	1	100%	N/A	1	100%	N/A	0	0%	N/A
CAT 930H Chargeur L-06 (40-558)	Fixe	1	100%	N/A	1	100%	N/A	1	100%	N/A
CAT Chargeur L-07	Fixe	1	100%	N/A	1	100%	N/A	1	100%	N/A
Dump Trucks										
Sterling Y113064S dump truck V-20 (26)	Fixe	1	33%	N/A	1	33%	N/A	0	0%	N/A
	Mobile	8/hr	100%	40	8/hr	100%	40	0	0%	N/A
Roll-off										
Sterling LTS9000 roll-off V-23 (17-608)	Fixe	1	42%	N/A	1	42%	N/A	0	0%	N/A
Peterbilt 365HD roll-off V-26 (39-374)	Fixe	1	17%	N/A	1	17%	N/A	0	0%	N/A
Western star roll off V-37 (554)	Fixe	1	25%	N/A	1	25%	N/A	0	0%	N/A
Roll-off visiteur	Fixe	1	17%	N/A	1	17%	N/A	0	0%	N/A
Trucks										
Freightliner Shunter truck V-22 (15)	Mobile	1/hr	100%	8	1/hr	100%	8	0	0%	N/A
	Fixe	2	50%	N/A	2	50%	N/A	0	0%	N/A
GMC T8500 water truck V-25 (22-452)	Mobile	1/hr	100%	40	1/hr	100%	40	0	0%	N/A
	Fixe	1	100%	N/A	1	100%	N/A	1	100%	N/A
Freightliner Shunter truck V-27 (440)	Fixe	1	100%	N/A	1	100%	N/A	1	100%	N/A
Container Handler										
Hyster container handler V-36 (478)	Fixe	1	25%	N/A	1	25%	N/A	0	0%	N/A
Train										
Train diesel	Mobile	1	100%	5	1	100%	5	0	0%	N/A

*Les spectres de puissance acoustique sont les mêmes que durant la semaine.

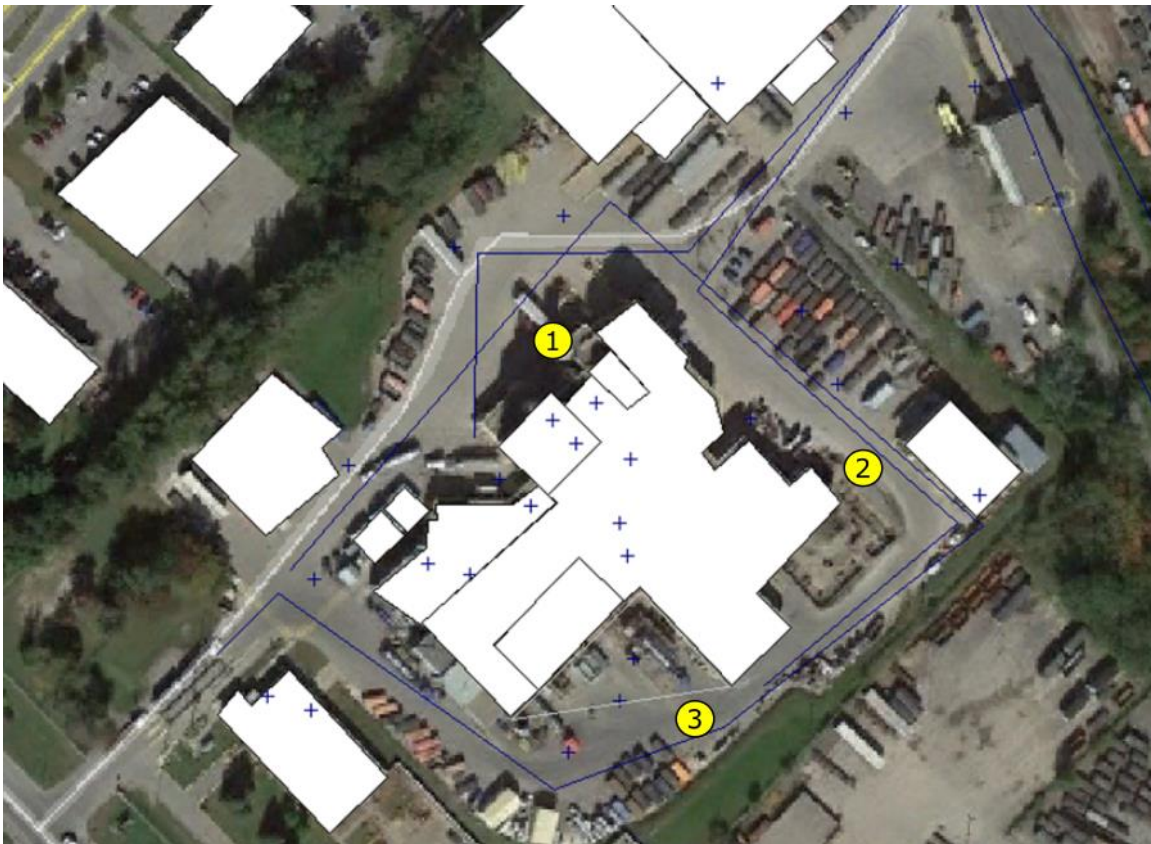
Pour les sources mobiles, les paramètres utilisés pour les simulations de fin de semaine sont les mêmes que ceux utilisés durant la semaine à l'exception des paramètres suivants :

- Aucune activité des équipements de LA Hébert
- Aucune activité du bulldozer de Stalex (V-32)
- Arrivages des résidus (camion client) à 1 camion par heure (par rapport à 10 camions par heure durant la semaine)

Annexe E : Emplacement des sources mobiles pour les simulations

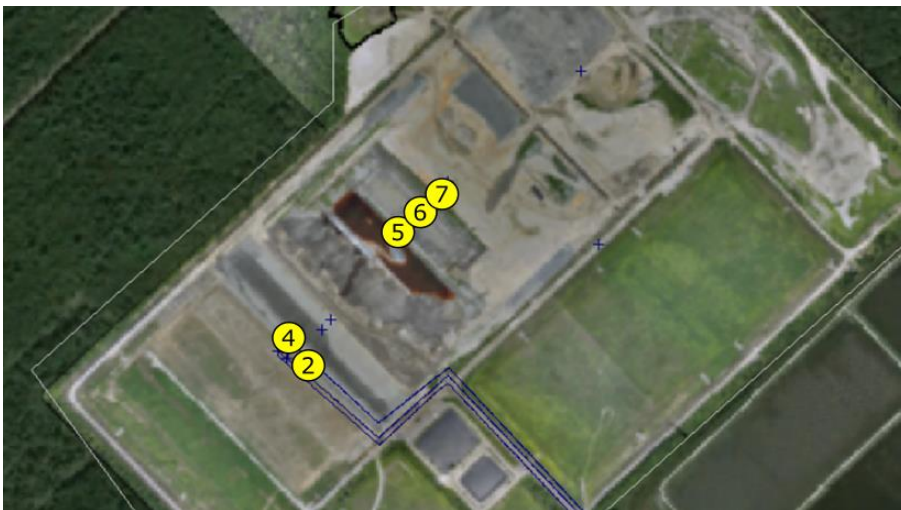
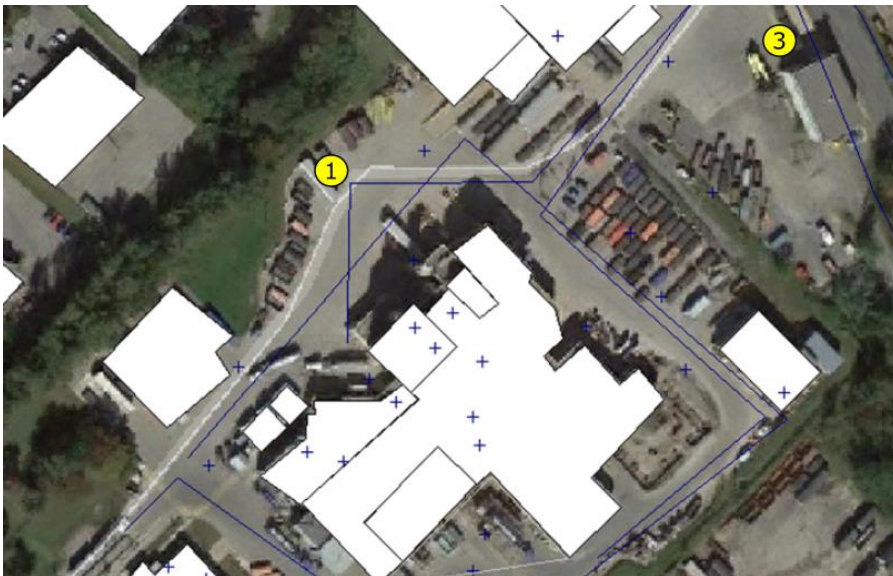
Lift Trucks

Lift Trucks	Quantité	Sources Mobiles ou fixes	no
Toyota Fork lift C-09 (33-432-36-603)	1	Fixe	1
Toyota Fork Lift C-12 (37)	1	Fixe	2
Hyster Fork Lift C-15 (496)	1	Fixe	3



Pelles

Pelles	Quantité	Sources Mobiles ou fixes	no
CAT 316D E-15 (18)	1	Fixe	1
CAT 320DL E-16 (21-547)	1	Fixe	2
CAT 315DL E-18 (405)	1	Fixe	3
CAT 320E E-19 (506)	1	Fixe	4
Excavator - LA Hébert (petit)	1	Fixe	5
Excavator - LA Hébert (moyen)	1	Fixe	6
Excavator - LA Hébert (grand)	1	Fixe	7



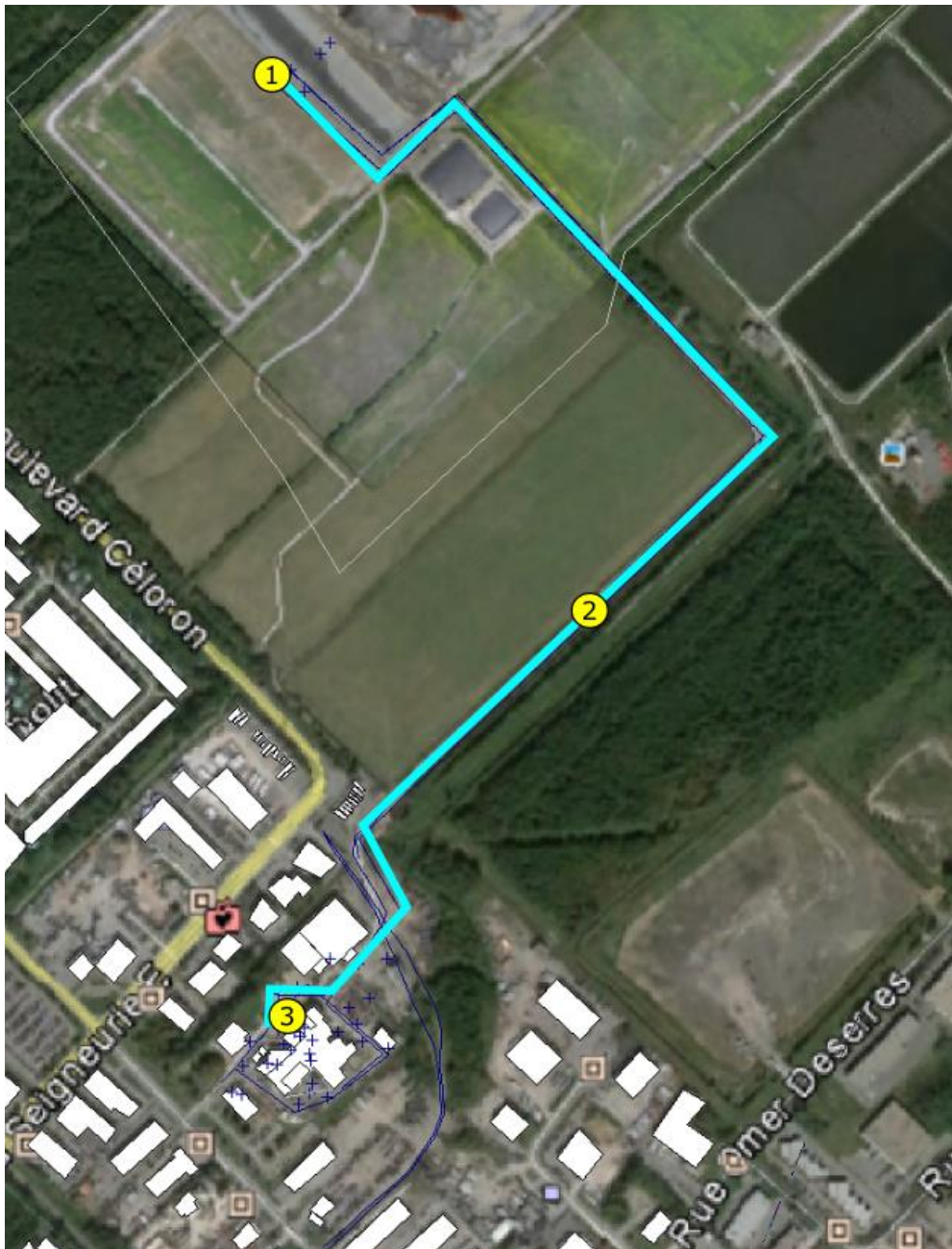
Chargeurs

Chargeurs	Quantité	Sources Mobiles ou fixes	no
CAT 930G Loader L-05 (14-397)	1	Fixe	1
CAT 930H Loader L-06 (40-558)	1	Fixe	2
CAT Loader L-07	1	Fixe	3
Loader -LA Hébert	1	Fixe	4



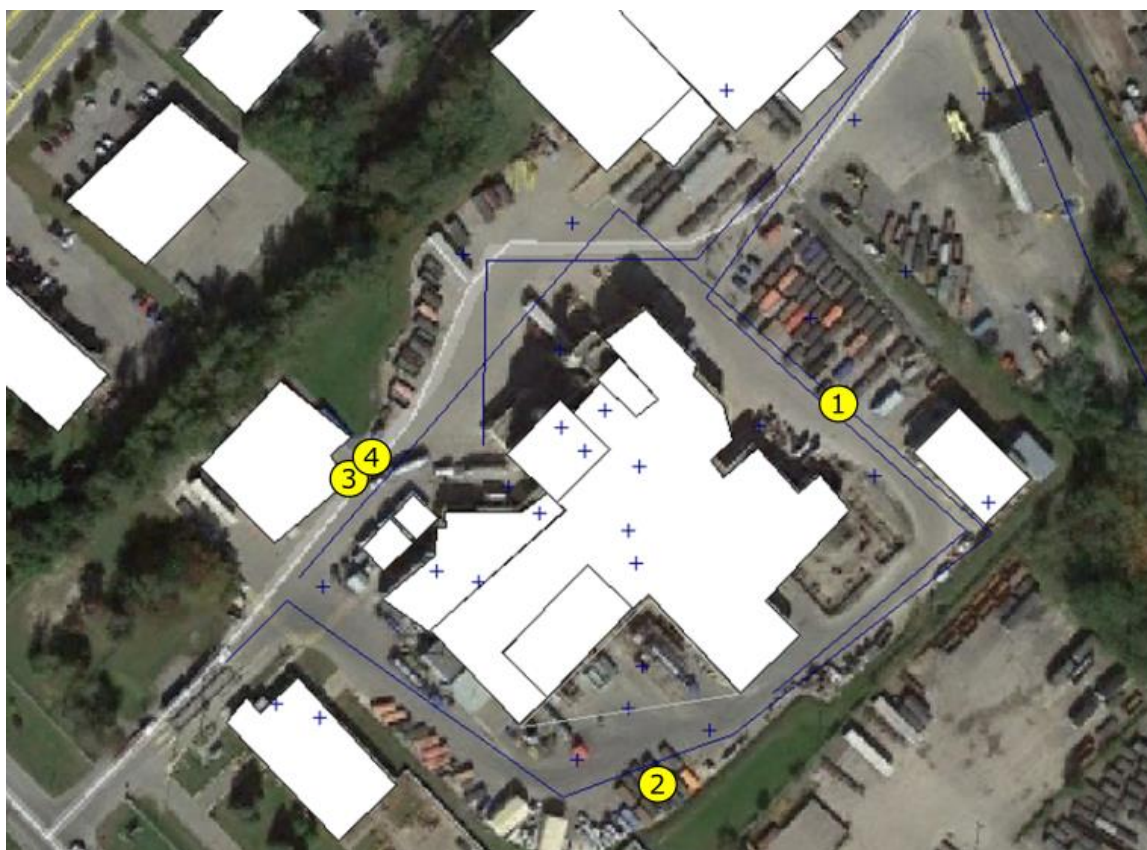
Dump Trucks

Dump trucks	Quantité	Sources Mobiles ou fixes	no
Stetling Y113064S dump truck V-20 (26)	1	Fixe	1
	8/hr	Mobile (8km/h autour de l'usine) Mobile (40km/h vers les cellules de confinement)	2
Dump truck visiteur	1	Fixe	3



Roll-off

Roll-off	Quantité	Sources Mobiles ou fixes	no
Sterling LTS9000 roll-off V-23 (17-608)	1	Fixe	1
Peterbilt 365HD roll-off V-26 (39-374)	1	Fixe	2
Western star roll off V-37 (554)	1	Fixe	3
Roll-off visiteur	1	Fixe	4



Trucks

Trucks	Quantité	Sources Mobiles ou fixes	no
Freightliner Shunter truck V-22 (15)	1/hr	Mobile (8km/h)	1
GMC T8500 water truck V-25 (22-452)	1	Fixe	2
	1/hr	Mobile (40km/h)	3
Freightliner Shunter truck V-27 (440)	1	Fixe	4



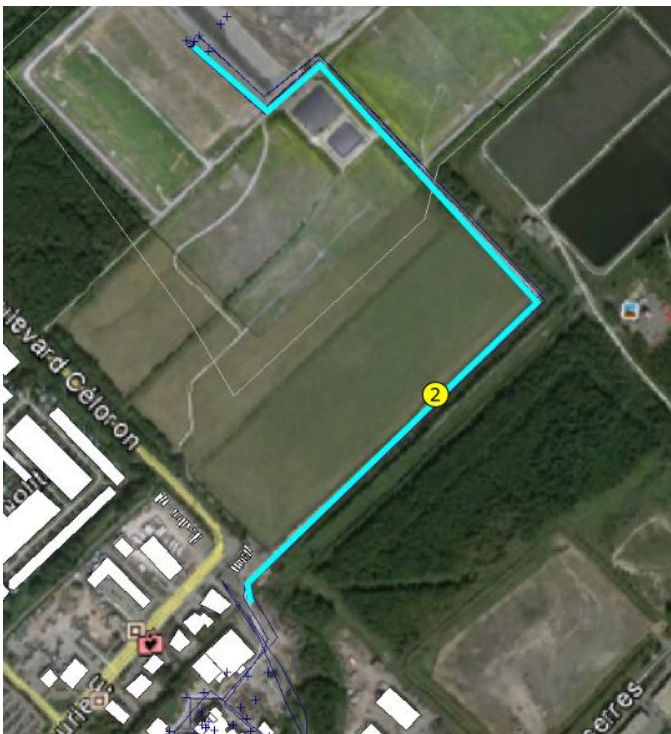
Container handler

Container handler	Quantité	Sources Mobiles ou fixes	no
Hyster container handler V-36 (478)	1	Fixe	1



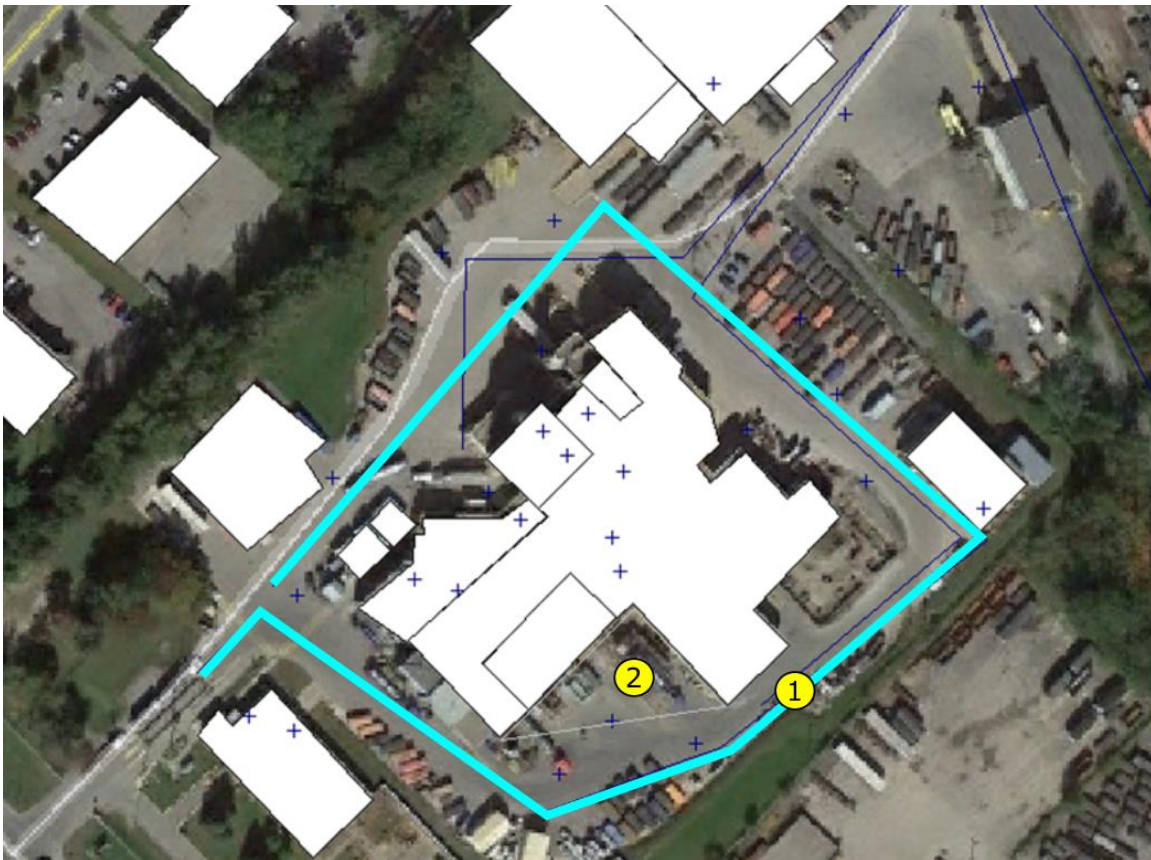
Autres équipements

Autres équipements	Quantité	Sources Mobiles ou fixes	no
Camions hors route (35 tonnes) - LA Hébert	3	Fixe	1
CAT Bulldozer V-32 (460-461)	1/hr	Mobile (2km/h)	2
Buldozer - LA Hébert	1	Fixe	3



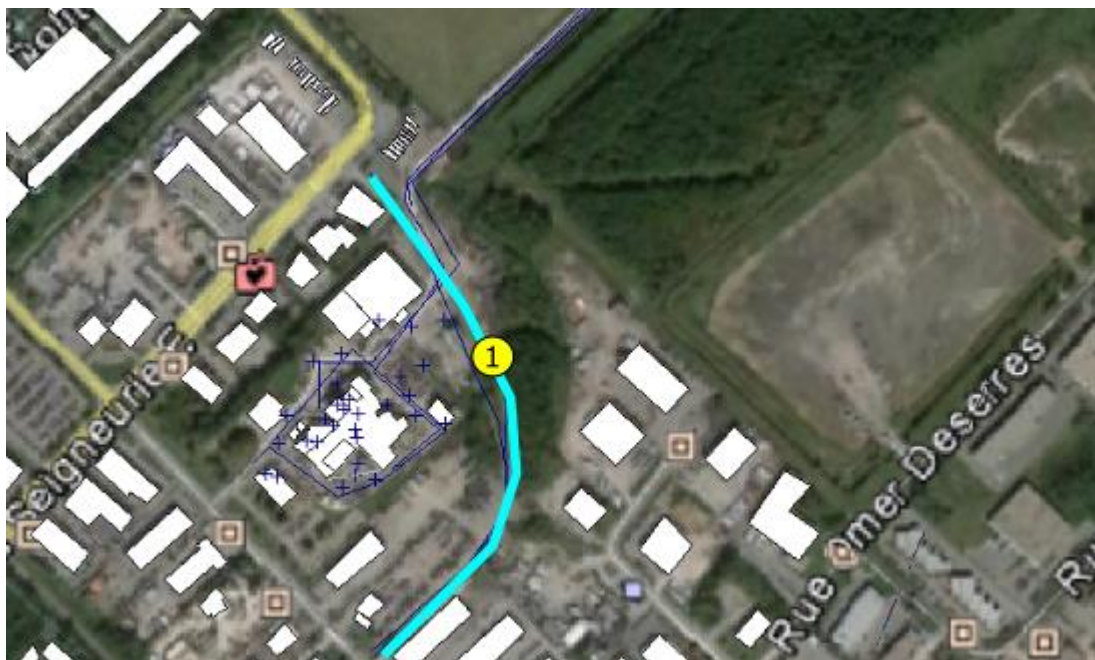
Camions d'arrivage

Camions d'arrivage	Quantité	Sources Mobiles ou fixes	no
Camion visiteur (45-51 pieds)	10/hr	Mobile (8km/h)	1
Citerne visiteur	1	Fixe	2



Train

Train	Quantité	Sources Mobiles ou fixes	no
Train diesel	1/hr	Mobile (5km/h)	1



Annexe F : Données fournisseur pour le dépoussiéreur



Twin City Fan & Blower

A Twin City Fan Company

5959 Trenton Lane · Minneapolis, MN 55442-3238
 Phone (763) 551-7600 · Fax (763) 551-7601 · www.tcf.com



Customer: W/A
 Job Name: Stablex
 Job ID: S-5132-B

décembre 03, 2013
 Page 1 of 3

Fan Description		Fan Performance		Motor Data	
Tag	N/A	CFM	65,000	HP	125
Quantity	1	Operating SP (in.wg)	9	RPM	1800
Type	BAF-SW	Standard SP (in.wg)	9	Voltage	575V
Size	600	RPM	889	Phase	3
Width	SWSI	Tip Speed (fpm)	13,964	Hz	60
Arrangement	9F	Oper. BHP	115.75	Enclosure	TEFC
Class	III	Standard BHP	115.75	Efficiency	Prm.Eff.
Rotation	CW	Outlet area (sq. ft)	20.7	Frame	444T
Discharge	UBD	Outlet Velocity (fpm)	3,140	Motor position	
Wheel diameter (in.)	60	Temperature (°F)	70		
Drive method	60 Hz belt drive	Altitude (ft)	0		
Percentage width	100%	Density (lb/ft ³)	0.075		
Percentage diameter	100%	Max RPM for Class	1071		
		Static Efficiency	79.44		
		Total Efficiency	84.87		

Sound

Sound Power Levels in dB re. 10⁻¹² Watts:

Octave Bands	1	2	3	4	5	6	7	8	LwA
Level at Inlet	109	107	102	98	95	91	85	79	101

Estimated sound pressure level in dBA (re: 0.0002 microbar) based on a single* ducted installation:

Distance in ft	1	3	5
dBA at Inlet	101	91	87

*To estimate dBA level for ducted inlet and ducted outlet (into and out of the room) type installation, deduct 20 from the LwA value shown.

Using a directivity factor of 1.

Estimated Sound Pressure based on free field, spherical (Q = 1) radiation at the stated distance.

Definitions:

LwA The overall (single value) fan sound power level, 'A' weighted.

dBA The environment for each fan installation influences its measured sound value, therefore dBA levels cannot be guaranteed. Consult AMCA Publication 303 for further details.
 A fan's dBA is influenced by nearby reflective surfaces.

Although there are other weighting factors which are more appropriate to higher noise levels, they generally are not used.

The individual frequency components may then be combined (logarithmically) to obtain the single dBA value. Since we are often making quick estimates of dBA from our published sound power levels, we also provide an LwA value. The LwA is like an intermediate step in a sound pressure calculation but one which eliminates much of the work. We add the A-weighting correction factor to each of our eight sound power levels, then combine using Figure 1.

What is a "Sone"?

A sone is another unit that takes into account the subjective nature of sound. The sone adjusts both the frequencies and amplitudes to arrive at a "loudness" value.

A 10 dB increase in sound pressure is typically perceived as twice as loud and will have a sone value twice as high. This means it would take twelve equal noise sources in common to be perceived as "twice as loud," not two as you might think.

Sones are calculated using sound pressure values (not power levels). To calculate sones, first calculate the sound pressure level for each sound power level based on the conditions specified. Then for each octave band, use Figure 8 to obtain the sone value. The loudness in sones equals the largest of the eight values plus 0.3 times the sum of the other seven sone values.

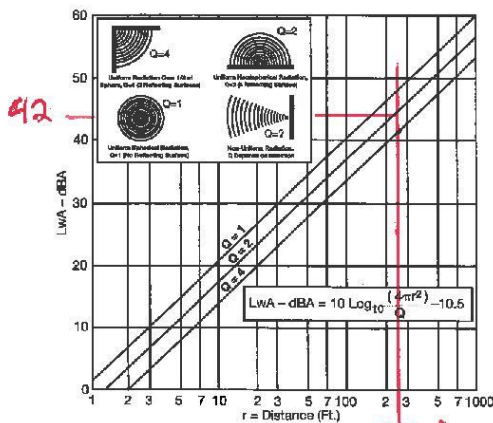
Free Field vs. Reverberant Field

Noise generated without any walls or reflected surfaces nearby radiates in a spherical manner. Since approximately the same amount of sound energy is dispersed over a larger area, the pressure amplitude decreases at increasing distance. Every doubling of distance results in a 6 dB decrease.

If we add reflective surfaces, the pressure decrease may still decline at this rate especially very near the source. Any configuration for which the pressure decreases by 6 dB for each doubling of distance is called a "free field" condition.

In a room there are multiple reflecting surfaces. The pressure will cease to decrease significantly as you move beyond a certain distance. This area of relatively constant sound pressure is called the "reverberant field."

Figure 4. Free Field Sound Reduction vs. Distance



ED-300

LwA initial = 101, perte ext de 42, Bruit à 250 pi = 101 - 42 = 59 dBA. Page 3

Directivity

If you listen to a speaker directly in front of it, you will likely say it is louder than at the same distance behind it. Fans also will radiate different sounds at different locations around the fan despite being the same distance away. This is one aspect of directivity. Since this effect is difficult to measure, it typically is not dealt with in sound ratings for fans.

Hard surfaces near the fan also affect the directivity and are included in many noise estimates. The assumptions usually made are that all of the sound reflects, and that each additional wall doubles the pressure (adds 3 dB). The directivity is usually assigned to a variable named "Q" and takes on the following values:

- Q = 1 No reflecting surfaces
- Q = 2 One wall (or floor)
- Q = 4 Two walls (or floor and one wall)
- Q = 8 Three walls (located in a corner)

When comparing sound estimates from different sources, verify that they are based on the same "Q". The same fan will be 3 dB louder with "Q = 2" vs. "Q = 1".

Estimating Sound Pressure From Sound Power

This process is far more complex than is appropriate to this document. However, one equation will be given with a discussion to identify the complexities of sound:

$$L_p = L_w + 10 \log_{10} [(Q / 4\pi r^2) + 4 / R] + 10.5$$

Where:

- L_p = Sound pressure
- L_w = Sound power
- Q = Directivity factor
- r = Radius in feet from source
- S = Surface area
- R = Room const. = $S\bar{\alpha} / 1 - \bar{\alpha}$
- $\bar{\alpha}$ = Average Sabine absorption coefficient

The radius square term in the denominator means that this term will decrease in importance rapidly as one moves away from the fan. But for distances close to the fan, the pressure will decrease by 6 dB for each doubling of the distance. This is the free field condition.

Figure 4 can be used to estimate the sound pressure for fans outside or wherever the free field condition is met.

At some distance the term $4/R$ dominates. If S is small (small rooms) the value of $4/R$ is large and the difference between the value of sound pressure and sound power may become very small. Simply put, if you install a fan in a small room with hard walls (typical of many equipment rooms), the sound pressure (dBA) will just about be equal to the sound power (LwA) for almost all locations in the room.

The term $\bar{\alpha}$ is dependent on both the materials of construction of the wall, floors, etc., as well as the frequency. Values vary from near zero (for hard materials) to almost one (for acoustical tile). Rating charts are available for numerous materials (Figure 5).

For estimation purposes, a value of 0.2 is commonly used for all frequencies. Figure 6 shows a typical plot for establishing the value of $[L_w - L_p]$.

dBA Sound Pressure Levels Are Not Guaranteed

In 1998 AMCA published an article on "Fan Sound" as a supplement to the ASHRAE Journal. One of the subhead-

Annexe 6 **Plan des mesures d'urgence**

Révision 16 – p1 Ajout index des doc; 4.2 Retrait des SCI-2900-015 Description des tâches - gilet jaune, du SCI-2900-016 Description des tâches - Intervenants; 4.3 Retrait du SCI-2900-052 Liste des personnes pouvant être rejointes en cas d'urgence; 4.10.1 Valise des mesures d'urgence; 4.20 Retrait du SCI-2900-012 Suivi intervention – HAZMAT et du SCI-2900-013 Signalement d'une menace à la sûreté

23 novembre 2015

Note: L'utilisation du masculin a pour but unique d'alléger le texte.

**Distribution de cette procédure,
incluant tous les documents cités
et affichés en trame grisée:**

- **Guérite** (copie papier)
- **Remorque d'urgence Stablex** (copie papier)
- **Service de sécurité incendie Ville de Blainville** (copie électronique)

Voir les index des formulaires, des procédures et des DC pour l'emplacement des documents affichés

TABLE DES MATIÈRES

1. RÉFÉRENCE	3
2. BUTS	3
3. DÉFINITIONS	3
4. DISPOSITIONS GÉNÉRALES	4
4.1. Analyses des risques	4
4.2. Organigrammes, rôles et responsabilités en situation d'urgence	4
4.3. Numéros de téléphone d'urgence	4
4.3.1. Ressources externes	4
4.3.2. Systèmes de communication	5
4.3.3. Porte-parole	5
4.4. Déclenchement des mesures d'urgence	5
4.5. Ressources externes - Arrimage	5
4.6. Sûreté des lieux	6
4.6.1. Zone chaude (rouge)	7
4.6.2. Zone tiède (jaune)	7
4.6.3. Zone froide (verte)	7
4.7. Situations d'urgence n'impliquant pas de matière dangereuse	7
4.8. Situations d'urgence impliquant des matières dangereuses	7
4.9. Situation d'urgence impliquant un ou des blessés	8
4.10. Équipements	8

PLAN DES MESURES D'URGENCE
SCI-70-511
Page 2 de 14

Révision 16 – p1 Ajout index des doc; 4.2 Retrait des SCI-2900-015 Description des tâches - gilet jaune, du SCI-2900-016 Description des tâches - Intervenants; 4.3 Retrait du SCI-2900-052 Liste des personnes pouvant être rejointes en cas d'urgence; 4.10.1 Valise des mesures d'urgence; 4.20 Retrait du SCI-2900-012 Suivi intervention – HAZMAT et du SCI-2900-013 Signalement d'une menace à la sûreté

23 novembre 2015

4.10.1. Valise des mesures d'urgence	8
4.11. Règles de sécurité	8
4.12. Post-mortem	8
4.13. Rapports et comptes rendus	9
4.13.1. Documents utilisés lors de l'intervention	9
4.14. Contact avec l'Agence de la Santé Publique	9
4.15. Formation	9
4.16. Continuité des affaires	11
4.17. Références d'intervention: Services	11
4.18. Références d'intervention: Premiers soins	11
4.19. Plans des lieux (carte opérationnelle) et copies du PMU	11
4.20. Interventions	12
4.21. Protocoles d'intervention spécifique (PIS)	12
5. MISES À L'ESSAI	12
6. RÉVISION	12
7. RESPONSABILITÉ	13
8. RÉVISIONS ANTÉRIEURES	13
9. APPROBATIONS	14

PLAN DES MESURES D'URGENCE**SCI-70-511****Page 3 de 14**

Révision 16 – p1 Ajout index des doc; 4.2 Retrait des SCI-2900-015 Description des tâches - gilet jaune, du SCI-2900-016 Description des tâches - Intervenants; 4.3 Retrait du SCI-2900-052 Liste des personnes pouvant être rejointes en cas d'urgence; 4.10.1 Valise des mesures d'urgence; 4.20 Retrait du SCI-2900-012 Suivi intervention – HAZMAT et du SCI-2900-013 Signalement d'une menace à la sûreté

23 novembre 2015

1. RÉFÉRENCE

Guide de gestion des risques d'accidents industriels majeurs, CRAIM, édition novembre 2001

Guide d'élaboration d'un plan de mesures d'urgences à l'intention de l'industrie, CSST, 1999

Norme Z731-95, Planification des mesures d'urgence pour l'industrie, ACNOR, 1995

Norme ISO 14001

[SCI-70-500](#) Plan d'intervention d'urgence – RTMD

2. BUTS

La présente procédure a pour objectif de regrouper l'ensemble des informations nécessaires à la gestion des situations d'urgence chez Stablex. Ce plan a été développé afin :

- D'assurer la protection des travailleurs, des intervenants et de la population.
- De réduire les impacts négatifs potentiels basés sur l'analyse de risque interne.
- De réduire les impacts environnementaux en tenant compte des aspects environnementaux significatifs.
- De déterminer les moyens d'intervention.

3. DÉFINITIONS

CCU : Centre de coordination d'urgence (géré par les pompiers : caserne, hôtel de ville...)

CDO : Chef des opérations

CMU : Coordonnateur des mesures d'urgence

COM : Centre des opérations mobiles : guérite

NFPA: National Fire Protection Association, Organisme américain de normalisation.

PCA : Poste de commandement avancé

Situation d'urgence: Situation provoquée par un événement qui porte ou a un potentiel d'atteinte à l'intégrité physique ou psychologique d'une ou de plusieurs personnes ou qui cause des dommages aux biens ou à l'environnement et, qui nécessite une intervention rapide pour laquelle les ressources et les procédures en place chez Stablex sont adéquates.

Révision 16 – p1 Ajout index des doc; 4.2 Retrait des SCI-2900-015 Description des tâches - gilet jaune, du SCI-2900-016 Description des tâches - Intervenants; 4.3 Retrait du SCI-2900-052 Liste des personnes pouvant être rejointes en cas d'urgence; 4.10.1 Valise des mesures d'urgence; 4.20 Retrait du SCI-2900-012 Suivi intervention – HAZMAT et du SCI-2900-013 Signalement d'une menace à la sûreté

23 novembre 2015

4. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

4.1. Analyses des risques

Une analyse de risque a été effectuée afin de planifier la capacité à réagir en cas d'urgence. Les résultats ainsi que la démarche de cette analyse sont définis dans la procédure [SCI-80-506](#) – **Dangers et aspects environnementaux, objectifs et cibles**.

De plus, l'analyse de risque inclut une étude de vulnérabilité suivant un scénario de pire cas (*worst case scenario*).

4.2. Organigrammes, rôles et responsabilités en situation d'urgence

En cas d'urgence, sous la direction de Stablex, le coordonnateur des mesures d'urgence (CMU) prend en charge la situation. Les documents suivants illustrent en détail la structure organisationnelle en situation d'urgence.

- [SCI-2900-002](#) - Situation d'urgence Plan A (début d'incident)
- [SCI-2900-003](#) – Situation d'urgence Plan B (incident)
- [SCI-2900-004](#) - Description des tâches en situation d'urgence

4.3. Numéros de téléphone d'urgence

Tous les numéros de téléphone sont disponibles dans ces documents selon la situation. La mise à jour des numéros de téléphone des formulaires de la série 2900 est sous la responsabilité du département santé-sécurité.

- [DC-2221](#) - Intervention d'urgence externe (international)
- [DC-2223](#) - Communication urgence
- [SCI-2100-058](#) – Numéros de téléphone urgence/accident
- [SCI-2900-017](#) - Numéros pagettes et cellulaires Stablex
- [SCI-2900-048](#) Numéros utiles - format portefeuille

4.3.1. Ressources externes

L'intervention d'urgence peut être fournie par le service d'intervention d'urgence de MD-UN. MD-UN est un fournisseur de service local et peut fournir le matériel et les ressources humaines additionnelles à une intervention impliquant des produits chimiques. MD-UN peut être rejoint au numéro suivant :

MD-UN

1 888-922-3330

Une ressource externe est allouée par le corporatif de US Ecology. La compagnie américaine ENVIRONMENTAL MANAGEMENT peut fournir un service de soutien en anglais 24h/24h au numéro suivant :

Emergency Response 24hrs
ENVIRONMENTAL MANAGEMENT

1 800 510-8510

Révision 16 – p1 Ajout index des doc; 4.2 Retrait des SCI-2900-015 Description des tâches - gilet jaune, du SCI-2900-016 Description des tâches - Intervenants; 4.3 Retrait du SCI-2900-052 Liste des personnes pouvant être rejointes en cas d'urgence; 4.10.1 Valise des mesures d'urgence; 4.20 Retrait du SCI-2900-012 Suivi intervention – HAZMAT et du SCI-2900-013 Signalement d'une menace à la sûreté

23 novembre 2015

4.3.2. Systèmes de communication

Les systèmes de communication suivants sont disponibles: téléphones cellulaires et radios internes Motorola. Ces radios (sous licence) ont une portée maximale d'environ un kilomètre. Un porte-voix est aussi disponible dans la roulotte d'intervention.

Deux radios portatifs Motorola ayant une portée située entre Montréal et Blainville sont aussi disponibles à la guérite.

Le panneau d'alarme étant relié à une centrale d'alarme, les instructions d'appel sont décrites dans le formulaire « [SCI-2900-056](#) Instructions d'appel pour la centrale d'alarme ».

4.3.3. Porte-parole

Lorsque la situation l'exige, un porte-parole est disponible afin d'informer les employés, la population avoisinantes et les médias. Le VPDG est désigné comme étant porte-parole de la compagnie Stablex Canada Inc. En son absence, le directeur SSE est désigné comme étant le porte-parole remplaçant.

4.4. Déclenchement des mesures d'urgence

Le processus général du déclenchement des mesures d'urgence est décrit dans les documents suivants:

- [DC-2223](#) - Communication urgence
- [SCI-70-501](#) - Procédure d'évacuation

La centrale d'alarme effectue une chaîne d'appel au déclenchement de l'alarme d'évacuation. La personne contactée par la centrale peut annuler ce processus en donnant le numéro de référence, voir [SCI-2900-56](#).

Le Ministère du développement durable, de la faune et des parcs (MDDEFP) sera avisé dans les situations impliquant des contaminants (ex. poussières, liquides, bruines, vapeurs, fumée, gaz, odeur, bruit ...):

- au site d'enfouissement ou hors terrain
- hors coupure étanche avec impact possible sur environnement
- aéroporté ou hors terrain (concentration inconnue ou excédant les normes du permis).

4.5. Ressources externes - Arrimage

Dans tous les cas où des ressources externes (pompiers, policiers, mesures d'urgence, ...) sont impliquées dans la réponse d'urgence, il doit y avoir arrimage entre leur hiérarchie et celle de Stablex. Cet arrimage est réalisé idéalement au niveau du CMU avec centre des opérations mobiles (COM); et également au niveau du CDO avec le poste de commandement avancé (PCA). Selon la situation, il a été convenu avec le Service d'Incendie de Blainville, que :

- Le CDO contacte un **lieutenant** (casque rouge) au PCA (en général à la remorque d'urgence de Stablex). Le camion de pompiers se stationne près de la remorque.

Révision 16 – p1 Ajout index des doc; 4.2 Retrait des SCI-2900-015 Description des tâches - gilet jaune, du SCI-2900-016 Description des tâches - Intervenants; 4.3 Retrait du SCI-2900-052 Liste des personnes pouvant être rejointes en cas d'urgence; 4.10.1 Valise des mesures d'urgence; 4.20 Retrait du SCI-2900-012 Suivi intervention – HAZMAT et du SCI-2900-013 Signallement d'une menace à la sûreté

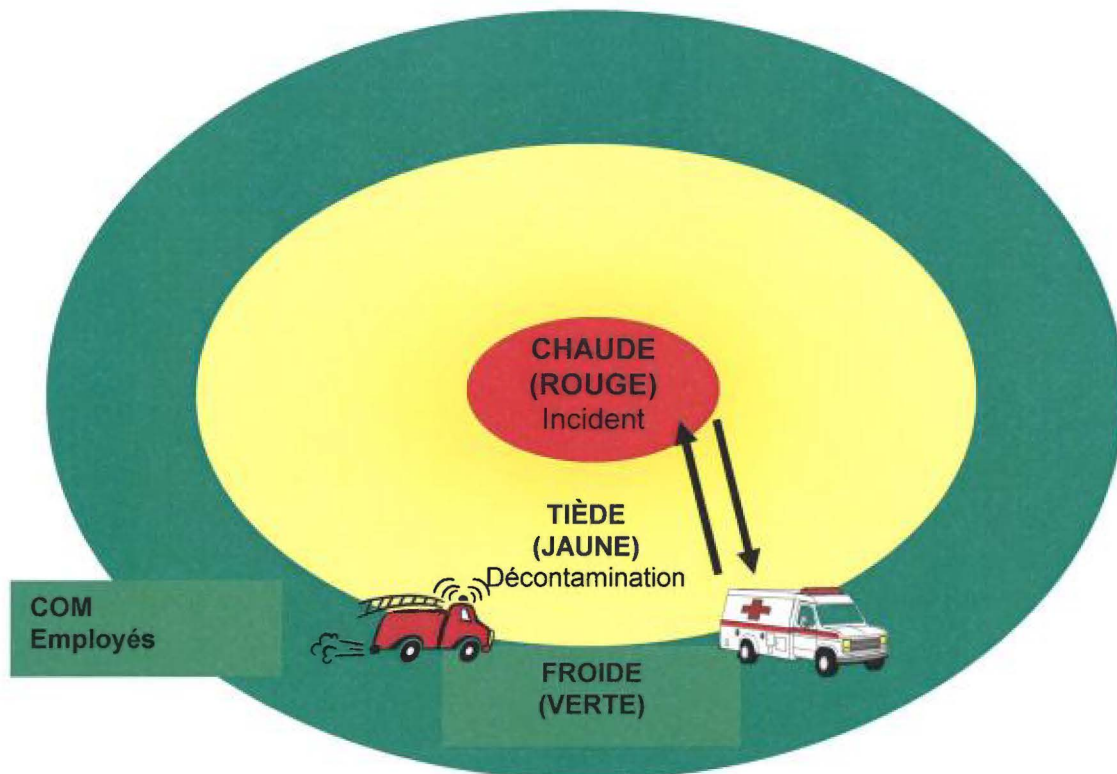
23 novembre 2015

- Le CMU contacte un **capitaine**, un chef (casque blanc) ou son remplaçant au COM (en général à la guérite de Stablex). Le COM pourrait être établi dans un autre lieu convenable selon la situation. Dans un tel cas, il pourrait se trouver près d'un véhicule muni d'un gyrophare vert allumé.
- Lors d'un événement d'envergure, un responsable de la direction (le VPDG ou son remplaçant) prend contact avec le centre de coordination (CCU). L'information sur le lieu du CCU sera disponible au COM ou à la centrale 911.

4.6. Sûreté des lieux

Trois (3) zones de contrôle peuvent être mises en place autour de l'incident. Ces zones sont déterminées par le CMU, les pompiers ou toute autre autorité compétente. Le rayon des zones peut varier selon la nature de l'incident.

Toute circulation à l'intérieur de la zone tiède (jaune) et rouge est interdite à moins d'avoir été autorisé par les autorités compétentes.



Révision 16 – p1 Ajout index des doc; 4.2 Retrait des SCI-2900-015 Description des tâches - gilet jaune, du SCI-2900-016 Description des tâches - Intervenants; 4.3 Retrait du SCI-2900-052 Liste des personnes pouvant être rejointes en cas d'urgence; 4.10.1 Valise des mesures d'urgence; 4.20 Retrait du SCI-2900-012 Suivi intervention – HAZMAT et du SCI-2900-013 Signalement d'une menace à la sûreté

23 novembre 2015

4.6.1. Zone chaude (rouge)

Cette zone entoure immédiatement l'incident. Le personnel intervenant entrant à l'intérieur de cette zone est exposé au plus grand danger. Seules les activités nécessaires au contrôle de l'incident sont permises à l'intérieur de cette zone.

4.6.2. Zone tiède (jaune)

La zone tiède entoure la zone chaude. Les personnes circulant dans cette zone doivent en avoir reçu l'autorisation préalablement. Lors d'intervention en présence de matières dangereuses, le lieu de décontamination est la zone tiède en direction de la zone froide.

4.6.3. Zone froide (verte)

Cette zone est la plus sécuritaire. Elle entoure la zone tiède où les risques sont ceux d'une situation pratiquement normale. C'est dans cette zone que l'on peut retrouver les évacués, le CMU ainsi que les ressources d'appoint (secouristes, nourriture, ...). Généralement, c'est dans cette zone que peut s'installer le COM, le personnel de soutien ainsi que la remorque des mesures d'urgence avec tout l'équipement nécessaire à l'intervention.

4.7. Situations d'urgence n'impliquant pas de matière dangereuse

Les autorités compétentes externes (policiers, pompiers...) peuvent décider de prendre en charge la situation impliquant un incendie sans matière dangereuse ou les incidents mettant en cause un acte criminel par exemple. Stablex agit alors en support.

Dans le cas d'incendie, l'intervention de la brigade Stablex se limite aux débuts d'incendie tel que définie par la norme NFPA 600, section 1-4.3.1. Les débuts d'incendie ne doivent pas requérir une protection thermique sauf le port d'un couvre-tout en Nomex, l'intervenant ne doit pas ramper afin de se déplacer (présence abondante de fumée) et l'incendie doit pouvoir se maîtriser avec des extincteurs ou les boyaux de cabinet d'incendie. Étant donné la nature des combustibles pouvant être impliquée, une seule exception à cette norme est faite, soit: le port d'appareil respiratoire autonome qui est exigé pour ce type d'intervention.

4.8. Situations d'urgence impliquant des matières dangereuses

Lors d'incidents impliquant des matières dangereuses à l'interne, le CMU peut décider (en collaboration avec les autorités compétentes externes) de prendre en charge la situation. Les autorités externes pourraient agir alors en support.

Le [SCI-70-513 Déversement /dégagement : premières interventions et avis réglementaires](#) sert de référence lors des situations d'urgence ayant lieu à l'interne, dans le cadre des opérations régulières.

Le [SCI-710-500 Plan d'intervention d'urgence - RTMD](#) couvre pour sa part les situations d'urgence ayant lieu à l'externe, lors du transport par exemple.

La fiche tactique peut aussi être utilisée afin de gérer un incident ([SCI-2900-046 Fiche tactique](#)).

Révision 16 – p1 Ajout index des doc; 4.2 Retrait des SCI-2900-015 Description des tâches - gilet jaune, du SCI-2900-016 Description des tâches - Intervenants; 4.3 Retrait du SCI-2900-052 Liste des personnes pouvant être rejointes en cas d'urgence; 4.10.1 Valise des mesures d'urgence; 4.20 Retrait du SCI-2900-012 Suivi intervention – HAZMAT et du SCI-2900-013 Signalement d'une menace à la sûreté

23 novembre 2015

4.9. Situation d'urgence impliquant un ou des blessés

Des employés de Stablex sont désignés pour agir en tant que secouristes dans ces situations ([SCI-2100-19 - Liste des secouristes – Urgence / accident](#)). Ils sont spécialement formés et disposent d'outils d'intervention spécifiques pour remplir leur rôle.

4.10. Équipements

La liste des équipements disponibles est documentée sur le formulaire [SCI-2900-010 - Inventaire remorque mesures d'urgence](#). Les équipements sont entreposés dans une remorque clairement identifiée (# RU-701) qui peut être déplacée à l'aide d'un chariot élévateur ou avec tout véhicule muni d'une attache pour déplacer ce type de remorque. Cette remorque est stationnée à proximité du poste de la guérite (balance).

Stablex possède aussi de la machinerie lourde (chargeur à benne, pelle mécanique sur roue, boîtes transroulables, camion pour boîtes transroulables, ...) qui peut être utilisée lors d'intervention d'urgence. Une alimentation autonome en air respirable est installée en permanence sur les pelles mécaniques ainsi que dans les chargeurs à benne. Un balai-brosse motorisé équipé d'un réservoir de savon est également disponible.

4.10.1. Valise des mesures d'urgence

Tous les intervenants ont accès à la valise des mesures d'urgence disponible à la guérite : on y retrouve entre autre du matériel de communication, le trousseau de clés pour la remorque d'urgence, la clôture de la voie ferrée, un ordinateur pour se connecter à distance, le PMU...

4.11. Règles de sécurité

La santé et la sécurité de tout le personnel intervenant doivent être assurées jusqu'à la fin de l'intervention. En situation d'urgence, les intervenants effectuent leurs tâches deux par deux, en équipe, en tout temps. De plus, une équipe supplémentaire doit être disponible afin de venir en aide à celle déjà en place, le cas échéant (« règle du Two IN Two OUT »). A défaut d'avoir une équipe supplémentaire disponible, l'intervention est limitée et des renforts sont contactés (ex. intervenants sur appel ou services d'urgence externes).

Si la situation requiert une intervention avec des habits étanches (niveau A), les intervenants concernés devront être évalués (signes vitaux) au préalable par du personnel médical qualifié (sécurité civile, infirmière...). Cette évaluation doit être documentée.

4.12. Post-mortem

Lors de tout incident nécessitant une évacuation totale ou partielle ou le déclenchement des mesures d'urgence, le formulaire [SCI-2900-055 Post mortem](#) doit être complété avec tous les intervenants impliqués, sinon, avec au moins un représentant de ceux-ci. Cela est fait afin de documenter les points forts et les points faibles de l'intervention dans un but d'amélioration continue.

Le post-mortem relevé sera conservé avec le post-mortem au dossier relatif à l'événement.

Le CDO et le CMU sont responsables de s'assurer qu'un post-mortem a été effectué lorsque requis.

Révision 16 – p1 Ajout index des doc; 4.2 Retrait des SCI-2900-015 Description des tâches - gilet jaune, du SCI-2900-016 Description des tâches - Intervenants; 4.3 Retrait du SCI-2900-052 Liste des personnes pouvant être rejointes en cas d'urgence; 4.10.1 Valise des mesures d'urgence; 4.20 Retrait du SCI-2900-012 Suivi intervention – HAZMAT et du SCI-2900-013 Signalement d'une menace à la sûreté

23 novembre 2015

4.13. Rapports et comptes rendus

Un rapport d'événement doit être complété après chaque incident et tous les événements nécessitant une réponse d'urgence font l'objet d'un complément d'enquête interne tel que décrit dans la procédure [SCI-80-401 Gestion des événements et des non conformités](#).

Le contact avec les autorités externes (Transport Québec- accident ferroviaire, CSST, Environnement Canada, Environnement Québec, Ville de Blainville, etc.), est géré par la procédure [SCI-80-102 - Interface avec les agences réglementaires](#).

4.13.1. Documents utilisés lors de l'intervention

Les documents dans les cartables du PMU ayant été utilisés lors de la réponse d'urgence doivent être remplacés dans les plus brefs délais (carte opérationnelle, fiche tactique, etc.).

4.14. Contact avec l'Agence de la Santé Publique

Si un employé subit un contact chimique (inhalation et/ou cutanée) avec une des substances suivantes soit, de l'acide fluorhydrique (HF), du sulfure d'hydrogène (H₂S), du cyanure d'hydrogène (HCN) ou tout autres gaz /liquides/solides pouvant affecter de façon significative la santé du travailleur, l'Agence de la Santé Publique devrait être contactée et informée de la nature de l'incident ainsi que de l'endroit où est dirigé le ou les employés

Agence de la Santé Publique et des services sociaux des Laurentides

(Pagette), 7 jours – 24 heures

(450) 432-1010

4.15. Formation

Les personnes ayant un rôle spécifique à jouer tel que l'énonce ce plan des mesures d'urgence sont sujettes à une formation spécifique afin de s'assurer qu'elles possèdent les qualifications correspondant à leurs rôles respectifs. Cette formation est incluse au plan de formation établi annuellement par le service SSE (Santé-sécurité et Environnement). Les formations portent notamment, mais non exclusivement, sur les thèmes suivants : sauvetage en espaces clos, combat de début d'incendie, port d'appareil respiratoire autonome, hygiène industrielle en urgence, fermeture des services (eau, électricité, gaz naturel) et intervention en présence de matières dangereuses.

Révision 16 – p1 Ajout index des doc; 4.2 Retrait des SCI-2900-015 Description des tâches - gilet jaune, du SCI-2900-016 Description des tâches - Intervenants; 4.3 Retrait du SCI-2900-052 Liste des personnes pouvant être rejointes en cas d'urgence; 4.10.1 Valise des mesures d'urgence; 4.20 Retrait du SCI-2900-012 Suivi intervention – HAZMAT et du SCI-2900-013 Signalement d'une menace à la sûreté

23 novembre 2015

Les intervenants cités dans le PMU doivent être formés annuellement sur leurs rôles et responsabilités.

Cours	Contenu	Postes ciblés	Nombre d'employés visés	Durée (heures)	Fréquence
Intervenant en <i>Matières dangereuses</i>	Préparation, habillage et intervention selon les protocoles établis.	<ul style="list-style-type: none"> - Superviseur de production - Opérateurs A et B (Liquides) - Coordonateur (Barils) - Opérateur A (Barils) - Membres volontaires 	≈ 25	8	Aux 2 ans
	Hygiène industrielle en urgence et détection de gaz				
Intervenant en <i>Incendie</i>	Utilisation d'APRIA				
	Utilisation d'extincteurs et lances				
	Fermeture des services				
	Chimie du feu		16	Aux 2 ans	
Intervenant en <i>Gestion administrative (CDO – CMU)</i>	Gestion d'intervention d'urgence – CDO et CMU	<ul style="list-style-type: none"> - Superviseur de production - Directeur des opérations - Directeur-adjoint - Directeur de production - Directeur SSE - Coordonateur SSE - Spécialiste SSE 	≈ 9	4	Aux 2 ans
Simulation sur le terrain	Mise en pratique du PMU	<ul style="list-style-type: none"> - Tous les intervenants - Coordonateur (Salle de contrôle) 	≈ 30	4	À chaque année

PLAN DES MESURES D'URGENCE

SCI-70-511

Page 11 de 14

Révision 16 – p1 Ajout index des doc; 4.2 Retrait des SCI-2900-015 Description des tâches - gilet jaune, du SCI-2900-016 Description des tâches - Intervenants; 4.3 Retrait du SCI-2900-052 Liste des personnes pouvant être rejointes en cas d'urgence; 4.10.1 Valise des mesures d'urgence; 4.20 Retrait du SCI-2900-012 Suivi intervention – HAZMAT et du SCI-2900-013 Signalement d'une menace à la sûreté

23 novembre 2015

4.16. Continuité des affaires

Suite à une situation d'urgence, il est prévu que l'équipe de gestion de Stablex se réunisse afin de mettre en place les éléments visant en outre à :

- Assurer le soutien des personnes impliquées dans l'intervention
- Fournir du réconfort aux employés
- Évaluer les dommages
- Permettre la remise en service des bâtiments et équipements qui auraient été affectés
- Rétablir les opérations

Le VPDG ou son remplaçant assume ce rôle.

4.17. Références d'intervention: Services

Des plans d'intervention sont disponibles à titre d'aide mémoire indiquant les actions à entreprendre lors de diverses situations d'urgence relatives aux services publics:

- [DC-2204](#) - Alimentation en eau
- [DC-2205](#) - Gaz naturel - usine
- [DC-2206](#) - Gaz naturel – gare
- [DC-2207](#) – Fermeture de l'électricité
- [DC-2209](#) –Gaz naturel-EMF-1
- [DC-2210](#) –Gaz naturel-EMF-2

4.18. Références d'intervention: Premiers soins

Des plans d'intervention sont disponibles à titre d'aide mémoire indiquant les actions à entreprendre lors de diverses situations d'urgence relatives aux premiers soins:

- [SCI-2100-46](#) - Emplacement de l'équipement de premiers soins
- [SCI-70-306](#) - Protocole de soins – Cyanures (CN)
- [SCI-70-307](#) - Protocole de soins – Sulfure d'hydrogène (H2S)
- [SCI-70-308](#) - Protocole de soins – Acide fluorhydrique (HF)

4.19. Plans des lieux (carte opérationnelle) et copies du PMU

La [Carte opérationnelle \(10050\)](#) de Stablex est disponible dans la remorque d'urgence ainsi que dans chaque cartable du plan des mesures d'urgence.

L'inventaire des cartables du Plan des mesures d'urgence est cité dans le document [SCI-2900-047 Index des documents du PMU](#).

Révision 16 – p1 Ajout index des doc; 4.2 Retrait des SCI-2900-015 Description des tâches - gilet jaune, du SCI-2900-016 Description des tâches - Intervenants; 4.3 Retrait du SCI-2900-052 Liste des personnes pouvant être rejointes en cas d'urgence; 4.10.1 Valise des mesures d'urgence; 4.20 Retrait du SCI-2900-012 Suivi intervention – HAZMAT et du SCI-2900-013 Signalement d'une menace à la sûreté

23 novembre 2015

4.20. Interventions

Des plans d'intervention sont disponibles à titre d'aide mémoire indiquant les actions à entreprendre lors de diverses situations d'urgence relativement au type d'intervention à faire:

- [DC-2200](#) - Priorités d'intervention
- [DC-2201](#) - Incendie
- [DC-2202](#) - Incendie - gaz liquéfiés
- [DC-2203](#) - Incendie - oxydants
- [DC-2208](#) - Hygiène industrielle en urgence
- [SCI-70-508](#) - Décontamination mercure métallique
- [SCI-2900-001](#) - Liste des gaz susceptibles d'être mesurés chez Stablex
- [SCI-2900-008](#) - Critères pour habits encapsulés selon les niveaux de protection
- [SCI-2900-014](#) - Protocole d'intervention spécifique (PIS) - Petits déversements
- [SCI-2900-044](#) - Critères de protection respiratoire
- [SCI-2900-045](#) - Chronologie des événements

4.21. Protocoles d'intervention spécifique (PIS)

Dans le cadre de la procédure [SCI-70-500](#) *Plan d'intervention d'urgence – RTMD*, des protocoles d'intervention spécifique (PIS) ont été préparés pour une liste de substances particulières. Ces PIS sont disponibles à titre d'aide mémoire indiquant les actions à entreprendre lors de diverses situations d'urgence (déversement, incendie...). Une copie-papier de chaque PIS est documentée dans le cartable du PMU (section "INTERVENTION").

5. Mises à l'essai

La mise à l'essai du plan des mesures d'urgence est effectuée minimalement une fois par année (en situation réelle ou en simulation). Un registre des mises à l'essai et des résultats est disponible dans le répertoire suivant : **S:\PREV_CONF\135 - PMU\135-08 - M Mises à l'essai et vérifications.**

Le registre et les résultats doivent être conservés pendant une période d'au moins cinq ans à compter de la date de leur établissement.

6. Révision

La révision du plan des mesures d'urgence est effectuée une fois par année. Toutefois, la pertinence d'une mise à jour partielle en cours d'année est évaluée par le processus de gestion de changement, conformément à [SCI-90-006](#) Processus décisionnel sur le type de gestion de changement, ((cette procédure n'est pas comprise dans le PMU).

PLAN DES MESURES D'URGENCE
SCI-70-511
Page 13 de 14

Révision 16 – p1 Ajout index des doc; 4.2 Retrait des SCI-2900-015 Description des tâches - gilet jaune, du SCI-2900-016 Description des tâches - Intervenants; 4.3 Retrait du SCI-2900-052 Liste des personnes pouvant être rejointes en cas d'urgence; 4.10.1 Valise des mesures d'urgence; 4.20 Retrait du SCI-2900-012 Suivi intervention – HAZMAT et du SCI-2900-013 Signalement d'une menace à la sûreté

23 novembre 2015

7. RESPONSABILITÉ

Le directeur SSE est responsable de la mise à jour annuelle de ce plan des mesures d'urgence, ainsi que de la formation qui y est reliée.

Le VPDG est responsable de l'application de ce plan des mesures d'urgence.

8. RÉVISIONS ANTÉRIEURES

Révision 00	16 mai 2003
Révision 01	4 juin 2003
Révision 02 - Ajout d'organigrammes (en 4.2) et de PIS (en 4.16.5)	21 octobre 2003
Révision 03 - Arrimage avec RUE: ajout de PIS (en 4.16.5)	27 février 2004
Révision 04 - Ajout de PIS (en 4.16.5); remplacement SCI-70-507 par SCI-2900-043	20 septembre 2004
Révision 05 - Retrait du DC-2222	21 juin 2005
Révision 06 - Actualisation, modifications 4.3.2 ; 4.4 ; 4.7, retrait 4.16.5 et 4.16.6	15 mai 2006
Révision 07- Modifié formulaire SCI-2900-017 (4.3)	4 octobre 2006
Révision 08- Modifié 4.3.2; 4.3.3; 4.4; 4.5; 4.7; 4.12; 4.14; 5; 6; 7 et 9	20 janvier 2008
Révision 09 - Ajout 4.12 ; 4.14 et lien avec norme de Marsulex	27 janvier 2009
Révision 10 – Vérification des procédures et DC appliqués (4.12); Responsabilité (7 et 9)	23 octobre 2009
Révision 11 – Mise à jour des titres des postes employés, ajout 4.3, 4.12, 4.13, 4.14, 4.15	1 ^{er} juillet 2010
Révision 12 – 4.3 Retrait du DC 2224; 4.3.1 Ajout MD-UN; 4.15 Ajout directeur opération.	25 octobre 2010
Révision 13 – 4.17 ajout de 2 DC; mise à jour générale et des sections 4.1, 4.3.3, 4.4, 4.5, 4.15	14 décembre 2011
Révision 14 –Retrait de la trame grisée pour l'étude de vulnérabilité (4.1), SCI-2900-048 et 052 (4.3) et SCI-2900-050 (4.19); 4.15 Ajout de coordo salle de CTL, coordo SSE, spéc. SSE et directeur-adjoint; 4.18 Retrait de SCI-70-309; 4.20 Ajout DC-1459 et DC-1460; 4.21.1 et 4.21.2 Ajout du SCI-2900-059; 4.21.2 Ajout peroxyde (20-60%); 6 : Ajout de modifications partielles	02 octobre 2012
Révision 15 – Gardien remplacé par commis à la balance; 4.3.1 Ajout de <i>Emergency response</i> ; 4.4 Ajout de la centrale d'alarme; 4.5 PCA est la remorque d'urgence; 4.9 retrait du SCI-2100-23 Demande d'ambulance; 4.10 Ajouts du # de la remorque, de la localisation de la remorque; 4.11 Signes vitaux évalués par personnel médical qualifié; 4.15 Pratique Hazmat pour superviseur, opérateur B déchargement remplacé par opérateur A barils; 4.19 Retrait des valises portatives	29 novembre 2013
Révision 15 – 4.8 ajout de la procédure SCI-70-513; 4.11 Retrait du formulaire SCI-2900-034 Questionnaire médical pré-entrée niveau A; 4.12 précision sur le post mortem; 4.15 refonte du programme de formation; 4.20 retrait des DC-1459 et DC-1460; 4.21 : Retrait des Listes des PIS	18 novembre 2014

PLAN DES MESURES D'URGENCE

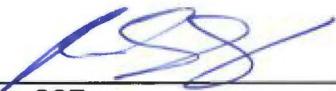
SCI-70-511

Page 14 de 14

Révision 16 – p1 Ajout index des doc; 4.2 Retrait des SCI-2900-015 Description des tâches - gilet jaune, du SCI-2900-016 Description des tâches - Intervenants; 4.3 Retrait du SCI-2900-052 Liste des personnes pouvant être rejointes en cas d'urgence; 4.10.1 Valise des mesures d'urgence; 4.20 Retrait du SCI-2900-012 Suivi intervention – HAZMAT et du SCI-2900-013 Signalement d'une menace à la sûreté

23 novembre 2015

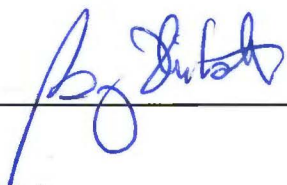
9. APPROBATIONS



Directeur, SSE

23 nov 15.

Date



VPDG

2015/11/24

Date

Annexe 7 **Rapport de la démarche d'information et d'échanges (Transfert Environnement et Société, 2016)**

Stablex



Démarche d'information et d'échanges



Rapport - Version préliminaire
Automne 2015 et hiver 2016

Table des matières

1	Mise en contexte.....	2
2	Déroulement de la démarche d'information et d'échanges.....	2
2.1	Rencontres statutaires / prévues.....	3
2.1.1	Comités.....	3
2.1.2	Rencontres avec la Ville.....	4
2.2	Rencontres sollicitées d'information et d'échanges.....	4
2.3	Événement pour le voisinage et les employés : portes ouvertes.....	5
2.3.1	Invitations et présence.....	5
2.3.2	Moyens d'information et échanges sur les projets.....	6
2.4	Communications.....	7
3	Résultats de la démarche.....	7
3.1	Synthèse des préoccupations et commentaires.....	7
3.2	Prise en compte des préoccupations et recommandations par Stablex.....	8
4	Rétroaction.....	9

Liste des tableaux

Tableau 2.1	Rencontres 2015 du Comité de bon voisinage de Stablex.....	3
Tableau 2.2	Rencontres 2015 du Comité de suivi de Stablex.....	4
Tableau 2.3	Rencontres de Stablex avec la Ville de Blainville.....	4
Tableau 2.4	Participants présents aux rencontres d'information et d'échanges tenues de novembre 2015 à janvier 2016.....	5
Tableau 2.5	Invitations envoyées pour les portes ouvertes par catégorie d'intervenants.....	5
Tableau 3.1	.Questions, commentaires, préoccupations et recommandations sur STABLEX EN GÉNÉRAL.....	7
Tableau 3.2	Questions, commentaires, préoccupations et recommandations sur le PROJET D'AUGMENTATION DE CAPACITÉ.....	8

1 Mise en contexte

Dans le cadre du développement de ses projets, Stablex préconise une approche d'ouverture et de transparence. L'entreprise a donc échangé sur ses différents projets de développement dès 2014 avec diverses parties prenantes. À compter du mois d'août 2015 jusqu'au mois de janvier 2016 l'entreprise a alors mené une démarche d'information et d'échanges plus ciblée sur les différents projets à l'étude, particulièrement sur le projet d'augmentation de capacité dont l'échéancier était planifié pour un dépôt de la demande de modification de décret au printemps 2016.

Durant cette période, plusieurs activités ont été planifiées et tenues afin d'informer les parties prenantes locales et régionales sur les différents projets et aussi de recueillir leurs commentaires, questions et recommandations sur ceux-ci.

Le chapitre 2 présente en détail chacune des activités et au chapitre 3, les questions, préoccupations et recommandations sont compilées pour le projet d'augmentation de capacité.

Les projets ayant fait l'objet des discussions au cours de la démarche sont :

1. **L'augmentation de capacité de traitement de l'usine**, qui demande une modification de décret sans être assujettie à la procédure d'évaluation environnementale.
2. **Le réaménagement de la cellule 6 pour le placement du stablex**, cellule pour laquelle une autorisation est déjà émise, mais dont la relocalisation exige de passer par la procédure québécoise d'évaluation environnementale et potentiellement d'être examinée sous un mandat d'enquête et d'audiences publiques du BAPE.
3. **La construction d'une nouvelle aire d'attente pour les camions**, qui permettra aux transporteurs de faire la file sur le terrain de Stablex et non sur le boulevard Industriel.
4. **Les futurs projets en réflexion au terrain situé au 748 boulevard Industriel**, possiblement un nouvel entrepôt avec passage des voies ferrées à l'intérieur, etc. Pour l'heure, ces projets sont en phase exploratoire.
5. La participation de Stablex au **projet de mise en valeur du boisé du Plan Bouchard** de la Ville de Blainville.

Le présent rapport, dédié à décrire les activités d'information et de communication réalisées en lien avec le projet d'augmentation de capacité, et ce, afin d'alimenter la demande de modification de décret, ne présente que les résultats concernant ce projet.

2 Déroulement de la démarche d'information et d'échanges

Stablex a déployé une démarche d'information et d'échanges comprenant quatre niveaux :

- Rencontres statutaires ou prévues
- Rencontres sollicitées
- Événement pour le voisinage et les employés : portes ouvertes
- Communications aux parties prenantes

Transfert Environnement et Société, une firme spécialisée en participation publique, a soutenu Stablex dans la coordination et la mise en œuvre de la démarche. Au moins une représentante de Transfert a été présente à chaque activité (sauf les rencontres avec la Ville et le MDDELCC) afin de documenter les échanges.

2.1 Rencontres statutaires / prévues

2.1.1 Comités

Lors de leurs rencontres régulières de fin d'année 2015, Stablex a présenté ses projets et sollicité la rétroaction des deux comités de l'entreprise, incluant des représentants des citoyens. Les membres des deux comités, ayant développé des connaissances et une certaine expertise par rapport à Stablex, son fonctionnement et ses activités, ont pu aller plus en détail dans la formulation de commentaires, préoccupations et recommandations par rapport aux projets. Une présentation formelle leur a été offerte et des périodes d'échanges ont été réservées pour chaque projet lors des rencontres (voir présentation en annexe 1).

Comité de bon voisinage

De façon volontaire, Stablex a mis sur pied un comité de bon voisinage en 2009. Des rencontres régulières sont tenues par ce comité constitué de résidents voisins des quartiers du Plan Bouchard et des Boisés du parc équestre (8 à l'heure actuelle) et des représentants de l'entreprise. Son mandat est d'assurer un suivi du dossier de bonne cohabitation. En 2015, le Comité s'est réuni à quatre reprises :

Tableau 2.1 Rencontres 2015 du Comité de bon voisinage de Stablex

Date de rencontre	Principaux sujets abordés et déroulement
8 avril 2015	- Portrait des signalements et plan d'action prioritaire sur les odeurs
9 juin 2015	- Projets de développement
6 octobre 2015	- Activités d'information et d'échanges et communications
1 ^{er} décembre 2015	- Visite (rencontre de juin)

Stablex a toujours tenu informé le Comité de bon voisinage de la venue de ses projets au fur et à mesure de leur développement. Le projet même de réaménagement de la cellule 6 émane d'une proposition d'un des membres du Comité.

À l'automne 2015, Stablex a quand même voulu consacrer du temps particulier lors de deux rencontres du Comité, soit le 6 octobre et le 1^{er} décembre, pour recueillir les préoccupations, les commentaires et les recommandations des membres face aux projets ainsi que répondre à leurs questions.

Comité de suivi

Depuis 1991, en respect du décret gouvernemental d'exploitation, un comité de suivi se réunit cinq fois par année pour suivre les activités de l'entreprise. Ce comité regroupe divers représentants :

- Ville de Blainville : un conseiller municipal et un responsable de la division Environnement
- Service d'incendie de Blainville : un représentant
- MDDELCC : un représentant (poste non comblé par le ministère depuis 2012)
- Direction de santé publique des Laurentides : un représentant
- Stablex : le directeur des opérations, le directeur santé sécurité environnement et la spécialiste santé sécurité environnement
- Citoyens : au minimum trois résidents (actuellement quatre résidents)

Tableau 2.2 *Rencontres 2015 du Comité de suivi de Stablex*

Date de rencontre	Principaux sujets abordés et déroulement
5 février 2015	<ul style="list-style-type: none"> - Modifications aux permis et autorisations - Portrait des signalements et plan d'action prioritaire sur les odeurs - Projets de développement - Démarche d'information et d'échanges - Interventions du Service de sécurité incendie de Blainville
26 mars 2015	
17 juin 2015	
27 août 2015	
3 décembre 2015	

Stablex a également tenu les membres du Comité de suivi informés par rapport aux différents projets en cours d'évaluation et de développement. Au même titre que pour le Comité de bon voisinage, Stablex a présenté chacun des projets et a réservé une période d'échanges pour recueillir les préoccupations, les commentaires et les recommandations des membres face aux projets ainsi que répondre à leurs questions, et ce, lors de deux rencontres, soit le 27 août et le 3 décembre.

2.1.2 Rencontres avec la Ville

Stablex a rencontré des représentants de la Ville de Blainville, principalement la direction générale, a plusieurs reprises au cours de l'année 2015 afin qu'ils connaissent les intentions de l'entreprise et qu'ils soient informés de l'évolution des projets de l'entreprise au fur et à mesure.

Tableau 2.3 *Rencontres de Stablex avec la Ville de Blainville*

Date	Principaux sujets abordés et déroulement
27 mai 2015	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation des projets - Résolution de la Ville visant la rédaction d'une lettre d'entente pour le projet de réaménagement de la cellule 6
17 septembre 2015	<ul style="list-style-type: none"> - Lettre d'entente - Scénario d'augmentation de capacité - Présentation sommaire de la démarche d'information et d'échanges
14 octobre 2015	<ul style="list-style-type: none"> - Approche sociale et démarche d'information et de consultation liée aux projets - Présentation des panneaux d'information sur les projets pour les portes ouvertes
3 novembre 2015	<ul style="list-style-type: none"> - Conditions à intégrer dans la lettre d'entente pour le projet de réaménagement
6 novembre 2015	<ul style="list-style-type: none"> - Participation de Stablex au projet de mise en valeur du Boisé du Plan Bouchard
21 janvier 2016	<ul style="list-style-type: none"> - Lettre d'entente pour le projet de réaménagement

2.2 Rencontres sollicitées d'information et d'échanges

Quatre rencontres d'information et d'échanges ont été sollicitées et tenues au cours de la démarche et ce, afin, de rejoindre des groupes et représentants ayant des intérêts locaux et régionaux diversifiés vis-à-vis des projets de Stablex. Le tableau suivant liste les participants invités et ayant pris part aux rencontres.

Tableau 2.4 *Participants présents aux rencontres d'information et d'échanges tenues de novembre 2015 à janvier 2016*

Date	Parties prenantes	Déroulement
11 novembre 2015	Directrice générale de l'AGAB Directrice générale de la CCITB Directrice générale de la SODET Représentante de Montréal International	Présentation et visite du site
16 novembre 2015	Député provincial de Blainville Attaché politique du député de Blainville Député fédéral de Thérèse-De Blainville Directrice bureau de Circonscription Ramez Ayoub	Présentation
20 novembre 2015	Présidente du COBAMIL	Présentation et visite du site
2 décembre 2015	Représentants de la direction de l'évaluation environnementale et experts en qualité de l'air du MDDELCC	Présentation et visite du site
18 janvier 2016	Président du CRE Laurentides Directrice générale du COBAMIL Représentant de la MRC Thérèse-De Blainville	Présentation et visite du site
20 avril 2016	Représentants de la direction régionale du MDDELCC	Présentation et visite du site

La présentation réalisée lors des rencontres est disponible à l'annexe 2. Les rencontres se sont presque toutes terminées par une visite des installations.

2.3 Événement pour le voisinage et les employés : portes ouvertes

Stablex a organisé une journée portes ouvertes le 17 octobre 2015 afin de pouvoir informer et échanger avec les voisins de l'entreprise, tant résidentiels qu'industriels ainsi que ses employés. Des représentants locaux et régionaux (Ville, députation, etc.) ont également été invités.

La tenue de la journée portes ouvertes avait trois principaux objectifs :

- Montrer les installations
- Faire connaître la mission de l'entreprise
- Partager les projets de développement de Stablex
- Répondre aux questions des visiteurs et recueillir leurs commentaires

2.3.1 Invitations et présence

Le tableau suivant présente les invitations envoyées pour les portes ouvertes par catégorie. Le tableau plus détaillé est présenté à l'annexe 3.

Tableau 2.5 *Invitations envoyées pour les portes ouvertes par catégorie d'intervenants*

Catégorie	Nombre d'invitations envoyées
Employés de Stablex	160
Voisins résidentiels	800
Voisins industriels	100
Députés (en poste et candidats aux élections fédérales)	7
Ville de Blainville	12
MDDELCC	3
Comité de suivi	8
Total	930

Au final, 303 personnes ont répondu à l'appel et ont participé à la journée portes ouvertes, selon la répartition suivante :

- 59 employés se sont présentés avec des membres de leur famille ou invités (164)
- 7 voisins industriels en provenance de deux compagnies
- 67 voisins en provenance de 33 foyers différents
- 6 représentants de la région

2.3.2 Moyens d'information et échanges sur les projets

Présentation et tour guidé

Les participants étaient d'abord accueillis avec une présentation générale de l'entreprise et avaient une première occasion de poser des questions. Ils avaient ensuite droit à un tour guidé en autobus sur le site de Stablex. Les guides ont présenté les différentes activités de Stablex de la réception des matières jusqu'au placement du stablex dans les cellules (voir le guide de visite à l'annexe 4). 21 tours guidés en autobus ont été effectués sur le site.

Kiosques d'information

Après le tour guidé, les participants étaient invités à s'arrêter à deux kiosques d'information, un sur la bonne cohabitation et les mesures de gestion des nuisances et l'autre sur les différents projets en cours d'évaluation et de développement pour l'entreprise. Deux représentants de Stablex étaient présents à chaque kiosque pour présenter les panneaux d'information (voir les panneaux à l'annexe 5) et répondre aux questions.

Le Service de sécurité incendie de Blainville avait également un kiosque où les participants pouvaient obtenir de l'information sur la sécurité incendie en général, mais aussi en lien avec la prévention et les interventions en lien avec Stablex.

Sondage et rétroaction de l'équipe de Stablex

Certains participants ont également rédigé quelques commentaires sur le sondage qu'ils pouvaient remplir avant de quitter lors de la journée (voir le sondage à l'annexe 6). En tout, 98 sondages ont été remplis par des participants.

Une rétroaction avec les employés impliqués dans l'organisation (ex. : guides, chauffeurs, etc.) a également permis de confirmer et de recueillir des commentaires en provenance des participants.



2.4 Communications

En plus des activités où Stablex a pu rencontrer et discuter des projets en personne avec des parties prenantes, l'entreprise a voulu rendre l'information des projets accessible à un plus grand nombre. Pour ce faire, elle a utilisé un bulletin d'information envoyé périodiquement dans le voisinage du site.

Lors de la dernière semaine de novembre, un bulletin d'information a été distribué à toutes les personnes invitées à la journée portes ouvertes ainsi qu'aux personnes invitées aux rencontres d'information et d'échanges (se référer à l'annexe 3 et au tableau 2.3).

Le bulletin d'information effectuait un bilan des portes ouvertes et présentait les différents projets. Ainsi, tout le voisinage de l'entreprise a eu accès au même type d'information que les participants des portes ouvertes ayant visité le kiosque sur le projet. Stablex invitait également les lecteurs à contacter l'entreprise pour toute question ou commentaire concernant Stablex, ses activités et ses projets. La version électronique du bulletin d'information est présentée à l'annexe 7.

Un article décrivant le projet d'augmentation de capacité est également paru dans La Presse du 13 octobre 2015 qui présentait un dossier sur Blainville (voir annexe 8).

3 Résultats de la démarche

3.1 Synthèse des préoccupations et commentaires

Les deux tableaux suivants présentent les principaux questionnements, préoccupations et commentaires émis par les différents participants à la démarche d'information et d'échanges de Stablex et ce, par rapport à l'entreprise en général et au projet d'augmentation de capacité. Les éléments en caractère gras signifient qu'ils ont été mentionnés à plus d'une reprise.

Un tableau global plus détaillé est présenté à l'annexe 9. Les tableaux détaillés en fonction de chaque activité tenue et par groupes d'intérêt sont présentés à l'annexe 10.

Tableau 3.1 Questions, commentaires, préoccupations et recommandations sur STABLEX EN GÉNÉRAL

Thème	Principaux questionnements, commentaires, préoccupations et recommandations
Entreprise	<ul style="list-style-type: none">- Santé et sécurité / protection des employés- Données sur les emplois et employés- Fonctionnement des autorisations
Matières acceptées	<ul style="list-style-type: none">- Type de matières reçues et contaminants présents- Provenance et transport des matières- Respect des exigences réglementaires par les industries productrices de matières dangereuses
Usine et traitement	<ul style="list-style-type: none">- Procédé et traitement des matières- Utilisation, traitement et rejet des eaux- Autres options pour les matières dangereuses au Québec
Placement du stablex au site	<ul style="list-style-type: none">- Géologie du sol et inquiétude face à l'imperméabilité du site- Protection des eaux souterraines et sources d'eau potable- Fabrication, caractéristiques, dégradation et placement du stablex- Suivi et aménagement des cellules fermées- Propriété du site de placement au gouvernement et partage des responsabilités
Gestion des nuisances	<ul style="list-style-type: none">- Évaluation et mesure des odeurs- Provenance et outils de gestion des nuisances

Thème	Principaux questionnements, commentaires, préoccupations et recommandations
	- Création et participation aux comités

* Les éléments en **caractère gras** ont été mentionnés à plus d'une reprise

La majorité des questions et commentaires généraux sur Stablex ont porté sur le fonctionnement de l'entreprise et de son procédé ainsi que sur les matières qu'elle reçoit et traite. Le placement du stablex en cellules a également suscité plusieurs échanges.

Tableau 3.2 Questions, commentaires, préoccupations et recommandations sur le PROJET D'AUGMENTATION DE CAPACITÉ

Thème	Principaux questionnements, commentaires, préoccupations et recommandations
Justification	- Conséquences en cas de non-autorisation du projet
Évaluation environnementale / qualité de vie	- Potentielle augmentation des nuisances en lien avec le projet (bruit, transport, odeurs, etc.) - Réalisation des études - Création d'emploi - Préoccupations des voisins des nouveaux quartiers
Besoins du marché	- Prévisions et évaluation des besoins futurs pour les services de Stablex - Type et provenance des nouvelles matières - Autres entreprises dans le domaine
Capacité du site	- Durée de vie du site en fonction du projet - Nécessité ou possibilités d'expansion du site
Scénario de production	- Changements au niveau des opérations - Nombre de camions supplémentaires à entrer au site - Impacts sur la qualité de vie des voisins - Trafic et circulation dans le secteur

* Les éléments en **caractère gras** ont été mentionnés à plus d'une reprise

Concernant le projet d'augmentation de capacité, les thèmes ayant suscité davantage de questionnements et de préoccupations sont les changements apportés par le projet aux opérations de Stablex et leurs conséquences potentielles sur la gestion des nuisances et la qualité de vie du voisinage. La question de la durée de vie du site découlant de l'augmentation de capacité est revenue pratiquement à chaque discussion.

3.2 Prise en compte des préoccupations et recommandations par Stablex

Concernant les questions, commentaires, préoccupations et recommandations recueillis sur Stablex en général, voici les principaux éléments de réponses et de prise en compte par Stablex :

- Maintien du programme rigoureux de santé et sécurité et poursuite des efforts d'amélioration continue et d'innovation
- Pesée et échantillonnage de toutes les matières reçues à l'usine
- Présence d'une couche d'argile étanche de 10 mètres sous les cellules
- Présence d'une coupure étanche autour du site de l'usine et pour chaque cellule de placement, afin de récupérer toutes les eaux de précipitation et les traiter
- Recouvrement multicouche (argile, membrane, etc.) des cellules pour les rendre étanches
- Entretien annuel des surfaces herbacées, après la saison de nidification des oiseaux
- Réseau de puits dans les cellules fermées pour la surveillance et l'échantillonnage des eaux
- Augmentation du nombre de membres au Comité de bon voisinage et représentation des différents quartiers voisins

Quant au projet d'augmentation de capacité, voici les principaux éléments de réponses et de prise en compte par Stablex :

- Maintien des mesures de gestion des nuisances déjà en place et mise à jour du plan d'action prioritaire des odeurs pour 2016
- Maintien des canaux de communication avec le quartier du Plan Bouchard, mais aussi avec les quartiers des Sentiers du Maréchal et des Boisés du Parc équestre
- Établissement et mise en place de toutes les mesures d'atténuation nécessaires en fonction des études en lien avec le climat sonore et la qualité de l'air (2016-2017)
- Partage des résultats finaux de l'étude en lien avec la demande de modification de décret
- Respect de toutes les exigences liées à la réception des matières (type et provenance)
- Réalisation du projet d'aire d'attente pour les camions en 2016

4 Rétroaction

À la suite de la démarche d'information et d'échanges et après avoir compilé et analysé tout le matériel issu des différentes activités, Stablex a fait une rétroaction aux parties prenantes :

- Présentation des résultats de la démarche et de certaines évaluations liées à la demande de modification de décret (ex. : climat sonore) aux Comité de bon voisinage et Comité de suivi
- Envoi d'une lettre présentant les résultats de la démarche (avec tableaux synthèses des questionnements, commentaires et recommandations par projet) aux participants des rencontres sollicitées
- Distribution d'un bulletin d'information en mai 2016 (voir annexe 11) présentant les résultats de la démarche au voisinage résidentiel et industriel ainsi qu'aux parties prenantes rencontrées en cours de démarche

Première rencontre

Projets de développement

Projets de développement

- Augmentation de capacité
- Relocalisation de la cellule 6
- Nouvelle aire d'attente pour les camions
- 748 boul. Industriel
- Collaboration à la mise en valeur des milieux naturels et sentiers d'interprétation
 - Projet de la Ville de Blainville
- Démarche d'information et d'échanges

STABLEX

Demande d'augmentation de capacité

- Non-assujéti à la procédure québécoise d'évaluation et d'examen des impacts
- Demande de modification du décret qui nécessite certaines études :
 - Revue des données d'entrée et justification de la demande
 - Description détaillée du projet (intrants et extrants)
 - Description des modifications par rapport au décret en vigueur
 - Description des impacts additionnels (eau, air, sol, milieu humain)

STABLEX

Demande d'augmentation de capacité

- Calendrier envisagé

Activité	Echéancier
Description du projet et des modifications par rapport au décret en vigueur	Septembre à janvier 2016
Description des impacts additionnels (eau, air, sol, milieu humain)	
Dépôt de la demande de modification du décret au MDDELCC	Janvier 2016
Traitement de la demande et réponses aux questions du MDDELCC	Janvier à juin 2016
Obtention du décret (conseil des Ministres) et des autres permis requis	À partir de juin 2016

STABLEX

Demande d'augmentation de capacité

Scénario de production pour la capacité visée
1 125 000 tonnes métriques sur 5 ans, soit une moyenne de 225 000 tonnes métriques par an

Année	Production de semaine				Production de fin de semaine		
	Mois de production (M2) / an	Mois de production (M2) / an	Production (M2) / an	Production (M2) / an	Mois de production (M2) / an	Production (M2) / an	Production (M2) / an
2015	125 000	125	125	125 000	0	0	0
2016	125 000	125	125	125 000	31	276	30 000
Quantité totale	250 000	250	250	250 000	31	276	30 000

STABLEX

Demande d'augmentation de capacité

Période d'échanges

- Questions?
- Commentaires?

STABLEX

Projet de réaménagement de la cellule 6

- Résolution du Conseil municipal (18 août) adoptée à l'unanimité
- Première rencontre avec le Directeur général de la Ville (17 septembre)
- Autres rencontres à venir

STABLEX

Procédure d'évaluation environnementale



STABLEX

Projet de relocalisation de la cellule #6 Scénario 1 – Pas de changement



Projet de relocalisation de la cellule #6 Scénario 2 – scénario privilégié pour la distance avec l'usine



Projet de relocalisation de la cellule #6 Scénario 3 – zone tampon maximisée



Projet de relocalisation de la cellule #6 Scénario 4 – la zone tampon ne peut être utilisée





Projet de réaménagement de la cellule 6

- Certains travaux à réaliser avant l'hiver 2015 (gel du sol, période d'inventaire, etc.)
 - Hydrogéologie
 - Faune (inventaires, espèces à statut particulier, etc.)
 - Flore (végétation terrestre, milieux humides, etc.)
 - Climat sonore
 - Paysage

STABLEX
 Société d'ingénierie et de conseil

Projet de réaménagement de la cellule 6

- Plan de forage (hydrogéologie)
 - ⊕ Forages réalisés en 2008
 - ⊕ Forages prévus et réalisés cet automne
 - Limite de la propriété actuelle de Stablex
- Mesures d'atténuation lors des travaux

STABLEX
 Société d'ingénierie et de conseil

Projet de réaménagement de la cellule 6

Période d'échanges

- Questions?
- Commentaires?

STABLEX
 Société d'ingénierie et de conseil

Nouvelle aire d'attente pour les camions

Tulipes Conifères Arbustes

STABLEX
 Société d'ingénierie et de conseil

Démarche d'information et d'échanges

Automne 2015

- Rencontres régulières du Comité de bon voisinage et du Comité de suivi
- Journée portes ouvertes
 - Invitations aux voisins des quartiers Les Sentiers du Maréchal et Les Boisés du Parc équestre
- Rencontres avec les représentants locaux (à définir)
- Bulletin d'information
- Site Internet

STABLEX

30

Démarche d'information et d'échanges

Préconsultation durant l'étude d'impact (relocalisation) - 2016

- Formation d'un comité consultatif local et représentatif
- Ateliers thématiques (comité consultatif élargi)

STABLEX

31

Démarche d'information et d'échanges

Est-ce que vous seriez intéressé(s) éventuellement à prendre part à l'évaluation et au suivi des projets de développement?

- En étant membre du comité consultatif
- En participant aux ateliers thématiques
- En organisant des rencontres spéciales du Comité de bon voisinage
- ...

STABLEX

32

Deuxième rencontre

Demande d'augmentation de capacité

- Poursuite de la description du projet et des **modifications par rapport au décret en vigueur**
- Poursuite de la description des **impacts** additionnels
 - Modélisation de la **qualité de l'air** en cours
 - **Études sonores** en cours
- **Partage des résultats** en 2016
- Échéancier
 - Dépôt de la demande en mars 2016 pour un début d'augmentation de capacité en 2017

stables.com | Un service intégré. Des solutions Stables.

Projet de réaménagement de la cellule 6

- Rencontre avec le Directeur général (3 novembre)
 - Dépôt du **projet de lettre d'intente** à la Ville de Blairville
- Résultats des études et travaux de l'automne à venir
 - **Forages réalisés** dans la zone d'étude
 - **Inventaire du milieu achevé** pour la période d'automne
 - Prochains inventaires au printemps et à l'été

stables.com | Un service intégré. Des solutions Stables.

Démarche d'information et d'échanges

Portes ouvertes

- 303 participants, dont 80 voisins
- 21 tours guidés réalisés
- Principaux commentaires sur l'événement (sondage):
 - Bonne idée d'organiser un tel événement / A refaire
 - Accueil chaleureux
 - Visite intéressante
 - Rassurant
 - Fierté des employés
 - Transparence



stables.com | Un service intégré. Des solutions Stables.

Démarche d'information et d'échanges



Portes ouvertes (suite)

- Principaux commentaires sur la bonne cohabitation (kiosque):
 - Amélioration remarquée
 - Mesures de gestion des nuisances appréciées
 - Employés investis
 - Etc.

stables.com | Un service intégré. Des solutions Stables.

Démarche d'information et d'échanges

Portes ouvertes (suite)

- Principaux commentaires sur les projets (kiosque):
 - Réaménagement: augmentation de la zone tampon
 - Augmentation: durée de vie du site
 - Nouvelle aire d'attente: projet apprécié, transport
- Plusieurs questionnements généraux sur Stables:
 - Provenance et nature des résidus, stabilité du stablex, imperméabilité au site, santé et sécurité, etc.



stables.com | Un service intégré. Des solutions Stables.

Démarche d'information et d'échanges

- Rencontres ciblées **tenues**
 - Groupes économiques: COIB, AGAB, SOOET, Montréal International
 - Députés: Mario Laframboise et Ramez Ayoub
 - Groupes environnementaux: COBAME
- Principaux **commentaires**
 - Invitations et rencontres très appréciées
 - Rejoignent les commentaires des portes ouvertes
 - La Ville leur apparaît comme le principal intervenant dans les projets
 - Pas de préoccupations majeures
 - Conservation des milieux humides pour le COBAME
- Rencontre **à venir**: CRE Laurentides

stables.com | Un service intégré. Des solutions Stables.

Annexe 2 : Présentation projetée lors des rencontres sollicitées d'information et d'échanges avec des groupes et représentants locaux et régionaux



Objectifs de la rencontre

Stablex mène une démarche d'information et d'échanges sur ses différents projets à l'étude.

La présente rencontre a pour objectifs :

- Présenter notre **entreprise**
- Faire connaître notre **mission**
- Partager nos **projets** et notre approche
- Recueillir vos **questions, commentaires et suggestions**

stablex.com | Un service intégré. Des solutions fiables.

Stablex : solution environnementale

- **Traitement** de résidus industriels inorganiques et sols contaminés
- Entreprise de **gestion environnementale** implantée depuis 30 ans dans la collectivité
- **Seul centre de traitement** en Amérique du Nord qui traite, stabilise et solidifie 100% des résidus et sols reçus
- Service offert à plus de **500 entreprises**
- **160 employés**
- Une société de **US Ecology**, une entreprise majeure en gestion de résidus industriels

stablex.com | Un service intégré. Des solutions fiables.

Visite virtuelle

- 1 : Réception
- 2 : Laboratoire
- 3 : Collecte des eaux
- 4 : Usine
- 5 : Aire d'entreposage
- 6 : Hangar de déchargement des wagons
- 7 : Trajet vers la zone
- 8 : Bassins d'entreposage des eaux du site
- 9 : Zone de placement du Stablex
- 10 : Cellules fermées

stablex.com | Un service intégré. Des solutions fiables.

Une priorité : la cohabitation harmonieuse

- Gestion des nuisances potentielles
 - Éliminer les odeurs perçues
 - Minimiser le bruit
 - Réduire la poussière
 - Vigies (site et quartiers voisins)
 - Études et recherches
- Mécanismes de communication en continu
 - Comité de bon voisinage et Comité de suivi
 - Correspondances dans le voisinage
 - Rencontres, portes ouvertes, appels, etc.
- Projets de développement structurants et gagnants-gagnants
 - Implantation harmonieuse basée sur l'information, la consultation et la participation

stablex.com | Un service intégré. Des solutions fiables.

Communications et projets de développement

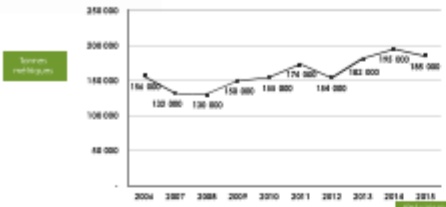
AUTOMNE 2015 : PRÉSENTATION GÉNÉRIQUE DES PROJETS

- Rencontres avec :
 - Blainville
 - MDEELCC
 - Députés
 - Groupes du milieu (affaires et environnement)
 - Comités (suivi et bon voisinage)
 - Voisins via les portes ouvertes
- Bulletin d'information, site internet

stablex.com | Un service intégré. Des solutions fiables.

Demande d'augmentation de capacité

Réponse à la hausse des besoins du marché



stables.com | Un service intégré. Des solutions fiables.

7

Demande d'augmentation de capacité

Des demandes courantes : historique

13 ans	1983	Opérations débutées Volume autorisé 100 000 tonnes métriques par an	+ 25 000 TM
	1994	Première augmentation autorisée : jusqu'à 125 000 tonnes métriques par an	+ 50 000 TM
4 ans	2000	Deuxième augmentation autorisée : jusqu'à 175 000 tonnes métriques par an	+ 50 000 TM
15 ans	2009	Modification du volume permis : jusqu'à 875 000 tonnes métriques sur 5 ans	+ 50 000 TM
	2015	Projet d'une 3 ^{ème} augmentation du volume autorisé : jusqu'à 1 125 000 tonnes métriques sur 5 ans (moyenne annuelle de 225 000 tonnes métriques)	

stables.com | Un service intégré. Des solutions fiables.

8

Demande d'augmentation de capacité

Scénario de production pour la capacité visée

1 125 000 tonnes métriques sur 5 ans, soit une moyenne de 225 000 tonnes métriques par an
(capacité actuelle : 875 000 TM/5 ans, moyenne : 175 000 TM/an)

Année de référence	Production autorisée (TM/an)	Production de 2016		Production de fin de scénario			
		Volume (TM)	Volume (TM)	Volume (TM)	Volume (TM)	Volume (TM)	
2016	175 000	225	800	375 000	8	0	0
2024	175 000	225	740	360 000	27	375	18 000
Capacité totale	350 000	225	760	360 000	35	420	18 000

stables.com | Un service intégré. Des solutions fiables.

Demande d'augmentation de capacité

- Échéancier : 2016
- Demande de modification du décret qui nécessite certaines études et travaux :
 - Revue des données d'entrée et justification de la demande
 - Description détaillée du projet (Intrants et extrants)
 - Description des modifications par rapport au décret en vigueur
 - Description des impacts additionnels (eau, air, sol, milieu humain)

stables.com | Un service intégré. Des solutions fiables.

Demande d'augmentation de capacité

Périodes d'échanges

- Questions?
- Commentaires?

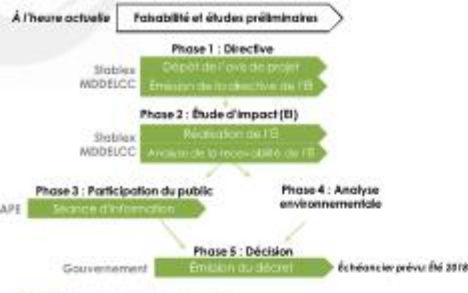
stables.com | Un service intégré. Des solutions fiables.

Réaménagement de la cellule 6

Évoquer les activités de placement du stablex des quartiers résidentiels



Réaménagement de la cellule 6



stables.com | Un service intégré. Des solutions fiables.

Réaménagement de la cellule 6

- Certains travaux à réaliser avant l'hiver 2015 (gel du sol, période d'inventaire, etc.)
 - Hydrogéologie (forages)
 - Faune (inventaires, espèces à statut particulier, etc.)
 - Flore (végétation terrestre, milieux humides, etc.)
 - Climat sonore.

stables.com | Un service intégré. Des solutions fiables.

Réaménagement de la cellule 6

Période d'échanges

- Questions?
- Commentaires?

stables.com | Un service intégré. Des solutions fiables.

Nouvelle aire d'attente pour camions



Développement de projets structurants



stables.com | Un service intégré. Des solutions fiables.

Mise en valeur des milieux naturels



- En collaboration avec Nature Action Québec
- Participation de Stables : financement et contenu

stables.com | Un service intégré. Des solutions fiables.



Stablex

Un service inégalé. Des solutions fiables.

Annexe 3 : Tableau détaillé des invitations à la journée portes ouvertes du 17 octobre 2015

Catégorie	Liste des personnes invitées	Nombre
Députés (en poste et candidats aux élections fédérales)	Député de la circonscription Blainville, Coalition Avenir Québec	7
	Députée de la circonscription Terrebonne-Blainville, Nouveau Parti démocratique	
	Député de la circonscription Marc-Aurèle-Fortin et candidat dans la circonscription Thérèse-De Blainville, Nouveau Parti démocratique	
	Candidat dans la circonscription Thérèse-De Blainville, Bloc québécois	
	Candidat dans la circonscription Thérèse-De Blainville, Parti libéral du Canada	
	Candidat dans la circonscription Thérèse-De Blainville, Parti conservateur	
	Candidat dans la circonscription Thérèse-De Blainville, Parti vert	
Ville de Blainville	Maire de la ville de Blainville	12
	Directeur général - Blainville	
	Conseillère municipale du district de Fontainebleau (n° 1)	
	Conseiller municipal du district de la Côte-Saint-Louis (n° 2)	
	Conseiller municipal du district Saint-Rédempteur (n° 3)	
	Conseiller municipal du district du Plan-Bouchard (n° 4)	
	Conseiller municipal du district Notre-Dame-de-l'Assomption (n° 5)	
	Conseillère municipale du district Chante-Bois (n° 6)	
	Conseiller municipal du district des Hironnelles (n° 7)	
	Conseiller municipal du district d'Alençon (n° 8)	
	Conseiller municipal du district de la Renaissance (n° 9)	
Conseillère municipale du district du Blainvillier (n° 10)		
Comité de suivi	Résidents voisins sur le comité (4)	8
	Directeur adjoint, Service des incendies	
	Chef de division - Environnement et développement durable, Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire, Ville de Blainville	
	Direction de la Santé publique des Laurentides, Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides	
	Directrice régionale, Direction générale de l'analyse et de l'expertise régionales Montréal, Laval, Lanaudière et Laurentides - MDDELCC	
MDDELCC	Directrice régionale adjointe, Direction générale de l'analyse et de l'expertise régionale Lanaudière et Laurentides - MDDELCC	3
	Directeur régional, Centre de Contrôle Environnemental de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides - MDDELCC	
	Directeur régional adjoint, Centre de Contrôle Environnemental de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides - MDDELCC	
Voisins	Quartier du Plan Bouchard	650
	Quartier Les boisés du parc équestre	150
	Quartier Les Sentiers du maréchal	
	Voisins du parc industriel	100

Portes ouvertes chez **Stablex**



GUIDE DE VISITE 17 octobre 2015

Bienvenue chez nous!

Bonjour,

Nous sommes fiers d'ouvrir nos portes aux familles des employés et à nos voisins. L'objectif de cet événement est de montrer nos installations et de faire connaître notre mission et nos projets de développement, projets sur lesquels nous aimerions recevoir vos commentaires.

Nous croyons qu'en se connaissant nous pouvons mieux cohabiter et cette journée est une occasion de fesser et de consolider nos liens avec la collectivité de Blainville et nos employés.

C'est avec grand plaisir que toute l'équipe de Stablex vous reçoit aujourd'hui. Bonne visite!

Guy Tribouff
Viceprésident et directeur général



Stablex, une réponse à un besoin de société

- ✔ Traitement de résidus industriels grâce à un procédé unique et sécuritaire
- ✔ Seul centre en Amérique du Nord à intégrer un processus de stabilisation et de solidification pour l'ensemble de ses résidus, un geste important pour l'environnement
- ✔ Service de pointe offert à plus de 500 entreprises dont la majorité sont québécoises
- ✔ Équipe hautement professionnelle de 160 employés composée de chimistes, d'ingénieurs, de techniciens, de mécaniciens, d'opérateurs, intégrant aussi tout le personnel de gestion
- ✔ La santé, la sécurité, l'environnement, nos priorités en tout temps
- ✔ Une entreprise dynamique, des projets structurants pour l'avenir

Merci de votre visite!

Avant de quitter, n'oubliez pas de remplir notre court sondage sur la journée portes ouvertes.

Si vous avez d'autres questions ou commentaires à la suite de votre visite, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Appelez-nous au **450 430-9230, poste 4735**
Ou communiquez par courriel **info@stablex.com**



Infrastructures d'accueil

- | | |
|----------------------------------|--|
| A CHÂTEAU D'ACCUEIL | E TOILETTES |
| B PRÉSENTATION DE STABLEX | F KIOSQUES D'INFORMATION ET COLLATION |
| C DÉBUT DU TOUR GUIDÉ | G CHÂTEAU DE SORTIE ET SONDAGE |
| D FIN DU TOUR GUIDÉ | |

Visite de nos opérations

- 1 RÉCEPTION**
À leur arrivée, tous les résidus sont vérifiés : origine, contenu, quantité, etc. L'accès au site est contrôlé 24/7.
- 2 LABORATOIRE**
Chaque arrivage est échantillonné et analysé.
- 3 COLLECTE DES EAUX**
Une barrière étanche ceinturant le périmètre de la propriété de Stablax permet de récupérer toute la pluie se retrouvant sur le site, qui est par la suite traitée.
- 4 AIRE DES LIQUIDES**
Des zones de réception sont spécialement conçues pour les résidus liquides, qui sont ensuite acheminés vers le traitement dans l'usine.
- 5 AIRE DES BARILS**
Certains résidus sont reçus dans différents formats de contenants, incluant des barils. Ces contenants sont entreposés à l'intérieur, dans cette portion du bâtiment.
- 6 AIRES DES SOLIDES ET TRAITEMENT EN BASSINS**
C'est dans ce secteur de l'usine que les traitements sont complétés pour obtenir le produit final inerte appelé **stablax**.
- 7 AIRE D'ENTREPOSAGE**
Tous les sols contaminés et les matières solides en vrac en attente d'être traités sont entreposés dans ce bâtiment à l'abri des intempéries.
- 8 RÉCEPTION DES WAGONS**
Les arrivages par train sont principalement constitués de sols contaminés.
- 9 TRAJET VERS LA ZONE DE PLACEMENT**
Les camions empruntent cette voie pour aller déposer le **stablax** dans la zone de placement.
- 10 BASSINS D'ENTREPOSAGE DES EAUX DU SITE**
Toutes les eaux pluviales qui se retrouvent dans la zone de placement active sont collectées et entreposées dans des bassins pour ensuite être traitées.
- 11 ZONE DE PLACEMENT DU STABLEX**
Les cellules de placement sont conçues pour assurer un entreposage sécuritaire du **stablax** à long terme.
- 12 CELLULES FERMÉES**
Une fois remplies, les cellules de placement du **stablax** sont fermées hermétiquement à l'aide de plusieurs couches d'argile et d'une membrane. Elles sont par la suite recouvertes de terre et de végétaux. Un réseau complet de puits d'observation permet un suivi de l'intégrité du **stablax**.

Les pointillés blancs délimitent la propriété de Stablax.

Kiosque sur la bonne cohabitation

Mesures préventives de gestion des nuisances potentielles

Éliminer les odeurs perçues



Système de brumisateur pour neutraliser les odeurs



Recouvrement des dépôts de stablex avec de l'argile



Disques flottants sur les bassins d'entreposage des eaux

Minimiser le bruit



Activités extérieures au site cessant à 21h

Réduire la poussière



Utilisation d'eau et d'abat-poussière sur les voies non pavées et nettoyage de la cour au balai mécanique

Être à l'affût



Vigie sur la propriété et dans le voisinage

En amélioration continue



Études et recherches en continu, avec l'aide de firmes d'experts reconnues

Stablex
C 2014-15

Un dialogue franc et continu



Comité de suivi

Ce comité regroupe des représentants de Blainville, du ministère de l'Environnement (MDDELCC) et de la Direction régionale de santé publique des Laurentides auxquels s'ajoutent des citoyens et des représentants de Stablex.

Comité de bon voisinage

De façon volontaire, Stablex tient des rencontres régulières avec un comité de bon voisinage qui réunit plusieurs résidents voisins et les dirigeants de l'entreprise.

Des signalements pris au sérieux

Vos signalements sont précieux. N'hésitez jamais à communiquer avec nous.

Stablex
C 2014-15

Stablex, membre de la collectivité blainvilloise



Stablex
C.A.S.

Kiosque sur les projets de développement

Aménagement favorisant la bonne cohabitation



Projet de réaménagement de la cellule d'exploitation n°6

Éloignement des quartiers résidentiels

Stablex
C.A.S.

Une réponse aux besoins du marché

Demande d'augmentation de capacité de réception

Jusqu'à 1 125 000 tonnes métriques sur 5 ans au lieu de 875 000.

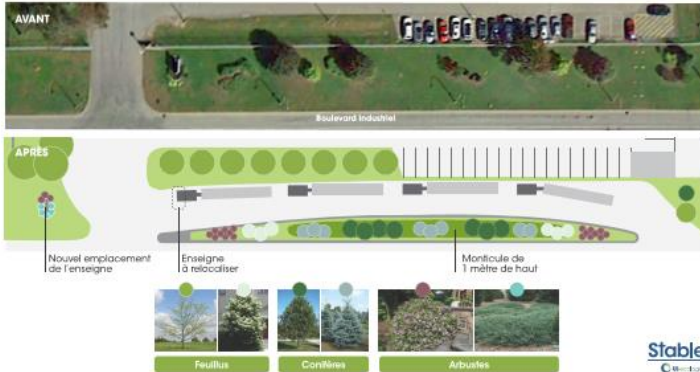


Des demandes courantes

13 ans	1983	Volume autorisé : 100 000 TM / an	
4 ans	1996	1 ^{re} augmentation autorisée : jusqu'à 125 000 TM / an	+25 000 TM
	2000	2 ^e augmentation autorisée : jusqu'à 175 000 TM / an	+50 000 TM
15 ans	2009	Modification du volume permis : jusqu'à 875 000 TM sur 5 ans	+50 000 TM
	2015	Projet d'une 3 ^e augmentation du volume autorisé : jusqu'à 1 125 000 TM sur 5 ans (moyenne annuelle de 225 000 TM)	

Stablex
C. inc.

Une nouvelle aire d'attente pour les camions



Stablex
C. inc.

Développement de projets structurants



MERCI DE NOUS FAIRE PART DE VOTRE APPRÉCIATION!!

Stablex



1- Avez-vous apprécié les portes ouvertes?

Beaucoup

Moyennement

Pas du tout

2- Avez-vous visité...?

Le site de Stablex (tour guidé en autobus)

Le kiosque d'information sur la bonne cohabitation (sous le chapiteau)

Le kiosque d'information sur les projets (sous le chapiteau)

Le kiosque du service de sécurité incendie de Blainville

3- Qu'avez-vous apprécié le plus dans votre visite?

Le tour guidé en autobus

Les kiosques d'information

Autre(s) : _____

4- En avez-vous appris davantage sur Stablex?

Beaucoup

Moyennement

Pas du tout

5- Avez-vous pu exprimer vos commentaires au cours de votre visite?

Oui

Non

6- Avez-vous eu toutes les réponses à vos questions?

Oui

Non

AUX RÉSIDENTS VOISINS SEULEMENT

Seriez-vous intéressés à faire partie du Comité du bon voisinage (maximum 4 rencontres par année) ou d'un éventuel comité consultatif dans le cadre des projets de développement? Le cas échéant, merci de nous laisser vos coordonnées.

NOM :

Adresse :

Numéro de téléphone :

Courriel :

7- Avez-vous d'autres questions ou commentaires? (utilisez le verso au besoin)

Les portes ouvertes du 17 octobre 2015: un succès!

La journée en images...



Dès 9 heures, des membres de l'équipe de Stablex étaient présents au chapiteau d'accueil afin d'y recevoir les premiers visiteurs.



Par la suite, les visiteurs étaient conduits à travers un circuit organisé d'environ une heure, comprenant une présentation de l'entreprise et une visite des installations en œuvre.



En plus des tours guidés du site, des visioconférences étaient accessibles aux visiteurs. Un sur la cohabitation et un sur les projets de Stablex.



Des représentants du service de la sécurité incendie de Beauville étaient sur place pour expliquer les mesures de prévention. Un camion de pompier était à jour des plus jeunes d'être en démonstration.



Après les visites, les gens pouvaient se renseigner et se documenter au coin des collations.



La visite se terminait par un sondage d'application et quelques petites discussions.

Les commentaires dans le sondage ont été très positifs. En voici quelques-uns...

- «Une bonne idée d'organiser une telle initiative. Les entreprises devraient en faire plus souvent.»
- «Une belle initiative. Je demeure dans le quartier et cette visite m'a éclairé, rassuré et a été très bien expliquée, organisée. Merci à tous les participants.»
- «Bonne initiative de transparence face aux questions posées.»

Tout au cours de la réalisation de l'ensemble de ses projets, Stablex souhaite maintenir un dialogue franc et ouvert avec l'ensemble de ses parties prenantes. D'ailleurs, nous vous encourageons à nous faire part de toutes les démarches qui seront déployées dans ce sens.

En attendant, si vous avez des questions ou des commentaires sur le contenu de ce bulletin ou autres sujets, nous vous invitons à communiquer avec nous aux coordonnées suivantes :

450-430-9230, poste 4735
Communication 24h/24h
Une boîte vocale prend le relais au besoin
info@stablex.com

En décembre, surveillez notre nouveau site web, avec une section sur les relations avec la collectivité revue et améliorée!
www.stablex.com

Voulez-vous suivre les projets de plus près?
Voulez-vous participer à une bonne cohabitation résidentielle et industrielle?

Appelez-nous et nous pourrions vous expliquer de vive voix les modalités de fonctionnement des comités déjà en place et envisagés.



BULLETIN D'INFORMATION

Novembre 2015 - Volume 1, numéro 1

Gardons contact!



Depuis quelques années, nous communiquons régulièrement avec nos voisins résidentiels et industriels ainsi que les représentants municipaux et gouvernementaux de la région. En tant qu'industrie majeure de Beauville, nous croyons aux échanges continus pour bien cohabiter.

Plusieurs moyens ont été utilisés à ce jour : lettres, courriels, appels, rencontres et visites. Bien que nous poursuivions ces formes de communication, nous publions dorénavant un bulletin d'information au besoin. Ce document vous permettra de suivre nos opérations, nos mesures de bonne cohabitation et nos projets.

Nous sommes fiers de vous livrer cette première édition et vous souhaitons une bonne lecture!

Guy Thibault
Vice-président et directeur général

Stablex: une mission environnementale

Stablex Canada Inc., implantée à Beauville depuis plus de 30 ans, est une entreprise réputée en Amérique du Nord dans la gestion des risques industriels. Elle offre des services logistiques et des solutions personnalisées de façon sécuritaire et adhère en priorité à un besoin grandissant de société, et ce, par le biais d'une technologie environnementale scientifiquement éprouvée.

Stablex offre ses services à plus de 500 entreprises, en majorité au Québec. L'entreprise compte 100 employés d'horizons divers : chimistes, ingénieurs, mécaniciens, techniciens, opérateurs en plus de tout le personnel de gestion. Stablex est une société de 100% d'actions en chef de file comme fournisseur de services environnementaux et industriels en Amérique du Nord.



La bonne cohabitation, une priorité

Les différents moyens pour éliminer les perceptions d'odeurs continuent d'être développés. Côté 66, les signalements ont diminué et les échanges tenus avec des résidents voisins nous le confirment. Toutefois, nous avons encore quelques pas à franchir. En novembre, un épisode d'odeurs inhabituelles s'est produit lors d'origine à pris sa source dans l'usine. Depuis, tout a été mis en œuvre pour instaurer des mesures de contrôle supplémentaires qui empêcheront ce type d'événement. Nos principaux interlocuteurs ont été informés de la situation et des suites effectuées.

Outre l'événement exceptionnel de novembre, les mesures mises en œuvre sur le terrain en 2015 semblent porter leurs fruits. Voici les principales :

Maintien des mesures mises en place en 2015 incluant certains aspects pour l'hiver 2015-2016 :



Système de brûlateur de neutralisation d'odeurs à proximité de la zone de placement du stabelec.
Un système de régulation à vapeur sèche, plus performant l'hiver sans brûler.



Recensement du stabelec, par un système opposé hydroélectromoteur, lorsque les vents soufflent vers les quartiers résidentiels. Un deuxième hydroélectromoteur est maintenant disponible en cas de bris.



Maintien de la couverture des bassins avec des plaques flottantes (hydrophobe).



Vigies de site et dans les quartiers voisins: Plan Bouchard, Service du Marché, Bataie du Parc Épaulete.

À l'issue de ces mesures prises, la recherche environnementale que poursuit Stabloc d'obtenir à sa source les meilleures données afin de corriger les éventuels odeurs persistes.

1 Stabloc s'inscrit dans une démarche d'écocitoyenneté et de responsabilité sociale. Nous sommes fiers de nos réalisations et de continuer à améliorer nos services.

DES PROJETS PARTAGÉS AVEC LA COLLECTIVITÉ

Stabloc est une entreprise environnementale dynamique qui souhaite opérer et se développer en toute transparence avec son milieu. Tout au cours de l'automne, divers groupes locaux seront convoqués afin de les informer sur nos activités et nos projets. Notre entreprise pourra ainsi tenir compte des commentaires émis dans une perspective de bonne cohabitation. Voici en bref les projets envisagés :

1 Une réponse aux besoins du marché (échéancier prévu : 2016)

Les enjeux environnementaux sont de plus en plus strictes pour la gestion des résidus générés par les industries. Les besoins pour des services environnementaux de traitement des résidus industriels vont en grandissant. Dans ce contexte, et pour la troisième fois depuis trente ans, Stabloc souhaite augmenter sa capacité de réception. Le projet est actuellement à l'étude au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELC) afin de garantir la réalisation du projet avec un minimum d'impact.

Demande pour être en mesure de recevoir jusqu'à 1 225 000 tonnes métriques/5 ans ou feu de 875 000 tonnes métriques/5 ans. Aucune modification à l'usine n'est requise.



2 Nouvelle aire d'attente pour les camions (échéancier prévu : printemps 2016)

Stabloc envisage une nouvelle aire d'attente sur ses terrains ou lieu d'utiliser le boulevard industriel. Ce projet, réalisé en collaboration avec Blairville, permettra de stationner jusqu'à huit camions.



3 Réaménagement pour une meilleure cohabitation (échéancier prévu : 2018)

Stabloc envisage d'aligner ses activités de placement du stabelec des quartiers résidentiels en réaménageant la piscine, cellule plus du nord-est de la zone initialement prévue.

Ce projet est soumis à la procédure réglementaire d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et Stabloc entend consulter la collectivité de Blairville pendant la réalisation de l'étude d'impact.



4 Mise en valeur du boisé du plan Bouchard (échéancier prévu : 2018)

Stabloc a l'intention de contribuer au projet de mise en valeur des milieux naturels du Plan Bouchard prévu par Blairville. Ce projet de la ville vise à développer un réseau de sentiers pédestres avec des stations d'interprétation sur les milieux humides, la caractéristique historique des rivières du Plan Bouchard et, éventuellement, les activités de Stabloc. Ce projet est actuellement en discussion.



Publié le 13 octobre 2015 à 14h55 | Mis à jour le 13 octobre 2015 à 14h55

Croissance « inorganique » pour Stablex



[Yvon Laprade](#)

Collaboration spéciale

La Presse
Stablex souhaite traiter environ 25 % plus de résidus inorganiques à son usine de Blainville, a appris *La Presse*.

Toutefois, avant de hausser la capacité de son site de placement - les volumes passeraient de 175 000 à 225 000 tonnes métriques par année -, l'entreprise devra recevoir l'autorisation du ministère de l'Environnement du Québec.

« Nous venons de transmettre notre demande au Ministère, confirme Guy Thibault, vice-président et directeur général de Stablex. Nous prévoyons rencontrer leurs fonctionnaires

le 15 octobre. »

Les détails entourant cette requête restent à être précisés, mais il est acquis que l'augmentation de la « capacité de réception » augmentera le va-et-vient des camions dans le voisinage.

« Nous sommes une industrie très règlementée et nous allons nous plier aux exigences du Ministère, fait valoir le haut dirigeant. Une étude environnementale sera réalisée et complétée au début de 2016. »

Selon les calculs réalisés par Stablex, la capacité de réception, sur les terrains argileux sur une profondeur de 25 mètres, passera de 875 000 tonnes métriques, actuellement, à 1,125 million de tonnes métriques, dans cinq ans.

Ce sont là des volumes imposants, mais Guy Thibault se dit « très confiant d'obtenir les autorisations requises ».

« C'est la troisième demande que nous formulons en 30 ans pour hausser nos volumes sur notre site de placement, soulève-t-il, et chaque fois, tout se déroule sans problème. »

« PAS UNE USINE DE BISCUITS »

Le vice-président se dit conscient, néanmoins, qu'une telle requête doit se faire « dans la transparence et la plus grande ouverture possible » à l'égard de la municipalité et au sein de la population.

« Nous ne sommes pas une usine de biscuits, donne-t-il en image. On traite des déchets dangereux. »

Il insiste sur le travail de consultation mené par deux comités regroupant à la fois le « voisinage résidentiel et industriel », les dirigeants municipaux et le ministère de l'Environnement, et qui se réunissent à une dizaine de reprises annuellement.

Mais pourquoi hausser la capacité de disposition des résidus ? « Il y a une plus grande prise de conscience face aux enjeux environnementaux, répond Guy Thibault. Les gouvernements exigent désormais que les usines désaffectées soient décontaminées non pas sur les sites mêmes, mais dans des usines de traitement spécialisées. »

L'ÉCHANGEUR TURCOT

Il rappelle que pas moins de 5000 sites contaminés figurent au registre du ministère de l'Environnement. « Cela signifie qu'il y a du travail à faire de ce côté », soumet-il.

À titre d'exemple, les résidus des terrains industriels de l'échangeur Turcot ont commencé à être acheminés à Blainville. « Nous faisons partie de ceux qui ont obtenu des contrats, indique le vice-président et directeur général. Les camions viennent y livrer leurs chargements. »

STABLEX EN BREF

Provenance des clients

QUÉBEC : **50 %**

NORD-EST DES ÉTATS-UNIS : **35 %**

ONTARIO ET MARITIMES : **15 %**

Stablex, propriété depuis cinq ans du géant américain US Ecology, emploie 160 personnes à Blainville (des chimistes, ingénieurs, opérateurs).

Mission : solidifier les résidus industriels inorganiques et les sols contaminés pour ensuite les placer à l'abri des éléments naturels dans un site sécuritaire.

Annexe 9 : **Tableau global détaillé** des questionnements, commentaires, préoccupations et recommandations recueillis au cours de la démarche d'information et d'échanges

Thème	Collecte des questionnements, commentaires, préoccupations et recommandations
STABLEX EN GÉNÉRAL	
Entreprise	<ul style="list-style-type: none"> - Santé et sécurité (programme de mesures, événements passés) et protection des employés - Type d'emplois - Proportion hommes/femmes dans les employés - Ancienneté des employés - Émission et fonctionnement des autorisations
Matières acceptées	<ul style="list-style-type: none"> - Type de matières reçues et contaminants présents selon leur dangerosité - Provenance et transport des matières (type d'industries, matières en provenance d'accidents/déversements, territoire couvert, passage aux frontières, contingentement pour matières de l'extérieur du Québec, matières arrivant par train, etc.) - Nettoyage des camions de transport - Respect des exigences réglementaires par les industries productrices de matières dangereuses
Usine et traitement	<ul style="list-style-type: none"> - Nature du traitement des matières - Traitement de 100% des résidus par rapport à la compétition - Coût de traitement - Traitement et rejet des eaux (type de traitement, nature des contaminants dans les eaux, réutilisation) - Utilisation / prélèvement d'eau pour les opérations - Inquiétude par rapport à l'approvisionnement en eau dans la MRC - Coupure étanche du site - Qualité de l'air dans l'usine et émanations - Autres options pour les matières dangereuses au Québec - R&D pour traitement et disposition des matières dangereuses - Possibilité pour Stablex de faire du traitement à la source (chez les entreprises)
Placement du stablex au site	<ul style="list-style-type: none"> - Propriété du site de Stablex au gouvernement et partage des responsabilités - Géologie du sol / Imperméabilité du site (épaisseur d'argile, possibilité de mettre double membrane pour faire le site ailleurs, suivi de l'étanchéité) - Inquiétudes face à l'imperméabilité du site (assèchement de l'argile, création ou présence de fentes dans l'argile) et impacts sur les eaux souterraines - Protection des eaux souterraines - Manque de connaissances sur le comportement des eaux souterraines - En cas de fuite au site, chemin emprunté par l'eau passant par la rivière aux Chiens et la rivière des Mille-Îles, source d'eau potable - Odeurs et paramètres de l'air lors des coulées - Fabrication du stablex (définition, matières ajoutées, etc.) - Qualité du stablex, dangerosité et teneur en contaminants - Dégradation et placement définitif du stablex - Durcissement du stablex - Différence entre le placement de stablex et l'enfouissement direct - Potentiel de réutilisation du stablex (ex. : routes, etc.) - Opérations en période hivernale - Suivi des cellules fermées - Raison pour ne pas planter d'arbres sur les cellules fermées / usage des cellules par des oiseaux comme site de nidification et de ponte des œufs - Possibilités d'aménagements des cellules fermées (revégétalisation, parc, sentiers, etc.) - Possibilité d'analyser les végétaux au site

Thème	Collecte des questionnements, commentaires, préoccupations et recommandations
Gestion des nuisances	<ul style="list-style-type: none"> - Évaluation et mesure des odeurs - Provenance des nuisances (usine vs site) - Outils utilisés pour la gestion des nuisances - Vents dominants - Comités de citoyens (création, participation, etc.) - Représentants sur les comités - Investissements en matière de cohabitation
PROJET D'AUGMENTATION DE CAPACITÉ	
Justification	<ul style="list-style-type: none"> - Conséquences en cas de non-autorisation du projet
Évaluation environnementale / qualité de vie	<ul style="list-style-type: none"> - Nuisances potentielles en lien avec le projet et leur potentielle augmentation - Bruit du transport par train (matin et soir) - Impact sur la santé qui sera questionné par les voisins des nouveaux quartiers - Réalisation des études - Besoin d'une étude sur la qualité de l'air - Évaluation de la robustesse du système de surveillance de la qualité des eaux par rapport au projet - Création d'emploi
Besoins du marché	<ul style="list-style-type: none"> - Prévisions et évaluation des besoins futurs pour les services de Stablex - Type et provenance des nouvelles matières - Production des compétiteurs - Prévisions en termes de changements réglementaires - Capacité des autres usines de US Ecology
Capacité du site	<ul style="list-style-type: none"> - Durée de vie du site en fonction du projet - Nécessité ou possibilités d'expansion du site - Présence de milieux naturels et milieux humides autour de tout le site rendant toute expansion difficile
Scénario de production	<ul style="list-style-type: none"> - Changements au niveau des quarts de travail et heures d'opération - Réglementation liée au travail la fin de semaine - Nombre de camions supplémentaires à entrer au site - Droit des camionneurs de dormir dans leur camion - Impacts sur la qualité de vie des voisins du travail la fin de semaine - Trafic et circulation dans le secteur de Stablex (avec les développements domiciliaires) - Optimisation de l'usine et des opérations plus logique que l'agrandissement ou l'achat de nouveaux équipements nécessitant de grands investissements - Prévision de difficulté à trouver de la main-d'œuvre

* Les éléments en **caractère gras** ont été mentionnés à plus d'une reprise

Annexe 10 : Questionnements, préoccupations, commentaires et recommandations recueillis sur le projet d'augmentation de capacité **par activité tenue et groupes d'intérêts**

Comités de bon voisinage et de suivi – Rencontres du 27 août, 6 octobre, 1^{er} et du 3 décembre 2015

Thème	Questionnements, commentaires, préoccupations et recommandations
Évaluation environnementale	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation des études - Nuisances potentielles en lien avec le projet et leur potentielle augmentation - Besoin d'une étude sur la qualité de l'air - Impact sur la santé qui sera questionné par les voisins des nouveaux quartiers
Besoins du marché	<ul style="list-style-type: none"> - Prévisions et évaluation des besoins futurs pour les services de Stablex - Production des compétiteurs - Prévisions en termes de changements réglementaires
Scénario de production	<ul style="list-style-type: none"> - Changements au niveau des quarts de travail et heures d'opération - Réglementation liée au travail la fin de semaine - Nombre de camions supplémentaires à entrer au site - Droit des camionneurs de dormir dans leur camion - Trafic et circulation dans le secteur de Stablex (avec les développements domiciliaires)

Ayant déjà une bonne connaissance de l'entreprise, les membres des comités ont pu s'attarder davantage sur les caractéristiques des différents projets. Pour le comité de bon voisinage, les questionnements et préoccupations concernent principalement l'impact des projets sur la gestion des nuisances par Stablex. La poursuite de la communication avec le voisinage et parties prenantes ainsi que certains aménagements suggérés et signalisations pour les camionneurs forment leurs principales recommandations.

Groupes économiques locaux et régionaux – Rencontre du 11 novembre 2015

Projet	Thème	Questionnements, commentaires, préoccupations et recommandations
Général	Entreprise	<ul style="list-style-type: none"> - Type d'emplois - Proportion hommes/femmes dans les employés - Ancienneté des employés - Sécurité et protection des employés
	Matières acceptées	<ul style="list-style-type: none"> - Type de matières reçues - Provenance et transport des matières (type d'industries, territoire couvert, passage aux frontières, etc.)
	Traitement	<ul style="list-style-type: none"> - Traitement de 100% des résidus par rapport à la compétition - R&D pour traitement et disposition des matières dangereuses - Traitement et rejet des eaux
	Placement du stablex au site	<ul style="list-style-type: none"> - Odeurs et paramètres de l'air lors des coulées - Qualité du stablex et dangerosité - Dégradation et placement définitif du stablex - Durcissement du stablex - Suivi des cellules fermées
	Gestion des nuisances	<ul style="list-style-type: none"> - Évaluation et mesure des odeurs - Vents dominants
Augmentation de capacité	Besoins du marché	<ul style="list-style-type: none"> - Prévisions et évaluation des besoins futurs pour les services de Stablex - Décroissance de l'activité manufacturière - Capacité des autres usines de US Ecology
	Capacité du site	<ul style="list-style-type: none"> - Durée de vie du site en fonction du projet
	Emploi	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'emploi

Les groupes économiques ont posé beaucoup de questions liées aux emplois actuels et futurs ainsi que la clientèle de Stablex. Leurs interrogations ont aussi porté sur l'évaluation des besoins futurs de l'entreprise.

Représentants régionaux (députés et MRC) – Rencontres du 16 novembre 2015 et du 18 janvier 2016

Projet	Thème	Questionnements, commentaires, préoccupations et recommandations
Général	Entreprise	- Émission et fonctionnement des autorisations
	Matières acceptées	- Provenance et transport des matières (territoire couvert, passage aux frontières, contingentement pour matières de l'extérieur du Québec, etc.)
	Traitement	- Autres options pour les matières dangereuses au Québec - Traitement et rejet des eaux (type de traitement, nature des contaminants dans les eaux, réutilisation)
	Placement du stablex au site	- Propriété au gouvernement du site de Stablex et partage des responsabilités - Dégradation et placement définitif du stablex - Suivi des cellules fermées - Possibilités d'aménagements des cellules fermées (revégétalisation, parc, sentiers, etc.)
	Gestion des nuisances	- Comités de citoyens (création, participation, etc.) - Signalements reçus au bureau de circonscription par le passé
Augmentation de capacité	Justification du projet	- Conséquences en cas de non-autorisation du projet
	Besoins du marché	- Provenance des nouvelles matières - Prévisions et évaluation des besoins futurs pour les services de Stablex
	Capacité du site	- Durée de vie du site en fonction du projet
	Scénario de production	- Changements au niveau des quarts de travail et les heures d'opération -
	Évaluation environnementale / Qualité de vie	- Nuisances potentielles en lien avec le projet - Bruit du transport par train (matin et soir)

Les représentants régionaux ont commenté la place de Stablex comme joueur d'importance dans la région et ont posé des questions sur la poursuite des activités dans le temps. Ils ont souligné l'importance pour Stablex de s'entendre avec la Ville de Blainville qui est le principal intervenant concerné par les projets.

Groupes environnementaux – Rencontres du 20 novembre 2015 et du 18 janvier 2016

Projet	Thème	Questionnements, commentaires, préoccupations et recommandations
Général	Usine	<ul style="list-style-type: none"> - Coupure étanche - Traitement de l'eau
	Matières acceptées	<ul style="list-style-type: none"> - Type de matières reçues et contaminants présents selon leur dangerosité - Provenance et transport des matières (type d'industries, matières en provenance d'accidents/déversements, territoire couvert, passage aux frontières, contingentement pour matières en provenance de l'extérieur du Québec, etc.) - Nettoyage des camions de transport - Type de matières arrivant par train - Respect des exigences réglementaires par les industries productrices de matières dangereuses
	Traitement	<ul style="list-style-type: none"> - Traitement de 100% des résidus (compétition, exigence, etc.) - Coût de traitement - Possibilité pour Stablex de faire du traitement à la source (chez les entreprises) - Utilisation / prélèvement d'eau pour les opérations - Traitement et rejet des eaux (type de traitement, nature des contaminants dans les eaux, réutilisation) - Inquiétude par rapport à l'approvisionnement en eau dans la MRC
	Placement du stablex au site	<ul style="list-style-type: none"> - Qualité du stablex et dangerosité, teneur en contaminants - Dégradation et placement définitif du stablex - Différence entre le placement de stablex et l'enfouissement direct - Géologie du sol - Qualité et protection des eaux souterraines - Manque de connaissances sur le comportement des eaux souterraines - Nécessité de vérifier la robustesse du système de surveillance de la qualité des eaux par rapport au projet - En cas de fuite au site, chemin emprunté par l'eau passant par la rivière aux Chiens et la rivière des Mille-Îles, source d'eau potable - Suivi des cellules fermées et raison pour ne pas planter d'arbres sur ces cellules / le fait que des oiseaux utilisent les cellules comme site de nidification et de ponte des œufs - Possibilité d'analyser les végétaux au site - Opérations en période hivernale - Potentiel de réutilisation du stablex (ex. : routes, etc.)
	Gestion des nuisances	<ul style="list-style-type: none"> - Outils utilisés pour la gestion des nuisances (nez électroniques, etc.) - Provenance des nuisances (usine vs site) - Comités de citoyens - Représentants de Stablex et autres sur les comités
Augmentation de capacité	Besoins du marché	<ul style="list-style-type: none"> - Type et provenance des nouvelles matières découlant de l'augmentation de capacité
	Capacité du site	<ul style="list-style-type: none"> - Durée de vie du site en fonction du projet - Nécessité ou possibilités d'expansion du site - Présence de milieux naturels et milieux humides autour de tout le site qui rendrait toute expansion difficile
	Scénario de production	<ul style="list-style-type: none"> - Changements au niveau des quarts de travail et heures d'opération - Optimisation de l'usine et des opérations plus logique que l'agrandissement ou l'achat de nouveaux équipements qui nécessiteraient de grands investissements - Prévion sur la difficulté à trouver de la main-d'œuvre

Les groupes environnementaux ont voulu bien comprendre le fonctionnement du procédé de Stablex ainsi que le placement dans les cellules. Ils ont posé des questions sur les impacts que pouvaient avoir les activités de Stablex sur l'environnement. À cet égard, ils ont abordé les mesures mises en place par rapport à la qualité de l'eau et le suivi environnemental de Stablex. Les participants ont soulevé quelques problématiques environnementales de la région pour lesquelles ils sont impliqués (eutrophisation des cours d'eau, phosphore dans l'esker, etc.)

Portes ouvertes du 17 octobre 2015

Projet	Thème	Questionnements, commentaires, préoccupations et recommandations
Général	Entreprise	<ul style="list-style-type: none"> - Santé et sécurité (programme et mesures, événements passés, etc.) - Correspondances et communications dans les quartiers voisins appréciées - Recommandation de mieux communiquer lors d'incidents chez Stablex
	Matières acceptées	<ul style="list-style-type: none"> - Type de matières reçues - Provenance et transport des matières (type d'industries, territoire couvert, passage aux frontières, etc.)
	Usine et traitement	<ul style="list-style-type: none"> - Nature du traitement des résidus - Coût du traitement - Qualité de l'air dans l'usine et émanations
	Placement du stablex au site	<ul style="list-style-type: none"> - Stabilisation et stabilité du stablex - Imperméabilité du site (épaisseur d'argile, possibilité de mettre double membrane pour faire le site ailleurs) - Inquiétudes face à l'imperméabilité du site (assèchement de l'argile et création ou présence de fentes dans l'argile)
	Gestion des nuisances	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion et perception des odeurs - Caractéristiques du neutralisant - Investissements (cohabitation et projets) - Inquiétudes par rapport à la santé
Augmentation de capacité	Capacité du site	<ul style="list-style-type: none"> - Durée de vie du site en fonction du projet - Possibilités d'expansion du site

Les participants des portes ouvertes se sont surtout intéressés aux caractéristiques de base des activités de Stablex et ont fait peu de recommandations par rapport aux différents projets. Selon les commentaires recueillis dans les sondages, les participants étaient très satisfaits de leur visite et de l'organisation de la journée. Plusieurs ont mentionné avoir été rassurés par leur participation à la journée, par la transparence des employés et par les efforts de Stablex pour la bonne cohabitation. La communication à tous les niveaux semble être importante pour les participants.

GESTION DES NUISANCES, TOUJOURS UNE PRIORITÉ

Les mesures pour éliminer les odeurs perçues portent leurs fruits!

En effet, le nombre d'appels que nous recevons pour des signalements de nuisances a été en baisse en 2015.

✉

Si vous avez des questions ou des commentaires sur le contenu de ce bulletin ou tout autre sujet, nous vous invitons à communiquer avec nous.

450 430-9250 - poste 4735
Communication 24 h / 24 h
Une boîte vocale prend le relais au besoin

info@stablex.com

www.stablex.com

Coup d'œil sur les interventions 2015 - 2016

Système de bromation
2015 - Installation d'un système de bromateur de neutralisation d'odeurs à vapeur sèche pour l'Unité
2016 - Amélioration du système de bromation à proximité de la cellule de placement active et évaluation de nouveaux équipements plus performants

Aspersion d'argile
2015 - Ajout d'un bac électrostatique au système pour mieux asperger l'argile les cellules de résidus et ses parties et statelots
2016 - Reprise du recouvrement avec de l'argile mélangé avec du mastic, afin d'être plus adhésive

Couverture des bassins d'eau
2015 - Recouvrement des bassins d'entreposage des eaux de ruissellement avec des diques flottantes pour réduire le contact de l'eau avec l'air
2016 - Inspection des couvercles flottants après la première saison hivernale d'utilisation
 Mise en place d'une certification afin de traiter plus efficacement l'eau de ruissellement

Recherche à la source
2015 - Recherche sur les causes génériques d'odeurs dans le procédé de Stablex
2016 - Identification et analyse des matières résidues chez Stablex pouvant générer des odeurs

Vigie
2015 - Vigie sur le terrain en collaboration avec une firme spécialisée
 Utilisation d'outils de détection et de visualisation pour faciliter les surveilles
 Perfectionnement du système de gestion des signalements
2016 - Poursuite des interventions terrain au besoin et gestion des signalements

Le printemps est arrivé!

En tant que voisin industriel de votre quartier, il nous fait plaisir de vous transmettre ce deuxième bulletin d'information sur nos opérations et nos mesures de bonne cohabitation.

D'une part, nous revenons sur nos différents projets de développement. Au cours des récents mois, nous avons d'ailleurs rencontré des intervenants de la région pour discuter et recueillir leurs suggestions. Les pages intérieures donnent un aperçu des échanges.

D'autre part, nous traçons un bilan hivernal de notre gestion des nuisances potentielles. Finalement, en prévision de l'été, nous vous informons des mesures qui seront mises en œuvre dès ce printemps.

Bonne lecture!

GUY THIBAUT
Vice-président et directeur général

Stablex : une mission environnementale

Implantée dans la région depuis plus de 30 ans, Stablex est un leader en Amérique du Nord dans la gestion environnementale et sécuritaire de résidus industriels et de sols contaminés. Avec ses 160 employés et par le biais d'une technologie éprouvée, Stablex sert environ 600 entreprises majoritairement québécoises.

Merci de vos commentaires!

L'autisme dernier et cet hiver, Stablex a mené des activités d'information et d'échanges sur les différents projets de l'entreprise. Cette démarche a été concertée par des rencontres multipartites, un événement portes ouvertes.



1000 invitations ont été lancées par Stablex pour échanger sur ses activités et ses projets.

Les résultats d'un peu plus près...

La compilation des commentaires fait ressortir l'importance de maîtriser en phase les mesures de cohabitation harmonieuse déjà implantées.

Projet d'augmentation de capacité

Échéancier du projet : 2007

Le projet vise à répondre aux besoins grandissants des marchés pour des services de traitement de résidus industriels et de sols contaminés.

Suggestion principale

S'assurer que les changements apportés aux opérations aient le minimum d'impact sur la qualité de vie du voisinage.

Stablex en mode écoute

Considérer des mesures d'atténuation pour viser une cohabitation harmonieuse. Poursuivre la réalisation du plan d'action prioritaire d'élimination des nuisances.



Projet d'aire d'attente pour les camions

Échéancier du projet : Fin 2016

Zuqu à huit camions pourront être en attente directement sur le terrain de Stablex.



Suggestions principales:

Porter une attention à l'aménagement paysager des lieux.

Sensibiliser les camionneurs à adopter des comportements respectueux du milieu environnant.

Stablex en mode écoute

Intégrer les recommandations émises par les participants et par le Comité consultatif d'urbanisme de Blainville dans la conception et la mise en œuvre du projet (ex. : plantation d'arbres, zones à tondre, espèces végétales, etc.).

Installer des effluves de désinfection (marque au rebord des chemins, utilisation des installations sanitaires, etc.).

Projet de réaménagement de la future cellule de placement

Échéancier du projet : 2019

Les activités de placement des résidus industriels traités seront plus éloignées des quartiers résidentiels pour favoriser une meilleure cohabitation (voir les détails dans le volet de droite).

Suggestions principales:

Maintenir une zone tampon efficace entre Stablex et les quartiers résidentiels, pour contraindre les nuisances potentielles.

Stablex en mode écoute

Poursuivre la consultation avec les intervenants intéressés en amont de l'évaluation des impacts.



Si vous avez des questions ou des commentaires sur les projets, n'hésitez pas à communiquer avec nous via coordonnées indiquées à la dernière page de ce bulletin. Soyez assuré que Stablex prendra en considération tous les éléments qui lui sont apportés.

Le réaménagement de la future cellule de placement : un projet « gagnant gagnant »

Le projet de réaménagement de la cellule de placement des résidus industriels traités permettra de créer une zone tampon élargie. En plus d'optimiser les opérations de l'entreprise, ce projet préservera la qualité de vie du voisinage, du « gagnant gagnant ».

LES PRINCIPALES ÉTAPES DU PROJET

ÉTAPES	DATES ENVISAGÉES
Étude d'impact sur l'environnement et consultation préalable des parties prenantes	2016 - 2017
Mandat potentiel au Bureau d'audience publique sur l'aménagement	2018
Décret du gouvernement	2019
Début de l'aménagement de la nouvelle cellule de placement	2019
Début du placement	2020 - 2021



Ligne de clôture à l'ouest pour le réaménagement de la cellule de placement.

Cellule de placement des résidus industriels traités.

Votre participation est importante

Stablex entend poursuivre la consultation des divers intervenants intéressés au projet pendant la réalisation de l'étude d'impact afin que leurs préoccupations et recommandations puissent être considérées. Un des moyens envisagés consiste en la formation d'un comité consultatif multipartite regroupant des représentants du milieu de divers horizons (environnement, academia, communauté, voisinage).



Un comité consultatif en vue

Voulez-vous faire partie du comité?

Si oui, ou si vous souhaitez en savoir plus, prière de communiquer avec l'équipe des relations avec la collectivité de Stablex, par courriel: info@stablex.com

Nouvelles en vrac

Venez visiter notre nouveau site internet!



Stablex est fière de vous informer que son nouveau site web est prêt. Regardez nos vidéos déjà branchés.



Un prix en santé et sécurité au travail

Le 23 novembre dernier, au Gala Énergie qui récompense l'excellence provinciale en matière d'investissement environnemental, l'entreprise Stablex s'est vu décerner le prix Santé et sécurité au travail.



Les portes ouvertes 2016

Devant le succès remporté des portes ouvertes 2015, Stablex a décidé de renouveler l'événement septembre-octobre 2016. Gardez l'œil ouvert, des invitations seront lancées cet été!



Nouveaux membres sur le comité de bon voisinage

Le comité de bon voisinage de Stablex compte des nouveaux membres. Ce dernier regroupe maintenant 8 citoyens des quartiers limitrophes à l'entreprise.

Incident sous contrôle

Le 21 avril dernier, Stablex et le Service de la sécurité incendie de Blainville ont géré efficacement des vapeurs d'ammoniac provenant d'un conteneur de résidus de recyclage d'aluminium lors d'un essai de prétraitement à l'intérieur de l'entrepôt. Les mesures de sécurité prises ont permis que tout rentre dans l'ordre rapidement. Aucun voisin ou employé n'a été incommodé.



englobecorp.com